Frédéric ALPI

LA ROUTE ROYALE
SÉVÈRE D'ANTIOCHE

et les Églises d'Orient (512-518)



Sources et documents

BIBLIOTHÈQUE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE - Tome 188

Presses de l'ifpo

INSTITUT FRANÇAIS DU PROCHE-ORIENT

ALEP - AMMAN - BEYROUTH - DAMAS

BIBLIOTHÈQUE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE - T. 188

LA ROUTE ROYALE

(ὁδὸς βασιλική - ܐܘܪܚܐ ܡܠܟܝܬܐ)

SÉVÈRE D'ANTIOCHE ET LES ÉGLISES D'ORIENT (512-518)

II

Sources et documents

PAR

Frédéric ALPI

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère des Affaires étrangères et européennes (DGCID)
et du Centre national de la recherche scientifique (UMIFRE 6, USR 3135)

BEYROUTH
2009

La Bibliothèque archéologique et historique (BAH) est publiée par l'Institut français du Proche-Orient (UMIFRE 6, CNRS-MAÉE, USR 3135).

Directeur des publications de l'Ifpo :
François Burgat
Directeur de la collection BAH :
Marc Griesheimer

Presses de l'ifpo

Responsable : Nadine Méouchy

Site de Beyrouth
Infographie et PAO : Rami Yassine
Technicien supérieur PAO : Antoine Eid

Site de Damas
Techniciennes PAO :
Lina Khanmé-Sberna - Nadima Kreimeid - Rana Darrous

Diffusion
Coordination et diffusion générale Liban et étranger : Lina Nacouzi
Tél./Fax : + 961 (0) 1 420 294
Diffusion Syrie : Lina Chamchikh, Fatina Khoury-Fehde
Fax : + 963 (0) 11 332 50 13/332 78 87
Diffusion Jordanie : Mohammed Al-Khalaf
Fax : + 962 (0) 6 461 11 171

Courriel : diffusion@ifporient.org

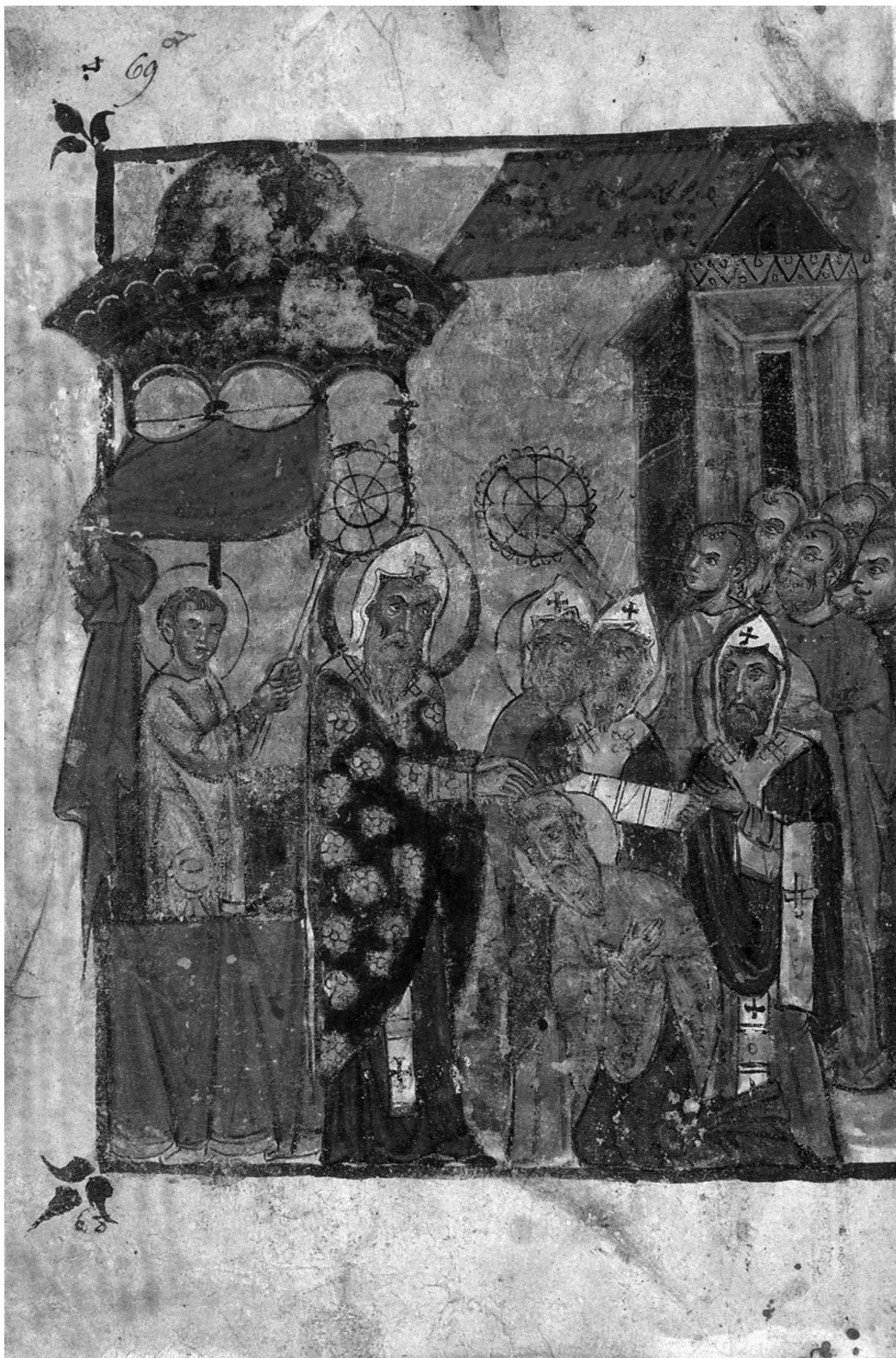
Traduction en arabe : Lina Nacouzi et Anis Chaaya

Mots-clefs : Antioche-sur-l'Oronte, Christianisme ancien (dogme et culte), Histoire byzantine (v[e]-vi[e] s.), Histoire de l'Église (v[e]-vi[e] s.), Littérature syriaque, Monophysisme, Sévère d'Antioche (465-538), Syrie antique.

Discipline : Histoire du christianisme.

B.P. 11-1424 Beyrouth, Liban
www.ifporient.org

ISSN 0768-2506
ISBN 978-2-35159-154-3
Dépôt légal : 4[e] trimestre 2009



Ordination de l’évêque

Paris, BNF, Syr. 112 f° 69r. (1238-1239).

Sommaire

AD FONTES : CATALOGUE RAISONNÉ ET BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES ANCIENNES ET MÉDIÉVALES SUR LE PATRIARCAT DE SÉVÈRE D'ANTIOCHE

Textes de Sévère :
éditions critiques et études modernes

Nota : *On ne retiendra ici que les œuvres dont l'authenticité n'est pas problématique et qui intéressent directement l'étude du patriarcat sévérien (512-518) ; l'ordre de présentation suit celui de la* CPG*, t. 3.*

I - ŒUVRES DOGMATIQUES

Pour une présentation d'ensemble de l'apport de Sévère à la polémique christologique, il convient de se référer à Grillmeier 1993, p. 39-181, et Allen 2004, p. 30-55.

***CPG* 7022** *Orationes ad Nephalium II* (éd. et trad. J. Lebon), *CSCO* 119, 1949, p. 1-69 (texte syriaque) ; *CSCO* 120, 1949, p. 1-50 (traduction latine).

Antérieurs à 508, les trois discours composés contre Néphalios marquent l'entrée de Sévère dans le débat christologique, d'abord en Palestine et bientôt à Constantinople. Ils sont donc à l'origine de sa carrière qui, d'apocrisiaire des moines de Maïouma, le conduira jusqu'à la confidence d'Anastase et au pontificat antiochien. Consignés par la tradition jacobite, les deux derniers nous sont intégralement parvenus en syriaque ; seuls subsistent des fragments de l'*Oratio I,* présentés dans la même édition (p. 1-10 ; [1-8]). Citations grecques originales chez Eusthate le moine (*CPG* 6810), Léonce de Jérusalem (*CPG* 6918) et Anastase le sinaïte (*CPG* 7745).

MŒLLER 1944-1945 : Mœller, C. - Un représentant de la christologie néo-chalcédonienne au début du VIe siècle en Orient : Néphalios d'Alexandrie, *RHE* 40, p. 73-140.

***CPG* 7023** *Philalethes* (éd. et trad. R. Hespel), *CSCO* 133, 1952 (texte syriaque) ; *CSCO* 134, 1952 (traduction latine).

Cette réfutation d'un florilège chalcédonien de citations cyrilliennes date du premier séjour constantinopolitain de Sévère ; elle est juste antérieure à la chute de Makédonios (511). L'ouvrage place résolument son auteur à la tête du parti hostile à Chalcédoine et l'appelle, par son succès même, à de hautes destinés. Il deviendra dans le suite le texte de référence de la christologie dissidente, aussi bien julianiste que jacobite, et nous est à ce titre conservé en syriaque. Eusthate le moine (*CPG* 6810) présente des fragments grecs. R. Hespel a pu reconstituer le texte original des citations cyrilliennes analysées par Sévère.

HESPEL 1955 : Hespel, R. - *Le florilège cyrillien réfuté par Sévère d'Antioche*, Louvain.

***CPG* 7024** *Liber contra impium Grammaticum* (éd. et trad. J. Lebon), *CSCO* 111, 1938 (1952) *(Orationum I et II quae supersunt)* (texte syriaque) ; *CSCO* 112, 1938 (1952) (traduction latine) ; *CSCO* 93, 1929 (1952) (*Orationis III pars I)* (texte syriaque) ; *CSCO* 94, 1929 (1952) (*Orationis III pars I)* (traduction latine) ; *CSCO* 101, 1933 (1952) (*Orationis III pars II)* (texte syriaque) ; *CSCO* 102, 1933 (1952) (*Orationis III pars II)* (traduction latine).

Véhémente réplique à la mise en œuvre d'une véritable théologie néochalcédonienne, cette attaque de l'*Apologie pour le concile de Chalcédoine* du *presbytéros* et grammairien Jean de Césarée (*CPG* 6855) ne sera rendue publique qu'après l'exil de Sévère, en 519. La conception de l'ouvrage remonte cependant pour partie à l'époque même du patriarcat, où se développe une opposition cyrillienne au patriarche que la pensée de Jean peut avoir inspirée ou nourrie. C'était là promouvoir une christologie d'avenir. L'âpreté de ton de notre auteur montre assez qu'il avait d'emblée mesuré le danger. La troisième partie vise aussi l'*Apologie* composée par Jean de Scythopolis (*CPG* 6851), dont Sévère n'eut connaissance qu'en Égypte. Citations grecques

originales chez Eusthate le moine (*CPG* 6810) et Léonce de Jérusalem (*CPG* 6918), ainsi que dans les actes des conciles du Latran de 649 (*CPG* 9402.3) et de Constantinople III de 680 (*CPG* 9423). Nouveaux fragments syriaques chez Pierre de Callinique (*CPG* 7252).

Aubineau 1983 : Aubineau, M. - Exploitation de deux extraits de l'homélie de Sévérien *In centurionem*, par le patriarche Sévère d'Antioche, dans son *Liber contra impium grammaticum* (519), dans : *Un traité inédit de christologie de Sévérien de Gabala* In Centurionem et contra Manichaeos et Apollinaristas *; exploitation par Sévère d'Antioche (519) et le synode du Latran (649)*, Genève, ch. IX, p. 90-97.

***CPG* 7025** *Epistulae III ad Sergium Grammaticum* (éd. et trad. lat. par J. Lebon), *CSCO* 119, 1949, p. 73-96 *(ep. I)*, p. 103-144 *(ep. II)*, p. 157-177 *(ep. III)* (texte syriaque) ; *CSCO* 120, 1949, p. 53-70 *(ep. I)*, p. 77-109 *(ep. II)*, p. 120-136 *(ep. III)* (traduction latine). [The Letters between Severus of Antioch and Sergius the Grammarian translated from Syriac (trad. angl. par I. R. Torrance), *AbS* 9, 1978, p. 12-29 (*ep. I)*, p. 33-65 *(ep. III)*, p. 75-91].

La correspondance de Serge le Grammairien, théologien amateur inspiré par les thèses eutychiennes, avec les autorités ecclésiastiques remonte à la fin du patriarcat sévérien. Serge s'est d'abord adressé, vers 515, à une assemblée sacerdotale et singulièrement à l'évêque Antonin de Béroia (Alep). Sévère répond lui-même une première fois avant son exil de 518 ; la seconde lettre du patriarche semble rédigée postérieurement à celui-ci ; la troisième date au plus tôt de 519. Il faut intercaler les deux réponses de Serge, suivies enfin d'une apologie. Fragments originaux des deux premières lettres chez Eusthate le moine (*CPG* 6810) ; fragment dogmatique cité au *Secretarius V* du concile du Latran de 649 (*CPG* 9402.3) et à l'*Actio IV* de celui de Constantinople III en 680 (*CPG* 9423.1).

II - HOMÉLIES

***CPG* 7035** *Homiliae Cathedrales*, éd. et trad. fr. M. Brière, R. Duval, F. Graffin, I. Guidi, M.-A. Kugener, C. J. A. Lash, J. M. Sauget, E. Triffaux, dans : *PO* 4/1, 1906, p. 3-94 [*HC* 52-57] ; 8/2 1911, p. 209-396 [*HC* 58-69] ; 12/1, 1915, p. 3-163 [*HC* 70-76] ; 16/5, 1922, p. 763-864 [*HC* 77] ; 20/2, 1927, p. 273-434 [*HC* 78-83] ; 22/2, 1929, p. 203-312 [*HC* 99-103] ; 23/1, 1932, p. 3-176 [*HC* 84-90] ; 25/1, 1935, p. 3-174 [*HC* 91-98] ; 25/4, 1943, p. 621-815 [*HC* 104-112] ; 26/3, 1948, p. 261-450 [*HC* 113-119] ; 29/1, 1960, p. 8-262 [*HC* 120-125] ; 35/3, 1969, p. 283-389 [*HC* 46-51] ; 36/1, 1971, p. 5-137 [*HC* 40-45] ; 36/3, 1972, p. 393-533 [*HC* 32-39] ; 36/4, 1974, p. 537-676 [*HC* 26-31] ; 37/1, 1975, p. 3-180 [*HC* 18-25] ; 38/2, 1977, p. 247-470 [*HC* 1-17].

[*HC* 27 - cf. *BHO*, p. 126 ; *HC* 35 : *BHO* 171a ; *HC* 52 - cf. *BHO*, p. 276 ; *HC* 57 : *BHO* 1055 ; *HC* 66 : *BHO* 171b ; *HC* 84 : *BHO* 171c]

Les 125 *Homélies Cathédrales* que nous avons de Sévère, effectivement données par le patriarche du 16 novembre 512, date de son sacre, jusqu'à peu avant son exil du 29 septembre 518, constituent un ensemble documentaire extrêmement précieux. Elles nous renseignent en effet sur la vie religieuse et sociale d'Antioche et autres lieux avec d'autant plus de précision qu'elles se succèdent selon une chronologie assurée et dans l'ordre des fêtes liturgiques. Du vivant même de Sévère, elles furent recueillies et traduites en syriaque par Paul, évêque de Callinique, après sa déposition de 519. Cette traduction fut ensuite révisée et amendée au début du VIII[e] siècle par Jacques d'Édesse, de remarquable façon. Tandis que se perdait le texte grec original - sauf celui de l'*HC* 77, exégèse comparative des évangiles de la résurrection, attribuée à tort mais non sans invraisemblance, à Grégoire de Nysse ou Hésychios de Jérusalem -, la tradition des homélies sévériennes était ainsi fortement assurée en milieu syrien jacobite. Les *HC* 1 et 27 ainsi que divers passages subsistent en copte. Les chaînes grecques (*CPG* 7080) et Eusthate le moine (*CPG* 6810) ont gardé quelques fragments originaux.

Allen 1996 : Allen, P. - Severus of Antioch and the homily : the end of the begining ?, dans : *The Sixth Century, end or begining ?*, éd. P. Allen et E. Jeffreys, Sydney, p. 163-175.

Aubineau 1988 : Aubineau, M. - Sévère d'Antioche : *HC* XXIV, *In Ascensionem*. Un fragment syriaque identifié (*CPG* 7037) [1] et deux fragments grecs retrouvés, *RSLR* 24, p. 81-92.

Brière 1960 : Brière, M. - Introduction générale aux homélies de Sévère d'Antioche, *PO*, t. 29/1, p. 8-72.

Coquin 1981-1984 : Coquin, R.-G. - Christianismes orientaux, *AEHE (Ve sect.)* 90, p. 346-347 ; 91, p. 391-396 ; 92, p. 376-378.

Dalmais 1975-1976 : Dalmais, I. H. - Source baptismale et mystère pascal, d'après les homélies de Sévère d'Antioche sur « la préparation quadragésimale de l'entrée au baptistère, *POr* 6-7, p. 349-356.

1 - Ce fragment relève d'une autre tradition syriaque que celle de Paul de Calllinique révisée par Jacques d'Édesse.

Elanskaya 1994 : Elanskaya, A. I. - *The Literary Coptic Manuscripts in the A.S. Pushkin State Fine Arts Museum in Moscow, 18*, Leyde, p. 372-377.

Garitte 1996 : Garitte, G. - Textes hagiographiques relatifs à St Léonce de Tripoli. 2, L'*Homélie copte* de Sévère d'Antioche, *Muséon* 79, p. 335-386.

Graffin 1960 : Graffin, F. - La catéchèse de Sévère d'Antioche, *OSyr* 5, p. 47-54.

Graffin 1978 : Graffin, F. - La vie à Antioche d'après les homélies de Sévère d'Antioche : invectives contre les courses de chevaux, le théâtre et les jeux olympiques, dans : *Erkenntnisse und Meinungen. 2, Festschrift für Werner Strothmann zum 70. Geburtstag*, éd. G. Wiessner, Göttingen, p. 115-130.

Graffin 1978a : Graffin, F. - Jacques d'Édesse, réviseur des homélies de Sévère d'Antioche, dans : *Symposium syriacum 1976* (= *OCA* 205), p. 243-255.

Gribomont 1975-1976 : Gribomont, J. - La catéchèse de Sévère d'Antioche et le credo, *POr* 6-7, p. 125-158.

Harvey 1993 : Harvey, S. H. - The memory and meaning of a saint : two homilies on Simeon Stylites, *Aram* 5, p. 219-241.

Höhn 1993 : Höhn, H.-J. - Le prédicateur, dans : A. Grillmeier, *Le Christ dans la tradition chrétienne. 2, 2, L'Église de Constantinople au vi*[e] *siècle*, Paris, p. 182-207.

Lash 1973 : Lash, C. J. A. - *Sévère d'Antioche, Les Homélies cathédrales (37-39) : texte syriaque, traduction française, introduction et commentaire*, thèse de l'École Pratique des Hautes Études, Section des sciences historiques et philologiques, Paris [position dans : *AEHE (IV*[e] *sect.)* 106, 1973-1974, p. 857-860].

Lash 1975 : Lash, C. J. A. - The Scriptural Citations in the *Homiliae Cathedrales* of Severus of Antioch and the Textual Criticism of the Greek Old Testament, *Studia Patristica* 12/1, p. 321-327.

Lucchesi 1979 : Lucchesi, E. - Notice touchant l'*Homélie* 14 de Sévère d'Antioche, *VChr* 33, p. 291-293 [2].

Lucchesi 1979a : Lucchesi, E. - Un fragment copte inédit de l'*Homélie* 103 de Sévère d'Antioche, *JThS* 30, p. 197-201.

Lucchesi 1982 : Lucchesi, E. - L'*Homélie* 24 de Sévère d'Antioche dans un papyrus copte de Vienne, *JThS* 33, p. 182-183.

Lucchesi 2004 : Lucchesi, E. - La version copte de l'homélie LX de Sévère d'Antioche , *Aegyptus* 84, p. 207-216.

Lucchesi 2006 : Lucchesi, E. - L'homélie cathédrale CXV de Sévère d'Antioche en copte, *AB* 2006, p. 14.

Martin 1984 : Martin, A.-G. - Prédication de Sévère d'Antioche sur la sécheresse , *RR* 36, p. 49-54.

Nin 1994 : Nin, M. - Monachi e monachesimo nella predicazione di Severo di Antiochia. : a proposito delle "Omelie Cattedrali" LV e LXI, *Augustinianum* 34, p. 207-221

Olivar 1980 : Olivar, A. - Sever d'Antioquia en la història de la predicació, *RCT* 5, p. 403-442.

Olivar 1991 : Olivar, A. - Los monofisitas : Severo de Antioquía, dans : *La predicación cristiana antigua*, Barcelone, p. 180-201.

Reeves 1992 : Reeves, J. C. - Severus of Antioch and the *Book of Giants*, dans : *Jewish lore in Manichaean Cosmogony*, Cincinatti, p. 165-183.

Roux 2002 : Roux, R. - *L'exégèse biblique dans les* Homélies cathédrales *de Sévère d'Antioche*, Rome.

Sauget 1977 : Sauget, J.-M. - Une découverte inespérée : l'*Homélie 2* de Sévère d'Antioche sur l'Annonciation de la Théotokos, dans : *A Tribute to Arthur Vööbus*, éd. R. H. Fischer, Chicago, p. 55-62.

Tabet 1968 : Tabet, J. - Le témoignage de Sévère d'Antioche sur la vigile cathédrale, *Melto* 4/2, p. 5-12.

Voicu 1992 : Voicu, S. J. - Un frammento copto dell'omelia cattedrale 77 di Severo d'Antiochia, *Augustinianum* 32, p. 385-386.

Youssef 2004 : Youssef, Y. N. - A Coptic version of the homily 28 of Severus of Antioch, *BSAC* 43, p. 121-126.

Youssef 2004a : Youssef, Y. N. - The Coptic Marian homilies of Severus of Antioch, *BSAC* 43, 2004, p. 122-140.

Youssef 2004b : Youssef, Y. N. - Fragments of the Coptic version of the sixtieth homily of Severus of Antioch, *BSAC* 43, p. 141-144.

***CPG* 7036** *Sermo postquam patriarcha creatus est* (éd. et trad. fr. M.-A. Kugener), *OC* 2, 1902, p. 265-282 ; *PO* 2/2, 1904, p 322-325.

Cette déclaration (προσφώνησις), donnée le 16 novembre 512 mais à distinguer d'*HC* 1, reçoit la signature des évêques présents, qui proclament ainsi leur communion avec le nouveau patriarche. Le document a donc valeur de synodale **(n° 4)**.

2 - Le *Sermo in Mariam uirginem* (*CPG* 7038) ne représente pas autre chose qu'*HC* 14 (*CPG* 7035), en version copte moins développée.

III - LETTRES [3]

L'immense correspondance de Sévère d'Antioche ne se trouve que partiellement reconnue et éditée, en deux collections principales, par les soins d'E. W. Brooks. Il faut ajouter quelques épîtres isolées et des fragments, que recèlent en particulier les chaînes exégétiques ou les actes conciliaires. On retiendra surtout les lettres datées de la période du patriarcat.

***CPG* 7070.1** *The Sixth Book of the Select Letters of Severus Patriarch of Antioch in the Syriac Version of Athanasius of Nisibis* (éd. et trad. E. W. Brooks)*, t.* 1/1-2, Londres 1902-1904 (1969) (texte syriaque) ; t. 2/1-2, Londres 1903-1904 (1969) (trad. angl.).

Les lettres de Sévère furent d'abord rassemblées en une collection de 23 livres, qui ne comprenait d'ailleurs pas l'ensemble de la correspondance du patriarche. Il existait aussi un recueil de lettres choisies dont le *presbytéros* Athanase de Nisibe traduisit au VII[e] siècle le sixième livre en syriaque, d'après l'original grec. Mathieu de Béroia et Daniel d'Édesse auraient inspiré son entreprise, assurément dans le but de consigner, en milieu syrien jacobite, les solutions sévériennes de cas disciplinaires. Les questions dogmatiques devaient relever d'autres livres. L'ordre adopté n'est donc pas chronologique mais thématique, selon 11 sections (τίτλοι/ܛܛܠ̈ܘܣ) traitant des évêques (1° et 2°), des prêtres (3°), de la communion ecclésiale (4°, 5°, 6°), des moines (7°, 10°, 11°), des mutilations volontaires et du suicide (8°), du baptême (9°). Les textes retenus ne sont pas toujours présentés dans leur intégralité. 74 lettres sur 123 concernent directement la période du patriarcat.

COQUIN 1986-1987 : Coquin, R.-G. - Christianismes orientaux, *AEHE (Ve sect.)* 95, p. 339-341.

HONIGMANN 1951a : Honigmann, E. - Le concile de Constantinople de 394 et les auteurs du « Syntagma des XIV titres ». Appendice 2, Le *Canonicon* de Sévère d'Antioche d'après ses *Select letters* [*SL*], dans : *Id.*, *Trois mémoires posthumes d'histoire et de géographie de l'Orient chrétien*, Bruxelles, p. 82-83.

***CPG* 7070.2** *A Collection of Letters of Severus of Antioch* (éd. et trad. angl. E. W. Brooks), dans : *PO* 12/2, 1915, p. 163-342, n° 1-61 ; 14/1, 1920, p. 1-310, n° 62-118.

53 lettres sur 118 concernent assurément la période du patriarcat. Plusieurs ont un caractère dogmatique ; d'autres ne subsistent qu'à l'état de fragments. Pierre de Callinique (*CPG* 7252) a consigné des fragments supplémentaires de lettres à Maron d'Anazarbe et à Oecuménios d'Isaurie.

***CPG* 7070.3** S. P. Brock, Some New Letters of the Patriarch Severos, dans : *Papers presented to the sixth International Conference on Patristic Studies held in Oxford 1971. 1, Inaugural lecture, editiones, critica, philologica, biblica, historica*, éd. E. A. Livingstone [= *Studia patristica* 12], Berlin 1975, p. 17-24.

L'auteur présente un catalogue de 27 lettres sévériennes, le plus souvent fragmentaires, qu'il a repérées dans le *cod.* Harvard (Houghton Library), *syr.* 22. On retiendra ici le n° 26 : une missive complète, adressée en 516 à Antiochos, abbé de Mār Bassos, contre la doctrine de Romain de Rhosos. *HC* 119 et 124 (*CPG* 7035), ainsi qu'une lettre à Théoteknos (*CPG* 7070.1, *SL*, Brooks, V, 4, p. 323 [288]), reviennent sur cette condamnation **(n° 59)**.

***CPG* 7070.10** *Epistula ad fratres orthodoxos qui sunt in urbe Tyro*
J. Lebon, Autour du cas de Dioscore d'Alexandrie, *Muséon* 59, 1946, p. 525-526 [527-528].

Sévère s'attache à disculper Dioscore I[er] d'avoir reçu Eutychès dans sa communion, à la première session du synode dit du *brigandage d'Éphèse* (8 août 449). C'est là le principal reproche qui pèsera longtemps sur le parti antichalcédonien, très attaché par ailleurs à ce synode de 449. Dans sa seconde session du 22 août, celui-ci avait en effet solennellement accepté les anathématismes cyrilliens, devenus la pierre de touche de la communion sévérienne.
Avant de donner son édition du texte, Lebon évoque encore un fragment d'une lettre aux mêmes destinataires et sur le même sujet (*Ibid.*, p. 519 ; cf. *CPG* 7070.2, *PO*, t. 12, n° 32, p. 266-267). Un autre fragment de même nature, non répertorié, se trouve dans : *DOMI*, p. 260 [182] ; il y est question d'Épiphane de Tyr.

3 - Les *Lettres à Serge le Grammairien* ne relèvent pas à proprement parler de la correspondance ordinaire du patriarche et se trouvent traditionnellement classées parmi les œuvres dogmatiques. À l'inverse mais toujours selon l'usage, l'épître *Contre les réitérateurs de l'onction* est comprise comme une lettre dans *CPG* 7070.1 : *SL*, Brooks, V, 6, p. 330-359 [294-317]. Il s'agit en fait d'un *petit traité*, comme l'écrit Sévère lui-même à Photios et André (*SL*, Brooks, I, 60, p. 207, l. 9 [185, l. 24-25]). Il en va de même de la longue *Lettre aux Émésiens*, véritable exposé de la doctrine sévérienne sur l'*union hypostatique* (*CPG* 7070.2 : *CL*, Brooks, n° 25, *PO*, t. 12, p. 222-248 ; **n° 45**).

***CPG* 7070.11** *Epistula de exilio*

A. Vööbus, Découverte d'une lettre de Sévère d'Antioche, *REByz* 33, 1975, p. 295-298.

Conservée dans un homiliaire syriaque ancien et inédite à ce jour (*editio paratur a S. H. Soumi*), cette lettre date du tout début de l'exil de Sévère. Le patriarche déchu s'adresse à des amis d'Antioche, auxquels il rapporte les circonstances romanesques et dangereuses de sa fuite vers Chypre et l'Égypte. De fait, le document était connu et décrit tant par Évagre le Scholastique (*CPG* 7500, Bidez, p. 155, l. 6-9 [Festugière, p. 366, l. 1-5]) que par Jean de Beith Aphtonia (*CPG* 7527, Kugener, p. 248, l. 1-3 [1-4]). Liberatus (*CPL* 865, Schwartz, p. 134, l. 4-5) et Georges des Arabes (Mc Vey, v. 651-670) se font aussi l'écho des péripéties qu'il consigne.

***CPG* 7070.13** *Epistula ad Soterichum*

G. Garitte, Fragments coptes d'une lettre de Sévère d'Antioche à Sotérichos de Césarée, *Muséon* 65, 1952, p. 185-198.

Cette lettre, écrite avant l'accession de Sévère à l'épiscopat, rapporte des péripéties de la lutte contre Makédonios.

***CPG* 7070.15, 7081.1** *Epistula synodica ad Iohannem achiepiscopus Alexandriae* **(n° 5)**

A. Mai, *Spicilegium Romanum*, t. 3, *De aliquot scriptis quae nunc proferuntur ex Arabicis et Syriacis bibliothecae Vaticanae codicibus*. *XII, Ex codice Arabico*, Rome 1840, p. 728-729 (trad. latine partielle d'un manuscrit arabe) ; deux citations arabes conservées dans la *Confession des Pères* (*GCAL* 104), éd. et trad. angl. Y. N. Youssef, *ANES* 40, 2003, n° 7, p. 196-198, n° 11, p. 208-209 ; fragments grecs chez Eustathe le moine, *Epistula de duabus naturis*, éd. P. Allen, *CCh/SG* 19, 1989, p. 407, 415, 420 (*CPG* 6810).

À propos de la version arabe et des fragments grecs, cf. M.-A. Kugener, Allocution prononcée par Sévère après son élévation sur le trône patriarcal d'Antioche, *OC* 2, 1902, p. 275, n. 3. Peut être faut-il rattacher à cette lettre le fragment dogmatique *CPG* 7071.29 : *Epistula ad Iohannem haereticum episcopum Alexandriae*, *ACO, s. 2, t.* 1, Riedinger, p. 326, § 15 ; *DPIV*, 41/XLIII, p. 314-315 (cf. *CCh/SG* 19, p. 407, n. 61).

***CPG* 7070.16** *Recta fides scripta ad Anastasium imperatorem*

A. Mai, *op. cit.*, p. 731-738. (trad. latine d'un manuscrit arabe).

Ce document, donné pour contemporain de la chute de Makédonios, ne semble pas avoir été exploité jusqu'ici, ni rapproché du *Type d'Anastase* (cf. *infra*).

CPG 7071.1-70 *Epistularum fragmenta*

Ces fragments se rencontrent surtout dans les chaînes exégétiques, les florilèges théologiques ou les actes conciliaires. À ce titre, leur collation systématique déborde le cadre de la présente recherche, d'autant que leur intérêt relève plutôt de la dogmatique et que leur datation demeure souvent problématique. Pour les chaînes et les florilèges, une orientation bibliographique est donnée plus bas, avec indications relatives aux éditions. De même, la question des actes conciliaires et des dispositions canoniques se trouve abordée au chapitre des documents synodaux. On relève ici les références actualisées des fragments exploités par E. Honigmann (1951) et relatifs à la période du patriarcat : *CPG* 7071.4, *Ad Antoninum episcopum* ; *CPG* 7071.6, *Ad Archelaum* (3 citations, à rattacher peut-être à l'extrait *CPG* 7070.1, Brooks, VI, 2, p. 410 [363-364], qui traite aussi d'Épiphane de Tyr) ; *CPG* 7071.14, *Ad Constantinum episcopum Seleuciae (Laodiceae ?) ; CPG* 7071.17, *Ad Dionysium Tarsi* (= *CPG* 7070.1, *SL*, Brooks, V, 5, p. 328 [293, 292]) ; *CPG* 7071.19, *Ad Eleusinum episcopum Sasimae* ; *CPG* 7071.29, *Ad Iohannem haereticum episcopum Alexandriae* ; *CPG* 7071.37, *Ad Marinum* ; *CPG* 7071.42, *Ad monachos in monasterio Isaac* ; *CPG* 7071.43, *Ad Niciam episcopum* ; *CPG* 7071.44, *Ad Nonnum episcopum Martyropolis - re vera Seleuciae* ; *CPG* 7071.50, *Ad Petrum episcopum Theodosiopolis* ; *CPG* 7071.55, *Ad Praefectum Tyri* ; *CPG* 7071.63, *Ad Theodorum episcopum Oblae*.

***CPG* 7070.17** *Epistula ad Iohannem militem*

S. P. Brock, Severus' letter to John the Soldier, dans : *Erkenntnisse und Meinungen. 2, Festschrift für Werner Strothmann zum 70. Geburtstag*, éd. G. Wiessner, Göttingen 1978, p. 53-75.

Voir aussi le fragment *CPG* 7071.32, apparemment adressé au même destinataire. Probablement rédigée entre 514 et 518, cette lettre qui traite du rituel de la triple immersion baptismale, de la signification du baptême du Christ et de l'onction du Saint Myron doit être rapprochée d'*HC* 17, 38, 40, 69, 88, 106 et 121 (*CPG* 7035).

Janeras 1996 : Janeras , V.-S. - Une lettre de Sévère d'Antioche utilisée par Moïse Bar Képha, *Liturgica* 3, p. 67-72.

IV - TEXTES LITURGIQUES

La tradition syrienne occidentale a placé sous le patronage de Sévère un grand nombre de textes liturgiques. Si de sérieuses réserves s'imposent quant à leur attribution, au moins sous la forme qui nous a été transmise, on ne saurait écarter, entre 512 et 518, une réelle activité du patriarche en la matière.

***CPG* 7072** *The Hymns of Severus and Others in the Syriac Version of Paul of Edessa as revised by James of Edessa* (éd. et trad. angl. E. W. Brooks), dans : *PO*, t. 6, 1909, p. 1-179 ; t. 7, 1911, p. 593-802 ; « Additional indices », Brooks, dans : *PO*, t. 14, p. 299-301.

Le premier traducteur syriaque d'un recueil d'hymnes, attribuées pour la plupart au patriarche, aurait été l'évêque Paul d'Édesse, contemporain de l'invasion perse ; Jacques d'Édesse révise le texte en 675. La paternité de Sévère a été fortement contestée par A. Cody, tant au plan musical que pour l'hymnographie proprement dite. Il reste que quelques pièces rencontrent les thèmes de certaines *HC*.

Cody 1982 : Cody, A. - The Early History of the *Octoechos* in Syria, dans : *East of Byzantium. Syria and Armenia in their Formative Period*, éd. N. Garsoian *et alii*, Washington, p 45-113.

Jeannin, Puyade 1013 : Jeannin J. et Puyade, J. - L'*Octoëchos* syrien, *OC* 3, p. 82-104 ; p. 277-298 ; version abrégée dans : *DACL* 12, 1936, col. 1888-1900.

***CPG* 7073, 7074** *Anaphorae*

H. G. Codrington, Anaphora syriaca Severi Antiocheni, dans : *Anaphorae Syriacae. 1, 1,* Rome 1939, p. 51-87 ; M. Rajji, Une anaphore syriaque de Sévère d'Antioche pour la messe des présanctifiés, *ROC* 21, 1918-1919, p. 25-39.

En syriaque. Il s'agit de textes assurément postérieurs au VII[e] siècle.

Baumstark 1922 : Baumstark, A. - Die syrische Anaphora des Severus von Antiocheia, *JLW* 2, p. 92-98.

Coddrington 1938 : Coddrington, H. G. - The heavenly Altar and the Epiclesis in Egypt, *JThS* 39, p. 141-150.

***CPG* 7075, 7076, 7077** *Ordo baptismi*

I. S. Assemani, *Codex liturgicus Ecclesiae universae*, t. 2, Rome 1749-1750 (Paris-Leipzig 1902), p. 261-306.

Même remarque. Les 6 cathéchèses baptismales constituent en revanche un ensemble documentaire de première main : *HC* 21, 42, 70, 90, 109, 123.

Mateos 1974 : Mateos, J. - Théologie du baptême dans le formulaire de Sévère d'Antioche, dans : *Symposium syriacum 1972, célébré dans les jours* [sic] *26 au 31 octobre 1972 à l'Institut Pontifical Oriental de Rome : rapports et communications*, Rome, p. 135-161.

***CPG* 7078.1-3** *Preces*

F. E. Brightman, *Liturgies Eastern and Western. 1, Eastern Liturgies*, Oxford 1896, p. 144, 162 sq., 181 sq.

Textes coptes et tardifs. La tradition égyptienne, essentiellement hagiographique, a beaucoup prêté à Sévère.

Cuming 1990 : Cuming, G. J. - The liturgy of Antioch in the time of Severus (512-518), dans : *Time and community : in honor of Thomas J. Talley*, éd. J. N. Alexander, Washington, p. 83-103.

V - FRAGMENTS DANS LES CHAÎNES ET LES FLORILÈGES

Quelques fragments conservés dans les chaînes exégétiques ou des florilèges théologiques proviennent des HC *ou de lettres datées de l'époque du patriarcat sévérien. Outre CPG* 7080, *on peut consulter la bibliographie raisonnée des florilèges dans Grillmeier 1990, p. 94-128, et celle des chaînes,* ibid.*, p. 138-140.*

Breydy 1990 : Breydy, M. - Les témoignages de Sévère d'Antioche dans l'exposé de la foi de Jean Maron, *Muséon* 103, p. 215-255.

CAUBET ITURBIDE 1975 : Caubet Iturbide, J. - La cadena coptoárabe de los evangelios y Severo de Antioquía, dans : *Homenaje a Juan Prado. Miscelánea de estudios bíblicos y hebraicos*, éd. L. Álvarez Verdes et E. J. Alonso Hernández, Madrid, p. 421-432.

CHABOT 1908 [1933] : Chabot, J.-B. - *Documenta ad origines Monophysitarum illustrandas* [*DOMI*], dans : *CSCO* 17 [103], Louvain.

CRAMER 1838-1844 : Cramer, J. A. - *Catenae Graecorum Patrum in Novum Testamentum* [*CGPNT*], Oxford.

DEVREESSE 1959 : Devresse, R. - *Les anciens commentateurs grecs de l'*Octateuque *et des* Rois *: fragments tirés des chaînes,* Cité du Vatican.

DEVREESSE 1970 : Devresse, R. - *Les anciens commentateurs grecs des* Psaumes, Cité du Vatican.

DIEKAMP ²1981 : Dickamp, F. - *Doctrina Patrum de incarnatione Verbi* [*DPIV*] *: ein griechisches Florilegium aus der Wende des 7. und 8. Jahrhunderts…,* Munster.

DORIVAL 1984 : Dorival, G. - Nouveaux fragments grecs de Sévère d'Antioche, dans : *Antidoron. Hommage à M. Geerard*, Wetteren, p. 101-121.

MAI 1837 : Mai, A. - *Scriptorum ueterum noua collectio. IX*, Rome 1837.

PETIT 1999 : Petit, F. - *La chaîne sur l'Exode. 1, Fragments de Sévère d'Antioche*, éd. et trad. du texte grec (glossaire syriaque par L. Van Rompay), Louvain.

PETIT 2006 : Petit, F. - *Fragments grecs tirés des chaînes sur les derniers livres de l'Octateuque et sur les Règnes*, éd. et trad. du texte grec (glossaire syriaque par L. Van Rompay), Louvain.

RICHARD 1973 : Richard, M. - Le florilège du cod. Vatopédi 236, *Muséon* 86, p. 249-273.

RICHARD 1951 : Richard, M. - Les florilèges diphysites du Vᵉ et du VIᵉ siècles, dans : *Chalkedon* 1, p. 721-748.

YOUSSEF 2003 : Youssef, Y. N. - The quotations of Severus of Antioch in the book of the *Confessions of the Fathers*, *ANES* 40, 2003, p. 173-224. [*CGAL* 104]

YOUSSEF 2004 : Youssef, Y. N. - The Coptic catena on the four gospels according to Severus of Antioch. 1, The Gospel of Matthew, *BSAC* 43, p. 95-144.

VI - ANNEXE : LE *TYPE* D'ANASTASE

On peut rattacher aux textes sévériens ce document théologique rédigé à CP, sur l'ordre d'Anastase, par le futur patriarche, et qui constitua, au moins en substance, l'enjeu de la controverse organisée au monastère de Dalmatios le 20 juillet 511, prélude direct à la chute de Makédonios. Seuls subsistent deux extraits conservés dans deux florilèges arméniens, Le sceau de la foi *et* Le livre des lettres.

J. Lebon, Les citations patristiques dans le *Sceau de la Foi*, *RHE* 25, 1929, p. 7-8 (traduction latine) ; C. Moeller, Un fragment du *Type* de l'empereur Anastase I, *Studia Patristica* 3/1, 1961, p. 240-247 (même traduction latine, texte collationné avec celui du *Livre des lettres*) ; A. Grillmeier, *Le concile de Chalcédoine (451) : réception et opposition,* p. 386-387 (traduction française) ; F. K. Haarer, *Anastasius I : politics and empire in the late Roman Empire*. *Appendix D : the 510/511 formula of satisfaction (*τῦπος τῆς πληροφορίας*)*, p. 280-281 (même trad. latine, trad. anglaise).

Pour le texte arménien, on peut se reporter aux éditions suivantes : *Le Sceau de la foi de la Sainte Église catholique, de nos Pères orthodoxes et inspirés (Knik 'Hawatay)*, éd. K. Ter-Mekerttschian, Etschmiadzin 1914, p. 128 ; *Le livre des lettres (Girk' t'lt'oç)*, éd. J. Ismireantz, Tiflis 1901, p. 277-278.

Il s'agit en fait de la réponse donnée par Sévère à la demande impériale d'une *formule de satisfaction* (τύπος τῆς πληροφορίας), susceptible de restaurer l'*unité* ecclésiale (ἕνωσις), dans l'esprit supposé de l'édit de Zénon. Reprise par l'empereur, elle devient donc une interprétation autorisée de l'*Hénotique* (*CPG* 5999) et justifie l'attaque portée contre les trois patriarches, modérément hénoticiens, d'Antioche, de Constantinople et de Jérusalem.

Le document serait à rapprocher du manuscrit arabe présenté par A. Mai, *Recta fides scripta ad Anastasium imperatorem* (*CPG* 7070.16), dont le texte se trouve aussi dans le florilège arabe jacobite des *Confessions des Pères* (*CGAL* 104), Youssef, n° 1, p. 178-785 (citations reprises aux n° 11, p. 208-209, et 18-19, p. 215-216). Il faut noter enfin que les vies éthiopienne et

arabe de Sévère rapportées à Athanase d'Antioche citent deux professions de foi sévériennes à Anastase : Goodspeed, p. 628 [60] et 650-654 [81] ; Youssef, § 36, p. 412 [413], et § 76-78, p. 440-444 [441-445].

Documents synodaux et canoniques ; listes épiscopales ; législation justinienne : éditions critiques et études modernes

I - DOCUMENTS SYNODAUX CHALCÉDONIENS

De 518 à 536, six synodes chalcédoniens ont condamné Sévère et ses partisans (518 : CP, Hier., Tyr ; *519 :* Syria II ; *536 :* CP, Hier.*). Leurs* Actes *comportent des témoignages à charge portés contre l'action du patriarche. Un synode d'Antioche est attesté en 537 ou 538, qui anathématise à nouveau les sévériens ; en 571, le refus jacobite d'adhérer au* programme *de Justin II entraîne une nouvelle condamnation par un synode de Constantinople. Par la suite, Sévère se trouve encore impliqué, aux chapitres des* testimonia haereticorum*, dans les débats de* Latran *(649),* CP III *(680) et* Nicée II *(787). On suivra ici l'ordre chronologique et, jusqu'en 681, les références de la* CPG*, t. 4. Il convient de se reporter à la présentation historique proposée* in HConc.*, t. 2-3.*

Collectio Sabbaitica contra Acephalos et Origenistas destinata (éd. E. Schwartz), *ACO, s. 1*, *t.* 3, Berlin 1940.

Cette collection, intitulée par l'éditeur, rassemble dans sa première partie (§ 4-133, p. 4-189), les *Actes* des synodes de 536 (CP, Hier., *CPG* 9325-9331) ; l'*Actio V* du premier (*CPG* 9329.1-10) comporte elle-même ceux des 4 synodes de 518 et 519 (CP, Hier., Tyr, Syria II : *CPG* 9202, 9204, 9205, 9206), contemporains de la déposition de Sévère. Cf. *HConc.,* t. 2, 2, p. 1046-1052 ; 1142-1155. On retiendra, dans l'ordre de la collection, les pièces suivantes :

CP/536-*V* ; CP, Hier., Tyr/518 ; Syr. II/519

CPG 9329.1, *Libellus episcoporum Syriae II ad imperatorem* - p. 30-32 ;

CPG 9329.2, *Libellus monachorum ad imperatorem* - p. 32-38 ;

CPG 9329.3, *Libellus monachorum ad Menam CP* - p. 38-52 (texte et trad. fr. par M-A. Kugener, *PO,* t. 2, 1904, p. 351-357) ;

CPG 9329.4 (= *CPG* [9201]) , *Epistula Hormisdae papae ad clerum et archimandritas Syriae II* - p. 52-56 ;

CPG 9329.5 (= *CPG* [9301]) , *Epistula Hormisdae ad Epiphanium CP* - p. 56-59 ;

CPG 9329.6, *Documenta synodi CP a. 518*, *Preces clericorum et monachorum Antiochae ad Iohannem CP et synodum* - p. 60-62 (texte et trad. fr. par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 339-343) ; *Relatio synodi ad Iohannem CP* (= CPG 9202) - p. 62-66 (texte et trad. fr. par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 336-339) ; *Libellus monachorum ad synodum* - p. 67-71 ; *Acclamationes populi et allocutiones episcoporum* - p. 71-76 ; *Epistula Iohannis CP ad Iohannem Hier.* (= *CPG* 6828) - p. 76 ; *Epistula ejusdem ad Epiphanium Tyri* (= *CPG* 6829) - p. 77 ;

CPG 9329.7 (= *CPG* 9204), *Epistula synodi Hier. a. 518, sive synodalis Iohannis Hier. ad Iohannem CP* - p. 77-80 ;

CPG 9329.8, *Epistula synodi Tyri. a. 518, sive synodalis Epiphanii. Tyri ad synodum CP* (= *CPG* 9205) - p. 80-85 (texte et trad. fr. par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 344-348) ; *Acclamationes et allocutiones* - p. 85-90 (trad. ang. et notes, Vasiliev, *Justin the First*, p. 150-158) ;

CPG 9329.9, *Epistula synodi episcoporum Syriae II. a. 519, sive synodalis ad Iohannem CP et synodum* (= *CPG* 9206) - p. 90-92 ; *Actio apud praesidem provinciae* - p. 92-103 ; *Actio altera apud praesidem provinciae* - p. 103-106 ; *Libellus monachorum Apameae* - p. 106-110 ;

CPG 9329.10, *Sententiae synodi CP 536* - p. 110-119 ;

CPG 9330 (= *CPG* 6877), *Constitutio Justiniani imp. contra Anthimum, Seuerum, Petrum et Zoaram* (= *Novelle* 42) - p. 119-123 (*NI* 42, Schöll-Kroll, p. 263-269) (extrait et trad. fr. M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 358-361).

Hier./536 ; CP/536-*I, II, III, IV*

CPG 9331.1 (= *CPG* 6930), *Epistula Menae CP ad Petrum Hier.* (Hier./536) - p. 124-125 ;

CPG 9331.2 (= *CPG* 9325-9328) (CP/536-*I*) :

CPG 9325.1, *Libellus monachorum ad Iustinianum* - p. 131-134 ;

CPG 9325.2, *Relatio monachorum* - p. 134-136 ;

CPG 9325.3, *Libellus monachorum ad Agapetum* - p. 136-147 ;

CPG 9325.4, *Epistula episcoporum Orientalium ad Agapetum* - p. 147-152 (texte et trad. fr. M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 349-350) ;

CPG 9325.5 (= *CPG* 9319), *Epistula Agapeti ad Petrum Hier.* - p. 152-153 ;

CPG 9326 (CP/536-*II*) - p. 154-161 ;

CPG 9327 (CP/536-*III*) - p. 161-169 ;

CPG 9328.1 (= *CPG* 6927), *Epistula Menae CP ad Anthimum* (CP/536-*IV*) - p. 176-177 ;

CPG 9328.2 (= *CPG* 6928), *Sententia contra Anthimum* (CP/536-*IV*) - p. 180-181 ;

CPG 9331.3, *Conclusio cum subscritionibus* (Hier./536) - p. 182-189.

La *Collectio Sabbaitica* contient aussi des missives falsifiées supposément adressées à Pierre le Foulon. On retiendra ici une prétendue *Lettre du pape Gélase aux évêques de Syrie II*[e], pour un fragment authentique qu'elle comporte, écrit au cours de l'hiver 517-518 par un diacre Silvain (de Rome ?), p. 218-222 (meilleure édition que celle, établie sur la base de la *Collectio Vaticana*, dans : *PublS*, Schwartz, p. 126-130).

Collectio Avellana. Epistulae Imperatorum, Pontificum, aliorum inde ab a. 367 usque ad a. 553 datae (éd. O. Günther), *CSEL, t.* 35, 2, Vienne 1898.

Il s'agit d'une collection latine de correspondance pontificale. Les lettres n° 139 (*CPG* [9200] ; cf. *CPL* 1620), 140 (*CPG* [9201] ; cf. *CPG* 9329.4 ; cf. *CPL* 1683), 167 (*CPG* [9234] ; cf. *CPL* 1620), 217 (*CPG* [9242] ; cf. *CPL* 1620) et 237 (*CPG* [9301] ; cf. *CPG* 9329.5 ; cf. *CPL* 1683) concernent les événements de 518 et la déposition de Sévère, vivement souhaitée par le pape Hormisdas. Ainsi les lettres 140 et 237 figurent-elles également, en version grecque, dans les *Actes* de CP/536 (*CPG* 9329.4 et 5).

139 (*CPG* [9200] ; cf. *CPL* 1620 ; *PublS*, p. 170, n° 132), *Relatio archimandritarum et monachorum Syriae II ad Hormisdam papam* - p. 565-571 ;

140 (*CPG* [9201] ; cf. *CPG* 9329.4 ; cf. *CPL* 1683 ; *PublS*, p. 170, n° 133), *Epistula Hormisdae papae ad presbyteros etc. Syriae II* - p. 571-584 ;

167 (*CPG* [9234] ; cf. *CPL* 1620), *Suggestio Dioscori diaconi ad Hormisdam papam* - p. 618-621 ;

217 (*CPG* [9242] ; cf. *CPL* 1620), *Suggestio Germani et Iohannis episcoporum, Felicis et Dioscori diaconorum et Blandi Presbyteri ad Hormisdam papam* - p. 677-679 ;

237 (*CPG* [9301] ; cf. *CPG* 9329.5 ; cf. *CPL* 1683), *Epistula Hormisdae ad Epiphanium CP* - p. 723-738.

Un synode d'Antioche convoqué par Éphrem d'Amid, en 537 ou 538, anathématise Sévère et ses partisans. Il est mentionné, en mauvaise part, chez Zacharie le Scholastique (*CPG* 6995, *HE*, X, 5 ; trad. F. J. Hamilton et E. W. Brooks, p. 311).

Un synode constantinopolitain de 571 condamne les jacobites qui refusent d'adhérer au *programme* de Justin II. L'anathème porté contre Sévère en cette occasion est préservé dans la *Chr. melkite abrégée*, De Halleux, p. 41. Cf. Grumel 1972, n° 254, p. 102.

Concilium Lateranense a. 649 celebratum (éd. R. Riedinger), *ACO, s. 2, t.* 1, Berlin 1984. (*HConc.,* t. 3, 1, p. 434-453).

Ce synode réfute les thèses monoénergistes, auxquelles se voient assimilées les positions sévériennes. Ainsi les *Secretarii I* (*CPG* 9398.1, 2), *III* (*CPG* 9400.1, 5, 6), *IV* (*CPG* 9401.1, 7) et *V* (*CPG* 9402.2, 3) mentionnent-ils, citent-ils et condamnent-ils le patriarche comme hérétique. Même appréciation dans une lettre du pape Martin, immédiatement postérieure au synode (*CPG* 9404).

Ces passages présentent un intérêt avant tout dogmatique. On retiendra surtout, au *Secretarius V* (*CPG* 9402.3) : un fragment original de la προσφώνησις de Daphné (*CPG* 7036) - p. 324, § 10 ; un fragment de lettre à Éleusinios de Sasime (*CPG* 7071.19) - p. 324, § 11 ; un fragment dogmatique au grammairien Serge (*CPG* 7025) - p. 324, § 12 ; un fragment dogmatique à Jean d'Alexandrie (*CPG* 7071.29) - p. 326, § 15.

Concilium Oecumenicum CP III (d. 7 m. Nov. a. 680 - d. 16 m. Sept. a. 681) (éd. R. Riedinger), *ACO, s. 2, t.* 2, 1-2, Berlin 1990-1992. (*HConc.,* t. 3, 1, p. 472-538).

Sévère intervient ici dans la controverse monothélite, cité comme hérétique aux *Actiones IV* (*CPG* 9423.1), *VIII* (*CPG* 9427), *X* (*CPG* 9429.1-2), *XI* (*CPG* 9430.1), *XII* (*CPG* 9431.1, 2), *XVII* (*CPG* 9436), *XVIII* (*CPG* 9437.1, 2). Même appréciation dans l'édit conclusif de Constantin IV (*CPG* 9438) et dans une lettre pontificale postérieure (*CPG* 9441). L'*Actio IV* offre en particulier les mêmes fragments originaux que *CPG* 9402.3 de la lettre au grammairien Serge (*GPG* 7025) et de la προσφώνησις de 512 (*CPG* 7036) - p. 104, § 4 et 11.

Concilium Oecumenicum Nicaenum II (d. 24 m. Sept. - d. 23 Oct. 787), Mansi 12-13, 1771-1772 (1960) (*HConc.*, t. 3, 2, p. 741-798)

La théologie et l'action de Sévère se trouvent ici réinterprétées dans le contexte de la querelle des images, le patriarche passant désormais, ainsi que Philoxène, pour un précurseur des thèses iconoclastes. L'*Actio V* donne ainsi lieu à la lecture de plusieurs témoignages historiographiques, hagiographiques ou conciliaires, qui tendent à étayer cette condamnation.

13/180e-181b, Jean Diakrinoménos, (*CPG* 7509, *HE*, Hansen, p. 155) : Philoxène condamnait les représentations des anges, celles du Christ lui-même, ainsi que les colombes figuratives de l'Esprit Saint ; en conséquence, il faisait détruire les images des anges et occulter celles du Christ.

13/181c-d, Cyrille de Scythopolis, (*CPG* 7536, *Vita Sabae*, Schwartz, p. 148) : Philoxène et ses sectateurs travaillent à la chute de Flavien d'Antioche et achètent à grand prix le soutien du peuple d'Antioche.

13/181c-183, *Preces clericorum et monachorum Antiochiae ad Iohannem CP et synodum* (cf. *CPG* 9329.6 = *CPG* 9202, *ACO, s. 1*, t. 3, Schwartz p. 60, § 24 ; texte et trad. fr. M.-A. Kugener, *PO*, t. 2, p. 339-343) : Sévère s'est livré à la magie, a fait main basse sur les objets du culte et s'est emparé des colombes d'or et d'argent figurant l'Esprit Saint.

13/184b-c, Jean de Gabala, (*CPG* 7525, *Vita Severi Antiocheni*) : Sévère s'est attaqué au culte des anges ; jusque dans le sanctuaire de saint Michel, il prêchait qu'il ne fallait pas peindre leurs vêtements de couleur pourpre mais blanche.

Brock 1975 = Brock, S. P. - Iconoclasm and the Monophysites, dans : *Iconoclasm : papers given at the ninth Spring Symposium of Byzantine studies, University of Birmingham, March 1975*, éd. A. Bryer et J. Herrin, Birmingham, p. 53-57.

Desreumaux 1987 : Desreumaux, A. - *La Doctrine d'Addaï*, l'image du Christ et les monophysites, dans : *Nicée II : 787-1987 : douze siècles d'images religieuses : actes du colloque international Nicée II tenu au Collège de France, Paris, les 2, 3, 4 octobre 1986*, éd. F. Boespflug et N. Lossky, Paris, p. 73-79.

Grabar 1984 : Grabar, A. - *L'iconoclasme byzantin : dossier archéologique*, Paris.

Kitzinger 1954 : Kitzinger, E. - The cult of Images in the Age before Iconoclasm, *DOP* 8, p. 85-105.

De Halleux 1977 : De Halleux, A. - Trois synodes impériaux du VIe siècle dans une chronique syriaque inédite, dans : *A Tribute to Arthur Vööbus*, éd. R. H. Fischer, Chicago, p. 295-307.

Grumel ²1972 : Grumel, V. - *Les regestes des actes du patriarcat de Constantinople. 1, Les actes des patriarches. 1, Les regestes de 381 à 715*, Paris.

Schieffer 1974-1983 : Schieffer, R. - *Index Generalis Tomorum I-IV, ACO, s. 1*, t. 4, 3, 1-2, Berlin.

II - DOCUMENTS SYRIENS JACOBITES

Il n'existe pas sur la période de documents, consignés par la tradition jacobite, de nature comparable à celle des actes chalcédoniens. La publication, par A. Vööbus, du Synodicon *syrien occidental [*SWSyrTr*] met cependant à notre disposition quelques documents intéressants. Des éléments de recueils canoniques antérieurs avaient été déjà publiés et traduits par I. E. Rahmani, puis F. Nau [*LCSyrIn*] ; certaines pièces concernent le patriarcat sévérien. On retiendra aussi, parmi les documents publiés par J.-B. Chabot [*DOMI*], le témoignage d'un chapitre traitant de la portée jurisprudentielle de dépositions prononcées par Sévère et son synode. Le recueil canonique de P Hindo [*DAA*], de conception moderne et d'abord facile, présente, quant à lui, l'intérêt de souligner l'apport durable de Sévère à la constitution du droit ecclésiastique en Syrie. Les recueils généraux de W. Selb et d'A. Vööbus, signalés* in fine*, offrent une vue d'ensemble sur les sources juridiques, en particulier sur la discipline monastique.*

The Synodicon in the West Syrian Tradition [*SWSyrTr*], t. 1-2, éd. et trad. angl. A. Vööbus, *CSCO* 367-375 (texte syriaque) ; *CSCO* 368-376 (trad. angl.), Louvain 1975-1976.

Parmi les documents présentés, on remarquera, presque tous issus du VIe livre des lettres sévériennes (*CPG* 7070.1, *SL*, Brooks) et de portée canonique, les extraits suivants :

n° 26, *The holy Severus, the head of the bishops of Antioch, from his* mēmrā *against those who repeat anointment* (cf. *SL*, V, 6) - t. 1, p. 185-187 [p. 175-177] ;

n° 27, *Again from the holy Severus. A* šū'ālā *which was ask by Theodoros, the bishop of Olba in Isauria* (cf. *SL*, IX, 2) - t. 1, p. 188 [p. 177-178] ;

n° 31, *From the Letter of the Same (Venerable Severus) to bishop Solon* (cf. *SL,* I, 19) - t. 1, p. 195 [p. 183] ;

n° 32, *From the Letter of the Same (Venerable Severus) to Presbyters Qōsmā, Pōlōaqṭōs and Zenōbiōs* (cf. *SL*, I, 12) - t. 1, p. 195-196 [p. 183-184] ;

n° 33, *From the Letter of the Same (Venerable Severus) to bishop Diosqurōs* (cf. *CL*, n° 50) - t. 1, p. 196 [p. 184] ;

n° 34, *From the Letter of the Same (Venerable Severus) to bishop Eucharios* (cf. *SL*, I, 10) - t. 1, p. 196-197 [p. 184] ;

n° 36, *Of the Same, from the Letter of the Venerable Severus to John the Roman about the Holy Myron* (cf. *CPG* 7070.17 et *CL*, n° 24) - t. 1, p. 198 [p. 186] ;

n° 76, *Of the Holy Mār Severus, Patriarch of Antioch, from the Letter to the Venerable Sōlōn* (cf. *SL,* I, 19) - t. 2, p. 160-161 [p. 164] ;

n° 77, *Of the Same, from the Letter to Qōzmā, Polyeuctos and Zenō, the presbyters* (cf. *SL*, I, 12) - t. 2, p. 161 [p. 165] ;

n° 78, *Again from the Same of the Letter to Dioscorus the bishop* (cf. *CL*, n° 50) - t. 2, p. 161-162 [p. 166] ;

n° 83, *Of the Holy Severus, from the 98th Homely of the Enthronisation* - t. 2, p. 166-167 [p. 173] (l'extrait ne correspond pas à *HC* 98) ;

n° 86, *A Record of Episcopal Sees* (il s'agit du plus ancient témoin de la *Notitia Antiochena*) - t. 2, p. 184-188 [p. 189-194].

Chapitres (κεφάλαια) qui furent écrits de l'Orient. Leurs questions furent présentées aux saints Pères et elles reçurent la réponse suivante (éd. et trad. latine I. E. Rahmani), *Studia syriaca*, fasc. 3, Šarfeh 1908, p. 5-23 [30-47] ; (trad. fr. F. Nau) Littérature canonique syriaque inédite [*LCSyrIn*], *ROC* 14, 1909, § 54-102, p. 39-48.

Ces réponses concernent en particulier l'hérésie des *réitérateurs de l'onction*, condamnée par Sévère et nommément représentée par Zébad, dans l'éparchie de Dara. Il est aussi question des sectateurs de Lampétios.

D'une lettre écrite par un saint évêque à l'un de ses amis, à propos de certains péchés dont il lui avait écrit (trad. fr. F. Nau), Littérature canonique syriaque inédite [*LCSyrIn*]. 2, *ROC* 14, 1909, § 133-135, p. 118-119.

Les dispositions des § 133 et 134 concernent l'hérésie de Zébad et Zakkai ; le § 135 relève de la simple discipline ecclésiastique (cf. *CPG* 7070.1, *SL*, Brooks, p. 218 [196]).

***CPG* 7213** *Defensio Pauli patriarchae a Sergio recluso. Exemplar capitulorum ordinatorum ab archimandrita Mar Iohanne, qui exivit e monasterio Mar Bassi. Capitulum IV*, dans : *Documenta ad origines Monophysitarum illustrandas* [*DOMI*], *CSCO* 17, p. 228-229, 260-265 (texte syriaque) ; *CSCO* 103, p. 159, 181-185 (trad. latine) ; *Monophysite texts of the sixth century*, Louvain 1994, (commentaire par) A. Van Rœy et P. Allen, p. 291, 294.

Il s'agit du quatrième point d'un dossier donné en réponse, en 580 ou 581, au supérieur de Mār Bassos, l'archimandrite Jean l'Ancien de Rēš'ana, par un consultant « orthodoxe » du couvent de Nicée, Serge le Reclus, qui réfute, l'une après l'autre, neuf propositions de Jean le Boîteux, adversaire du patriarche (miaphysite) Paul d'Antioche, dit de Bēth Ukkāmē ou Paul le Noir (564-577/584). Sur ce schisme interne à la confession jacobite, cf. Honigmann 1951, p. 40, 64. Le débat porte sur la validité des dépositions épiscopales prononcées *in absentia*. Les circonstances de celles d'Épiphane de Tyr et des deux évêques d'Aréthuse et de Larisse, rebelles à Sévère, sont évoquées avec citations des lettres du patriarche à Théophane le Scholastique (*CPG* 7070.2, 7071.65), aux orthodoxes de Tyr (*non repertur*), au lecteur Archélaos de Tyr (*CPG* 7071.6), à Marinos de Béryte (*CPG* 7071.37) et au préfet de Tyr (CPG 7071.55).

[*DAA* (*Disciplina Antiochena antica*). 2, P. Hindo, Cité du Vatican 1951.

Chorévêque de l'Église syrienne catholique, l'auteur a voulu composer, sur le modèle du *Codex Iuris Canonici* latin, un recueil raisonné (et catholique) de textes canoniques syriaques. Ce moderne *Synodikon* comporte d'assez nombreux extraits de Sévère, relatifs à la discipline cléricale et ecclésiastique.]

SELB 1989 : Selb, W. - *Orientalische Kirchenrecht. 2, Die Geschichte des Kirchenrechts der Westsyrer*, Vienne.

VÖÖBUS 1970 : Vööbus, A. - *Syrische Kanonessammlungen. Ein Beitrag zur Quellenkunde*, t. 1, *Westsyrische Originalurkunden*, 1/A, B, *CSCO* 307, 317, *Subs.* 35, 38, Louvain.

En particulier : II, p. 68-81 : Monasticism in the light of the earliest legislative sources ; V, p. 170-193 : Monasticism in the light of the legislative sources.

VÖÖBUS 1988 : Vööbus, A. - *History of Ascetism in the Syrian Orient. A Contribution to the History of Culture in the Near East*, t. 3, *CSCO* 500, *Subs.* 81, Louvain.

III - LISTES ÉPISCOPALES

Les signatures épiscopales, souscrites au bas des actes synodaux, ont constitué la première matière pour l'établissement des fastes ecclésiastiques, complétée par les histoires et les chroniques. L'œuvre de M. Le Quien représente à cet égard une première synthèse, affinée pour Antioche et sur la période considérée par quelques études modernes, singulièrement celles d'E. Honigmann et G. Fedalto. L'épigraphie est appelée à jouer un rôle grandissant dans les progrès futurs de la prosopographie paléochrétienne. *La question tant débattue de la* Notitia Antiochena *mérite une bibliographie particulière.*

DEVREESSE 1945 : Devreesse, R. - *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Paris, p. 108-299.

FEDALTO 1988 : Fedalto, G. -*Hierarchia ecclesiastica orientalis : series episcoporum ecclesiarum Christianarum Orientalium. 2, Patriarchatus Alexandrinus, Antiochenus, Hierosolymitanus*, Padoue.

FIEY 1993 : Fiey, J.-M. - *Pour un Oriens Christianus Novus : répertoire des diocèses syriaques orientaux et occidentaux*, Beyrouth.

HONIGMANN 1951 : Honigmann, E. - *Évêques et évêchés monophysites d'Asie antérieure au* VI*e siècle*, *CSCO* 127, *Subs.* 2, p. 19-107.

Voir en particulier l'établissement définitif de la liste des évêques sévériens bannis sous Justin en 519, extraite des trois chroniques syriaques sources (*PS* 148/V ; 151 [115.2] ; 164), p. 146-149.

LE QUIEN 1740 : Le Quien, M. - *Oriens Christianus in quatuor patriarchatus digestus*…, 2, Paris.

CPG 6967 — *Notitia Antiochena*

L'authenticité de cette liste des évêchés du patriarcat d'Antioche au VIe siècle, vigoureusement contestée par Devreesse (1945, p. 305-312), semble aujourd'hui bien établie, si la paternité d'Anastase Ier (559-570, 593-599) appelle toujours des réserves. Laurent a fait le point sur la tradition manuscrite et la portée du document. Une recension syriaque, sans doute assez proche de l'original, figure au *Synodikon* jacobite. Vööbus en a signalé une autre encore, susceptible de résoudre de persistantes difficultés.

BECK 1959 : Beck, H.-G. - *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, Munich, p. 190-196.

HINDO 1951 : Hindo, P. - *DAA*, I, Appendice 1 : Juridiction territoriale du patriarcat d'Antioche, p. 425-429.

HONIGMANN 1925 : Honigmann, E. - Studien zur *Notitia Antiochena*, *ByzZ* 25, p. 60-68.

HONIGMANN 1947 : Honigmann, E. - The Patriarchate of Antioch - § IV, *Traditio* 5, p. 151-159.

KARALEVSKIJ 1911 : Karalevskij, C. - *Histoire des patriarcats melkites*, Rome, p. 227-231.

LAURENT 1947 : Laurent, V. - La notice d'Antioche, origine et tradition, *REByz* 5, p. 67-89.

NAU 1909 : Nau, F. - Les suffragants d'Antioche au milieu du VIe siècle, *ROC* 14, p. 209-211 ; 215-217.

RAHMÂNI 1920 : Rahmâni, I. E. - *I fasti della Chiesa patriarcale Antiochena*, Rome, p. II-VII.

Tobler, Molinier 1879 : Tobler, T. et Molinier, A. - *Notitia Antiochiae ac Ierosolymae patriarchatuuum [Saec. VI]*, dans : *Itinera Hierosolymitana latina*, I, p. 329-343, Publications de la Société de l'Orient latin, série géographique, Genève.

Vailhé 1907 : Vailhé, S. - La *Notitia episcopatuum* d'Antioche du patriarche Anastase, VIe siècle, *EO* 10, p. 139-145.

Vööbus 1976 : Vööbus, A. - *The Synodicon in the West Syrian Tradition* [*SWSyrTr*], t. 2, *CSCO* 368, p. 184-188 (texte syriaque) ; *CSCO* 376, p. 189-194 (trad. ang.), Louvain - n° 86 : *A Record of Episcopal Sees.*

Vööbus 1985 : Vööbus, A. - Neue Urkunden zur 'Notitia Antiochena', *OCA* 51, p. 422-424.

IV - ANNEXE : LA LÉGISLATION JUSTINIENNE

Publiées entre 535 et 565, les Novelles *de l'empereur Justinien (*CPG *6877) relatives au clergé contiennent plusieurs dispositions qui peuvent nous éclairer rétrospectivement sur le statut des clercs et des moines, ainsi que sur la discipline ecclésiastique, pour les années 512-518* [4]*. La condamnation définitive de Sévère, en 536, fait l'objet d'une constitution particulière (*NI 42*).*

NI 3 [a. 535], Schöll-Kroll, p. 18-24 - *Du nombre des clercs de la très sainte église principale et des autres très saintes églises de Constantinople*.

NI 5 [a. 535], Schöll-Kroll, p. 28-35 - *Des moines*.

NI 6 [a. 535], Schöll-Kroll, p. 35-48 - *De l'ordination des évêques et autres clercs ; des dépenses des églises*.

NI 7 [a. 535], Schöll-Kroll, p. 48-63 - *De l'interdiction d'aliéner ou d'échanger les biens ecclésiastiques ou de les hypothéquer à conditions particulières, alors que doivent suffire les conditions générales*.

NI 16 [a. 535], Schöll-Kroll, p. 115-117 - *Du nombre des clercs à ordonner*.

NI 42 [a. 536], Schöll-Kroll, p. 263-269 - *De la déposition d'Anthime, Sévère, Pierre, Zéôra et plusieurs autres* (*CPG* 6877 = 9330).

NI 67 [a. 538], Schöll-Kroll, p. 344-347 - *Que personne ne fasse construire d'oratoire sans l'accord de l'évêque et qu'il détermine à l'avance les ressources nécessaires à son entretien ; que les évêques ne manquent pas à leurs Églises ; de l'aliénation des biens immobiliers ecclésiastiques*.

NI 76 [a. 538], Schöll-Kroll, p. 379-381 - *Sur ceux qui entrent dans les monastères, sur leurs biens et sur la date à partir de laquelle cette constitution entre en vigueur*.

NI 79 [a. 539], Schöll-Kroll, p. 388-390 - *Devant qui les moines et les ascètes doivent plaider leurs causes*.

NI 83 [a. 539], Schöll-Kroll, p. 409-411 - *Que les clercs soient assignés d'abord devant leurs propres évêques et ensuite devant les juges civils*.

NI 120 [a. 544], Schöll-Kroll, p. 578-591 - *De l'aliénation et l'emphytéose des biens ecclésiastiques*.

NI 123 [a. 546], Schöll-Kroll, p. 593-625 - *Des évêques, clercs et moines*.

NI 131 [a. 545], Schöll-Kroll, p. 654-664 - *Des titres et privilèges ecclésiastiques*.

NI 133 [a. 539], Schöll-Kroll, p. 666-676 - *De la vie des moines*.

NI 137 [a. 565], Schöll-Kroll, p. 695-699 - *De l'ordination des évêques et des clercs*.

4 - Les dispositions législatives de cette nature antérieures à la publication du *Code Justinien* (529/534) se trouvent naturellement intégrées à celui-ci, ainsi l'édit de 528 sur l'élection des évêques (*CI* I, 3, 41, Krüger, t. 2, p. 26).

Sources grecques : éditions critiques et études modernes

Nota : *Hors les documents synodaux, les sources grecques sur le patriarcat sévérien appartiennent essentiellement à trois genres : chronique ; histoire ; hagiographie. On ne s'étonnera pas de ne rencontrer, à l'exception du fragmentaire Jean Diakrinoménos et de Malalas, peu impliqué dans la controverse, que des auteurs de tendance nettement chalcédonienne. Le grec devient en effet, après 536, la langue de l'orthodoxie justinienne. Il faut retenir enfin divers fragments afférents à la polémique antisévérienne, parvenus sous forme de citations d'adversaires du patriarche, et quelques documents annexes.*

I - CHRONIQUES

***CPG* 7511** Jean Malalas - *Chronographia*, (éd. J. Thurn), Berlin 2000 ; *The Chronicle of John Malalas. A Translation* (trad. angl. E. Jeffreys, M. Jeffreys, R. Scott), Melbourne 1986.

Contemporain d'Anastase, Malalas (soit, le *rhéteur* : ܡܠܠܐ) semble avoir vécu à Antioche jusqu'à l'époque de Justin II. Sa chronique mentionne la déposition de Flavien (XVI, 11, p. 327, l. 66), la fuite de Sévère (XVII, 6, p. 328, l. 33), les patriarches Paul et Euphrasios (XVII, 11, p. 342, l. 24-26). Les deux premiers passages sont présentés et traduits par M.-A. Kugener, *PO*, t. 2, 1904, p. 373-374.

Théophane le Confesseur - *Chronographia* (éd. C. de Boor), t. 1 (t. 2, p. 77-340 : adaptation latine d'Anastase le Bibliothécaire), Leipzig 1883-1885; *The Chronicle of Theophanes Confessor. Byzantine and Near Eastern history, AD 294-813* (trad. angl. C. Mango et R. Scott, collab.G. Greatrex), Oxford 1997.

Moine iconodoule exilé par Léon V, Théophane écrit dans les années 810/814. Douze passages concernent la carrière et l'action de Sévère, tous recensés par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 382-388.

Nicéphore I[er] de Constantinople - *Chronographia brevis (Χρονογραφικὸν σύντομον)* (*Opuscula historica*, éd. C. de Boor), p. 81-135, Leipzig 1880.

Patriarche de Constantinople (806-815), déposé et exilé par Léon V pour sa défense des images, Nicéphore laisse une œuvre importante mais cet austère tableau chronologique demeure d'attribution incertaine. Il a été traduit en latin par Anastase le Bibliothécaire et introduit dans son *Historia tripertita* (éd. C. de Boor, p. 36-59). Les dépositions de Flavien et Sévère sont mentionnées sans commentaire.

Jean Zonaras - *Chronicon (Ἐπιτομὴ ἱστοριῶν)* (éd. L. Dindorf), t. 3, Bonn 1870.

Haut fonctionnaire devenu moine, Jean Zonaras écrit après 1118. Trois passages de sa *Chronique* concernent Sévère, tributaires de Théophane. M.-A. Kugener retient l'un d'eux, *loc. cit.*, p. 390.

Georges Kédrénos - *Σύνοψις ἱστοριῶν*, *PG*, t. 121.

Vaste compilation d'écrits antérieurs, l'ouvrage date de la fin du XI[e] ou du début du XII[e] siècle. M.-A. Kugener retient *PG*, t. 121, col. 688[A-C], sur l'émeute du trisagion de 512 (*loc. cit.*, p. 389). Trois autres passages concernent Sévère : col. 688[C], 693[C], 709[C].

II - HISTOIRES ECCLÉSIASTIQUES

***CPG* 7500** Évagre le Scholastique - *Historia ecclesiastica* (éd. J. Bidez et L. Parmentier), Londres 1898 ; trad. fr. A.-J. Festugière, *Byzantion* 45, 1975, p. 187-471.

Évagre est l'historien le plus notable de la controverse de l'*Unique nature*. Syrien d'Épiphanie, né vers 537, il vécut à Antioche où il exerça le métier d'avocat (*scholastique*) et où il mourut après 594. Secrétaire du patriarche chalcédonien Grégoire, de 570 à 593, il est parfaitement au fait du conflit christologique et put avoir accès à des sources de première main. Ainsi cite-t-il des documents originaux, comme l'*Hénotique* de Zénon (*CPG* 5999), l'*Antencyclique* de Basilisque (*CPG* 5998) ou, sur notre période, la *Lettre des moines palestiniens à Alcison de Nicopolis* (*CPG* 9176, Bidez-Parmentier, p. 127-129, § 31, p. 132-133, § 33 [Festugière, p. 337-341, 343-344]). De même déclare-t-il faire fonds de témoignages directs ou venus à sa connaissance par tradition familiale : tel est le cas pour la lettre de déposition que les évêques Cosme d'Épiphanie et Sévérien d'Aréthuse transmettent si curieusement à Sévère (Bidez-Parmentier, p. 133-134, § 34 [Festugière, p. 345]). L'impartialité du ton, inspirée de Thucydide, n'empêche nullement une adhésion profonde à l'orthodoxie chalcédonienne et à l'unité de l'Église impériale.

Cinq extraits se trouvent présentés et traduits par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 374-381.

ALLEN 1981 : Allen, P. - *Evagrius Scholasticus the Church Historian*, Louvain.

WHITBY 1998 : Whitby, M. - Evagrius on patriarchs and emperors, dans : *The propaganda of power*, éd. M. Whitby, Leyde-Boston, p. 321-344.

***CPG* 7503** Théodore le Lecteur - *Historia ecclesiastica* (éd. G. C. Hansen), Berlin 1971.

Lecteur à Sainte-Sophie sous Anastase et chalcédonien radical, Théodore fut peut-être chargé, sous Justin I[er], de la garde de Philoxène en son exil de Gangres [5]. Il rassemble les trois *Histoires ecclésiastiques* de Socrate, Sozomène et Théodoret en une seule *Historia tripartita* (*CPG* 7502), dont il écrit lui-même la suite, l'*Histoire ecclésiastique*. Celle-ci nous est principalement parvenue dans un épitomé du VII[e] siècle, qui comporte aussi des extraits du contemporain Jean Diakrinoménos. M.-A. Kugener, *loc. cit.*, retient neuf passages (p. 362-366), dont le dernier, relatif au concile de CP/536, semble un intrus, puisque l'*Histoire* de Théodore s'arrêtait en 527. Inversement, l'édition Hansen présente d'importants détails, négligés par Kugener (p. 142 : les suites du concile de Sidon ; p. 149-150 : les péripéties de la résistance de Jean de Jérusalem, appuyée par Sabas et Théodose).

NAUTIN 1994 : Nautin, P. - Théodore le Lecteur et sa « Réunion de différentes histoires » de l'Église, *REbyz* 52, p. 213-243.

***CPG* 7509** Jean Diakrinoménos - *Historia ecclesiastica* (fragments éd. par G. C. Hansen), *ibidem*, p. 152-157.

Cet auteur, surnommé ainsi en raison de sa réserve vis-à-vis de Chalcédoine, traitait de la période s'étendant de 429 au règne d'Anastase. Il écrivit, entre 512 et 518, une *Histoire ecclésiastique* dont ne subsistent que des fragments. On se souvient que son témoignage est retenu contre Philoxène au concile de Nicée II/787, *Actio V* (*Mansi*, 13, 180E-181B = Hansen, p. 155).

Nicéphore Calliste Xanthopoulos - *Historia ecclesiastica, PG*, t. 147.

Ample récapitulation des *Histoires* antérieures, l'œuvre de Nicéphore, rédigée vers 1320, importe par une profonde et vaste connaissance des sources. Ainsi cite-t-il, après Évagre, la *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176).

GENTZ, WINKELMANN 1996 : Gentz, G. et Winkelmann, F. - *Die Kirchengeschichte des Nicephorus Callistus Xanthopulus und ihre Qellen*, Berlin.

5 - Honigmann 1951, p. 68 ; *contra* De Halleux, p. 97, n. 36 .

III - TEXTES HAGIOGRAPHIQUES

***CPG* 7376** Jean Moschos - *Pratum Spirituale, PG,* t. 87, col. 2852-3112 ; trad. fr. Ch. Bouchet, Paris 2006. [*BHG* 1442].

Anecdotes monastiques édifiantes, rédigées à la fin du VIe siècle. Cap. XCIV, col. 2952 s., sur Julien de Bosra, adversaire de Sévère (cf. Honigmann 1951, p. 76).

Van Cauwenbergh 1914 : Van Cauwenbergh, P. - Le *Pratum spirituale* de Jean Mosch, *Étude sur les moines d'Égypte*, Paris, p. 50-53.

Mioni 1974 : Mioni, E. - Jean Moschos, dans : *DSp* 8, col. 632-640.

Simón Palmer 1975 : Simón Palmer, J. - The text of the *Pratum spirituale*, *JThS* 26, p. 38-54.

Simón Palmer 1984 : Simón Palmer, J. - The editions of the *Pratum spirituale* of John Moschus, *Studia patristica* 15, p. 15-19.

Simón Palmer 1989 : Simón Palmer, J. - Some remarks on the newly edited text of the *Pratum spirituale*, *Studia patristica XVIII, 2*, Cité du Vatican, p. 44-51.

Simón Palmer 1994 : Simón Palmer, J. - El monje y la ciudad en el « Pratum spirituale » de Juan Mosco, *ΧΑΡΙΣ ΔΙΔΑΣΚΑΛΙΑΣ. Studia in honorem Ludovici Aegidii edendi curam paraverunt R. M. Aguilar, M. L. Salvà, I. R. Alfageme* (= *Homenaje a Luis Gil*), Madrid, p. 493-504.

Simón Palmer 1997 : Simón Palmer, J. - Juan Mosco y la defensa del dogma de Calcédon, dans : *La religión en el mundo griego : de la Antigüedad a la Grecia moderna*, éd. M. Morfakidis et M. Alganza Roldàn, Grenade, p. 289-297.

***CPG* 7533** Théodore de Pétra - *Vita Theodosii*, *Der hl. Theodosius. Schriften des Theodoros und Kyrillos* (éd. H. Usener), Leipzig 1890, p. 3-101 ; trad. fr. A.-J. Festugière, *Les moines d'Orient. 3, 3*, p. 103-160. [*BHG* 1776]

***CPG* 7535** Cyrille de Scythopolis - *Vita Euthymii*, *Kyrillos von Skythopolis* (éd. E. Schwartz), *TU* 49/2, Leipzig 1939, p. 3-85 ; trad. fr. A.-J. Festugière, *Les moines d'Orient. 3, 1*, p. 53-157. [*BHG* 647-648b]

En 512-518, sous l'higouménat d'Étienne, le monastère fondé par saint Euthyme demeure en relation avec la Syrie et l'opposition chalcédonienne à Sévère. Deux futurs évêques de la réaction « orthodoxe » de 519 y sont cités comme moines par Cyrille : Nil (d'Orthosias) et Léonce (de Tripoli ?).

***CPG* 7536** Cyrille de Scythopolis - *Vita Sabae*, *Kyrillos von Skythopolis* (éd. E. Schwartz), *TU* 49/2, Leipzig 1939, p. 85-200 ; trad. fr. A.-J. Festugière, *Les moines d'Orient. 3, 2*, p. 9-154. [*BHG* 1608]

Trois extraits se trouvent présentés et traduits par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 366-373. L'*Actio V* de Nicée II/787 retient un passage comme témoignage à charge (*Mansi,* 13, 181C-D).

Flusin 1983 : Flusin, B. - *Miracle et histoire dans l'œuvre de Cyrille de Scythopolis*, *EAug*, Paris.

Théodose et Sabas animent en Palestine la résistance au patriarche Sévère d'Antioche, renforçant du poids des moines la position d'Élie de Jérusalem, puis inspirant à son successeur, Jean, une ligne de défense devant laquelle les autorités impériales finiront par s'incliner. L'hagiographie chalcédonienne en fait à ce titre, une génération plus tard, des héros de l'orthodoxie ; elle nous renseigne *a contrario* sur la politique sévérienne vis-à-vis du patriarcat voisin.

Syméon Métaphraste - *Vita Sabae*, Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Σάββα (éd. K. Koikylides), Βιβλιοθήκη τῆς « Νέας Σιών », Jérusalem 1905, p. 1-96. [*BHG* 1609]

De composition tardive, le *Ménologe* de Syméon Métaphraste rassemble des vies de saints, remaniées selon le style et le goût du Xe siècle. La notice consacrée à Sabas démarque donc essentiellement le témoignage de Cyrille de Scythopolis.

IV - POLÉMIQUE ANTISÉVÉRIENNE

Souvent fort technique, polémique antisévérienne relève essentiellement du débat théologique. On retiendra ici des textes ou fragments qui attaquent la personne de Sévère et ceux dont la publication ou les auteurs ont joué un rôle dans l'histoire de son patriarcat.

***CPG* 6810** Eustathios monachos - *Epistula de duabus naturis* (éd. P. Allen), *CCh/SG* 19, 1989, p. 391-476.

Cette réfutation des thèses sévériennes fut composée sans doute dans la première moitié du VIe siècle, l'auteur ayant eu accès aux textes du patriarche en langue originale et, peut-être aussi, dans leur intégralité. La controverse théologique s'entremêle parfois d'insultes personnelles. Le traité conserve en citations quelques fragments originaux de Sévère, ainsi de l'*Ep. ad Iohanem Niciotem* (*CPG* 7081.1 ; cf. *CPG* 7071.29 ?), de l'*Ep. ad Sergium Grammaticum I* (*CPG* 7025), des *HC*. 1, 2, 4, 21 (*CPG* 7035 et 7081.2), de la προσφώνησις de Daphné (*CPG* 7036).

Allen 1981 : Allen, P. - Greek Citations from Severus of Antioch in *Eusthathius Monachus*, *OLP* 12, p. 261-264.

***CPG* 6823** Léonce le Scholastique (Pseudo-Léonce de Byzance) - *Liber de Sectis*, *PG*, t. 86, col. 1193-1268.

Ce catalogue d'hérésies d'inspiration chalcédonienne a longtemps été attribué à Léonce de Byzance, puis à Théodore de Raïthu. Il s'agit en tout cas d'une collection de la fin du VIe siècle. Le chapitre V présente les factions hostiles à Chalcédoine et un passage concerne directement Sévère (1229C-D).

Richard 1939 : Richard, M. - Le traité *De Sectis* et Léonce de Byzance, *RHE* 35, p. 695-723.

Waegeman 1976 : Waegeman, M. - The text tradition of the treatise *De Sectis* (Ps. Leontius Byzantinus), *AC* 45, p. 190-196.

***CPG* 6850** Jean de Scythopolis - *Contra Severum*.

Cf. *CPG* 9402.2, *Secretarius V* de Latran/649 : *testimonia Patrum orthodoxorum - ACO, s. 2, 1, 1*, p. 314 ; *DPIV* (paulo *longius*) ; *CPG* 9429.1, *Actio X* de CP III/681 : *testimonia Patrum orthodoxorum - ACO, s. 2, 1, 2*, p. 366-368 (*multo longius*).

Évêque entre 536 et 550, Jean écrivit aussi un volumineux traité pour la défense de Chalcédoine (*CPG* 6851), connu de Sévère après 518 et dénoncé par lui, au même titre que celui de Jean de Césarée, dans la troisième partie du *Liber contra impium Grammaticum* (*CPG* 7024). Son influence s'exercera donc dans la période qui suit le patriarcat sévérien mais il faut le retenir ici pour mesurer la montée en puissance de la christologie néochalcédonienne.

***CPG* 6855** Jean le Grammairien - *Apologia concilii Chalcedonensis. Excerpta graeca* (éd. et trad. latine par M. Richard et M. Aubineau), *Iohannis Caesariensis Presbyteri et Grammatici Opera quae supersunt*, *CCh/SG* 1, Turnhout 1977, p. 49-58.

Ces fragments grecs se trouvent aussi dans la *DPIV*, p. 193-198, 205, 206, 214-216, 220, attribués à Euloge d'Alexandrie ; également *PG,* t. 86, col. 2944-2956 et 2957-2960. On sait que ce traité jetait fermement les bases d'une théologie néochalcédonienne aussitôt dénoncée par Sévère (cf. *CPG* 7024).

De Jean subsistent encore en grec 17 chapitres contre les *acéphales* ou *monophysites* (*CPG* 6856). On lui a attribué à tort la rédaction d'une lettre à Anastase, après la tenue à Alexandrette d'une réunion chalcédonienne mais il participe d'autre part, comme Sévère lui-même ou Zacharie le Scholastique, à la polémique anti-manichéenne (*CPG* 6859, 6860, 6861, 6862).

De Halleux 1977 : De Halleux, A. - Le synode chalcédonien d'Alexandrette (*ca* 515) et l'*Apologie pour Chalcédoine* de Jean le Grammairien : à propos d'une édition récente, *RHE* 72, p. 593-600.

***CPG* 6902** Éphrem d'Antioche - *Apologia concilii Chalcedonensis (fragmenta), PG*, t. 86, col. 2104-2105^C^.

Cf. *CPG* 9402.2, *Secretarius V* de Latran/649 : *testimonia Patrum orthodoxorum - ACO, s. 2,* t. 1, 1, p. 312 ; *CPG* 9429.1, *Actio X* de CP III/681 : *testimonia Patrum orthodoxorum - ACO, s. 2,* t. 1, 2, p. 360-362.

***CPG* 6903** Éphrem d'Antioche - *Contra Severum (fragmentum), PG*, t. 86, col. 2105^C^-2108^A^ (= *PG*, t. 89, col. 1185^C^-1188^B^, *apud Anastasium Sinaitam*).

***CPG* 6904** Éphrem d'Antioche - *De Iohanne Grammatico et de synodo (fragmentum), PG*, t. 86, col. 2109^{B} (= *PG*, t. 96, col. 481^{C}, *apud Iohannem Damascenum*).

Ces passages devaient appartenir au même ouvrage, réfutation en règle des thèses de Sévère, dans la perspective théologique ouverte par Jean le Grammairien. Le traité constituait ainsi la pierre de touche de l'action de restauration chalcédonienne conduite par l'ancien *Comes Orientis*, devenu patriarche en 527.

Downey 1938 : Downey, G. - Ephraemius, Patriarch of Antioch, *ChHist* 7, 1938, p. 364-370.

Grillmeier 1963 : Grillmeier, A. - Éphrem d'Amid, dans : *DHGE* 15, col. 581-585.

Lebon 1914 : Lebon, J. - Éphrem d'Amid, patriarche d'Antioche (526-544), dans : *Mélanges offerts à C. Mœller*, t. 1, Louvain, p. 197-214.

***CPG* 6917** Léonce de Jérusalem – *Contra Monophysitas* - *PG*, t. 86, col. 1769-1901.

Attribué parfois à Léonce de Byzance, ce traité relève du courant néochalcédonien qui s'épanouit à partir de la seconde moitié du VIe siècle. Il présente, pour réfutation, plusieurs fragments dogmatiques de Sévère en langue originale.

Mœller 1951 : Mœller, C. -Textes « monophysites » de Léonce de Jérusalem, *EThL*, 27, p. 467-482.

***CPG* 7459** Olympiodore d'Alexandrie - *Contra Severum*, *PG*, t. 89, col. 1189.

Diacre d'Alexandrie ordonné par Jean III Nikiotes, Olympiodore est surtout connu comme exégète. Au plan dogmatique, il s'est toutefois opposé à la doctrine de Sévère d'Antioche, contre lequel il a rédigé un traité dont subsiste un court fragment, transmis sous le nom d'Athanase d'Alexandrie, chez le Pseudo-Anastase le Sinaïte.

Vigouroux 1928 : Vigouroux, F. - Olympiodore d'Alexandrie, dans : *DB* 4, t. 2, col. 1796.

Stiernon 1990 : Stiernon, D. - Olympiodore, dans : *DEChA*, t. 2, p. 1801-1802.

***CPG* 7525** Jean de Gabala - *Vita Severi Antiocheni (fragmentum)*

Ce pamphlet nous est connu par une seule citation de l'*Actio V* de Nicée II/787 (*Mansi*, t. 13, 184B-C). On en ignore la date de composition.

***CPG* 7600** Théodore de Raïthou – *Praeparatio* ou *Liber de Incarnatione* - *PG*, t. 91, col. 1484^{A}-1504^{B} ; *AP*, éd. F. Diekamp, p. 173-227.

Moine de la péninsule sinaïtique, Théodore écrit vraisemblablement dans la seconde moitié du vi^{e} siècle et sa *Προπαρασκευή* se situe dans le courant néochalcédonien. L'ouvrage comporte une partie hérésiologique qui vise en particulier Sévère d'Antioche et Julien d'Halicarnasse (*PG*, t. 91, col. 1497^{B}-1504^{B} = *AP*, p. 196-200).

***CPG* 7745** Anastase le Sinaïte - *Viae dux (*Ὁδηγός*)* (éd. K. H. Uthemann), *CCh/SG* 8, 1981.

Ce manuel de la deuxième moitié du viie siècle, traditionnellement attribué à un moine du mont Sinaï, mérite une mention particulière parmi les traités prochalcédoniens. Il offre en effet de nombreuses citations originales de Sévère et de ses adversaires (cf. *Index nominum graecorum*, p. 332 ; *Index fontium*, p. 439-443).

***CPG* 7836** Georges de Pisidie - *Contra Severum Antiochiae, PG,* t. 92, col. 1621-1676.

Poème dogmatique, par le panégyriste d'Héraclius. L'irréductible Sévère représente l'antithèse de la politique de conciliation et de concessions réciproques à laquelle songeait l'empereur d'alors.

V - DOCUMENTS ANNEXES

***CPG* 6997** Zacharie le Scholastique - *Capita VII contra Manichaeos*, An early Byzantine formula for the renunciation of Manichaeism. The *Capita VII contra Manichaeos* of < Zacharias of Mytilene>

(éd. S. N. C. Lieu), *JbAC* 26, 1983, p. 152-218 (= *Manichaeism in Mesopotamia and the Roman East*, Leyde-New York-Cologne 1994, p. 203-305).

Aussi *Iohannis Caesariensis Presbyteri et Grammatici Opera quae supersunt* (int. M. Richard), *CCSG* 1, Turnhout 1977, p. XXXIII-XXXIX et S. N. C. Lieu, *Manichaeism in the Later Roman Empire and Medieval China*, Tübingen 1992, p. 211 et n. 82.
La paternité du texte n'est pas entièrement assurée, du moins en l'état, mais il s'agit d'un document d'époque, à mettre en rapport avec *HC* 123. On attribue à Zacharie un autre écrit *Adversus Manichaeos* (*CPG* 6998).

***CPG* 7439** Procope de Gaza - *Procope de Gaza, Priscien de Césarée. Panégyriques de l'empereur Anastase Ier, textes traduits et commentés* (éd., trad. et comm. A. Chauvot), *Bonn* 1986, p. 4-24 (texte grec) ; p. 25-51 (trad. fr.).

Contemporain de Sévère - ou encore du gazéen Zacharie le Scholastique -, Procope revint dans sa patrie vers 491/495, après des études à Alexandrie et le début d'une carrière de sophiste en Pamphylie (?) et en Palestine, pour prendre la direction de l'*École de Gaza*. Orateur officiel de la cité, il compose donc - peut-être en 502 - son panégyrique d'Anastase, pour l'inauguration d'une statue de l'empereur. Le texte ne contient aucune allusion au débat théologique qui marque alors la Palestine et la région gazéenne en particulier. Il révèle cependant un climat intellectuel et une mentalité qui nous importent car l'auteur appartient bien au milieu de ces lettrés provinciaux dont fut Sévère, avant sa *conversion*, ou que représentent encore plusieurs correspondants et amis du patriarche. Les vertus impériales et le gouvernement d'Anastase, célébrés abondamment, éclairent aussi sur la définition que l'on se fait dans ces milieux du rôle bienfaisant de l'empereur, notamment au plan religieux.

Sources latines : éditions critiques et études modernes

Nota : *Les sources latines sur le débat christologique relèvent de l'obédience chalcédonienne. Il faut ajouter, en annexe, l'*Éloge d'Anastase *de Priscien de Césarée.*

***CPL* 865** Libératus — *Breviarium causae Nestorianorum et Eutychianorum* (éd. E. Schwartz), *ACO,* t. 2, 5, Leipzig 1936, p. 98-141 (= *Collectio Sangermanensis*, 2).

Diacre de Carthage exilé dans le Pont avec son évêque pour avoir défendu les *Trois chapitres* à CP II/553, Libératus emploie ses loisirs forcés à rassembler un dossier sur les querelles christologiques des ve-vi^e^ siècles. Il suit de près la carrière de Sévère. Trois extraits sont présentés et traduits par M.-A. Kugener, *PO*, t. 2, 1904, p. 391-393.

***CPL* 2260** Victor Tunnunensis — *Chronicon* (éd. Th. Mommsen), *Chronica minora* (= *MGHAA* 11), t. 2, p. 184-206, Berlin 1894 ; G. C. Hansen, dans son édition de Théodore le Lecteur, *Histoire ecclésiastique*, Berlin 1971, fait figurer par année le texte de Victor de Tunnuna en regard de celui de Théodore.

Évêque africain de Tunnuna (?) relégué dans un couvent de CP pour avoir aussi défendu les *Trois chapitres*, il y rédige une histoire universelle en forme d'annales. Huit extraits sont présentés et traduits par M.-A. Kugener, *loc. cit.,* p. 393-393 ; les n° 1 à 4 concernent le patriarcat sévérien.

***CPL* 2270** Marcellinus Comes — *Chronicon* (éd. Th. Mommsen), *Chronica minora* (= *MGHAA* 11), t. 2, p. 60-104, Berlin 1894 ; *The Chronicle of Marcellinus* (trad. et comm. B. Croke), Sydney 1995.

Contemporain de Justinien, son compatriote illyrien, également d'expression latine, il accompagne celui-ci à Constantinople et le servit comme *cancellarius*, jusqu'à son accession à l'Empire (527). Marcellin se retire ensuite de la vie publique pour se livrer à des travaux littéraires. Sa *Chronique* continue celle de Jérôme, de 379 à 518 (poursuivie ensuite jusqu'en 534 et prolongée encore par des anonymes). Elle est bien informée des événements de Constantinople, à l'époque d'Anastase et de Justin, dont Marcellin fut souvent le témoin oculaire. Deux extraits se trouvent présentés et traduits en français par M.-A. Kugener, *loc. cit.,* p. 396.

***CPG* 6846(9311)** Innocent de Maronita — *Epistula ad Thomam presbyterum de collatione cum Severianis habita* (éd. E. Schwartz), *ACO,* t. 4, 2, Strasbourg 1914, p.169-184.

Conservée en latin, cette lettre traite de la conférence justinienne de 532 à laquelle participa personnellement Innocent de Maronée.

Anastase le Bibliothécaire — *Historia tripertita* (*Theophanis Chronographia,* éd. C. de Boor, t. 2, p. 77-340), Leipzig 1885 (Hildesheim 1963).

Bibliothécaire de l'Église de Rome, Anastase (800-879) adapta en latin les chronographes byzantins, surtout Téophane. Son *Historia tripertita* comporte aussi une traduction de la *Chronographia brevis* (*Χρονογραφικὸν σύντομον*) de Nicéphore de Constantinople.

ANNEXE

***CPL* 1553** Priscien de Césarée — *Procope de Gaza, Priscien de Césarée. Panégyriques de l'empereur Anastase Ier, textes traduits et commentés* (éd., trad. et comm. A. Chauvot), Bonn 1986, p. 56-68 (texte latin) ; p. 69-83 (trad. fr.).

Souvent tenu pour originaire de Césarée de Maurétanie, Priscien aurait appartenu au milieu des occidentaux réfugiés à Constantinople, où il étudia puis exerça son activité de grammairien et de rhéteur, mais il pouvait aussi bien avoir pour patrie Césarée de Palestine. Son *Panégyrique*, qui date sans doute de l'automne 513, fut prononcé peu avant la défaite d'Hypatios devant Vitalien à Acrae : c'est dire qu'on peut le rattacher pour partie aux premiers succès du neveu de l'empereur, célébrés aussi par Sévère dans *HC* 34. Certains thèmes abordés rencontrent d'ailleurs des préoccupations du patriarche : dureté de l'administration provinciale et locale (heureusement réformées !) ; police des mœurs ; évergétisme impérial et piété d'Anastase.

CHAUVOT 1977 : Chauvot, A. — Observations sur la date de l'*Éloge d'Anastase* de Priscien de Césarée, *Latomus* 36, p. 539-553.

GEIGER 1999 : Geiger, J. — Some latin authors from the Greek East. 1, The *patria* of Priscian, *CQ* 49, p. 606-612.

Sources syriaques : éditions critiques et études modernes

*Le syriaque devient naturellement, après la constitution justinienne de 536 (*CPG *9330 =* CPG *6877), la langue de la dissidence christologique, où seront préservés non seulement la plupart des écrits de Sévère mais encore les textes, grecs d'origine et de manière, favorables à sa cause. Avec la formation de l'Église jacobite en milieu syrien, on voit bientôt se développer en cette langue une littérature autonome dans les genres annalistique, historique, hagiographique, qui fait contrepoids à celle de l'« orthodoxie » byzantine. La tradition du souvenir sévérien y demeure vivace jusqu'au Moyen Âge* [6]*. Il existe parallèlement une historiographie syro-chalcédonienne, dont un document édité concerne Sévère. On retiendra enfin, à titre au moins documentaire, des pièces ou fragments relatifs à la polémique théologique et quelques homélies et lettres de contemporains ou même de correspondants du patriarche. Les textes dont l'origine grecque est certaine reçoivent ici leur numéro d'appellation de la* CPG *; on adopte pour les autres, chaque fois que possible, la référence de la* PS.

I - CHRONIQUES

***PS* 148/I** *Chronicon Edessenum* (éd. et trad. I. Guidi), *CSCO* 1, 1903 (1955), p. 1-13 (texte syriaque) ; *CSCO* 2, 1903 (1955), p. 3-11 (traduction latine).

Date de la fin du VIe siècle. Un extrait se trouve présenté et traduit par M.-A. Kugener, *PO*, t. 2, 1904, p. 306.

***PS* 148/IV** *Chronicon miscellaneum ad A. D. 724 pertinens (sive liber Calipharum)* (éd. E. W. Brooks, trad. J.-B. Chabot), *CSCO* 3, 1903, p. 77-155 (texte syriaque) ; *CSCO* 4, 1903, p. 63-119 (traduction latine).

Un extrait se trouve présenté et traduit par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 307.

***PS* 148/V** *Chronicon ad A. D. 846 pertinens* (éd. E. W. Brooks, trad. J.-B. Chabot), *CSCO* 3, 1904, p. 157-238 (texte syriaque) ; *CSCO* 4, 1904, p. 123-180 (traduction latine).

6 - Le copte et l'éthiopien – l'arabe aussi, dans une certaine mesure – jouent un rôle comparable, contribuant pour leur part à la tradition du souvenir et des écrits de Sévère au sein d'Églises antichalcédoniennes. Rien de tel en revanche pour l'arménien, en dépit du rejet par l'Église d'Arménie de la christologie de Chalcédoine, implicitement acquis dès le concile de Dvin (506/508). Ainsi ne trouve-t-on guère que le *Type* d'Anastase pour témoigner en cette langue d'un fragment sévérien, sans mention d'ailleurs de son inspirateur théologique. Sévère est au contraire plusieurs fois désigné et condamné comme hérétique – conjointement avec les auteurs réputés nestoriens, aussi bien qu'avec Apollinaire et Eutychès – tout au long du VIe siècle et encore au VIIe, notamment par les catholicos Narsès II Aschtaraguétsi (548-557) ou Komitas (615-628). Il semble en effet qu'à la suite de la polémique entre Sévère et Julien d'Halicarnasse sur la corruptibilité du corps du Christ, ce soit la position de ce dernier qui fut reçue en Arménie. Dans l'ouvrage qu'il a consacré à la question, R. Draguet a montré combien l'histoire ancienne du dogme arménien et de ses filiations demeurait incomplète (*Julien d'Halicarnasse et sa controverse avec Sévère d'Antioche sur l'incorruptibilité du corps du Christ*, Louvain 1924, p. 260). On peut consulter depuis K. Sarkissian, *The Council of Chalcedon and the Armenian Church* (Antélias 1984), p. 214-217 et N. Garsoïan, *L'Église arménienne et le grand schisme d'Orient* (Louvain 1999), ch. 2 et 3.

***PS* 148/VII** Jacques d'Édesse — *Chronicon* (éd. E. W. Brooks, trad. J.-B. Chabot), *CSCO* 5, 1905, p. 261-330 (texte syriaque) ; *CSCO* 6, 1907, p. 197-255 (traduction latine) ; *The chronological canon of James of Edessa* (trad. ang. E. W. Brooks), *ZDMG* 53, 1899, p. 261-327.

Traducteur d'Eusèbe (et de Sévère), Jacques († 708) entreprit de poursuivre l'*Histoire ecclésiastique* eusèbienne par une chronique de sa main. Un extrait se trouve présenté et traduit par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 307.

***PS* 151** *Chronicon anonynum pseudo-Dionysianum vulgo dictum* (éd. J.-B. Chabot, trad. R. Hespel), t. 2, *CSCO* 104, 1933 (texte syriaque) ; *CSCO* 507, 1989 (trad. fr.) ; *Pseudo-Dioysius of Tel-Mahre, Chronicle (known also as the Chronicle of Zuqnin), part III* (trad. ang. W. Witakowski), Liverpool 1996.

La troisième partie de cette chronique, attribuée à Denys de Tell Maḥr († 845), va de la mort de Zénon à celle de Justinien. Elle est reprise de la deuxième partie perdue de l'*HE* de Jean d'Éphèse (*PS* 115.2), qu'elle permet donc de reconstituer. M.-A. Kugener en présente trois extraits, *loc. cit.*, p. 303-305, n° 6, 7 et 8.

Nau 1897 : Nau, F. — Analyse de la seconde partie inédite de l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Asie, patriarche jacobite de Constantinople († 585), *ROC* 2, p. 455-493.

Witakowski 1987 : Witakowski, W. — *The Syriac Chronicle of Pseudo-Dionysius of Tel-Mahre. A Study in the History of Historiography,* Uppsala.

***PS* 159** Élie de Nisibe — *Chronographia*, (éd. E. W. Brooks, trad. J.-B. Chabot), *CSCO* 62, 1909 (texte syriaque) ; *CSCO* 63, 1910 (traduction latine) ; *La Chronographie d'Élie bar Šinaya, métropolitain de Nisibe* (trad. fr. L. J. Delaporte), *BEPHE* 181, Paris 1910.

Métropolite syro-oriental (nestorien) de Nisibe, Élie bar Šinaya († après 1049) donne assez précisément ses références ; la deuxième partie de l'ouvrage comporte des tables chronologiques. M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 308, présente ainsi la datation assignée à l'ordination patriarcale de Sévère.

***PS* 164** Michel le Syrien — *Chronicon* (éd. et trad. fr. J.-B. Chabot), t. 1-3 (trad. fr.), t. 4 (texte syriaque), Paris 1899-1910 (Bruxelles 1963).

Patriarche jacobite d'Antioche, Michel Ier († 1199) a eu accès à des sources anciennes aujourd'hui perdues. Sa *Chronique universelle* est suivie d'une liste patriarcale d'Antioche selon la tradition jacobite. Neuf passages se trouvent présentés et traduits par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 308-315.

***PS* 165** Bar Hebraeus — *Chronicon ecclesiasticum* (éd. et trad. latine J. B. Abbeloos et T. J. Lamy), t. 1-3, Paris-Louvain 1872-1877.

Grīgōr bar ʻEbrāyā (Grīgūr abū al-Farag ibn al-ʻIbrī = Bar Hebraeus, † 1286) est tributaire de Michel le Syrien pour la période considérée. M.-A. Kugener, *loc. cit.*, indique en marge des extraits qu'il donne du second les références au *Chronicon ecclesiasticum.*

A. De Halleux, Une chronique melkite abrégée du ms. Sinaï Syr. 10 (texte et trad. fr.), *Muséon* 91, 1978, p. 5-44 [f. 49v, 1. 2 - f. 50v., 1. 21]. Cf. A. De Halleux, Une notice syro-chalcédonienne sur Sévère d'Antioche, *POr* 6-7, 1975-1976, p. 467-477].

Œuvre d'un compilateur chalcédonien, cette chronique syriaque a résumé, selon De Halleux, une source melkite du viie siècle dont procède aussi le *Chronicon ad A. D. 846 pertinens* (*PS* 148/V), lui-même jacobite. L'excerpteur s'attache tout particulièrement à situer la doctrine sévérienne parmi les hérésies christologiques. La notice consacrée au patriarche, assez développée et bien informée de sa biographie, comporte des assertions originales (§ 14). La polémique y prend un tour assez différent de celui que l'on connaît dans les textes grecs de même nature, témoignant d'une certaine retenue, remarquable aussi dans l'*Exposé de la foi* syro-chalcédonien attribué à Jean Maron. Le personnage de l'empereur Anastase se trouve abordé quant à lui avec respect. La chronique donne encore (§ 23) une brève citation des actes perdus du concile constantinopolitain de 571.

II - HISTOIRES ECCLÉSIASTIQUES

***PS* 115.2** Jean d'Éphèse (d'Asie) — *Historiae ecclesiasticae pars tertia* (éd. et trad. E. W. Brooks), *CSCO* 105, 1935 (texte syriaque) ; *CSCO* 106, 193 (traduction latine).

Deux extraits, de portée rétrospective, se trouvent présentés et traduits par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 301-302, n° 3 et 4. Jean d'Éphèse, apôtre et confesseur de la première génération jacobite, meurt en 586.

***PS* 115.2** Jean d'Éphèse (d'Asie) — *Historiae ecclesiasticae fragmenta quae prima et secunda parte supersunt* (éd. E. W. Brooks, trad. R. Hespel), *CSCO* 104, 1933, p. 402-420 (texte syriaque) ; *CSCO* 507, 1989, p. 323-330 (trad. fr.).

La deuxième partie de l'*HE*, qui traitait de la période considérée, est aujourd'hui perdue mais partiellement gardée dans la troisième partie de la chronique du ps. Denys de Tell Maḥr (*PS* 151). À la suite de l'édition Chabot de cette dernière, E. W. Brooks a présenté des fragments que l'on pense appartenir au texte original. R. Hespel en donne une traduction française, avec celle du ps. Denys. L'un d'entre eux, concernant Sévère, se trouve aussi publié et traduit par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 302, n° 5.

Honigmann 1939 : Honigmann, E. — L'*Histoire Ecclésiastique* de Jean d'Éphèse, *Byzantion* 14, p. 615-625.

Stiernon 1974 : Stiernon, D. — Jean d'Éphèse, dans : *DSp* 8, col. 484-486.

***CPG* 6995** Zacharie le Scholastique (le Rhéteur) —
***PS* 175** *Historia ecclesiastica Zachariae Rhetori vulgo adscripta* (éd. et trad. E. W. Brooks), *CSCO* 84, 1921 (texte syriaque) ; *CSCO* 88, 1924 (traduction latine) ; *The Syriac Chronicle known as that of Zachariah of Mitylene* (trad. angl. F. J. Hamilton et E. W. Brooks), Londres 1899 (New York 1979).

Les livres VII, VIII et IX traitent des règnes d'Anastase, Justin et Justinien, écrits dans le dernier tiers du VI[e] siècle par un moine jacobite anonyme qui suit la carrière et l'action de Sévère avec sympathie. Michel le Syrien s'en inspirera. Dix-sept passages sont présentés et traduits par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 268-298.

NB : parmi les documents ecclésiastiques cités par Zacharie, il convient de noter en particulier *CPG* 9162 (*Epistula Simeonis presbyteri et fratrum monachorum qui ex Oriente in urbe regia adfuerunt Samueli archimandritae*) — VII, 8, à propos de la chute de Makédonios — et *CPG* 9163 (*Precatio monachorum Orientalium synodo, quae Tyri [*re vera : Sidone*] habita est*) — VII, 11.

Allen 1981 : Allen, P. — Zachariah Scholasticus and the *Historia Ecclesiastica* of Evagrius Scholasticus, *JThS* 31, p. 471-488.

Sept notices anonymes relatives à Sévère (éd. et trad. fr. M.-A. Kugener), *PO*, t. 2, 1904, p. 316-322, n° 1-7. [n° 3 : *BHO* 1063].

Les notices n° 4, 5, 6, 7 consistent en listes des évêques présents à l'ordination du patriarche et signataires de la synodique à Jean Nikiotès.
NB : La notice n° 8, qui donne la προσφώνησις du 16 novembre 512 (*CPG* 7036), est suivie d'une liste d'évêques signataires.

III - TEXTES HAGIOGRAPHIQUES

Le souvenir sévérien donne lieu à une littérature biographique, de portée d'abord apologétique puis, en milieu jacobite, proprement hagiographique. Les premiers de ces textes, conçus en grec, sont bientôt traduits en syriaque et perdus dans leur langue d'origine. Georges des Arabes, au tournant du VII[e] *siècle, semble inaugurer en la matière une rédaction purement syrienne. Il faut enfin rattacher à l'hagiographie sévérienne quelques pièces poétiques, conservées surtout dans la liturgie jacobite.*

***CPG* 6999** Zacharie le Scholastique — *Vita Seueri* (éd. et trad. fr. M.-A. Kugener), *PO* 2, t. 1, 1904, p. 7-115 ; Zacharias, *The Life of Severus* (int. et trad. angl. R. A. Darling Young), *Ascetic behavior in Greco-Roman antiquity : a source book* (V. L. Wimbusch éd.), Minneapolis 1990, p. 312-328. [*BHO* 1060].

Rédigé en grec de 512 à 518, ce texte est absolument contemporain du patriarcat sévérien. Il s'agissait pour son auteur de faire justice des accusations de paganisme, sorcellerie et manichéisme portées par les ennemis chalcédoniens de son ancien condisciple. La biographie s'arrête en 512. Antérieure au ralliement de Zacharie à l'« orthodoxie » impériale et à son accession au siège épiscopal de Mytilène, elle ne subsiste qu'en syriaque.

BARDY 1950 : Bardy, G. — Zacharie le Rhéteur, dans : *DThC* 15, col. 3676-3680.

BAUER 1967 : Bauer, W. — Die Severus-Vita des Zacharias Rhetor, dans : *Aufsätze und kleine Schriften*, éd. G. Strecker, Tübingen, p. 210-228.

HONIGMANN 1953 : Honigmann, E. — Zacharias of Mitylene (536 AD), dans : *Patristic Studies*, Cité du Vatican, p. 194-204.

WATTS 2005 : Watts, E. — Winning the intracommunal dialogues : Zacharias Scholasticus' *Life of Severus*, *JECS* 13, p. 437-464.

***CPG* 7507** Jean Rufus — *Plerophoriae* (éd. et trad. fr. F. Nau), *PO*, t. 8, 1912, p. 405-608.

Originaire d'Ascalon (?) et ancien étudiant de Béryte, comme Zacharie plus tard, Jean devint prêtre à Antioche et syncelle de Pierre le Foulon. Il se retire ensuite auprès de Pierre l'Ibère, auquel il succédera, comme évêque de Maïouma, en 491. À ce titre, il connut personnellement Sévère pendant le séjour palestinien de celui-ci. Rédigées précisément entre 512 et 518, les *Plerophoriae* rapportent une longue série de visions et prodiges divers, advenus surtout dans le cercle de Pierre l'Ibère, qui tendent tous à dénoncer le concile de Chalcédoine comme une revanche des nestoriens. Une courte notice concerne Sévère d'Antioche (§ XCVII, p. 565-566).

SCHWARTZ 1912 : Schwartz, E. - *Iohannes Rufus, ein monophysitischer Schriftsteller*, Heidelberg.

HORN 2005 : Horn, C. B. - A chapter in the pre-history of the christological controversies in Arabic : reading from the works of John Rufus, *POr* 30 (Actes du 7e congrès international des études arabes chrétiennes [Sayyidat al Bīr, septembe 2004], éd. S. Samir Khalil), p. 133-156.

***CPG* 7527** Jean de Beith Aphthonia — *Vita Seueri* (éd. et trad. fr. M.-A. Kugener), *PO*, t. 2, 1904, p. 207-264. [*BHO* 1061].

Traditionnellement placée sous le nom de Jean, abbé de Beith Aphtonia en Euphratésie (Qennešrē), cette *Vie* daterait, dans son dernier état, des années 538-544, soit juste après la mort de Sévère (538). La plupart des critiques modernes identifient cependant Jean de Beith Aphthonia et Jean bar Aphthonia († 537) [ainsi F. Nau ou P. Krüger — cf. *CPG* 7485] : il faudrait donc attribuer l'achèvement du texte à quelque moine de Qennešrē. Selon J.-B. Chabot [*Littérature syriaque*, p. 152], l'original grec, aujourd'hui perdu, aurait été traduit en syriaque par l'abbé Sergius bar Karia. Il s'agit d'une biographie complète mais non événementielle ; la période du patriarcat correspond aux p. 241-248.

YOUSSEF 2004 : Youssef, Y. N. — A new fragment of a life of Severus of Antioch ?, *OC* 88, p. 111-116.

VÖÖBUS 1975 : Vööbus, A. — Neue Entdeckungen für die Biographie des Severus von Antiochen von Jōḥannān von Bēt Aphtōnjā, *OS* 24, p. 333-337.

***PS* 115.1** Jean d'Éphèse (d'Asie) — *Commentarii de Beatis Orientalibus* (éd. et trad. angl. E. W. Brooks), *PO*, t. 17, 1923, p. 1-304 ; t. 18, 1924, p. 513-698. [*BHO* 870].

Contemporain des persécutions de Justin et Justinien contre l'Église jacobite naissante, et confesseur lui-même, Jean fait l'éloge de la fermeté de Sévère en son exil au chapitre 48 de ses *Commentarii* (*PO*, t. 18, p. 684-690), écrit après 565/6. Deux extraits s'en trouvent présentés et traduits par M.-A. Kugener, *loc. cit.*, p. 298-300, n° 1 et 2.

HARVEY 1980 : Harvey, S. H. — *Ascetism and Society in Crisis. John of Ephesus and the Lives of the Eastern Saints*, Berkeley.

Georges des Arabes — *A Homely on the Blessed Mar Severus, Patriarch of Antioch* (éd. et trad. K. E. Mc Vey), *CSCO* 530, 1993 (texte syriaque) ; *CSCO* 531, 1993 (trad. angl.).

Originaire de Gindaros, en Antiochène, Georges était familier du souvenir sévérien, fort d'une bonne connaissance des *HC*, de la correspondance et des œuvres dogmatiques du patriarche. Évêque des Arabes jacobites (687-724), il aurait d'ailleurs reçu sa formation intellectuelle au monastère de Qennešrē, fondé sur l'Euphrate au VIe siècle, en face d'Europos, par Jean de Beith-Aphtonia, le probable biographe de Sévère, et illustré par Jacques d'Édesse, son savant traducteur. De fait, cette homélie métrique adapte en dodécasyllabes (et selon le schéma rhétorique traditionnel d'un ἐπιτάφιος λόγος) des éléments biographiques principalement issus de la *Vita Seueri* du premier auteur (*CPG* 7527).

De Halleux 1981 : De Halleux, A. — Compte-rendu de K. E. Mc Vey, *The memra on the life of Severus composed by George, bishop of the Arab tribes*, *Muséon* 94, p. 208-211.

Vööbus 1971 : Vööbus, A. — Découverte d'un *memra* de Giwargi, évêque des Arabes, sur Sévère d'Antioche, *Muséon* 84, p. 433-436.

Vööbus 1973 : Vööbus, A. — The discovery of new important *memre* of Giwargi, the bishop of the Arabs, *JSS* 18, p. 253-257.

Kyriakos de Tagrit — *Vita Severi* (*adhuc inedita*).

Originaire de Tagrit et patriarche jacobite d'Antioche (793-817), Kyriakos perpétue le souvenir sévérien en puisant à des sources variées, pas toujours identifiables.

Vööbus 1975 : Vööbus, A. — Die Entdeckung von zwei Biographien des Severus von Antiochien , *ByzZ* 68, p. 1-3.

Vööbus 1975-1976 : Vööbus, A. — Discovery of the Biography of Severus of Antioch by Qyriacos of Tagrit , *RSBN* 12-13, p. 117-124.

Épigramme anonyme relative à Sévère (éd. et trad. fr. M.-A. Kugener), *PO*, t. 2, 1904, p. 331.

***CPG* 7485** Jean bar Aphtonia — *Hymni CXCI, CXCII, CXCIII* (éd. et trad. fr. M.-A. Kugener), *PO*, t. 2, 1904, p. 327-331 ; *The Hymns of Severus and Others in the Syriac Version of Paul of Edessa as revised by James of Edessa*. *2* (éd. et trad. angl. E. W. Brooks) *PO*, t. 7, 1911, p. 653-656.

Ces hymnes appartiennent à l'*Octoëchos* syrien, globalement placé par la tradition jacobite ultérieure sous le patronage de Sévère (*CPG* 7072). Ceux-ci font exception, puisque le patriarche en constitue l'objet.

Fils d'un rhéteur d'Édesse époux d'Aphtonia — qui, bientôt veuve, consacra son fils à Dieu — Jean devint moine à Séleucie de Piérie. Chassé en 518 pour son hostilité à Chalcédoine, il fonda sur l'Euphrate le couvent sévérien de Qennešrē (Beith Aphtonia). On lui a donc reconnu la paternité d'un premier état de la *Vita Seueri* transmise sous le nom de Jean de Beith Aphthonia (*CPG* 7527).

Krüger 1966 : Krüger, P. — Iohannes bar Aphtōnjā und die syrische Übersetzung zum Hohen Lieden, *OC* 50, p. 65.

Nau 1902 : Nau, F. — Histoire de Jean bar Aphtonia [int., éd. et trad. fr.], *ROC* 7, p. 97-135. [*PS* 143.3]

Watt 1999 : Watt, J. W. — A portrait of John bar Aphtonia, founder of the monastry of Qenneshre, dans : *Portraits of spiritual authority*, éd. J. W. Drijvers and J. W. Watt, Leyde, p. 155-169.

(*CPG* 7072) *Hymnus CXCIV* (éd. et trad. fr. M.-A. Kugener), t. 2, 1904, p. 330 ; *The Hymns of Severus and Others in the Syriac Version of Paul of Edessa as revised by James of Edessa*. *2* (éd. et trad. angl. E. W. Brooks), *PO*, t. 7, 1911, p. 657.

Cette hymne est traditionnellement attribuée à un poète anonyme d'Alexandrie.

A Canon concerning the Holy and Great Severus Patriarch of Antioch in Syria which is Performed on the 8th of February, and is in the 4th Oblique Tone (éd. et trad. ang. E. W. Brooks), *PO*, t. 14, 1920, p. 292-298.

Il s'agit du canon de la célébration anniversaire de la mort de Sévère, sans grande valeur documentaire.

Vööbus 1975-1976a : Vööbus, A. — Die Entdeckung einzigartiger liturgischer Urkunden : der Gedächtnistag des Severus von Antiochen in neuer Beleuchtung, *ArchLiturg* 17-18, p. 76-79.

IV - CONTROVERSE THÉOLOGIQUE

Du débat théologique qui se développe pendant la période du patriarcat sévérien, il convient de retenir trois auteurs, dont deux chalcédoniens connus par des extraits originaux préservés en grec (cf. supra*) mais plus encore par les réfutations du patriarche. Engagé plus tard dans une autre polémique qui touchait la communion jacobite elle-même, un quatrième théologien importe inversement pour les citations qu'il fait du patriarche en se réclamant de son autorité.*

***CPG* 6851** Jean de Scythopolis — *Apologia concilii Chalcedonenensis (fragmenta syriaca)* (éd. et trad. J. Lebon), *Liber contra impium Grammaticum* (*Orationis III pars I), CSCO* 93, 1929 (1952), p. 288-291 (texte syriaque) ; *CSCO* 94, 1929 (1952), p. 202-204 (traduction latine).

***CPG* 6855** Jean le Grammairien — *Apologia concilii Chalcedonensis* (texte syriaque cf. *Severi Antiocheni liber contra impium Grammaticum*, *CPG* 7024) ; *Excerpta syriaca latine versa* (trad. latine M. Richard et M. Aubineau)*, Iohannis Caesariensis Presbyteri et Grammatici Opera quae supersunt*, *CCSG* 1, Turnhout 1977, p. 6-46.

Sur le rôle de Jean le Grammairien, celui de Jean de Scythopolis et la genèse du *Liber contra impium Grammaticum*, cf. *supra*.

***CPG* 7102** Serge le Grammairien — *Epistula I ad Severum (re vera Antoninum Habelensem)* (éd. et trad. J. Lebon), *CSCO* 119, 1949, p. 70-73 (texte syriaque) ; *CSCO* 120, 1949, p. 51-53 (traduction latine). [The Letters between Severus of Antioch and Sergius the Grammarian translated from Syriac (trad. angl. par I. R. Torrance), *AbS* 9, 1978, p. 9-11].

***CPG* 7103** Serge le Grammairien — *Epistula II ad Severum* (éd. et trad. J. Lebon), *CSCO* 119, 1949, p. 96-103 (texte syriaque) ; *CSCO* 120, 1949, p. 71-76 (traduction latine). [The Letters between Severus of Antioch and Sergius the Grammarian translated from Syriac (trad. angl. par I. R. Torrance), *AbS* 9, 1978, p. 28-33].

***CPG* 7104** Serge le Grammairien — *Epistula III ad Severum* (éd. et trad. J. Lebon), *CSCO* 119, 1949, p. 145-157 (texte syriaque) ; *CSCO* 120, 1949, p. 110-120 (traduction latine). [The Letters between Severus of Antioch and Sergius the Grammarian translated from Syriac (trad. angl. par I. R. Torrance), *AbS* 9, 1978, p. 65-75].

***CPG* 7105** Serge le Grammairien — *Apologia ad Severum* (éd. et trad. J. Lebon), *CSCO* 119, 1949, p. 177-187 (texte syriaque) ; *CSCO* 120, 1949, p. 136-143 (traduction latine). [The Letters between Severus of Antioch and Sergius the Grammarian translated from Syriac (trad. angl. par I. R. Torrance), *AbS* 9, 1978, p. 91-99].

Sur la correspondance entre Sévère et Serge le Grammairien cf. *supra*.

***CPG* 7252** Pierre de Callinique — *Contra Damianum* (éd. R. Y. Ebied, A. Van Roey, L. R. Wickham), *CCh/SG* 29-32-35, 1994-1996-1998.

Patriarche jacobite d'Antioche (581-591), Pierre n'occupera jamais son siège mais prit une part active à la controverse qui agita sa propre communion, en marge des débats que connaissait de son côté l'Église impériale (chalcédonienne). Il rédige ainsi, en grec, contre la doctrine réputée « sabellianiste » du patriarche copte Damien d'Alexandrie (578-607), un traité dogmatique où il se réclame de l'autorité de Sévère. Plusieurs citations de ce dernier se trouvent donc conservées dans la traduction syriaque qui nous a transmis ce livre. Certaines complètent notre connaissance de la correspondance sévérienne.

Van Roey 1992 : Van Roey, A. — Un florilège trinitaire syriaque tiré du *Contra Damianum* de Pierre de Callinique, *OLP*, 23, p. 189-190.

V - DOCUMENTS ANNEXES OU PARALLÈLES

***PS* 107.3** Philoxène de Mabboug — *Epistulae*

À l'exception de l'*Ep. dog*. n° 16, de date indéterminée, on retiendra les lettres qui ont assurément trait à la période du patriarcat sévérien, en suivant le classement des notices descriptives établies par A. De Halleux dans son ouvrage de référence, *Philoxène de Mabboug*. *Sa vie,ses écrits, sa théologie*, Louvain 1963.

1°) Lettres dogmatiques (*Ep. dog*.)

n° 8 (p. 208) : *Aux moines de Palestine*
A. De Halleux, Nouveaux textes inédits de Philoxène de Mabboug. 1, *Muséon* 75, 1962, p. 33-39 (texte syriaque), p. 40-44 (trad. fr.).

n° 10 (p. 209) : *Aux abbés Théodore, Mamas et Sévère* (*adhuc inedita*)

n° 12 (p. 211) : *À Maron, lecteur d'Anazarbe*
J. Lebon, Textes inédits de Philoxène de Mabboug, *Muséon* 43, 1930, p. 39-56 (texte syriaque), p. 58-80 (traduction latine).

n° 16 (p. 220) : *Lettre apologétique aux moines pour Dioscore*
J. Lebon, Textes inédits de Philoxène de Mabboug, *Muséon* 43, 1930, p. 57 (texte syriaque), p. 83-84 (traduction latine), p. 20-38 (commentaire).

n° 17 (p. 220) : *À tous les moines orthodoxes d'Orient*
Fragments 1-3, J. Lebon, Textes inédits de Philoxène de Mabboug, *Muséon* 43, 1930, p. 200-209 (texte syriaque), p. 210-220 (traduction latine), p. 149-166, 194-199 (commentaire).

Fragments 4-6, A. De Halleux, Nouveaux textes inédits de Philoxène de Mabboug. 2, *Muséon* 76, 1963, p. 6-7 (texte syriaque), p. 8-9 (trad. fr.), p. 9-26, (commentaire).

n° 18 (p. 222) : *À l'abbé Siméon de Téléda*
J. Lebon, Textes inédits de Philoxène de Mabboug, *Muséon* 43, 1930, p. 175-183 (texte syriaque), p. 183-195 (traduction latine), p. 149-174 (commentaire).

n° 19 (p. 223) : *Aux moines de Senoun*
Lettre aux moines de Senoun (éd. et trad. A. De Halleux), *CSCO* 231, 1963 (texte syriaque) ; *CSCO* 232, 1963 (trad. fr.).

2°) Lettres spirituelles (*Ep. spir.*)

n° 2 (p. 259) : *Àux prêtres édesséniens Abraham et Oreste*
A. L. Frothingham, *Stephen Bar Sudayli, the Syrian Mystic, and the Book of Hierotheos*, Londres 1898, p. 7-9 (introd.), p. 28-48 (texte syriaque), p. 29-49 (trad. angl.), p. 49-62 (commentaire).

n° 4 (p. 265) : *À un converti du judaïsme*
M. Albert, Une lettre inédite de Philoxène de Mabboug à un Juif converti engagé dans la vie parfaite, *OSyr* 6, 1961, p. 41-50.

Graffin 1984 : Graffin, F. — Philoxène de Mabboug, dans : *DSp,* t. 12, 1, col. 1392-1397.

Tisserant 1935 : Tisserant, E. — Philoxène de Mabboug, dans : *DThC,* t. 12, col. 1509-1532.

(*PS* 39.1) Jacques de Saroug — *Homilia de casu idolorum*, Discours de Jacques de Saroug sur la chute des idoles (éd. et trad. fr. P. Martin), *ZDMG* 29, 1875, p. 107-147.

***PS* 39.1** Jacques de Saroug — *Homiliae de spectaculis theatri*, Jacob of Serugh's Homelies on the Spectacles of the Theatre (éd. et trad. angl. C. Moss), *Muséon* 48, 1935, p. 87-112.

(*PS* 39.1) Jacques de Saroug — *Homiliae VII adversus Iudaeos*, Homélies de Jacques de Saroug contre les Juifs (éd. et trad. fr. M. Albert), *PO*, t. 38, 1976, p. 5-243.

***PS* 39.2** Jacques de Saroug — *Epistula III ad monachos Mar Bassi (Ep. XVII)*, Troisième lettre aux moines de Mar-Bas (éd. G. Olinder), *CSCO* 110, 1937 (1952) — n° 17, p. 82-86 (texte syriaque) ; Lettres de Jacques de Saroug aux moines du couvent de Mar Bassus et à Paul d'Édesse (éd. et trad. fr. P. Martin), *ZDMG* 30, 1876, p. 258-262 (texte syriaque) ; p. 262-265 (trad. fr.) ; *Les* Lettres *de Jacques de Saroug* (trad. fr. M. Albert), Kaslik 2004, p. 123-128.

Cf. A. Van Roey, Les débuts de l'Église jacobite, dans : *Das Konzil von Chalkedon : Geschichte und Gegenwart. 2*, éd. A. Grillmeier et H. Bacht, Wurtzbourg 1953, p. 346, n. 30 — traduction du § 4 relatif au synode d'Antioche de 513.

Prédicateur et épistolier contemporain de Sévère — mais dont l'action se situe exclusivement en milieu de culture syrienne —, Jacques de Saroug (449-521) a traité aussi quelques thèmes récurrents de l'homilétique sévérienne. À ce titre, les sermons qu'il consacre aux païens, aux spectacles ou aux Juifs offrent matière à comparaison. En 519, Paul d'Édesse, métropolite d'Osrhoène, le consacre évêque de Saroug (Batnai), où Jacques était périodeute. Sa prudente réserve théologique, observée d'abord sous le patriarcat de Sévère, semble lui valoir alors de conserver son siège jusqu'à sa mort, en 521.

GRAFFIN 1974 : Graffin, F. —Jacques de Saroug, évêque syrien, † 521, dans : *DSp* 8, col. 50-60.

NAU 1926 : Nau, F. — Jacques de Saroug, dans : *DB* 3, t. 2, col. 1102-1103.

PEETERS 1948 : Peeters, P. — Jacques de Saroug appartient-il à la secte monophysite ?, *AB* 66, p. 134-198.

TISSERAND 1924 : Tisserand, E. — Jacques de Saroug, dans : *DThC* 8, col. 300-305.

Sources arabes : éditions critiques et études modernes

Nota : *L'arabe devient à partir du* IXe *siècle, conjointement avec le syriaque, un véhicule du souvenir sévérien. Quand cette langue se trouve dotée d'une littérature chrétienne, des auteurs aussi bien nestoriens, chalcédoniens melkites ou jacobites vont en effet cultiver les genres chronographique, historique et hagiographique. Leurs écrits portent sur Sévère le témoignage de sources plus anciennes. On utilise ici la numérotation de la* GCAL, *t. 2.*

I - CHRONIQUES

***GCAL* 8** Eutychios d'Alexandrie (Sa'īd b. Biṭrīq) — *Annales* (*Nuzum al-ǧawhar*, soit *Le cordon de perles*) (éd. et trad. all. M. Bredy), *CSCO* 471, 1985 (texte arabe) ; *CSCO* 472, 1985 (trad. all.).

Patriarche melkite d'Alexandrie (933-940), Eutychios imite la chronographie byzantine.

BREDDY 1983 : Breddy, M. — *Études sur Sa'īd ibn Biṭrīq et ses sources, CSCO* 450, *Subs*. 69, Louvain.

GRIFFITH 1994 : Griffith, S. — Historiography in the Annals of Eutychios of Alexandria, dans : *Problems in the Historiography of the early Islamic Period*, éd. L. Conrad, Londres, p. 1-26.

***GCAL* 9** Agapios de Menbidj (Maḥbūb b. Qustantīn) — *Histoire universelle (Kitāb al-'unwān*, soit le *Livre du titre)* (éd. et trad. fr. A. Vasilief), *PO*, t. 8, 1912, p. 397-550.

Évêque melkite de Menbidg (Mabbog/Hiérapolis) ; l'auteur écrit au Xe siècle.

***GCAL* 56** *Chronique de Séert* (éd. et trad. fr. A. Scher), *PO*, t. 7, 1911, p. 95-203.

Ce texte mentionne la disparition du calife fatimide aṭ-Ṭāhir, mort de la peste en 1036. Il s'agit de la traduction d'une chronique syriaque antérieure, nestorienne, probablement l'*Histoire ecclésiastique* d'Išō'denaḥ de Baṣra, source déclarée d'Élie de Nisibe. L'auteur eut accès à des documents anciens, relatifs aux questions ecclésiastiques. La relation des règnes d'Anastase et de Justin évoque le patriarcat sévérien.

NAUTIN 1974 : Nautin, P. — L'auteur de la « Chronique de Séert » : Išō'denaḥ de Baṣra, *RHR* 186, p. 113-126.

II - HISTOIRES ECCLÉSIASTIQUES

***GCAL* 98** Maḥbūb b. Manṣūr b. Mufarriǧ (récit autrefois attribué à Sāwīrus b. al-Muqaffa' dit Sévère d'Ašmūnīn) — *Historia Patriarcharum Ecclesiae Alexandrinae* (éd. et trad. ang. B. Evetts), *PO*, t. 1, 1907, p. 383-518.

Au chapitre XIII, les notices consacrées aux patriarches Jean II (Jean Nikiotès), Dioscore II, Timothée III (IV) et Théodose Ier concernent aussi Sévère d'Antioche. Moine, puis évêque copte d'Ašmūnīn, Sāwīrus b. al-Muqaffa', attesté dans la seconde moitié du Xe siècle, aurait été l'instigateur de l'ouvrage, rédigé en réalité par le diacre alexandrin Maḥbūb b. Mufarriǧ (XIe siècle).

ATIYA 1991 : Atiya, A. S. — Sāwīrus ibn al-Muqaffa', *CopEnc*, t. 7, p. 2100-2102.

DEN HEIJER 1989 : den Heijer, J. — *Maḥbūb ibn Manṣūr ibn Mufarriǧ et l'historiographie copto-arabe*, Louvain.

JOHNSON 1977 : Johnson, D. — Coptic sources of the Arabic History of the Patriarchs of Alexandria, *OC* 61, p. 103-116.

YOUSSEF 2003 : Youssef, Y. N. —Severus of Antioch in the « History of the Patriarchs », *POr* 28, 2003, p. 435-459.

III - TEXTES HAGIOGRAPHIQUES

Le Synaxaire arabe jacobite*, commun aux Églises copte égyptienne et syrienne orthodoxe, recoupe le texte précédent. On en attribue la rédaction à Michel, évêque de Malīğ. Une* Vie arabe *de Sévère, dont on possède aussi une version éthiopienne, a été conservée sous le nom du patriarche jacobite Athanase d'Antioche. Il convient de retenir encore quelques notices hagiographiques anonymes. Une homélie panégyrique donnée par un évêque d'Assiout (Jean ?) témoigne toujours, au* XV*e siècle, de la vivacité du souvenir sévérien.*

***GCAL* 128** Michel de Malīğ (?) - *Synaxaire arabe jacobite*. *Rédaction copte* (éd. et trad. fr. R. Basset), *PO*, t. 1/3, 1904, p. 311-379 (babeh) ; *PO*, t. 3/3, 1907, p. 366-545 (kihak) ; *PO*, t. 11/3, 1916, p. 755-859 (amchir) ; *PO*, t. 16/2, 1922, p. 348-424 (bachons) ; *PO*, t. 17/3, 1924, p. 527-612 (baounah) ; *PO*, t. 20/5, 1929, p. 743-828 (*Additions et tables*, éd. F. Nau).

L'arrivée de Sévère d'Antioche en Égypte, sa mort et la translation de son corps à l'Énaton donnent lieu à trois commémorations différentes. Il faut retenir aussi celles des patriarches alexandrins contemporains.

Coquin 1991 : Coquin, R.-G. — Synaxarion, copto-arabic, *CopEnc*, t. 7, p. 2171-2172.

Fenoyl 1960 : Fenoyl, M. de — *Le sanctoral copte*, Beyrouth.

O'Leary 1974 : O'Leary, De L. — *The saints of Egypt : an alphabetical compendium of martyrs, patriarchs and sainted ascetes in the Coptic calendar, commemorated in the Jacobite synaxarium,* Amsterdam.

Athanase d'Antioche (*Athanasius Scriptor*) — *The Arabic life of Severus of Antioch attributed to Athanasius of Antioch* (éd. et trad. angl. Y. N. Youssef), *PO*, t. 49, 2004, p. 369-515.

Le texte est attribué à Athanase Ier Gammala (*le chamelier*), patriarche jacobite d'Antioche (595-630). Il s'agirait originellement d'une homélie donnée à Alexandrie en l'honneur de Sévère un 8 février (14 amchir ou yakkātit, selon les synaxaires copte et éthiopien), à l'occasion de la réconciliation des Églises copte et syrienne jacobite (en 610, d'après Michel le Syrien ; Maspéro, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, donne 616). Passée en copte (il subsiste des fragments de cette traduction ; cf. *infra*), elle se serait chargée du merveilleux caractéristique de l'hagiographie égyptienne, au détriment de sa valeur proprement biographique ou documentaire. Le caractère homilétique s'efface en effet dans une rédaction proliférante.

Textes arabes relatifs à Sévère (éd. et trad. fr. V. Chauvin), *PO*, t. 2, 1904, p. 397-400. [n° 1 = *BHO* 1064]

A homily on Severus of Antioch by a bishop of Assiut (XV century) (éd. et trad. angl. Y. N. Youssef), *PO*, t. 50/1, 2006, p. 5-110.

Sources éthiopiennes : éditions critiques et études modernes

On ne s'étonnera pas que l'éthiopien ait recueilli en traduction, au sujet de Sévère d'Antioche, des documents de première importance, vu le caractère éminemment conservateur de cette littérature. Deux textes, grecs d'origine, sont ainsi passés par le copte et l'arabe, non sans connaître des altérations. Le Synaxaire éthiopien (*Senkessar*) *représente aussi une version enrichie du* Synaxaire arabe jacobite.

I - CHRONOGRAPHIE

***CPG* 7967** Jean de Nikiou (Jean Madabbar) — *Chronicon* (éd. et trad. fr. H. Zotenberg), Paris 1883 [trad. angl. R. H. Charles, Londres-Oxford 1916].

Jean Madabbar, évêque copte de Nikiou (Psati), écrivit en grec, dans la seconde moitié du VIIe siècle. Son texte s'est adjoint quelques passages directement rédigés en copte, lors de sa traduction en cette langue, mais la version éthiopienne fut établie à partir de l'arabe (1602). Les chapitres 89 et 90 évoquent avec sympathie la carrière de Sévère.

RODINSON 1974 : Rodinson, M. — Notes sur le texte de Jean de Nikiu, dans : *IV congresso internazionale di studi etiopici, Acad. nazionale dei Lincei, 371 (1974), t. 2, Sezione linguistica*, Rome, p. 127-137.

II - TEXTES HAGIOGRAPHIQUES

Athanase d'Antioche (*Athanasius Scriptor*) — *Conflictus Severi* (éd. et trad. angl. E. J. Goodspeeed), *PO*, t. 4, 1908, p. 591-726. [*BHO* 1062].

La version éthiopienne de la *Vie de Sévère d'Antioche* attribuée à Athanase le Chamelier fut établie sur la version arabe.

Synaxaire éthiopien (Senkessar), *PO*, t. 1/5, 1907, p. 527-705 (*Sané*) (éd. et trad. fr. I. Guidi) ; 15/5, 1927, p. 545-798 *(Tāḫšāš)* (éd. et trad. fr. S. Grébaut) ; 44/1, 1988, p. 3-168 (*Ṭeqemt*) (éd. et trad. fr. G. Colin) ; 45/1, 1990, p. 7-252 (*Ṭerr*) (éd. et trad. fr. G. Colin) ; 45/3, 1992, p. 542-612 (*Yakkātit*) (éd. et trad. fr. G. Colin) ; 47/3, 1997, p. 200-368 (*Genbot*) (éd. et trad. fr. G. Colin) ; 48/3, 1999, p. 259-4291 (*Index généraux*, éd. G. Colin).

On retrouve les trois fêtes de Sévère portées au *Synaxaire arabe jacobite* (arrivée en Égypte, mort, translation du corps du saint à l'Énaton) et la célébration des patriarches Jean III, Dioscore II, Timothée III (IV) et Théodose Ier. La traduction éthiopienne n'a pas sensiblement modifié le texte arabe mais présente quelques variantes ; la commémoration de saint Léonce de Tripoli (1er Ṭerr) comporte ainsi une allusion au baptême de Sévère.

COLIN 1988 : Colin, G. — Le synaxaire éthiopien : état de la question, *AB* 106, p. 273-317.

Sources coptes : éditions critiques et études modernes

Le copte a joué un rôle intermédiaire entre le grec et l'arabe, puis l'éthiopien, dans la tradition hagiographique du souvenir sévérien, aussi bien que dans celle d'œuvres du patriarche lui-même. En l'état actuel de notre connaissance de cette littérature, on peut relever une attestation calendaire de la commémoration de la mort de Sévère, des fragments de la traduction de la Vita Seueri *de Jean de Beith Aphtonia et du* Conflictus Seueri*, attribué à Athanase d'Antioche, une notice monastique, également à caractère hagiographique, dont Sévère fait l'objet, tandis que la présence du patriarche se trouve attestée dans les livres liturgiques coptes, aussi bien comme autorité théologique que comme saint vénéré.*

Gascou 1989 : J. Gascou, J. — Un nouveau calendrier des saints égyptiens, *AB* 107, p. 390-391.

Youssef 2004 : Youssef, Y. N. — A new fragment of a life of Severus of Antioch ?, *OC* 88, p. 111-116. [témoin copte de *CPG* 7527 issu du monastère de Balaizah]

Athanase d'Antioche (*Athanasius Scriptor*) — *Conflictus Seueri, The coptic versions* (éd. et trad. angl. W. E. Crum), *PO*, t. 4, 1908, p. 578-589 [*BHO* 1062b] ; cf. aussi Y. N. Youssef, A contribution to the Coptic biography of Severus of Antioch, dans : *Coptic studies on the threshold of a new millenium : proceedings of the seventh international congress of Coptic studies : Leiden, 27 august — 2 september 2000*, M. Immerzeel et J. Van der Vliet éd., Leuven-Paris 2004, p. 407-419.

Encomium Severi Antiocheni (éd. et trad. T. Orlandi), Un codice copto de Monasterio bianco. Encomii di Severo di Antiochia, Marco Evangelista, Athanasio di Alessandria, *Muséon* 81, 1968, p. 356-373 (texte) ; p. 393-397 (trad. ital.).

Youssef 2004 : Youssef, Y. N. Severus of Antioch in the Coptic liturgical books, *BCS* 6, p. 141-150.

CHOIX D’INSCRIPTIONS

Les quelque vingt-trois documents qui suivent, numérotés de **A** *à* ***J10*** *et* **L***, prolongent le témoignage des sources historiques et juridiques sur le patriarcat de Sévère d'Antioche. Les inscriptions* **A** *à* ***I****, datées entre les débuts du règne d'Anastase et 518 — mais le plus souvent après 512 — apportent ainsi quelque éclairage, d'ordre prosopographique ou institutionnel. De portée plus générale et davantage espacés dans le temps, voire même non datés, les textes* ***J*** *et* ***K*** *illustrent, quant à eux, la prégnance et l'enracinement populaires du débat théologique :* Trisagion *anti-chalcédonien ; définition christologique. Le texte* **L** *concerne sans doute la carrière d'un évêque sévérien rallié à l'orthodoxie impériale après 532.*

Cette sélection ne vise pas à l'exhaustivité et la présentation épigraphique se borne à souligner l'intérêt des documents pour cette étude.

A

A. Bosra (Arabie). Dédicace d'un église par le métropolite Julien. Texte gravé sur un linteau, aujourd'hui perdu. Le dessin de Littmann montre encore la première ligne et la partie supérieure du cadre mouluré (*PPAES*, 3 A, 557). Sartre, *IGLS* 13, n° 9125.

Ἐπὶ τοῦ θεοφιλεστάτου καὶ ὁσιωτάτου Ἰουλιανοῦ ἀρχι|επισκ(όπου), ᾠκοδομήθη καὶ ἐτελιώθη ὁ ἅγιος ναὸς Σεργίου,| Βάχχου καὶ Λεοντίου, τῶν ἀθλοφόρων καὶ καλλι|νίκων μαρτύρων, ἐν ἔτι υζ΄, ἰνδ(ικτιῶνος) ϛ΄.

Sous le très saint archevêque Julien chéri de Dieu, a été construit et achevé le saint sanctuaire de Serge, Bacchus et Léonce, martyrs triomphants et vainqueurs magnifiques, en l'an 407, la 6[e] année de l'indiction.

Il faut calculer la date selon l'ère de Bosra : le sanctuaire fut ainsi consacrée entre septembre 512 et mars 513 apr. J.-C. Julien regagnera la Palestine ensuite (**n° 32**), après la victoire de Sévère au synode d'Antioche du printemps 513 (**n° 10**).

B

B. Dédicace syriaque d'une église de Syrie II[e], en provenance de **Ma'ar-Zaytā** et mentionnant probablement Pierre d'Apamée. Texte sur mosaïque conservée au musée de Ma'arrat an-Nu'mān. Le contexte archéologique et iconographique de cette trouvaille n'est pas autrement connu. Abou Assaf 1990, p. 77-79 [161-162] (*editio princeps*) ; Harrak 1998, p. 110-119. *Noua editio paratur a* K. 'Abdalla.

+ ܒܫܢܬ ܬܡܢܡܐܐ ܘܥܣܪܝܢ
ܘܫܒܥ ܒܡܢܝܢܐ ܕܐܦܡܝܐ ܒܝܘܡܝ
ܡܪܝ ܐܦܣܩܘܦܐ ܦܛܪܐ
ܘܡܪܝ ܦܪܝܘܕܛܐ ܐܘܢܓܠܐ
ܘܩܫܝܫܐ ܝܘܚܢ ܢܗܘܘܢ ܫܠܝܡܝܢ

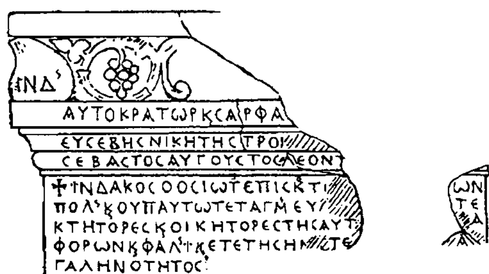
(cliché K. 'Abdalla).

En l'année 827, selon l'ère d'Apamée, à l'époque de l'évêque Mār Pierre et du périodeute Mār Ewangelā et du prêtre Jean — qu'ils soient en bonne santé !

La date correspond à l'année 515/516 apr. J.-C., puisque l'ère d'Apamée se confond avec celle des Séleucides. L'évêque désigné, Mār Pierre, semble bien le métropolite de Syrie II[e], satellite de Sévère en butte à la fronde de ses propres suffragants, incités eux-mêmes par les archimandrites des couvents chalcédoniens d'Apamène (**n° 25-*28***). Le document semble attester cependant que Pierre conservait des partisans en milieu rural, où son visiteur ecclésiastique porte le titre de périodeute (περιοδευτής/ܦܪܝܘܕܛܐ).

C

C. Korykos (Cilicie I[re]). Rescrit impérial réglementant la désignation du *defensor*/ἔκδικος et du *curator*/ἔφορος de la cité (début du texte : l. 1-9). Keil-Wilhelm, *MAMA*, III, 197 ; Robert 1946, p. 167-168. *Noua editio paratur a* D. Feissel.





(Centre d'histoire et de civilisation de Byzance, cliché G. Dagron).

Ἰνδ(ικτιῶνος) – – – – –
Αὐτοκράτωρ Κεσαρ Φ – – – – –
Εὐσεβὴς Νικητὴς Τρο[παιοῦχος Ἀει]-
σέβαστος Αὔγουστος Λεοντ[ίῳ – –]
+ Ἴνδακος ὁ ὁσιώτ(ατος) ἐπίσκο(πος) τ[ῆ]ς Κο[ρυκιωτ]ῶν
Πόλ(εως) κὲ ὁ ὑπ' αὐτῷ τεταγμ(ένος) εὐ[αγ]ὴς [κλῆρος οἵ] τε
κτήτορες κὲ οἰκήτορες τῆς αὐτ[ῆς πόλ(εως) περὶ δι]α-
φόρων κεφαλ(αίων) ἱκέτε τῆς ἡμ[ε]τέ[ρας κατέστησαν]
γαληνότητος κτλ.

De l'indiction ---.| L'Empereur César ---| Pieux, Vainqueur, Victorieux, toujours| Auguste, à Léontios ---.| Indakos, le très saint évêque de la cité des Korykiens et le clergé sans tache placé sous son autorité, ainsi que les notables et les habitants de la même cité ont, sur différents chapitres, présenté supplique à Notre Sérénité etc…

Indakos de Korykos s'identifie avec l'évêque condamné par Sévère **(n° 50)**. La suite du texte présente d'ailleurs une réglementation d'Honorius reprise par Anastase, lequel est assurément l'auteur du rescrit. Conformément à de plus anciennes copies de la pierre, avant usure plus récente, qui donnaient ΦΑ en fin de l. 2, Robert incline à lire en effet : Φ(λάβιος) [Ἀναστάσιος]. Le collège constitué, autour de leur évêque, par les clercs et les notables laïcs s'affirme clairement comme l'instance de l'autorité citadine. Le destinataire dénommé Léontios semble le préfet attesté dans cette fonction en 510 (*PLRE* 2, p. 672-673 : Leontius 23).

D. Zorava (Arabie). Inscription de linteau de l'église Saint Georges, demeurée en place. Waddington, n° 2498 ; Vogüé, p. 61-62 ; Devreesse 1945, p. 238 ; Piccirillo 2003, p. 68-71 ; *CIGLS* n° 49 ; Sartre, *IGLS* 13, n° 9125 (à paraître).



(cliché P. Piraud-Fournet).

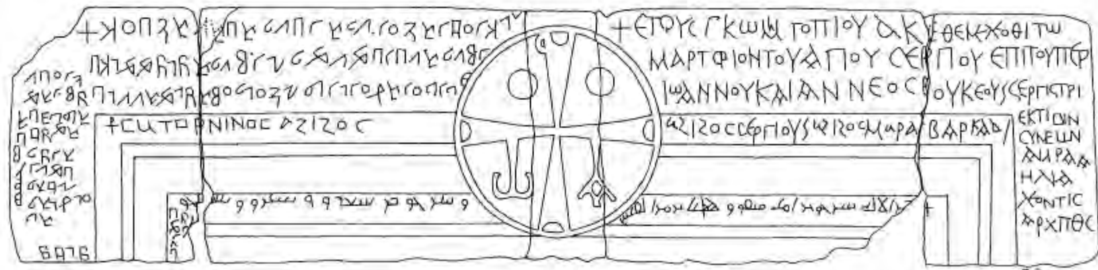
Θεοῦ γέγονεν οἶκος τὸ τῶν δαιμόνων καταγώγιον· φῶς σωτήριον ἔλαμψε ὅπου σκότος ἐκάλυπτεν· ὅπου θυσίαι εἰδώλων, νῦν χοροὶ ἀγγέλων, καὶ ὅπου Θεὸς παρωργίζετο, νῦν Θεὸς ἐξευμενίζεται. Ἀνήρ τις φιλόχριστος, ὁ πρωτεύων Ἰωάννης, Διομηδέως υἱός, ἐξ ἰδίων δῶρον Θεῷ προσήνεγκεν ἀξιοθέατον κτίσμα, ἱδρύσας ἐν τούτῳ τοῦ καλλινίκου ἁγίου μάρτυρος Γεωργίου τὸ τίμιον λ(ε)ίψανον, τοῦ φαυέντος αὐτῷ Ἰωάνννῃ οὐ καθ' ὕπνον, ἀλλὰ φανερῶς· ἐν ἔτ(ει) θ΄, ἔτους υι΄.

Le rendez-vous des démons est devenu la maison du Seigneur ; la lumière du salut éclaire là où l'obscurité jetait son voile ; là où les sacrifices étaient offerts aux idoles, aujourd'hui s'entend le chœur des anges ; là où a colère de Dieu était suscitée, on gagne maintenant Sa faveur. Un homme qui aime le Christ, le notable Jean, fils de Diomède, a offert à Dieu de ses deniers ce magnifique monument, dans lequel il a placé la précieuse relique du saint martyr Georges qui lui est apparu, à lui, Jean, non en songe mais en réalité. Dans la neuvième année de l'indiction, an 410.

Cité du Ledja, Zorava (aujourd'hui Ezrā') relève de la métropole ecclésiastique et capitale provinciale de Bosra (Arabie). Selon l'ère de cette ville, qui commence le 22 mars 106, on doit situer ce texte entre le 1[er] septembre 515, début de l'indiction 9, et le 22 mars 516, jour de l'année nouvelle (411). Sévère est alors patriarche et Cassien métropolite. Jean, qui a été gratifié d'une apparition, appartient au groupe dirigeant des πρωτεύοντες, largement impliqué dans les affaires ecclésiastiques aussi bien que civiles. Sa dédicace illustre la christianisation d'un ancien lieu de culte païen et la popularité que connaissent, d'autre part, l'angélologie chrétienne et la dévotion à saint Georges. Waddington et Vogüé ont avancé l'hypothèse que ce *martyrion* remplaçait un temple du dieu local Théandrites. Une autre inscription de Zorava, datable aussi dans la première moitié du VI[e] siècle, selon l'éditeur, fait également état de la construction d'une église à l'emplacement d'un temple païen, mais celle-ci dédiée à saint Serge ; Mondésert 1960, p. 125-130 ; Robert, *Bull. épigr.*, 1961, 801 ; Sartre, *IGLS* 15, n° 186 (à paraître).

E

E. Zabad (Syrie I[re]). Inscription trilingue, gravée sur un linteau du portail principal d'une basilique dédiée à saint Serge. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 2, n° 310 ; Shahîd 1995, p. 699-702 ; Fowden1999, p. 117-118 ; Robin 2006, p. 336-338.



(relevé M. Gorea).

1. Texte grec

+῞Ετους γκω´, μη(νὸς) Γο‹ρ›πι(έ)ου δκ´ ἐθεμελεόθι τὼ| μαρτύριον τοῦ ἁγίου Σεργίου ἐπὶ τοῦ περ(ιοδεύτου)| Ἰωάννου καὶ Ἄννεος Βουκέου (καὶ) Σέργις τρίς|῞Εκτισυν.| Ζυμεών| Αμραα| Ἡλιὰ,| Λεόντις| ἀρχ[ιτ](έκτονες). Ἀμὴν.
+ Σατορῖνος, Ἄζιζος, Ἄζιζος Σεργίου καὶ Ἄζιζος Μαραβαρκαδι.

En l'année 823, le 24 Gorpiaios, a été fondé le martyrion de saint Serge, sous le périodeute Jean, par Annéos, fils de Boukéos, et Sergios, fils et petit-fils de Sergios. Syméon, fils d'Amraas, fils d'Élias, et Léontios en furent les architectes. Amen.
Satorninos, Azizos, Azizos fils de Sergios et Azizos, fils de Marabarkadi (?).

2. Texte syriaque

ܫܘܒܚܐ [ܠ]ܐܒܐ ܘܠܒܪܐ ܘܠܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ
ܒܫܢܬ ܬܡܢܡܐܐ ܘܥܣܪܝܢ ܘܬܠܬ ܒܐܪܒܥܐ ܘܥܣܪܝܢ
ܒܐܠܠ ܐܬ(ܣ)ܝܡ ܐܣܗ ܘܗܘܐ ܦܪܝܘܕܘܛܐ ܕܕܟܪܢܗ
ܠܒܘܪܟ
ܗܘ ܕܣܡ
ܒܗ ܟܐܦܐ
ܩܕܡܝܬܐ
ܘܡܪܐ
ܕܟܬܒ
ܘܚܢܐ ܘܐܢܛܝܘܟܐ
ܡܩܝܡ

En marge : ܐܒ(ܐ) ܣ(ܪ)ܓܝܣ

Après le texte arabe : ܘܐ[ܬ]ܩܢ ܐܒ ܣܪܓܝܣ ܘܐܢܛܝܘܟܐ [ܘ]ܡܩܝܡ ܒܪ
ܬܝܡܝ ܘܡܪܝ

Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit. En l'an 823, le 24 Iloul, ont été posées les fondations (de l'église), et ce fut Jean, le périodeute — que sa mémoire soit bénie — qui en posa la première pierre et Mara qui écrivit (l'inscription), et Annas et Antiochos qui en furent les fondateurs.

Abou-Sergis.

La construisirent (restaurèrent) Abou-Sergis et Antiochos et Mouqim bar Timaï et Mari.

3. Texte arabe

انصر ou بنصر الاله شرحو بر امت منف وهنئ
بر مر القيس وشرحو بر سعدو وسترو و[سر] يحو

[bnṣ]r 'l-lh srjw br āmt mnfw w-hlylā br Mr'l-Qys| w-srjw br s'dw w-strw w-srjw

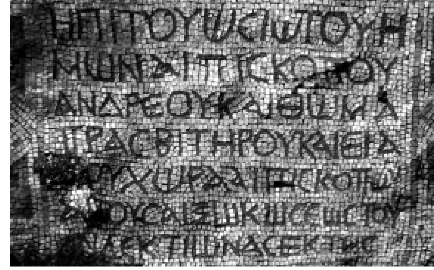
[Avec le secours de] Dieu ! Sergios, fils d'Amat-Manâf, Hanna'i, fils d'Imru' al-Qays, Sergios, fils de Sa'd, Sitr et Sergios.

Les textes grec et syriaque portent une date, exprimée selon l'ère des Séleucides, correspondant au 24 septembre 512 apr. J.-C., soit moins deux mois avant l'accession de Sévère au patriarcat d'Antioche, qui eut bientôt à connaître de la succession épiscopale de l'évêque du lieu, Thomas d'Anasartha (Ḥanāṣir) (**n° 19**). Le périodeute Jean fut assurément le visiteur ecclésiastique de ce dernier. L'usage des langues indigènes illustre l'implantation rurale de l'institution périodeutale, tant auprès des sédentaires araméens que des nomades arabes. On sait par ailleurs la dévotion particulière pour saint Serge des saracènes christianisés.

F

F. Chḥim (Phénicie Ire). Inscription de dédicace de la basilique, sur mosaïque. Alpi 2002, p. 47-48 (*Bull. épigr.* 2003, 578 ; *SEG* 52, 1594).

Ἠπὶ τοῦ ὡσιω(τά)του ἡ-
μῶν αἰπισκόπου
Ἀνδρέου καὶ Θωμᾶ
πρασβιτήρου καὶ Εἰά-
[·]ου χωρααιπισκόπου,
αἴτους αἰξωκωσεώστου,
[ἰ]νδεκτιῶνας ἕκτης.



(cliché Mission libano-polonaise).

Sous notre très saint évêque André, le prêtre Thomas et le chorévêque Ianos (ou Aeianès ?), en l'année 600, indiction sixième.

Le site relève du diocèse de Sidon et la datation, de formulation approximative, doit se calculer selon l'ère de cette ville, qui donne 490/491 apr. J.-C. pour l'an 600 (indiction 14e, en discordance). La sixième année d'indiction qui suit ce chiffre rond est 497/498, date probable de la dédicace (512/513 ou 527/528, également possibles, semblent moins vraisembales car plus éloignés du chiffre de référence). On connaît à Sidon un évêque André en 518, partisan d'Épiphane de Tyr, qui rentre sans doute d'exil, avec son métropolite, pour participer au synode provincial du 16 septembre. Premier signataire après l'archevêque (*ACO* 1, 3, p. 84, l. 37), il devait sans doute cet honneur à son grand âge, ce que paraît confirmer son mutisme au cours de débats pourtant passablement animés. Le *chorévêque* Ianos (ou Aeianès, avec une métathèse ?) était sans doute son visiteur ecclésiastique, d'après cette inscription d'un district de montagne (Iqlim al-Qaroub), rédigée en grec approximatif. En Phénicie, le titre équivaut alors à celui de *périodeute*, plus usuel en Syrie.

G

G. Bosra de Trachonitide (Arabie), aujourd'hui Būṣrā el-Ḥāriri, dans le Ledja. Inscription de dédicace d'une église Saint-Serge. Texte gravé sur un linteau, aujourd'hui perdu. Waddington, 2477 ; Tromblay 1994, p. 377-379 ; Sartre, *IGLS* 15, n° 235 (à paraître).

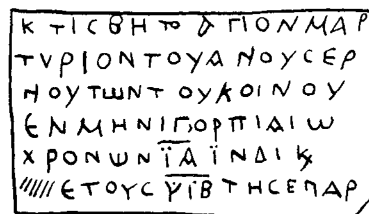
+ Φλ. Χρυσάφι(ο)ς ἔκτισεν τὸν ναὸν τοῦ ἁγίου Σεργίου ἐξ ὑποβωλῆς τοῦ τῆς μακαρίας μνήμης Ἠλία ἀδελφοῦ λογωθ(έτο)υ, Εὐανγέλου δὲ πρεσβ(υτέρου) προσφέροντος τὸ πρὶν ἕνθα ἀπόθητον, μετὰ ἁψίδων καὶ πλακώσεως· διὸ ἐνθάδε κ(ε)ῖται· ἐξ ἐπιμελ(ε)ίας δὲ Ἠλία ἀρχιδ(ιακόνου), γένους Μαιουρίνου· ἔτους υιβ´ τῆς ἐπαρχ(είας), χρόνον ια´ ἰδικ(τιῶνος).

Flavios Chrysaphios a fait bâtir le temple de saint Serge, sur la suggestion de son frère, le logothète Élie, de pieuse mémoire, après que le prêtre Évangélos eut offert en apport ce qui avait été déposé là auparavant. Il a fait aménager les absides et le revêtement. C'est pourquoi il repose ici. Par les soins de l'archidiacre Élie, de la famille de Majorinos, l'année 412 de l'éparchie, indiction 11.

L'ère de Bosra commençant le 22 mars 106, le texte date de 517/518 apr. J.-C. Il désigne l'archidiacre de quelque évêché de Trachonitide, Élie, ainsi qu'un *auditeur des comptes* ecclésiastique, le logothète homonyme Élie. Pour le commentaire de cette dernière fonction, cf. Seyrig 1958, p. 38-39, n° 39e (à propos d'une inscription de Rayān, en Syrie Ire, datée de 472). Le prêtre Évangelos semble avoir permis la fondation pieuse de Flavios Chrysaphios, sans doute en lui transférant les dépôts votifs ou le trésor d'un ancien temple qui auront contribué au financement. Peut-être aussi l'adjonction d'absides et d'un décor approprié a-t-elle suffi pour christianiser ou compléter un édifice païen préexistant.

H. Dédicace d'un *martyrion* de saint Serge, retrouvée dans un mur, à **Rakham**, dans le Hauran (Arabie). Dunand 1939, p. 571, n° 290 ; Sartre, *IGLS* 13/2, n° 9837 (à paraître).

Κτίσθη τὸ ἅγιον μαρ-
τύριον τοῦ ἁγίου Σερ-
γίου (ἐκ) τῶν τοῦ κοινοῦ-
ἐν μηνὶ Γορπιαίῳ,
χρόνων ια´ ἰνδικ(τιῶνος),
ἔτους υιβ´ τῆς ἐπαρ(χείας).



(relevé M. Dunand).

Le martyrion de saint Serge a été bâti aux frais de la communauté, au mois de Gorpaios, aux temps de la 11e année de l'indiction, l'an 412 de la province.

La date s'exprime selon l'ère de Bosra : l'inauguration du sanctuaire de saint Serge remonte donc à la première quinzaine de septembre 517. Il est contemporain de celui que fait connaître l'inscription de Būṣrā el-Ḥāriri, dans le Ledja voisin (**G**). La diffusion du culte de ce martyr confirme l'implantation (et la sédentarisation ?) des arabes saracènes dans ces régions. Fowden 1999, p. 104.

I. Reṣāfā/Sergiopolis (Euphratésie méridionale). Inscription commémorative de la reconstruction de la basilique B, retrouvée en remploi dans la mosquée omeyyade sise au N. de la basilique de la sainte-Croix (A). Gatier-Ulbert 1991, p. 178-181 ; *CIGLS* n° 50.

+ Ἡ ἁγία αὕτη ἐκκλη(σία) πάλαι μὲν [...] κ(αὶ) ἀπὸ π̣[λ]ίνθων οὖσα τὰ ἅγια ἔσχεν| λίψανα Σεργίου τοῦ πολυάθλου μάρτυρος μέχρ' ο[ὗ] κ̣ατασκευῆς τοῦ ἄλλου| σεβασμίου ναοῦ τοῦ νῦν τὴν ἁγίαν ἔχοντος [λ]άρνακα, μετεσχηματίσθη δὲ| κ(αὶ) ἐκ θεμελίων οὕτω φιλοτίμως οἰκοδομή[θ]η ὑπὸ Σεργίου τοῦ θεοφιλ(εστάτου)| β' ἐπισκ(όπου) τοῦ συνγενοῦς Μαρωνίου τοῦ χωρεπισκ(όπου), ἀρξαμένου μὲν τοῦ ἔργου| μη(νὶ) Δύστρῳ ἰνδ(ικτιῶνος) ια´ τοῦ θκω´ ἔτους, πληρώσαντος δὲ μη(νὶ) *vac.*

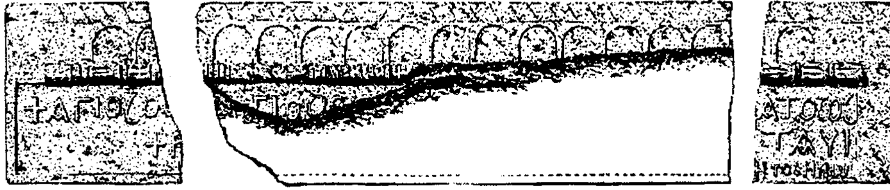
Cette sainte église, qui […] *jadis, et édifiée en briques, a contenu les saintes reliques de Serge, le martyr qui a livré de nombreux combats, jusqu'à la construction de l'autre vénérable temple, celui qui contient maintenant le saint sarcophage, et elle a été transformée et construite ainsi depuis les fondations, avec libéralité, par Serge l'évêque très aimé de Dieu, deuxième du nom et parent de Marônios le chorévêque ; il a commencé cet ouvrage au mois de Dystros, la 11e année de l'indiction, l'an 829, et l'a terminé au mois de…*

Il faut calculer la date selon l'ère des Séleucides, en usage à Reṣāfā : les travaux de reconstruction commencèrent donc au printemps 518, sous le patriarcat de Sévère, et l'on peut s'interroger sur un lien possible entre ceux-ci et le transfert du pouce de saint Serge à Constantinople, ainsi qu'avec l'élévation concommitante du siège de Reṣāfā/Sergiopolis au rang de métropole. On connaît, d'autre part, cet évêque Serge II, en 524, envoyé en ambassade à Ḥira. Il devait avoir alors rallié le parti chalcédonien. L'épigraphie de Reṣāfā réserve quatre autres inscriptions, non datées, désignant ce prélat, que la mention de son parent, le chorévêque Maronios, distingue sans doute, avec l'adjonction du numéro II (β), d'un prédécesseur homonyme. Ce dernier, Serge I, participait peut-être à la communion sévérienne. À cette époque, le titre de *chorévêque* relève plutôt de l'usage phénicien, tandis que celui de *périodeute* s'emploie plus volontiers en Syrie pour désigner les visiteurs ecclésiastiques. Marônios fut vraisemblablement introduit à Reṣāfā par son parent Serge II, devenu l'évêque du lieu, aux confins de la steppe semi-aride, parcourue par les nomades saracènes. L'un et l'autre pouvaient être aussi bien originaires de Phénicie. Honigmann 1951, p. 102-103 ; Gatier 1986, p. 161-169 ; Gatier 1998, p. 237-241 ; Fowden 1999, p. 84-91.

J. Inscriptions comportant la doxologie attribuée à Pierre le Foulon

J1

1. Anasartha (Ḥanāṣir) (Syrie Ire). Trois fragments de linteau inscrit. Prentice, *PAAES*, 3, 322 ; Jalabert-Mouterde, *IGLS* 2, n° 289.



+ Ἅγιος ὁ [θεός, Ἅγιος ἰσ[χυρός, Ἅγιος ἀθάν]ατος, ὁ σ|ταυρ[ωθεὶς δι᾽ ἡμᾶς, ἐλέησον ἡμᾶς +]
|Ἥτος ηνω᾽.

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous, prends pitié de nous !
Année 858.

Datée de l'an 858 des Séleucides, soit 546/547 apr. J.-C., cette formule liturgique possède alors un caractère nettement antichalcédonien. La correspondance de Sévère évoquait déjà le conflit christologique dans le secteur d'Anasartha **(n° 19)**.

2. Kīmār (Syrie Ire).

J2a

a. Linteau inscrit. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 2, n° 357 = Jarry 1970, n° 41 (*uidi et correxi*).



(cliché F. Alpi).

(relevé F. Alpi, R. Yassine et B. Riba – Inscriptions syriaques de Syrie).

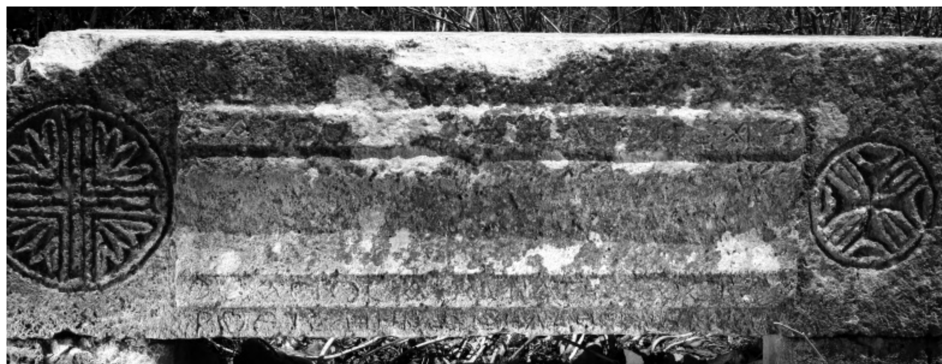
Ἅγιος ὁ θ(εό)ς, Ἅγιος ἰσχυρός, Ἅγιος| ἀθάνατος, ὁ σταυρωθεὶς δι᾽ ἡμᾶς,| ἐλέησον ἡμᾶς. Ἐγένετο τὸ ἔργον| το(ῦ)το ἐν Μαίῳ̣, ἰνδ(ικτιῶνος) γ´, τοῦ ακχ´ ἔτου̣[ς].

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous, prends pitié de nous ! Cet œuvre fut réalisée en mai de la [sixième] *année de l'indiction, en 621.*

Datée selon l'ère d'Antioche, cette inscription du *Trisagion* antichalcédonien remonte à mai 573 apr. J.-C. (l'éditeur corrige le chiffre de l'indiction : ϛ´ au lieu de γ´). Le sanctuaire de Saint-Syméon le stylite et tout le secteur du Ğebel Sim'ān se trouveraient à cette époque dans la mouvance jacobite.

J2b

b. Linteau inscrit. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 2, n° 358 = Jarry 1970, n° 38 (*uidi et correxi*).



(cliché F. Alpi).

(relevé F. Alpi, R. Yassine et B. Riba – Inscriptions syriaques de Syrie).

Ἅγιος [ὁ θ]ε̣ός, Ἅγιος ἰσχ‹ι›υρ|ός, Ἅγιος ἀθάνατος, ὁ σταυ|ροθὴς δι᾽ ἡμ̣[ᾶς].

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous

Trisagion antichalcédonien au NE du précédent, non daté

J2c

c. Fragment de linteau inscrit. Jarry 1970, n° 39.

Ἅγιος ὁ θεός, Ἅγιος ἰσ]χυρός, Ἅγιος ἀθάνα[τος

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel…

La brisure interdit d'assurer que ce dernier *Trisagion* comportait ou non la doxologie controversée. Sans date en l'état.

J3

3. Tourmānīn (Syrie Ire). Linteau inscrit. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 2, n° 500.

[Χρ]ιστ‹ὲ›| ὁ σταυρωθὶς δι᾽ ἡμᾶς, ἠλέησον ἡμ[ᾶς–] | [Ἐ]γράφι μ(ηνὸς) Ὑπερβηρετή(ου), ἰδικ(τιῶνος) αι´, τοῦ αμχ´ ἔτου[ς].

Christ, qui as été crucifié pour nous, prends pitié de nous ! J'ai gravé (cela) *au mois d'Hyperberetaios de la onzième année de l'indiction, en 641.*

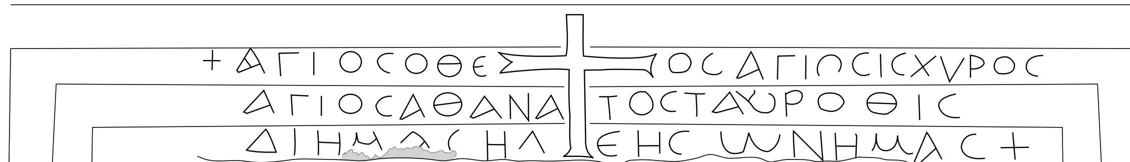
Datée selon l'ère d'Antioche, cette inscription remonte à octobre 592 apr. J.-C. Le formulaire se rattache à la doxologie antichalcédonienne.

J4

4. Bšindelinté (Syrie Ire). Sur linteau ; une croix se trouve au centre de l'inscription. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 2, n° 633 (*uidi et correxi*).



(cliché F. Alpi).



(relevé F. Alpi, R. Yassine et B. Riba – Inscriptions syriaques de Syrie).

+ Ἅγιος ὁ θεός, Ἅγιος ἰσχυρός,| Ἅγιος ἀθάνατος, [ὁ] σταυ̣ροθὶς| δι᾽ ἡμα̣̂ς, ἠ̣λέησων ἡμᾶς. +

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous, prends pitié de nous !

Sans date.

J5

5. Šekkin ou **Šakil** (Syrie Ire). Jalabert-Mouterde, *IGLS* 3, n° 747.

Ἅγιος ὁ θε[ός], Ἅγιος| ἰσχυρός, Ἅγιος| ἀθάνατος, ὁ στ[αυ]-|ρωθ[εὶς δι᾽ ἡμᾶς,] | ἐ̣λέησου̣ν ἡμᾶς.

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous, prends pitié de nous !

Sans date.

6. Tell Ḫazné (Syrie II[e]). Linteau sculpté et inscrit. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 4, n° 1726.



(cliché F. Alpi).

a. L. 1-2 et col. 4 :

+ Θωμᾶς, χάρ‹ιτι τοῦ› Θ‹ε›(οῦ) ‹π›εριοδεύτης, εὐξάμενος καὶ δεεθὶς τῷ Θ(ε)ῷ,| ὑπὲρ ‹ἱ›λασμ(οῦ) τῶν ἁμαρτιῶν μ(ου), εἰς δόξαν τοῦ ὀνόματος αὐτοῦ, ἀνέ|[στη]‹σ›α ‹τὸ›ν| πύργον| τοῦτον,| δοξα‹ζό›με|νος ‹ἐπ›ὶ τοῦ| θεμελ‹ί›|ου μάτεν (?), ἰδικ(τιῶνος) ‹ι›γ´, ‹τ›οῦ δο[ω´] ἔτου[ς].

Thomas, par la grâce de Dieu périodeute, ayant fait un vœu et une demande à Dieu, pour l'expiation de mes fautes, pour la gloire de son nom, j'ai élevé cette tour ; glorifié sans raison (?) *à propos de ces fondations. La treizième indiction, l'année 874.*

b. Col. 1 :

+ Κύ(ρι)ος| τῶ[ν] δυνά|μαιων με|θ' ἡμῶν, ἀν|τιλήμπτωρ| ἡμῶν ὁ Θ(εὸ)ς| Ἰακώβ.

Le Seigneur des armées est avec nous ; notre protecteur est le Dieu de Jacob.

c. Col. 2-3 :

Ἅγιος ὁ θεός, Ἅγιος ἰσχυρός, Ἅγιος ἀθάνατος, ὁ σταυρωθὶς δι' ἡμᾶς, ἐ‹λ›έησον ἡμ[ᾶς], ὁ σταυρωθὶς δι' ἡμᾶς, ἐ‹λ›έησον ἡμᾶς.

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous, prends pitié de nous, qui as été crucifié pour nous, prends pitié de nous !

d. Croix médiane :

Φῶς, Ζωή. Α, Ω.

Lumière, Vie. (Principe, fin).

Exprimée selon l'ère des Séleucides, la date équivaut à 562/563 apr. J.-C. (l'éditeur corrige le chiffre de l'indiction : ‹ι›γ').

J7

7. Rasm el-Aḥmar (Syrie IIe). Inscription sur fragment d'arc. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 4, n° 1847.

+ [Ἅγιος ὁ θεός, Ἅγιος ἰσχυρός], Ἅγιος ἀθάνατος, ὡ σ[ταυροθεὶς δι᾽ ἡμᾶς].

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous !

Sans date.

J8

8. Épiphanie (Ḫama) (Syrie IIe). Croix justinienne gravée, appartenant au *second trésor de Ḫama*, trouvé sur les bords de l'Oronte. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 5, n° 2047.

+ Σῶσον ἡμᾶς, Ὑὶς Θεοῦ| ὁ σταυρωθὶς ὑπὲρ ἡμῶν.

Sauve-nous, Fils de Dieu, qui as été crucifié pour nous !

Formule apparentée à la doxologie de Pierre le Foulon, à moins qu'il ne s'agisse d'une réplique chalcédonienne. Sans date.

J9

9. Salamias (Sélémyé) (Syrie IIe). Matériau et graphie frustes. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 5, n° 2528.

+ Ἅγιος ὁ θεός,| [Ἅγιος ἰσχυρός], Ἅγιος ἀθόν[ατος, ἐλέησον ἡμᾶς], ὑποχθὶς δι᾽ ἑ[μᾶς].

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, prends pitié de nous, toi qui as été livré pour nous !

Variante possible de la doxologie contestée. Sans date.

J10

10. Salamias (Sélémyé, moulin d'El-Mab'ed) (Syrie IIe). Graffite sur une colonne. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 5, n° 2543.

Ἅγιος ὁ θεό[ς],| Ἅγιος ἰσχυ[ρός],| Ἅγιος ἀ[θά]|νατος, ὡ [σταυρωθεὶς δι᾽ ἡμᾶ̣ς (?)].

Dieu Saint, Saint fort, Saint immortel, qui as été crucifié pour nous !

Sans date.

On connaît enfin d'autres attestations épigraphiques du *Trisagion* dépourvues de la doxologie contestée, sans qu'il soit possible de déterminer si cette absence correpond en fait à un sous-entendu ou à un désaveu, ainsi *IGLS* 2, n° 317 (Rasm el-Ḥağal), 338 (Mektébé) ou le graffite de Reṣāfā/Sergiopolis publié par C. Römer, *apud* Ulbert 1986, n° 40, p. 175 et n. 21.

K. Refāde (Syrie I[e]). Sur le linteau de la fenêtre d'une maison. Jalabert-Mouterde, *IGLS* 1, n° 424.

+ Ἰησ(οῦς) ὁ Ναζωρε̂ως,| ὁ ἐκ Μαρίας γεννε|θίς, ὁ υ(ἱὸ)ς τοῦ Θ(εο)ῦ, ἔνθα| κατοικῖ· μὶ ἔστω ὃδε| [κακόν]. Ἐτελ(έσθη) τ(οῦ) εξφ´ ἔτους +

Jésus le Nazaréen, né de Marie, le Fils de Dieu, demeure ici ! Qu'aucun mal n'advienne ! Achevé en l'année 565.

Cette formule, à fin prophylactique et domestique, illustre bien l'enracinement populaire du débat christologique, notamment pour ses implications qui concernent la piété mariale. On a pu voir ici comme une *scriptio plena* du cryptogramme ΧΜΓ (= Χ[ριστὸς ὁ ἐκ] Μ[αρίας] Γ[εννηθείς], plutôt que Χ[ριστὸς] Μ[αρίας] Γ[αβριήλ]), fort commun en Orient (cf. ainsi Jalabert-Mouterde, *IGLS* 1, n° 271). L'an 565 d'Antioche, sans indication de mois, correspond à 516/517 apr. J.-C., soit très exactement à l'époque patriarcat sévérien.

L. Salamine de Chypre. Inscription découverte près du monastère saint Barnabé. Hadjipsaltis 1961 (sans photographie).

+ Κὲ τοῦτο τὸ ἀγαθὸν| ἔργον ἐπὶ Φιλοξ|ένου τοῦ ἁγιοτάτ(ου)| κ(αὶ) μακαριοτάτου ἡ|μῶν ἀρχιεπισκ(όπου)

Et ce bon ouvrage (a été réalisé) sous notre très saint et bienheureux archevêque Philoxène.

Selon l'éditeur, la paléographie autorise une datation au milieu du VI[e] siècle et le seul prélat répondant au nom de Philoxène, autrement ignoré des fastes archiépiscopaux chypriotes, est l'ancien évêque antichalcédonien de Doliché (Euphratésie) et propre neveu de Philoxène de Mabboug, qui s'est rallié à l'orthodoxie impériale après la conférence de 532. Il aurait alors été transféré sur le siège de Salamine. On ignore à quelle construction (?) se rapporte l'incription.

REGESTES DU PATRIARCAT SÉVÉRIEN
(512-518)

Ce chapitre rassemble les *actes officiels*, repérés et classés, qui émanent du patriarche et de son synode, entre 512 et 518. Il s'agit essentiellement de lettres mais parfois aussi de documents d'autre nature, ainsi pour une partie de ceux qui concernent l'élévation de Sévère au trône patriarcal **(n° 1-4)**. Certains textes sont parvenus jusqu'à nous, au moins à l'état de fragments **(n° 3**, **4**, **5**, **9**, **11** ?, **17**, **19, 22**, **25**, **26**, **34** ?, **41**, **43**, **45**, **46**, **48**, **49**, **50**, **53**, **61**, **62**, **63**, **64)**. Nous connaissons les autres actes par des **mentions** ou recoupements (**indices**). On peut encore raisonnablement, par analogie avec le **n° 8**, postuler l'existence de deux documents, notés ici *en italiques* : ***n° 5bis*** et ***6bis***.

Se trouvent exclus de ces *Regestes* les simples avis ou consultations données par Sévère, en matière dogmatique ou disciplinaire, à tel ou tel correspondant, sur une question ne relevant pas directement — ou pas encore — de la juridiction patriarcale. Les tableaux donnés en annexe (*Tableau n° 10, I-II*) présentent les pièces éditées à ce jour de cette correspondance *non représentative d'un acte d'autorité*, ainsi que les épîtres à caractère plus nettement spirituel. Canonisés par la tradition jacobite ultérieure, ces textes n'avaient pas *ipso jure*, entre 512 et 518, valeur *exécutoire* mais *indicative* *. L'application des principes exposés par le patriarche relevait en droit de l'évêque et du synode locaux, ou encore de tel supérieur de monastère. On exceptera cependant le document ***n° 55***, noté *en italiques* : l'affaire traitée regarde bien le métropolite de Cilicie II[e] mais Sévère, directement saisi par les clercs et les habitants de Rhosos et tout en ne se substituant pas formellement, comme il le fait parfois **(n° 43**, **51)**, à l'autorité de l'évêque métropolitain, lui écrit ses instructions précises.

En revanche, la correspondance du patriarche avec les autorités civiles, voire avec l'empereur lui-même (***n° 13, 44***), concerne indirectement cette étude. On sait le caractère religieux de l'autorité impériale, ses prérogatives en matière ecclésiastique, que Sévère lui-même se plaît à rappeler (cf. ainsi **n° 49)**. Les rapports et

* Dans la préface de ses *CPGrecs*, p. xiii-xiv, P.-P. Jouannou souligne aussi la distinction à opérer, parmi les textes patristiques ultérieurement incorporés aux collections canoniques, entre ceux qui, adressés à des inférieurs, constituaient des « sentences de juge » et ceux qui, indépendants de toute hiérarchie juridictionnelle, « ne pes(aient) que du poids de l'autorité morale » de l'auteur et « par le prestige de sa science ou de sa personnalité », ceux-ci ne possédant à l'origine « qu'un caractère consultatif sans aucune obligation juridique ».
On classerait volontiers ces derniers selon une catégorie définie en droit administratif comme celle des *actes non destinés à produire des effets de droit* mais *à manifester des intentions, opinions ou prétentions* (de l'administration). De tels actes *ne font pas grief* et ne sont d'ailleurs *pas susceptibles de recours contentieux*, puisqu'il s'agit de *simples observations* (cf. J.-M. Auby et R. Drago, *Traité de contentieux administratif. 2*, Paris 1975, p. 170-173, § 1022). Ainsi, quand Sévère écrit à Étienne d'Apamée (Syrie II[e]) de ne pas ordonner un moine de Mār ʻAqiba (Syrie I[re]) sans l'aveu du supérieur de ce monastère (*SL*, Brooks, VII, 7), il prévient peut-être un conflit de juridiction par cet *avis* mais il ne s'agit pas là d'un *acte décisoire*, puisqu'aucun litige n'est alors en cours (et que, d'autre part, l'avis ne saurait être assimilé à un règlement ou à un arrêté de nature à faire grief). On comprend en revanche le caractère *canonique* que va revêtir cet avis de 513/514 pour la tradition jacobite ultérieure.
On peut regarder de même les lettres sévériennes des années 512-518 à caractère purement dogmatique, spirituel ou exégétique. Leur mépris par le correspondant du patriarche pourrait éventuellement donner lieu à une procédure — ainsi dans le cas d'un clerc hétérodoxe — mais elles n'ont pas par elles-mêmes un caractère coercitif ou comminatoire. Nous sommes bien davantage dans le domaine pastoral, nonobstant la qualité du correspondant.

les lettres *officielles* du patriarche d'Antioche à Anastase ou à Justin, comme à leurs représentants, s'apparentent donc aux synodales dépêchées aux patriarches de Constantinople, Alexandrie ou Jérusalem. Seule la confirmation impériale peut rendre au demeurant effectives les condamnations prononcées contre des évêques dissidents (cf. ***n° 28***, ***30***) ou les résolutions d'un synode (cf. ainsi **n° 10**, ***13***). La correspondance de ce type est également notée *en italiques*.

Sauf indication contraire, on a dû suivre pour les lettres (*actes* originaux, **mentions** ou **indices**) la datation retenue par l'éditeur moderne. Celle-ci demeure le plus souvent approximative : tributaire de la tradition jacobite, qui obéissait surtout à des motifs canoniques, E. W. Brooks a rarement disposé d'indices circonstanciés, susceptibles d'affiner la chronologie des épîtres du patriarche.

N° 1 (6/11/512)

Élection de Sévère (concile d’Antioche) — ἐγένετο πατριάρχης (Malalas) ; ἐπὶ τὸν ἱερατικὸν Ἀντιόχου θρόνον ἄνεισι (Évagre) ; ܓܒܘܗܝ (*Chr. melkite*, Jean d’Éphèse) ; ܦܛܪܝܪܟܐ (Zacharie) ; ܡܠܟ ܠܗܘܢ (Jean Rufus). Elle rencontre l’agrément de l’empereur Anastase et suscite la liesse du peuple.

Mentions *Mansi*, t. 8, col. 373-376 ; *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 39, l. 26 (*CPG* 9329.3), p. 60, l. 18 (cf. *CPG* 9329.6), p. 64, l. 10 (*CPG* 9202 ; cf. *CPG* 9329.6), p. 77, l. 38 (*CPG* 9204 = *CPG* 9329.7), p. 81, l. 3 (*CPG* 9205 ; cf. *CPG* 9329.8), p. 93, l. 34 (*CPG* 9206 ; cf. *CPG* 9329.9), p. 111, l. 17 (*CPG* 9329.10), p. 120, l. 37 (*CPG* 9330 = *CPG* 6877) ;

Jean Malalas, Thurn, p. 327, l. 68-70 [Jeffreys, p. 224, l. 34-35] ; Évagre le Scholastique, Bidez, p. 131, l. 20-25 [Festugière, p. 342-343] ; Cyrille de Scythopolis, *Vita Sabae*, Schwartz, p. 148, l. 20-22 [Festugière, p. 76, l. 22-23] ; Léonce le Scholastique, *PG*, t. 86, col. 1229[C] ; Théodore de Raïthou, *PG*, t. 91, col. 1497[B] (= *AP*, p. 196, l. 5) ; Libératus, Schwartz, p. 133, l. 25-26 ; Victor de Tunnuna, Hansen, p. 141, l. 4-5 ; Marcellinus Comes, Mommsen, p. 98 [Croke, p. 37, l. 15-16] ;

Jacques d’Édesse, Brooks, p. 296-297 [318, n° 188] ; *Chr. melkite*, De Halleux, p. 33, 34, § 14 ; Jean d’Éphèse (*apud ps. Dionysium*), Chabot, p. 12 [Hespel, p. 8] ; Jean d’Éphèse, *Historiae ecclesiasticae pars III*, Brooks, p. 50 [35] ; Zacharie le Scholastique, *Historia ecclesiastica*, Brooks, p. 51, 59 [Hamilton-Brooks, p. 180, 187] ; *Vita Seueri*, Kugener, p. 110-114 ; *notice syro-chal.*, De Halleux, p. 462 [464] ; Jean de Beith Aphtonia, *Vita Seueri*, Kugener, p. 238-242 ; Jean Rufus, *Plerophoriae*, Nau, p. 56, 166 ; Georges des Arabes, Mc Vey, v. 481-490 ; Eutychios, Breddy, p. 100 [83] ; Michel de Malīğ, *Synaxaire*, Basset, *PO*, t. 11, p. 823 ; Jean de Nikiou, Zotenberg, p. 138, [Charles, p. 377] ; Athanase d’Antioche, Goodspeed, *PO*, t. 4, p. 683-686 ; *Id.*, Youssef, *PO*, t. 49, p. 473, § 111 ; *Senkessar*, Colin, *PO*, t. 45, p. 542 [543].

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 709-710, 714-715, 812 ; Hefele, Leclrecq 1908, p. 1016 ; Lebon 1909, p. 55 ; Maspéro 1923, p. 84, n. 1 ; Duchesne 1925, p. 30 ; Schwartz 1934, p. 247 ; Bardy 1939, p. 314 ; Devreesse 1945, p. 69 ; Stein, Palanque 1949, p. 173 ; Peeters 1950, p. 9 ; Honigmann 1951, p. 15-16 ; Bacht 1953, p. 283 ; Engberding 1953, p. 132-134 ; Schönmetzer 1953, p. 959 ; Van Roey 1953, p. 345 ; Brière 1960, p. 11-14 ; Downey 1961, p. 511-512 ; De Halleux 1963, p. 77-79 ; Jones 1964, p. 233 ; Charanis 1974, p. 76 ; Frend 1978, p. 219-221 ; Gray 1979, p. 41 ; Grillmeier 1990, p. 393-395 ; Maraval 1998, p. 129.

Critique Les sources désignées ci-dessus concernent l’élection de Sévère au siège d’Antioche, précisant souvent que celle-ci procède aussi bien d’une décision synodale et de la volonté impériale. Elles ne distinguent pas toujours cet acte de la consécration proprement dite **(n° 2)**, qui intervint dix jours plus tard. Les hagiographies de Sévère placent d’ailleurs dans l’intervalle l’acceptation de l’élection par Anastase (Zacharie le Scholastique), puis par Sévère lui-même (Jean de Beith Aphtonia, Athanase d’Antioche). Les deux dates se trouvent cependant assez souvent confondues, tant par des auteurs anciens que la critique moderne, qui ont donné une valeur globalisante à l’indication de Malalas : *le prêtre Sévère, un ancien moine, devint patriarche à la place* (de Flavien)*, à Antioche la grande, le 6 novembre de l’année 561 de l’ère de cette ville* (= 512) [1]. En fait, les actes **n° 1, 2 et 4**, s’ordonnent par rapport à *HC* 1 **(n° 3)**, donnée le 16 novembre et assurément réitérée le 18. Pour un état définitif de la question, cf. Brière, *loc. cit.*

1. Καὶ ἐγένετο ἀντ᾽ αὐτοῦ ὁ πρεσβύτερος Σέβηρος πατριάρχης ἐν Ἀντιοχείᾳ τῇ μέγαλῃ ἀπὸ μοναζόντων, μηνὶ νοεμβρίῳ ϛ᾽, ἔτους χρηματίζοντος κατὰ τοὺς Ἀντιοχεῖς φξα᾽.

Les documents synodaux et les polémistes chalcédoniens contestent la légalité canonique de l'élection (βιαίως καὶ ἀκανονίστως ; θρόνον ὑφαρπάζειν ; ἀτάκτως καὶ προπετῶς ; ἀδίκως καὶ τυραννικῶς καὶ παρὰ πάντα ἐκκλησιαστικὸν/ἱερὸν κανόνα ; ἀθέσμως ; παρὰ τοὺς ἱεροὺς θεσμοὺς ; τῇ τῶν ἐν Ἀντιοχείᾳ προεδρίᾳ ἑαυτὸν εἰσωθήσας ; *potitus est episcopatu*).

N° 2

N° 2 (16/11/512)

Consécration de Sévère — ἐχειροτόνησαν (Théophane, Théodore) ; ἐχειροτόνητο (Évagre) ; χειροτονία, ἐχειροτονήθη (Jean Diakrinoménos) ; χειροτονεῖσθαι, κεχειροτόνητο (Nicéphore Calliste) ; ܣܝܡܝܕܘܬܐ (*Chr. ad 724*) ; ܣܝܡܐܝܕܝܬܐ (*Chr. ad 846*, *notice* n° 7) ; ܒܟܝܪܘܛܘܢܝܐ ܐܝܕܐ ܐܬܬܣܝܡ (Élie de Nisibe) ; ܐܬܬܣܝܡܢ (Michel le Syrien, *notice* n° 2) ; ܣܝܡܐܝܕܝܘܬܐ (Michel le Syrien) ; ܣܝܡܐܝܕܝܐ (*notices* n° 1 et 3, Philoxène) ; ܣܝܡܐܝܕܝܐ (*notice* n° 8) ; ܣܝܡܐ ܐܝܕܐ (*notices* n° 4-5).

Mentions Théophane le Confesseur, de Boor, p. 156, l. 16 ; Évagre le Scholastique, Bidez, p. 154, l. 23 [Festugière, p. 365] ; Théodore le Lecteur, Hansen, p. 142, l. 20 ; Jean Diakrinoménos, Hansen, p. 157, l. 20 ; Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 176C, § 700 ;

Chr. ad 724, Brooks, p. 143 [Chabot, p. 111] ; *Chr. ad 846*, Brooks, p. 221 [Chabot, p. 168] ; Élie de Nisibe, Brooks, p. 118 [Delaporte, p. 74] ; Michel le Syrien, IX, 8, 9, 10, Chabot, t. 4, p. 260, 261, 265, (752) [t. 2, p. 161, 163, 168 ; (t. 3, p. 448)] ; *notice* n° 1-8, Kugener, p. 317-325 ; Jean de Beith Aphtonia, *Vita Seueri*, Kugener, p. 242, l. 2-3 [3] ; Georges des Arabes, Mc Vey, v. 529-536 ; Philoxène, *Ep. dog. XVIII*, Lebon, p. 180 [191] ; *Chr. de Séert*, Scher, p. 120 ; Athanase d'Antioche, Goodspeed, *PO*, t. 4, p. 687 ; *Id.*, Youssef, *PO*, t. 49, p. 477, § 118.

Littérature Comme au **n° 1**.

Critique La consécration de Sévère est expressément désignée par les termes techniques relevés ci-dessus [2]. Elle est canoniquement conférée dans la *Grande Église* (Philoxène) et donne lieu à un procès-verbal signé par les évêques consécrateurs, dont la *Chr. ad 846* et les *notices* n° 4, 5, 6 et 7 gardent les noms : Denys de Tarse (métropole de Cilicie Ire) ; Nicias de Laodicée (Syrie Ire) ; Philoxène de Mabboug (= Hiérapolis, métropole d'Euphratésie) ; Pierre de Béroia (= Alep, Syrie Ire) ; Siméon de Qennešrin (= Chalcis, Syrie Ire) ; Marion de Sura (Euphratésie) ; Eusèbe de Gabboula (Syrie Ire) ; Silvain d'Ourim (Euphratésie) ; Serge de Cyr (Euphratésie) ; Jean d'Europos (Euphratésie) ; Philoxène de Doliché (Euphratésie) ; Julien de Salamias (Phénicie libanaise). Le document devait être annexé à la synodale **n° 5**, adressée à Jean Nikiotès (cf. *notices* n° 4 et 6), sans se confondre avec la profession de foi **n° 4**.

N° 3

N° 3 (16-18/11/512)

***HC* 1** donnée dans la *Grande Église* puis réitérée à Daphné.

Texte *CPG* 7035. *Incipit* original : Ἀπαίροντι τῷ εἰς τὴν μέσην τῶν ποταμῶν (*apud* Eusthatios Monachos, *CPG* 6810, qui conserve une phrase du texte original) ; fragments syriaques ; l'homélie tout entière subsiste en copte, dans sa version du 18/11.

2. Pour le sens métonymique de ܣܝܡܐܝܕܝܐ (χειροτονία : *imposition des mains*), cf. Lebon 1943, p. 191, n. 1.

Sévère condamne Diodore, Théodore et Nestorius ; le concile de Chalcédoine ; le Tome *de Léon ; les eutychiens aussi bien que les adhérents de la doctrine des deux natures après l'Union. Ces condamnations sont théologiquement argumentées. L'homélie copte se termine sur une glorification du saint martyr Romain.*

Mentions Zacharie le Scholastique, *Vita Seueri*, Kugener, p. 115, l. 4 [3] ; Jean de Beith Aphtonia, *Vita Seueri*, Kugener, p. 242, l. 4-5 [6-7] ; Jean d'Éphèse (*apud ps. Dionysium*), Chabot, p. 13 [Hespel, p. 9].

Littérature Brière 1960, p. 11-14 ; De Halleux 1963, p. 77-79 ; Maraval 1998, p. 129.

Critique *HC* 1 (ܡܐܡܪܐ ܩܕܡܝܐ, Zacharie) fait suite à la consécration épiscopale, comme prise en charge inaugurale du peuple d'Antioche par le nouveau patriarche ; elle définit donc la qualité acquise par Sévère, son accession au pouvoir de magistère [3]. Le surlendemain, la célébration du martyr antiochien Romain lui fournit l'occasion de réitérer l'homélie dans le martyrion de Daphné. Il faut rattacher à cette circonstance le développement final de la version copte.

Le contenu théologique relève d'un exposé démonstratif et didactique, assez long, non d'une profession formelle.

N° 4

N° 4 (16-18/11/512)

Profession de foi du nouveau patriarche, sous forme d'une allocution (προσφώνησις/ܦܪܘܣܦܘܢܝܣܝܣ, *notice* n° 8) donnée dans la *Grande Église* puis réitérée à Daphné [4].

Texte *CPG* 7036. *Incipit* : ܡܗܝܡܢܝܢ ܚܢܢ ܐܝܟ ܚܕ ܬܘܕܝܬܐ ; fragment original, *Conc. Later., Secret. V* (*CPG* 9402.3), *ACO, s. 2, 1*, Riedinger, p. 324, l. 15-21 ; *Conc. Oec. CP III, Actio IV* (*CPG* 9423.1), *ACO, s. 2, 2, 1*, Riedinger, p. 104, l. 9-12.

*Sévère professe les conciles de Nicée, Constantinople et Éphèse, ainsi que l'*Hénotique *de Zénon sanctionné par Anastase. Sont anathématisés Nestorius, Eutychès, le concile de Chalcédoine, le* Tome *de Léon, tous les adhérents de la doctrine des deux natures après l'Union, tous ceux qui attribuent à deux natures les opérations et propriétés de l'unique Logos, Diodore, Théodore, Théodoret, André, Ibas, Alexandre, Euthérios, Cyr, Jean d'Aigéaï, Irénée, Barsauma, tous les adversaires des douze anathématismes cyrilliens. Sévère professe sa communion avec les évêques d'Alexandrie et de Constantinople.*

3. Selon Jean de Beith Aphtonia et Jean d'Éphèse, l'orateur termine en évoquant la réforme des mœurs : telle qu'elle est conservée, *HC* 1 ne présente à cet égard que des généralités mais l'indication vaut comme témoignage de l'exercice effectif et immédiat par Sévère, désormais évêque, de sa fonction pastorale.

4. Selon l'introduction de la *notice* n° 8, à laquelle s'accorde très largement la tradition philologique et critique, ce terme de ܦܪܘܣܦܘܢܝܣܝܣ (προσφώνησις) ne désigne pas *HC* 1 — texte pastoral — mais une *déclaration* — de même substrat théologique — *à vocation contractuelle*, proposée comme telle à la signature des évêques suffragants et du clergé d'Antioche (puis, sous forme de *lettre synodale*, à l'approbation des patriarches d'Alexandrie, Constantinople et Jérusalem). La distinction sémantique entre ܦܪܘܣܦܘܢܝܣܝܣ (προσφώνησις) et ܡܐܡܪܐ (ὁμιλία) marque bien la différence de nature et de statut des deux documents, l'un incitatif et juridique, l'autre explicatif et spirituel. L'historiographie byzantine ne s'y est pas trompée, qui suppose le premier prononcé *à l'ambon* (ἐπ' ἄμβωνος, Théodore, Nicéphore Calliste) et non depuis le trône épiscopal. On ne suivra donc pas De Halleux 1963, p. 78, n. 23, qui appelle *prosphonèse HC* 1, refusant cette désignation à *la courte profession de foi*, qu'il ne qualifie pas ; Grillmeier 1990, p. 394 et n. 169, ne marque pas bien la différence entre les deux textes ; la tradition copte ne concerne que *HC* 1.

Mentions Théodore le Lecteur, Hansen, p. 142, l. 23-27 ; Jean Diakrinoménos, Hansen, p. 157, l. 19-21 ; Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 176[B], § 700 ; Libératus, Schwartz, p. 133, l. 21-25.

Indice Jean d'Éphèse (*apud ps. Dionysium*), Chabot, p. 13 [Hespel, p. 9] [5].

Littérature Comme au **n° 1** ; Frend 1978, p. 223.

Critique Cette courte profession de foi résume la position théologique que vient de développer le nouveau patriarche dans *HC* 1, répondant à la conception d'un *Hénotique sincèrement accepté*, c'est-à-dire associé à la *condamnation explicite* de Chalcédoine et du *Tome* de Léon. On comprend ainsi la communion proclamée d'emblée avec Jean Nikiotès ; de même, la déposition de Makédonios et sa synodale d'octobre 511 à Flavien d'Antioche [6] plaçaient bien Timothée I[er] dans le camp réfractaire au concile. Jean Diakrinoménos (repris par Théodore et Nicéphore Calliste) voit cependant ici la rupture d'un accord passé avec Anastase, dans le premier esprit de l'*Hénotique*, qui voulait que l'on tût toute mention de Chalcédoine [7].

Si le contenu théologique de *HC* 1 s'accorde en tous points à cette profession de foi (Zacharie le Scholastique et Jean de Beith Aphtonia ne distinguent pas), la première demeure un texte pastoral. La προσφώνησις propose pour sa part une confession en forme (ܡܗܝܡܢܝܢ ܚܢܢ), assortie d'anathèmes (ܡܚܪܡܝܢ) et de communions proclamées (ܡܫܘ̈ܬܦܘܬܐ). Elle constitue un *document contractuel*, que parafent Sévère et treize évêques (ceux du sacre [**n° 2**], moins Denys de Tarse, plus Marinos de Béryte [Phénicie maritime] et Eustathe de Perrhé [Euphratésie]) et auquel les moines semblent souscrire ensuite (*notice* n° 8) [8]. L'accord scellé sert de référence à la synodale à Jean Nikiotès **(n° 5)** ; il annonce le synode antiochien de 513 **(n° 10)**.

Avec *HC* 1, cette προσφώνησις sera réitérée le 18/11 dans le *martyrion* de saint Romain, à Daphné, au jour de la célébration anniversaire de ce martyr antiochien. *CPG* 9402.3 et 9423.1, repris par Honigmann, évoquent au contraire le sanctuaire de sainte Euphémie : on pourrait à la rigueur y supposer, avec Downey, une autre réitération — un autre jour —, mais c'est davantage l'hostilité à Chalcédoine qu'il faut retenir, semble-t-il, de cette dernière tradition [9].

5. Tout en reprenant Jean de Beith Aphtonia (*Vita*, Kugener, p. 242), Jean d'Éphèse distingue bien deux prises de parole le jour du sacre : l'une semble correspondre à la profession de foi **n° 4** et l'autre à *HC* 1 **(n° 3)**.

6. Grumel 1972, n° 196.

7. Sévère prétend cependant ne rien innover mais renouer au contraire avec l'inspiration de l'*Hénotique* (*CPG* 5999). Kugener reconnaît d'ailleurs plusieurs formulations reprises ici de l'édit de Zénon (*PO*, t. 2, *notice* n° 8, p. 322, n. 1-3, p. 323, n. 2-4, p. 324, n. 1). Dans un fragment de lettre à Théodose d'Alexandrie (*CPG* 7071.64, cf. *CPG* 9429.2, *ACO, s. 2, 2*, Riedinder, p. 380, l. 1-3), datée de 535, le patriarche exilé se réfère en termes inchangés à l'*Hénotique* (τὴν ὀρθὴν ὁμολογίαν τοῦ ἑνωτικοῦ) et à Zénon (ὁ τῆς γαληνοτάτης λήξεως βασιλεύς), cf. Kugener, *ibid.*, p. 323, n. 1.

8. Non sans anticiper sur l'issue du synode de 513 et bien qu'il ne distingue pas nettement l'acte **n° 4**, Zacharie le Scholastique évoque d'emblée *l'union de tous les évêques orientaux, des clercs, des moines et des peuples* (ܚܕܝܘܬܐ ܕܐܦܝܣ̈ܩܘܦܐ ܡܕܢܚܝ̈ܐ ܘܕܩܠܝ̈ܪܘܣ ܘܕܕܝܪ̈ܝܐ ܘܕܥܡ̈ܡܐ) ; *Vita Seueri*, Kugener, p. 114, l. 4-5 [5-6].

9. S'il existe bien au VI[e] siècle, à Daphné, une église dédiée à sainte Euphémie, mentionnée par Jean Moschos (*CPG* 7376, n° 88, *PG*, t. 87, col. 2945[B] [Bouchet, p. 101]), la commémoration de cette martyre de Chalcédoine n'est généralement attestée qu'en date du 16 septembre ou du 11 juillet (*BHG* 619). De plus, en 451, le concile s'était tenu dans la basilique édifiée sur les reliques de la sainte : les décisions de l'assemblée, honnies de Sévère, se trouvaient donc symboliquement placées sous son patronage. Jacques d'Édesse (Brooks, p. 297 [318, n° 183]), le *Chr. Edessenum* (Guidi, p. 9 [9, n° 83]) et Michel le Syrien (IX, 8, Chabot, t. 2, p. 161 [t. 4, p. 260]) prétendent même qu'Anastase fit forcer sa châsse, en 511, pour s'emparer du manuscrit des *Actes* du concile, mis en sûreté en cette place par Makédonios (Théophane le Confesseur, de Boor, p. 155, l. 20, et Théodore le Lecteur, Hansen, p. 139, l. 3, parlent plus vraisemblablement de l'autel de Sainte-Sophie). On comprendra que les actes conciliaires qui condamnent à nouveau Sévère en 649 (*CPG* 9402.3) et en 680 (*CPG* 9423.1), à plus d'un siècle et demi de distance et dans de tout autres circonstances théologiques, retiennent l'hostilité du patriarche antiochien aux résolutions *orthodoxes* prises en 451 et dénoncent sa προσφώνησις comme une profanation. L'évocation de sainte Euphémie souligne alors son *hérésie*.
La vie de Sévère attribuée à Athanase d'Antioche commet une erreur de localisation également symbolique mais inverse, en plaçant dans une église de saint Romain le début de l'émeute constantinopolitaine du *trisagion* de 510 (Goodspeed, *PO*, t. 4, p. 634 ; Youssef, *PO*, t. 49, p. 425, § 53). On ne connaît à Constantinople de sanctuaire dédié à ce martyr antiochien que dans le quartier excentré dit

N° 5 (512 après le 18/11)

Τὰ συνοδικά, συνοδικὴ ἐπιστολή (Eusthatios Monachos) ; ἔνθρονιστικὴ συλλαβή (Évagre) ; ܣܘܢܗܕܝܩܐ ܕܣܘܢܗܕܝܩܘܣ (*notice* n° 4) ; ܐܓܪܬܐ ܕܣܘܢܗܕܝܩܘܣ (*notice* n° 6). **Lettre synodale d'avènement** à Jean III Nikiotès d'Alexandrie. Elle est acceptée.

Texte *CPG* 7070.15 (conservé *in cod. Vat. arab.* 101 et partiellement publié par Mai) ; deux citations en arabe conservées dans la *Confession des Pères* (*GCAL* 104 ; éd. et trad. angl. Youssef) ; deux extraits originaux *apud* Eusthatios Monachos (*CPG* 7081.1 ; cf. *CPG* 6810) ; le fragment grec *CPG* 7071.29 (cf. aussi *CPG* 9402.3) relève peut-être de cette lettre [10].

*Sévère s'inscrit dans la tradition des patriarches du ve siècle Dioscore Ier et Timothée II Aelure, champions alexandrins de la résistance à Chalcédoine. Anathème à ce concile et aux adhérents de la doctrine des deux natures après l'Union. Marie est véritablement Mère de Dieu : en elle a été conçu et s'est incarné l'unique Logos, l'*Emmanuel*, qui est un seul Dieu et unique Seigneur.*

Mentions Annoncée dans la profession **n° 4** ;

Évagre le Scholastique, Bidez, p. 154, l. 25-29 [Festugière, p. 365, l. 20] ; Libératus, Schwartz, p. 133, l. 23-25 ;

Zacharie le Scholastique, *Vita Seueri*, Kugener, p. 114, l. 5-6 [6-7] ; *notices* n° 4 et 6, Kugener, p. 319, 320 ; Maḥbūb b. Mufarriğ, Evetts, p. 450 ; Michel de Malīğ, *Synaxaire*, Basset, *PO*, t. 16, p. 417 ; *Senkessar*, Colin, *PO*, t. 47, p. 336-338 [337-339].

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 719 ; Renaudot 1713, p. 127 ; Maspéro 1923, p. 84, n. 1 ; Devreesse 1945, p. 70 ; Honigmann 1951, p. 15.

Critique Cette synodique reprenait, parfois jusqu'à la lettre, les termes théologiques de la profession **n° 4** [11], où Sévère proclame d'ailleurs sa communion avec Alexandrie et Constantinople. Il prend ici le soin de se placer lui-même dans la ligne dogmatique de Dioscore Ier et Timothée II Aelure [12], puisqu'il s'agit justement de rétablir la communion avec leur successeur et disciple Jean Nikiotès, dont l'anathème explicite de Chalcédoine et du *Tome* de Léon avait provoqué la rupture avec Flavien d'Antioche en 505 [13]. Par là même, Sévère répare aux yeux d'Anastase l'échec du synode de Sidon (511). Plusieurs sources anciennes et la critique moderne confondent largement cette *lettre synodale d'avènement* et celle qui fut adressée à Jean Nikiotès à l'issue du

τὰ Ἐλβίχου (Janin 1964, p. 346-347, carte I, B 5 ; Janin 1969, p. 448-449) et l'on sait, par ailleurs, que l'épisode eut lieu d'abord dans la chapelle impériale, dédiée à saint Michel (cf. R. Janin 1969, p. 344, n° 15), puis le lendemain à Sainte-Sophie (Théophane le Confesseur, de Boor, p. 154, l. 4-5, Théodore le Lecteur, Hansen, p. 137, l. 23-27). En revanche, il s'agissait bien d'un mouvement d'inspiration sévérienne : la προσφώνησις de 512 aura donc associé ici les souvenirs de saint Romain et de Sévère.

10. On peut envisager aussi de le rapporter à la synodale expédiée en 513 (**n° 11**). Il porte contre le concile de Chalcédoine l'accusation d'innover en adoptant la christologie des *deux natures* et de faire du *Tome* de Léon la référence orthodoxe.

11. *CPG* 6810, Allen, p. 420, l. 195-198 (*CPG* 7081.1) = Kugener, *PO*, t. 2, p. 323, l. 6-8 [6-10].

12. *CPG* 6810, Allen, p. 415, l. 38-42 (*CPG* 7081.1). Pierre d'Apamée, le satellite de Sévère en Syrie IIe, s'empressera également d'installer Dioscore et Timothée dans les diptyques liturgiques de son Église (*CPG* 9329, *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 94, l. 16-21).

13. Schwartz 1934, p. 238, n. 1 ; Honigmann 1951, p. 11 ; Haacke, *Chalkedon*, t. 2, p. 129 ; Van Roey 1953, p. 341 ; De Halleux 1963, p. 58 ; Frend 1978, p. 216 ; Grillmeier 1996, p. 75. Cf. Cyrille de Scythopolis, *Vita Sabae*, Schwartz, p. 140, l. 21 [Festugière, p. 66] ; Libératus, Schwartz, p. 132, l. 29 ; Zacharie le Scholastique, *Vita Seueri*, Kugener, *loc. cit.* On sait encore, par les actes du synode constantinopolitain de 536, que Sévère avait replacé Pierre Monge dans les diptyques d'Antioche (*CPG* 9329.3, *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 40, l. 33-38). Cf. aussi *CL*, Brooks, n° 38, *PO*, t. 12, p. 294-295 et *SL*, Brooks, IV, 2, p. 287-289 [254-256].

synode sévérien d'Antioche, en 513 **(n° 10-11)** [14]. Le substrat théologique n'est pas différent, mais il y avait nécessité, pour Sévère, à renouer *immédiatement* (ܬܪܝܢ ܕܫܒܬܐ ܫܘܬܦܘܬܐ, Zacharie le Scholastique) avec le siège d'Alexandrie [15]. La tradition orientale a mieux enregistré ce premier document : *cod. Vat. arab.* 101 ; *Confession des Pères* ; développement sur l'échange des lettres de communion dans l'*Histoire des patriarches de l'Église d'Alexandrie* (Maḥbūb b. Mufarriğ) et les *Synaxaires* arabe jacobite et éthiopien.

Le procès-verbal de la consécration de Sévère devait être annexé (*notices* n° 4 et 6).

N° 5bis

N° 5bis *(512 après le 18/11)*

On doit supposer aussi l'envoi à Jean III Nikiotès d'un ***acte de déposition*** *de Flavien, dont les sources ne font pas état. Cf.* ***n° 6bis***, **8**.

N° 6

N° 6 (après le 18/11/512)

Lettre synodale d'avènement à Timothée Ier de Constantinople. Elle est acceptée.

Texte Perdu.

Indice Annoncée dans la profession **n° 4** ;

Théophane le Confesseur, de Boor, p. 157, l. 29-30 ; Théodore le Lecteur, Hansen, p. 143, l. 20-21 ; Libératus, Schwartz, p. 133, l. 23-24.

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 719 ; Lebon 1909, p. 56 ; Maspéro 1923, p. 84, n. 1.

Critique La lettre adressée par Sévère à Timothée à l'issue du synode de 513 (cf. **n° 10** et **12)** semble avoir estompé le souvenir d'une première synodale, de même contenu théologique, rédigée immédiatement après l'avènement du patriarche d'Antioche [16]. Elle répondait pourtant à la même logique que celle que reçut alors Jean d'Alexandrie **(n° 5)** : rétablir pleine communion entre les deux sièges, alors que Flavien avait repoussé l'acte de déposition de Makédonios en octobre 512 (Grumel 1972, n° 197) ; conforter la position de Sévère devant l'empereur et précipiter le ralliement à son élection de tous les suffragants d'Antioche, dans la perspective d'un prochain synode.

Sévère proclame sa communion avec Timothée le jour même de son sacre (profession **n° 4)** : une synodale d'avènement doit donc suivre, comme c'est le cas pour Jean Nikiotès **(n° 5)** et même Élie de Jérusalem **(n° 7)**.

14. Cas particlier de Charanis 1974, p. 76-77. Correctement informé des sources, cet auteur relie bien la synodale à Jean Nikiotès et la profession de foi **n° 4**, mais il rapporte erronément celle-ci au synode de 513, en dépit des souscriptions qui recoupent largement celles du sacre.

15. En 513, une seconde synodale à Jean Nikiotès **(n° 11)** ne fera donc que confirmer l'union. Les références épistolaires données par De Halleux 1963, p. 80, n. 32, 35 et p. 81, n. 37, ne permettent pas de croire que les sièges d'Antioche et d'Alexandrie étaient encore séparés à cette date. En revanche, le témoignage de Zacharie pèse du poids d'un document absolument contemporain de l'avènement de Sévère. La joie de celui-ci devant la réponse favorable de Jean Nikiotès et la lecture publique qu'il en donne, dont font état les *Synaxaires*, se comprennent mieux dans les incertitudes des tout premiers temps du patriarcat sévérien. L'adhésion de Jean Nikiotès devait en effet conforter la position du patriarche aussi bien vis-à-vis de ses suffragants que de l'empereur Anastase ; elle semble donc un facteur, non une conséquence, du succès de Sévère au synode de 513.

16. De Halleux 1963, p. 80-81 et Charanis 1974, p. 77, n'envisagent pas d'échange de lettres avant le synode sévérien de 513. À l'inverse, Schwartz 1934, p. 247, croit bien à l'envoi d'une première synodale consécutive à l'avènement de 512 mais son analyse introduit la lettre sévérienne à Hippocrate (*CL*, Brooks, n° 46) qui est relative à la seconde assemblée .

Théophane le Confesseur et Théodore le Lecteur rapportent que Timothée entreprit de substituer dans les diptyques le nom de Sévère à celui de Flavien. C'est le signe que le patriarche de Constantinople avait bien reçu et accepté le document, vraisemblablement fin 512.

*N° **6bis** (512 après le 18/11)*

N° 6bis

Les témoignages de Théophane le Confesseur et Théodore le Lecteur supposent également l'acceptation formelle par Timothée I[er] *de Constantinople d'un* **acte de déposition** *de Flavien. Cf.* ***n° 5bis***, **8**.

N° 7 (512 après le 18/11)

N° 7

Τὰ συνοδικά (*Lettre à Alcison*, Cyrille, Nicéphore Calliste). **Lettre synodale d'avènement** à Élie de Jérusalem. Elle est refusée.

Texte Perdu.

Mentions *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 132, l. 21-22 [Festugière, p. 344, l. 1] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 176[D], § 700 ; Cyrille de Scythopolis, *Vita Sabae*, Schwartz, p. 148, l. 24 [Festugière, p. 77, l. 1] ; Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 185[C], § 707.

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 719 ; Génier 1909-1910, p. 312 ; Maspéro 1923, p. 84, n. 1 ; Duchesne 1925, p. 32 ; Bardy 1939, p. 315 ; Peeters 1950, p. 9 ; Gray 1979, p. 41 ; Perrone 1980, p. 162 ; Patrich 1995, p. 305 ; Maraval 1998, p. 130.

Critique Sévère n'avait pas annoncé son intention de communiquer avec Élie dans sa profession **n° 4** [17]. Entre eux, le dissentiment théologique était en effet patent, depuis l'époque de la polémique avec Néphalios, et récemment exposé lors du concile de Sidon. Le nouveau patriarche devait cependant adresser une synodale à son adversaire : il fallait lui laisser la responsabilité officielle de rompre la communion qui existait entre Jérusalem et Antioche, au moment même où Sévère rétablissait l'union avec Alexandrie et inaugurait de bons rapports avec Timothée de Constantinople. Il serait alors facile de présenter à Anastase le patriarche hiérosolymitain comme le seul obstacle à l'union des Églises que recherchait l'empereur.

Le témoignage de Cyrille de Scythopolis dégage parfaitement les trois moments de la tactique sévérienne : une première synodale (d'avènement) refusée par Élie (**n °7**) ; protestations de Sévère à Anastase ; seconde synodale (consécutive au synode antiochien de 513), présentée avec le concours de la force armée (**n° 14)** [18].

La *Lettre à Alcison*, comme une partie de la critique moderne, ne distingue pas nettement cette synodale **n° 7** de la lettre **n° 14**. Là encore, l'identité du contenu théologique a estompé les détails de la procédure et de la tactique [19].

17. Charanis 1974, p. 77.
18. *Vita Sabae*, Schwartz, p. 148, l. 24-27 [Festugière, p. 77, l. 1-5].
19. Même remarque pour Théodore le Lecteur et Victor de Tunnuna, qui associent d'emblée l'ordre d'Anastase, le refus d'Élie et l'expulsion du patriarche hiérosolymitain. Cf. **n° 14**.

N° 8

N° 8 (512 après le 18/11)

Καθαίρεσις (*Lettre à Alcison*). **Acte de déposition** de Flavien envoyé à Élie de Jérusalem. Il est repoussé.

Texte Perdu.

Mention *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 132, l. 20-21 [Festugière, p. 343-344] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 176^D, § 700.
Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 719 ; Duchesne 1925, p. 32, n. 2 ; Bardy 1939, p. 315, n. 3 ; Perrone 1980, p. 162 ; Maraval 1998, p. 130.

Critique L'acte accompagnait sans doute la synodale **n° 7**. Cf. ***n° 5bis***, ***6bis***. Élie ne proteste pas contre l'exil de Flavien, décision impériale (sans doute arrêtée pour des raisons d'ordre public [20]), mais contre la condamnation ecclésiastique portée à l'endroit de celui-ci, à Laodicée [21], et communiquée par le nouveau patriarche [22].

N° 9

N° 9 (513 mars ?)

Demande de proposition (ψήφισμα/ܦܣܦܝܣܡܐ) au clergé d'Apamée (métropole de Syrie IIe) pour assurer la succession du défunt évêque Isaac.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 30, p. 103-107 [92-96].
Incipit : ܘܠܐ ܗܘܐ ܠܗ̇ ܠܢܫܚܒܬ ܐܠܗܐ ܕܒܠܚܘܢ.

Sévère demande qu'on lui propose vite (ܒܥܓܠ) trois candidats à la succession du métropolite.
Il rappelle que la sincérité *et la* sûreté de la foi *(ܫܦܝܘܬܐ ܘܚܬܝܪܘܬܐ ܕܗܝܡܢܘܬܐ) sont les qualités nécessaires.*
Par ailleurs, il faut rétablir dans sa charge (ܦܘܪܢܣܐ) l'économe de l'Église, irrégulièrement relevé et qui devra rendre compte de son administration.

Littérature Devreesse 1945, p. 120, n. 7, 180 ; Honigmann 1951, p. 56.

Critique La mort d'Isaac remonte au début du patriarcat, puisque Sévère écrit que le défunt n'a pu participer activement à la lutte pour l'« orthodoxie ». Inversement, en 519, le clergé loyal à Justin Ier réclamera son rétablissement dans les diptyques d'Apamée, dont l'avait effacé le sévérien Pierre, avec tous ses prédécesseurs chalcédoniens [23]. On doit en conclure qu'Isaac ne s'est pas prononcé sur les résolutions du synode du printemps 513 **(n° 10)** et qu'il était probablement mort à cette date. Le patriarche s'inquiète de voir les Apaméens privés d'évêque pendant la semaine sainte (du 1er au 7 avril [24]) et demande une *prompte* (ܒܥܓܠ) réponse : on peut estimer le document du mois qui précède.

20. De Halleux 1963, p. 74.
21. Cf. *ibid.* et Honigmann 1951, p. 14.
22. Duchesne et Bardy, *loc. cit.*, font remarquer que, tout en refusant la καθαίρεσις de Makédonios (Grumel 1972, n° 195), Élie avait accepté la synodique d'avènement de Timothée (*ibid.*, n° 194).
23. *CPG* 9229.9, Schwartz, p. 103-106. Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem provinciae* du même synode chalcédonien d'Apamée, on mentionne un défunt économe Rufin, longtemps en charge de son office, qui peut avoir été le personnage concerné par le codicille de Sévère ; *Ibid.*, p. 94, l. 30-31.
24. En 513, Pâques tombait en effet le 7 avril. ; cf. Grumel 1958, p. 310-311.

N° 10 (513 - 29 avril - 5 mai) [25]

Confirmation synodale des positions de Sévère ; le ralliement de la majorité des suffragants d'Antioche est scellé. La synodale (τὰ συνοδικά, *Lettre à Alcison*) rassemble solennellement les résolutions exprimées dans les actes précédents.

1. La validité de la déposition de Flavien et la légitimité de Sévère sont confirmées ;
2. Anathème contre Chalcédoine et le Tome *de Léon, avec affirmation de l'orthodoxie de leurs adversaires ;*
3. Acceptation sincère *de l'*Hénotique *(et non à la façon* hypocrite *de Flavien ou Macédonios), qui donne lieu à une profession de foi* [26] *et à la signature d'une charte de condamnation de la doctrine des deux natures* [27].

Mentions Sévère, *SL*, Brooks, I, 27, p. 98 [88] ; V, 6, p. 348 [308] ; 7, p. 360 [318] ; *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12, p. 321 ;

Michel le Syrien, IX, 11, Chabot, t. 4, p. 265 [t. 2, p. 166] ; Philoxène, *Ep. dog. XVII*, De Halleux, p. 6 [8] ; *Ep. dog. XVIII*, Lebon, p. 180-181 [191-192] ; *Ep. dog. XIX*, De Halleux, p. 77 [63] ; Jacques de Saroug, *Ep. III ad monachos Mar Bassi (Ep. dog. XVII)*, § 5, Olinder, p. 85 [Albert, p. 126] ; *Chr. de Séert*, Scher, p. 120.

***Mentions sous le nom interpolé de* Synode de Tyr** [28] Chr. ad 846*, Brooks, p. 221 [Chabot, p. 168] ; Jean d'Éphèse (*apud ps. Dionysium*), Chabot, p. 13-14 [Hespel, p. 9-10] ; Zacharie le Scholastique, Historia ecclesiastica, Brooks, p. 51, 55-56 [Hamilton-Brooks, p. 180, 183-184]* ; *fragments arabes 1-2, Kugener, p. 397-398.*

Indice *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 132, l. 25-33 [Festugière, p. 344, l. 5-12] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 176^{D}-177^{A}, § 700.

Littérature Lebon 1909, p. 57-58 ; Duchesne 1925, p. 31 ; Schwartz 1934, p. 255 ; Bardy 1939, p. 314 ; Devreesse 1945, p. 70 ; Peeters 1950, p. 9 ; Honigmann 1951, p. 15-17 ; Bacht 1953, p. 285 ; Schönmetzer 1953, p. 959 ; Van Roey 1953, p. 345-346 ; Downey 1961, p. 513 ; De Halleux 1963, p. 79-85 ; Grumel 1972, n° 201 ; Charanis 1974, p. 76 ; Frend 1978, p. 223 ; Grillmeier 1990, p. 395-398 ; Maraval 1998, p. 129.

25. Il s'agit assurément de l'une des deux assemblées canoniques annuelles du patriarcat, réunies dans la quatrième semaine après Pâques et à la mi-octobre (canon 5 de Nicée [325], *CConcOec*, p. 27-28 ; canon 20 d'Antioche [330], *CSP*, p. 120). Philoxène assure d'ailleurs que le ralliement de tous les évêques, après le sacre de novembre 512 (**n° 1-4**), a pris un certain temps. Cf. Devreesse 1945, p. 120 ; Honigmann 1951a, p. 82-83 ; De Halleux 1963, p. 79-80, n. 29. En 513, l'assemblée de printemps devait donc se réunir dans la semaine du lundi 29 avril. Il faut bien retenir cette date comme celle du synode qui confirme Sévère, puisque nous savons aussi par Cyrille de Scythopolis qu'Élie de Jérusalem reçoit en mai 513, soit à l'issue de l'assemblée, une seconde lettre synodale de Sévère **(n° 14)** et que le patriarche d'Antioche est alors suffisamment puissant pour requérir la force armée. Cf. Lebon 1909, p. 57-58.
26. Sur l'exact modèle de la προσφώνησις **n° 4**.
27. Qui reprend, cette fois avec succès, la supplique antichalcédonienne présentée au concile de Sidon (octobre 511) par Cosme de Mār ʻAqiba et des moines de Chalcidène (*CPG* 9163).
28. De Halleux 1963, p. 81-85, a établi de manière convaincante que la source commune aux historiens syriaques (Zacharie, anonyme de 846, Jean d'Éphèse) avait confondu le synode fondateur du patriarcat sévérien avec une réunion moins importante, tenue à Tyr, mais pas avant 514/515 (Jean d'Éphèse) et après l'éviction du métropolite Épiphane (**n° 31**). Cette analyse rend obsolète la littérature antérieure relative au *synode de Tyr* et conduit à nuancer sur ce point quelques auteurs plus récents (Frend 1978, p. 227-228 ; Gray 1979, p. 41 ; Sartre 1985, p. 109). Cf. aussi Grumel 1972, n° 201, et Grillmeier 1990, p. 398-399. L'identification, ici proposée, de la première assemblée sévérienne comme le synode patriarcal ordinaire du printemps 513 corrobore en fait la démonstration du savant lovaniste, en sorte qu'il ne paraît plus opportun de reposer les termes du débat (*contra* Haarer 2006, p. 159-160).

Critique Fort de la communion établie en 512 avec Alexandrie **(n° 5)** et Constantinople **(n° 6)**, Sévère a rallié *l'un après l'autre* (ܒܐܝܕܐ ܒܐܝܕܐ, Philoxène) la majorité des évêques de son ressort à son interprétation militante de l'*Hénotique*, assortie de la condamnation formelle et explicite (ܓܠܝܐܝܬ, Jean d'Éphèse, Zacharie) de Chalcédoine, du *Tome* de Léon et de la christologie des deux natures : *il expliqua l'*Hénotique *de Zénon en montrant qu'il avait été écrit pour annuler l'assemblée de Chalcédoine* (Zacharie). L'édit d'union devient ainsi l'instrument de sa lutte contre le parti chalcédonien [29]. Cette conception, plus solennellement proclamée encore que dans la profession de foi **n° 4**, devait naturellement susciter l'inquiétude du pouvoir impérial.

À partir du noyau des évêques consécrateurs ou signataires de 512 **(n° 2** et **4)**, Sévère a donc étendu son influence et assis son autorité. Au plan liturgique (et disciplinaire), celles-ci se traduisent par la radiation des noms des évêques signataires de Chalcédoine dans les diptyques de toutes les Églises [30]. Sans citer l'assemblée d'Antioche, la *Lettre à Alcison* en résume la synodique et montre qu'elle fut alors largement acceptée, à quelques exceptions notables près : Épiphane de Tyr (métropolite de Phénicie maritime), Julien de Bosra (métropolite d'Arabie) et Pierre de Damas (métropolite de Phénicie libanaise) [31]. Philoxène précise d'ailleurs que les évêques bientôt réfractaires en Syrie IIe avaient alors communié avec le patriarche [32].

Des synodales sont dépêchées à Jean Nikiotès **(n° 11)**, Timothée de Constantinople **(n° 12)** et Élie de Jérusalem **(n° 14)**.

N° 11

N° 11 (513, fin avril ou mai)

Lettre synodale (ܐܓܪܬܐ ܣܘܢܗܕܝܩܝܐ, Sévère**)** à Jean III Nikiotès d'Alexandrie. Elle est acceptée.

Texte Perdu. Le fragment grec *CPG* 7071.29 (cf. aussi *CPG* 9402.3) relève peut-être de cette lettre [33].

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 27, p. 98 [88] ;

Michel le Syrien, IX, 11, Chabot, t. 4, p. 265 [t. 2, p. 166].

***Mentions rapportées au prétendu* Synode de Tyr** *Zacharie le Scholastique, Historia ecclesiastica, Brooks, p. 51, 55-56 [Hamilton-Brooks, p. 180, 183-184].*

Littérature Lebon 1909, p. 58-59 ; Schwartz 1934, p. 255 ; De Halleux 1963, p. 80-81 ; Charanis 1974, p. 77 ; Grillmeier 1990, p. 396 ; Maraval 1998, p. 129.

Critique Le document renouvelle solennellement l'union acquise en 512. Sévère écrit à Mousonios et Alexandre que cette lettre fait suite *au synode général des pieux évêques d'Orient* (ܠܟܠܗ ܣܘܢܗܕܘܣ ܕܪ̈ܚܡ ܐܠܗܐ ܐܦ̈ܝܣܩܘܦܐ ܕܡܕܢܚܐ), expression qui ne saurait désigner l'assemblée du sacre [34] mais bien le synode antiochien de 513 (confondu par l'historiographie jacobite avec le *synode de Tyr*). Il suppose dans le même

29. L'*Hénotique* se trouve dès lors comme vidé de sa première substance et ce n'est pas sans à propos que le *Libellus monachorum*, adressé au patriarche Ménas par l'archimandrite Marianos, du monastère de Dalmatios, lors du synode constantinopolitain de 536, rappelle les débuts radicaux de Sévère contempteur de l'*Hénotique* et *acéphale* (*CPG* 9329.3**,** *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 40, l. 30-39) ; cf. Grillmeier 1990, p. 397, n. 175.
30. *SL*, Brooks, I, 3, p. 22 [20] ; voir aussi Frend 1981, p. 213.
31. Les deux premiers sont aussi cités par Zacharie le Scholastique (*Vita Seueri*, Kugener, p. 114, l. 5-8 [8-10]) comme réfractaires à la communion de Sévère ; Philoxène confirme l'opposition résolue d'Épiphane, frère de Flavien (*Ep. dog. XVII*, De Halleux, p. 6 [8]). Cf. **n° 16**, **32** et **33**.
32. *Ep. dog. XVII*, De Halleux, p. 6 [8] ; cf. **n° 25**.
33. Ou à la lettre synodale **n° 5** ; cf. n. 10.
34. Suivie elle-même, *immédiatement* (ܕܫܒܬܐ, Zacharie), de la lettre synodale **n° 5**.

temps la rédaction d'autres synodiques (**n° 12** et **14**). Charanis ignore la première lettre de 512 (**n° 5**) et rattache à cette seconde le témoignage des sources arabes ; De Halleux, pour la même raison, date l'union de 513 [35].

N° 12 (513 fin avril ou mai) N° 12

Lettre synodale (ܐܓܪܬܐ ܣܘܢܗܕܝܩܐ, Sévère) à Timothée Ier de Constantinople. Elle est acceptée.

Texte Perdu.

Mention Sévère, *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12, p. 321 ;

Michel le Syrien, IX, 11, Chabot, t. 4, p. 265 [t. 2, p. 166].

Mentions rapportées au prétendu **Synode de Tyr** *Zacharie le Scholastique, Historia ecclesiastica, Brooks, p. 51, 55-56 [Hamilton-Brooks, p. 180, 183-184].*

Littérature Schwartz 1934, p. 255 ; De Halleux 1963, p. 80-81 ; Grumel 1972, n° 201-204 ; Charanis 1974, p. 77 ; Grillmeier 1990, p. 396 ; Maraval 1998, p. 129.

Critique On retrouve les termes théologiques des documents de 512 (**n° 4** et **6**), comme l'indique fermement Sévère dans sa lettre à Hippocrate : condamnation de Chalcédoine comme contraire à l'orthodoxie ; du *Tome judaïque* de Léon ; des adhérents de la doctrine des deux natures. Charanis et De Halleux ne reconnaissent pas la première lettre synodale **n° 6** [36].

Passé le premier émoi causé dans l'entourage impérial par ce document politiquement inopportun (***n° 13***), Timothée (et Anastase) s'aligneront progressivement sur la position radicale du patriarche d'Antioche [37].

N° 13 *(513 fin avril/mai)* *N° 13*

Il faut placer ici une correspondance entre Sévère et le pouvoir impérial, dont témoigne la lettre à Hippocrate, *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12, p. 321.

Littérature *Schwartz 1934, p. 247 ; Honigmann 1951, p. 16 ; De Halleux 1963, p. 81 ; Frend 1978, p. 220 ; Grillmeier 1990, p. 396-398 et n. 175 ; Maraval 1998, p. 129.*

Critique *Désormais reprise par le* synode général des pieux évêques d'Orient*, la formule sévérienne reçoit une publicité et une autorité qui inquiètent d'abord le pouvoir, après le très grave soulèvement suscité dans la capitale par l'addition au Trisagion du* ὁ σταυρωθεὶς δι᾽ἡμᾶς *(4-8 novembre 512)* [38]*. Dès la réception de la lettre synodale à Timothée (**n° 12**), Anastase fait adresser des remontrances à Sévère, notamment par l'ancien*

35. Pour la critique de ces deux interprétations, cf. n. 14-15.
36. Cf. n. 17. On se souviendra que le premier auteur, en dépit des signatures qui recoupent largement celles du sacre, rapporte la προσφώνησις **n° 4** au synode de 513.
37. La synodique de Sévère évoquée par Grumel (1972) comme initiatrice des actes n° 203 et 204 semble plutôt cette lettre **n° 12** que la synodique d'avènement **n° 6**. Dans l'un et l'autre cas, il y a condamnation formelle de Chalcédoine et de ses adhérents avérés ou implicites.
38. Cf. Lebon 1909, p. 57 ; Duchesne 1925, p. 35-36 ; Schwartz 1934, p. 244 ; Bardy 1939, p. 317 ; Stein, Palanque 1949, p. 177-178 ; Bacht 1953, p. 283-284 ; Schönmetzer 1953, p. 958 ; Grumel 1972, n° 200 ; Charanis 1974, p. 77-79 ; Frend 1978, p. 220 ; Gray 1979, p. 40 ; Alpi 2006, p. 240-241 ; Haarer 2006, p. 156-157. On se souvient que Sévère avait été, en 510, à l'origine d'une première émeute en entonnant avec ses partisans la doxologie contestée. Le terrain demeure sensible, comme le démontre bientôt la révolte de Vitalien.

préfet et a secretis *Astérios* [39]. *Le patriarche refuse de rien retrancher au document et le fait savoir dans une lettre à Anastase :* « Je suis prêt à quitter la ville et à renoncer au siège plutôt qu'à un seul trait de ce que j'ai écrit dès le début dans la synodique à Timothée [40]. »

À l'appui de son intransigeance, Sévère put faire valoir que, contrairement à Jean III Nikiotès en 505 [41] *ou Flavien II en 511* [42]*, il se trouvait, quant à lui, en communion avec deux sièges patriarcaux. C'est dans ce contexte qu'il dut aussi transmettre ses griefs à l'encontre d'Élie Ier de Jérusalem, maintenant isolé. La lettre synodale* ***n° 12*** *est enregistrée et l'empereur fait pression sur Élie* [43].

N° 14

N° 14 (mai 513)

Τὰ συνοδικά (*Lettre à Alcison*, Cyrille, Nicéphore Calliste). **Lettre synodale** à Élie de Jérusalem. Elle est refusée.

Texte Perdu.

Mentions *Mansi*, t. 8, col. 375 ; *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 132, l. 21-22 [Festugière, p. 344, l. 1-2] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, col. 76D, § 700 ; Cyrille de Scythopolis, *Vita Sabae*, Schwartz, p. 148-149 [Festugière, p. 77] ; Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, col. 185C-D-188A, § 707. Voir aussi Théodore le Lecteur, Hansen, p. 149, l. 11-14 et Victor de Tunnuna, Hansen, p. 149, l. 1-3 [44].

Mentions rapportées au prétendu **Synode de Tyr** *Zacharie le Scholastique, Historia ecclesiastica, Brooks, p. 51, 55-56 [Hamilton-Brooks, p. 180, 183-184].*

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 719-720, 812 ; Lebon 1909, p. 59 ; Génier 1909-1910, p. 313 ; Duchesne 1925, p. 32-33 ; Schwartz 1934, p. 257 ; Peeters 1950, p. 9 ; Charanis 1974, p. 98-99 ; Gray 1979, p. 41 ; Perrone 1980, p. 163 ; Patrich 1995, p. 305-306 ; Maraval 1998, p. 130.

Critique C'est le troisième temps du drame relaté par Cyrille de Scythopolis. Après avoir essuyé un premier refus **(n° 7)**, Sévère fait porter cette fois sa synodique *par des clercs escortés de troupes impériales* (μετὰ τινῶν κληρικῶν καὶ δυνάμεως βασιλικῆς). Il vient de sortir victorieux du synode d'Antioche et sa communion avec Jean d'Alexandrie et Timothée de Constantinople prouve que son interprétation de l'*Hénotique*, pour radicale qu'elle soit, réalise l'union des Églises d'Orient, qui n'avait pas été atteinte à Sidon (511). Pour l'empereur,

39. *PLRE* 2, p. 172 : Asterius 10. Fonctionnaire dépêché à Antioche, selon Honigmann, sans avoir encore la qualité d'ἀπὸ ἐπάρχων au moment des faits (Brooks, *loc. cit.*, n. 3) ou gouverneur local, d'après Schwartz et Frend. On retiendra la formule que lui prête Sévère, caractéristique des inquiétudes impériales : *Le royaume des Romains est en état de trouble à cause de cette affaire* (ܡܠܟܘܬܐ ܕܪ̈ܗܘܡܝܐ ܡܛܠ ܗܕܐ ܒܫܓܘܫܝܐ ܐܝܬܝܗ̇).

40. ܡܬܛܝܒܐܝܬ ܐܝܬ ܠܝ ܕܐܦܘܩ ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܘܐܫܬܐܠ ܡܢ ܟܘܪܣܝܐ: ܐܘ ܚܕ ܣܘܪܛܐ ܐܘܒܕ. ܡܢ ܗܠܝܢ ܕܟܬܒܬ ܠܝ ܡܢ ܫܘܪܝܐ ܒܟܬܒܐ ܣܘܢܗܕܝܩܝܐ ܠܘܬ ܛܝܡܬܐܘܣ.

41. Cf. **n° 5** et n. 13 : condamnation explicite de Chalcédoine par le patriarche d'Alexandrie.

42. Cf. Lebon 1909, p. 55 ; Duchesne 1925, p. 29 ; Bardy 1939, p. 314 ; Devreesse 1945, p. 69 ; Stein, Palanque 1949, p. 173 ; Moeller, *Chalkedon*, t. 1, p. 653 ; De Halleux 1963, p. 69 ; Grumel 1972, n° 188 ; Charanis 1974, p. 76 : Flavien finit par anathématiser Chalcédoine.

43. Cyrille de Scythopolis, *Vita Sabae*, Schwartz, p. 148, l. 25 [Festugière, p. 77, l. 2] : κινεῖ εἰς ὀργὴν τὸν βασιλέα *(il poussa à la colère l'empereur)* ; cf. **n° 7**. Voir aussi : Théophane le Confesseur, de Boor, p. 156, l. 19-20 ; Théodore le Lecteur, Hansen, p. 149, l. 11-12 ; Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 186C, § 707 ; Victor de Tunnuna, Hansen, p. 149, l. 3-4. La déposition d'Élie n'interviendra cependant qu'en 516, après la défaite de Vitalien.

44. Cf. n. 19.

c'est Élie qui fait désormais figure de dissident [45], d'où la force armée mise à la disposition du patriarche d'Antioche.

Contre toute vraisemblance, un passage de Zacharie prétend qu'Élie accepta dans un premier temps la synodique [46]. Cyrille de Scythopolis, dans une relation haute en couleur, raconte au contraire comment accoururent Sabas et les higoumènes du désert, ameutant les moines et les Hiérosolymitains, pour chasser les envoyés antiochiens, sous les yeux même des officiers impériaux, aux cris d'*anathème à Sévère et à ceux de sa communion* [47]. Moins détaillée, la *Lettre à Alcison* confirme que les émissaires sévériens durent *fuir la ville, méprisés et insultés par le peuple et les moines soulevés* contre eux [48]. Même témoignage chez Nicéphore Calliste Xanthopoulos : *(on) chassa sans ménagement de l'église les hommes de Sévère et les envoyés de l'empereur, puis, alors que la foule augmentait toujours, sous les yeux de ces derniers, (on) n'eut pas peur de jeter l'anathème sur ceux qui communiaient avec Sévère* [49].

La révolte de Vitalien retardera jusqu'en 516 la déposition d'Élie mais la fronde monastique, toujours orchestrée par Sabas, préservera encore son successeur, Jean III de Jérusalem, d'avoir à communiquer avec Sévère.

N° 15 (513)

Relégation du clerc Martyrios à Anazarbe (Cilicie II[e]).

Indice Sévère, *SL*, Brooks, I, 27, p. 99 [88-89] [50].

Littérature Frend 1978, p. 225.

Critique Mousonios et Alexandre, *uindices* d'Anazarbe et fidèles adhérents de Sévère, ont intercédé en faveur de ce clerc antiochien, que le patriarche semble avoir exilé en Cilicie pour le détourner de cultiver la poésie (ܦܘܐܝܛܘܬܐ), sans doute dramatique (ܬܐܛܪܝܢܐ). Cette activité lui semblait indigne de l'état ecclésiastique. Si Sévère se réjouit maintenant du repentir de Martyrios et de sa profession d'*orthodoxie* (ܗܝܡܢܘܬܐ ܬܪܝܨܬ ܫܘܒܚܐ), il refuse toujours son retour à Antioche, où la tentation de récidive serait trop forte.

La lettre annonce aux *uindices* d'Anazarbe l'heureuse issue du synode **n° 10** et l'envoi de la lettre **n° 11** à Jean III Nikiotès. La relégation de Martyrios dut donc intervenir dans la première moitié de 513.

45. Charanis 1974, p. 101.

46. *Historia ecclesiastica,* Brooks, p. 56 [Hamilton-Brooks, p. 184, l. 13]. Voir aussi *ibid*., p. 51, [180, L 23-24]. L'information est des plus douteuses, formellement contredite par le récit de Cyrille de Scythopolis, la *Lettre à Alcison* et Nicéphore Calliste. En fait, c'est lors de l'assemblée de Sidon (511) qu'Élie, pour apaiser l'empereur, avait écrit une lettre lénifiante à Anastase : cette compromettante missive servira d'ailleurs à le discréditer en 516. Cf. Génier 1909-1910, p. 308, 314 ; Stein, Palanque 1949, p. 176 ; Perrone 1980, p. 160, 165-166. Zacharie semble en fait confondre ici les trois assemblées d'Antioche (513), Tyr (après 514/515) et Sidon (511).

47. Ἀνάθεμα Σευήρῳ καὶ τοῖς κοινωνοῦσιν αὐτῷ. Pour une appréciation positive des sources de Cyrille, cf. Festugière, *ibid*., p. 77, n. 154.

48. Ἀλλὰ καὶ οἱ κομίσαντες ἐνταῦθα ἀτιμασθέντες καὶ ὑβρισθέντες ἀξίως ἔφυγον τῆς πόλεως, ἐπ᾽ αὐτοὺς τοῦ δήμου καὶ τῶν μοναχῶν κινηθέντων.

49. *(…)* ἐλαύνουσιν μὲν ἀκόσμως τῆς ἐκκλησίας τοὺς τοῦ Σευήρου καὶ ἐκ βασιλέως πεμφθέντας. Πολλοῦ δ᾽ ἔπειτα καὶ ἄλλου πλήθους συῤῥεύσαντος, θαῤῥοῦντος ἐπ᾽ ὄψεσιν ἐκείνων τοὺς τῷ Σευήρῳ κοινωνοῦντας ὑπέβαλον ἀναθέματι.

50. Frend (*loc. cit.*) comprend à tort que Martyrios appartenait au clergé d'Anazarbe. En ce cas, la sanction (laquelle ?) relèverait plutôt du métropolite Entréchios. Surtout, l'expression ܒܩܠܝܪܘܣ ܗܢܐ ܕܥܕܬܐ ܕܝܠܢ (*parmi le clergé de l'Église qui est la nôtre*) paraît désigner sans équivoque les clercs antiochiens. Il se peut qu'Anazarbe fût aussi la patrie de Martyrios, d'où l'intérêt que lui portent les deux *uindices*.

N° 16

N° 16 (513)

Convocation (ܩܪܘܝܬܐ) d'Épiphane de Tyr (métropolite de Phénicie maritime). Elle est ignorée.

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 31, p. 108 [97] [51] ;

Philoxène, *Ep. dog. XVII*, De Halleux, p. 6 [8].

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 715 ; Lebon 1909, p. 61 ; Duchesne 1925, p. 32 ; Bardy 1939, p. 315 ; Devreesse 1945, p. 70, 193-194, 195 ; Honigmann 1951, p. 39 ; De Halleux 1963a, p. 13-26 ; Charanis 1974, p. 77, 98 ; Frend 1978, p. 229.

Critique Frère du patriarche déchu Flavien II d'Antioche, Épiphane avait rejeté la consécration de Sévère et refusé de souscrire à ses synodiques [52]. Sévère le convoque à Antioche [53] quand sa position personnelle se trouve assez forte, soit vraisemblablement après le succès du synode du printemps 513, alors qu'il tente aussi de faire recevoir sa lettre synodale par le patriarche de Jérusalem (sur lequel s'appuie assurément la résistance d'Épiphane). Au synode du printemps 515, Philoxène fera grief à l'*évêque de Tyr* (ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܨܘܪ), *frère de Flavien* (ܐܚܘܗܝ ܕܦܠܒܝܢܐ), de n'avoir pas encore obtempéré. Cette convocation est assortie d'une suspension provisoire d'ordinations épiscopales dans l'éparchie de Phénicie maritime **(n° 17)**.

N° 17

N° 17 (513)

Hypomnestikon (ὑπομνηστικόν/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ) adressé aux évêques de Phénicie maritime — ܡܥܗܕܢܘܬܐ ܗܕܐ ܕܡܬܟܬܒܐ/ܦܘܩܕܢ(Sévère). Il notifie la mesure **n° 16** frappant Épiphane de Tyr.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 31, p. 107-110 [96-98].
Incipit : ܕܒܟܠܐ ܡܠܬܐ ܐܝܬ ܠܝ ܕܕܝܢܘܗܝ ܕܐܠܗܐ: ܠܐ ܡܨܐ ܐܢܐ ܚܠܦ ܟܠܐ ܕܒܢ ܩܠܐ ܐܘܪܚܐ.

Sévère interdit aux suffragants d'Épiphane, sous peine d'excommunication, de s'associer à la rédaction d'aucun acte (ψήφισμα/ܦܣܦܝܣܡܐ) relatif à la nomination d'aucun évêque. Leur métropolite se trouve en effet suspendu d'ordination, tant qu'il n'aura pas déféré à la convocation qu'il a reçue. Vu l'urgence, ce mandement général du patriarche est porté et lu à chacun par les diacres Thomas et Basile.

Littérature Comme au **n° 16**.

Critique Sévère n'écrit pas en particulier à chaque évêque, faute de temps, mais fait lire par les deux diacres une lettre circulaire : il y a peut-être quelque vacance épiscopale à pourvoir dans l'immédiat. Le canon 4

51. Hypomnestikon *adressé aux évêques de Phénicie maritime* : **n° 17**.
52. Zacharie le Scholastique, *Vita Seueri*, Kugener, p. 114, l. 6-8 [8-9] ; *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 132, l. 33 - p. 133, l. 1 [Festugière, p. 344, l. 13-14] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 177[A], § 701 ; Philoxène, *loc. cit.* Cf. **n° 10**.
53. Dans le quatrième de ses *Chapitres* justifiant la procédure de condamnation de Paul d'Antioche (575) et réfutés ensuite par Serge le Reclus (*CPG* 7213), Jean le Boiteux prétend qu'Épiphane fut condamné sans convocation préalable, à l'instar du patriarche jacobite (*DOMI*, p. 228 [159] et 260 [181]). Il faut, avec De Halleux (1963a, p. 15), préférer les témoignages contemporains de Sévère ou Philoxène.

de Nicée (325) — renouvelé par le canon 19 d'Antioche (330) — requiert en effet, pour la consécration d'un nouvel évêque, la présence minimale de trois co-suffragants, munis de l'accord écrit des absents éventuels [54].

Ce document semble de peu postérieur à la convocation **n° 16**, à laquelle Épiphane n'a pas déféré. Sévère ne dissimule pas qu'il y a *urgence* (ܐܠܨܘܬܐ) : il veut que les évêques de Phénicie maritime connaissent au plus tôt la disgrâce de leur métropolite et les sanctions auxquelles ils s'exposent en demeurant dans sa communion. Sans doute craint-il, avec raison, la constitution autour de Tyr d'un noyau d'opposition chalcédonienne, d'autant plus dangereux que, plus au sud, Élie de Jérusalem résiste à son offensive et offre à ses adversaires l'asile de son patriarcat [55].

N° 18 (513 ?)

N° 18

Déposition de Zebad (ܙܒܕ), évêque réitérateur (anachriste).

Texte Perdu.

Mention *Studia Syriaca. 3*, Rahmani, XXVII, p. 12-14 [37-39] ; *LCSyrIn*, Nau, p. 39-48, § 54-102.

Indices Sévère, *SL*, Brooks, I, 60, p. 207, l. 9 [185, l. 24-25] [56] ; V, 6, p. 335, l. 1 - 336, l. 3 [297, l. 1 - 298, l. 16] [57] ; *LCSyrIn*, Nau, p. 118, § 134.

Littérature Honigmann 1951, p. 105-107.

Critique Sévère a déposé cet évêque anachriste au début de son pontificat. Il était probablement en relation avec le réitéateur Zakkaï (ܙܟܝ), sanctionné par le métropolite de Mésopotamie méridionale, Thomas de Dara [58].

N° 19 (513 ?)

N° 19

Notification aux moines de Mār Isḥāq du choix de leur frère Étienne comme évêque d'Anasartha (Syrie Ire).

54. *CConcOec*, p. 26 ; *CSP*, p. 119. N.B. : Joannou confond les conciles antiochiens de 330 et 341 ; cf. *CPG* 8536. Sur la législation d'Antioche comme reprise et adaptation de celle de Nicée, cf. Bardy, « Antioche (concile et canons d') », dans : *DDC*, t. 1, col. 594-595, 597.

55. Le Sud phénicien demeurera pour Sévère une marche difficile. On remarquera que les cosignataires de la lettre adressée par Épiphane en 518 à la σύνοδος ἐνδημοῦσα de Constantinople (*CPG* 9205 = *CPG* 9329.8, *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 84-85 ; Kugener, *PO*, t. 2, p. 348 et n. 2), au nom du concile de chalcédonien de Tyr, relèvent tous de la zone : André de Sidon, Jean de Ptolémaïs (Acre), Théodore de Porphyréon (Haïfa), Élie de Zénopolis (Rakhlé). Cf. **Pl. VI-VII**.

56. Dans cette lettre à Photios et André (519/538), Sévère mentionne sa composition, vers 513, d'un court traité *Contre les anachristes* qui est sans doute *SL*, Brooks, V, 6.

57. Adressée peut-être aux moines isauriens de Tagaï (Frend 1981, p. 213, n. 9-10), *SL*, V, 6 constitue en fait une dissertation théologique contre ceux qui entendent renouveler les sacrements conférés par des chalcédoniens. Le passage indiqué se trouve cité dans la collection canonique intitulée *Chapitres (*κεφάλαια*) ou questions posées par les Orientaux…*, au paragraphe qui fait état de l'hérésie de Zébad (*LCSyrIn*, Nau, p. 43, § 79 = *SWSyrTr*, n° 26).

58. Dans le document syriaque intitulé *Lettre écrite par un saint évêque*, Zakkaï fait l'objet d'une notice spécifique (*LCSyrIn*, Nau, p. 118, § 133) ; la suivante le mentionne encore à côté de Zébad (*ibid.*, § 134). Michel le Syrien signale son hérésie (IX, 30, Chabot, t. 4, p. 319 [t. 2, p. 261]).

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 29, p. 101-104 [90-92] [59].
Incipit locus : ܒܪ ܓܝܪ ܗܠܝܢ ܕܐܦ ܩܣܛܪܐ ܚܢܣܪܬܐ܆ ܐܫܟܚܬ ܒܗ ܦܣܝܦܝܣܡܐ ܕܥܠܘܗܝ
ܦܪ̈ܝܢ ܒܗ ܡܫ̈ܡܗܐ ܐܝܟ ܡܢ ܕܒܢܘܡܘܣ ܢܝܬ ܠܟ ܢܗܘܐ ܠܗܘܢ ܐܦܝܣܩܘܦܐ܂

Les habitants du camp (ܩܣܛܪܐ) d'Anasartha ont, selon la règle, proposé trois noms pour l'épiscopat de leur ville et Sévère ne peut modifier la liste. Son choix se porte sur le moine Étienne, du couvent de Mār Isḥāq, qui présente toutes les garanties d'orthodoxie et de vertu. La communauté monastique et l'intéressé lui-même doivent obtempérer, sous peine d'excommunication.

Littérature Devreesse 1945, p. 120, n. 7, p. 162 ; Honigmann 1951, p. 30 ; Gatier 2001, p. 97-98.

Critique Il s'agit vraisemblablement de pourvoir à la succession de Thomas, gagné par Philoxène à l'époque du concile de Sidon [60] mais absent lors de la consécration de Sévère. Sans doute était-il déjà mort à cette date.

Il faut relever le ton comminatoire de la lettre. Sévère s'en explique d'ailleurs implicitement, quand il précise devoir s'en tenir strictement aux trois noms du ψήφισμα/ܦܣܝܦܝܣܡܐ qu'on lui adresse, et qu'il exprime sa crainte d'un évêque peu sûr. Le patriarche se défiait probablement des deux autres candidats proposés, et partant du collège des clercs et notables d'Anasartha. À l'inverse, le monastère de Mār Isḥāq, près de Gabboula (Syrie Ire), demeure un foyer antichalcédonien même après 518 [61].

N° 20

N° 20 (513 ou 514)

Demande de proposition (ψήφισμα/ܦܣܝܦܝܣܡܐ) au clergé et aux notables d'Apamée (Syrie IIe) pour assurer la succession du défunt métropolite Étienne (1).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 39, p. 124 [111] [62].

Littérature Honigmann 1951, p. 57.

Critique La mort d'Étienne, successeur d'Isaac, dut intervenir assez tôt, puisque Pierre d'Apamée connaît depuis un certain temps la défection de ses suffragants quand il s'en plaint au synode d'Antioche du printemps 515 (**n° 25**). Entre Étienne et lui, il faut placer l'épiscopat de Cosme, marqué par une désignation difficile et une démission. On peut ainsi dater l'acte **n° 20** de la fin 513 ou en 514.

59. Cf. *DAA*, 2, p. 180, § 245.
60. Sa présence à Sidon n'est pas absolument attestée cependant ; De Halleux 1963, p. 71, n. 2.
61. Honigmann 1951, p. 31. Il n'y a pas nécessité de supposer, sur le territoire même d'Anasartha, un second monastère de Mār Isḥāq, inconnu par ailleurs ; *contra* Vööbus 1960, p. 250. La proximité des deux cités explique assez la présence du frère Étienne sur le ψήφισμα/ܦܣܝܦܝܣܡܐ de Gabboula (**Pl. III**). Michel le Syrien mentionne en 518 un archimandrite Siméon de Mār Isḥāq de Gabboula (IX, 14, Chabot, t. 4, p. 266 [t. 2, p. 171]).
62. *Lettre au clergé et aux notables d'Apamée* : **n° 22**. Cette lettre concerne tout entière la succession d'Étienne : Sévère déplore la division des Apaméens, qui le conduit alors à réitérer sa demande de ψήφισμα/ܦܣܝܦܝܣܡܐ et à envisager déjà, comme un pis-aller, la nomination unilatérale du *presbytéros* Cosme (**n° 23**). On ne suivra pas Brooks [p. 11, n. 3] ni Honigmann 1951 (p. 56, n. 4), qui lisent aussi une allusion à la demande **n° 9**, car la succession d'Étienne à Isaac ne semble pas avoir soulevé de difficulté.

N° 21 (513/514)

Examen par le synode d'Antioche du cas de Mousonios de Méloé (1).

Mention Sévère, Brooks, I, 4, p. 27 [25] [63] ; 22, p. 87 [78-79] [64] ; 23, p. 92 [83].

Littérature Honigmann 1951, p. 95 ; Jones 1964, p. 905-906 ; Frend 1978, p. 224 ; *Id.* 1981, p. 211-212.

Critique Mousonios (qui s'était déjà distingué par son extrémisme sur la question des diptyques [65]) accuse certains évêques du synode de manquer de discernement et d'enfreindre la légalité canonique. On lui reproche en retour de se livrer au prêt à intérêt, en dépit de tous les canons (canon 17 de Nicée [325] [66], canon 4 de Laodicée [343/381] [67]). Mousonios ne sait qu'invoquer sa pauvreté pour se défendre ; il promet de s'amender, tandis que Sévère lui accorde une subvention annuelle de 12 *solidi*.

Cette première *passe d'armes* entre l'autorité patriarcale et Mousonios de Méloé semble inaugurer les multiples difficultés que Sévère va connaître en Isaurie **(n° 38-41)** et dont la *Lettre à Alcison* se fait l'écho vers 515, tout en se méprenant sur la nature du conflit [68].

N° 22 (514)

Demande de proposition (ψήφισμα/ܦܣܦܝܣܡܐ) au clergé et aux notables d'Apamée (Syrie IIe) pour assurer la succession du défunt métropolite Étienne (2).

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 39, p. 123-126 [110-112].
Incipit : ܟܠܗ̇ ܕܥܕܬܐ ܗܘܐ ܗܘܐ ܕܐܦܡܝܘܬܐ ܐܦ ܠܐ ܐܠܗܐ ܕܢܣܒ

*Devant la division des Apaméens, Sévère a envisagé de désigner lui-même le presbytéros Cosme à la succession d'Étienne. Il renonce devant son possible refus et réitère sa demande de proposition. Il lui faut trois noms d'orthodoxes (*i. e. *dans la ferme communion du patriarche), désintéressés, passablement vertueux et capables de gouverner l'Église.*

Littérature Honigmann 1951, p. 57.

Critique On peut supposer un mois ou deux d'intervalle entre les demandes **n 20** et **22**.

N° 23 (514)

Désignation par Sévère du *presbytéros* Cosme comme évêque métropolitain d'Apamée (Syrie IIe).

Texte Perdu.

63. Pour la date de cette lettre à Solon de Séleucie, cf. Frend 1981, p. 211, n. 5.
64. Lettre *aux Pères* (ܠܘܬ ܐܒܗ̈ܬܐ) du synode d'Antioche ; cf. **n° 41**.
65. Sévère lui enjoignait la modération dans une lettre que l'éditeur juge antérieure à toutes celles où le patriarche fait état de ses difficultés avec l'évêque de Méloé ; *CL*, Brooks, n° 41, *PO*, t. 12, p. 306-308.
66. *CConcOec*, p. 38.
67. *CSP*, p. 132.
68. *CPG* 9176. Bidez, p. 133, l. 1-4 [Festugière, p. 344, l. 14-16] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, col. 177^A, § 701. Cf. Le Nain de Tillemont 1712, p. 715.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 11, p. 52-54 [47-49].

Littérature Honigmann 1951, p. 57.

Critique Les demandes **n° 20 et 22** n'ayant point abouti, Sévère s'est résigné à nommer directement Cosme évêque d'Apamée. Il conviendra plus tard de son erreur.

N° 24

N° 24 (514)

Acceptation de la démission de Cosme d'Apamée (Syrie IIe), à l'invitation du synode d'Antioche.

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 11, p. 53 [48].

Littérature Devreesse 1945, p. 180 ; Peeters 1950, p. 36-37 ; Honigmann 1951, p. 57.

Critique La lettre de Sévère à l'archimandrite de Mār Bassos précise que cette invitation provient d'une assemblée canonique, soit l'un des deux synodes ordinaires de 514 [69]. Le patriarche s'estime alors fondé à ordonner évêque Pierre d'Apamée, du vivant même de son prédécesseur démissionnaire.

Peeters a contesté la réalité de cette démission mais son hypothétique argumentation n'a pas été reprise par Honigmann. L'évêque excommunié avec lequel Sévère reprochera au gouverneur de Syrie IIe Eutychianos [70] de faire collusion **(*n° 28*)** semble bien plutôt l'un des dissidents condamnés en 515 **(n° 25-27)** que le métropolite Cosme, qui se maintiendrait envers et contre tout. Il reste que la difficile succession épiscopale d'Apamée prépare en effet la crise de 515.

N° 25

N° 25 (515 le 11 mai ?)

Convocation synodale (ܩܪܘܬܐ ; ܩܪܐ ܟܢܘܫܬ, Sévère) des évêques dissidents de Syrie IIe. Elle est ignorée.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 20, p. 78-80 [70-73].
Incipit : ܡܛܠ ܕܗܕܐ ܟܠܡܘܢܘܬܗ ܕܐܠܗܐ ܘܡܪܢܐ ܕܟܠ ܫܦܝܪ ܕܢܬܠܐ ܐܬܦܩܕܢ

Pierre d'Apamée est venu seul à l'assemblée ; il explique au synode que ses suffragants de Syrie IIe se sont, depuis quelque temps déjà, détachés de la communion commune. Il demande donc au patriarche de prendre à leur encontre les sanctions canoniques. Le synode préfère leur adresser une convocation, leur laissant ainsi la possibilité de faire amende honorable.

Mentions Sévère, *SL*, Brooks, I, 21, p. 81-83 [73-75] ;

Philoxène, *Ep. dog. XVII*, De Halleux, p. 6 [8].

69. *SL*, Brooks, I, 11, p. 53, l. 18-21 [48, l. 23-27].
70. *PLRE* 2, p. 446 : Eutychianus 4.

Indices *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 90-92 (*CPG* 9329.9 = *CPG* 9206) [71] ; *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 218-222 [72] ;

Lettre à Alcison (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 132, l. 31-33 [Festugière, p. 344, l. 10-12] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 177[A], § 701 ;

Serge le Reclus/Jean le Boiteux (*CPG* 7213), 4, *DOMI*, p. 228-229 [159], 263-264 [184] [73].

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 715, 717-718 ; Lebon 1909, p. 59-60 ; Duchesne 1925, p. 32 ; Schwartz 1934, p. 256-257, 296-297 ; Bardy 1939, p. 315 ; Peeters 1950, p. 31-38 ; Honigmann 1951, p. 58-59, 64-65 ; Downey 1961, p. 513 ; De Halleux 1963a, p. 13-24 ; Charanis 1974, p. 98 ; Frend 1978, p. 228 ; Gray 1979, p. 41 ; Moosa 1986, p. 45 ; Maraval 1998, p. 129-130 ; Sürmann1998, p. 263-265 ; Alpi 2003-2004, p. 140.

Critique Il s'agit d'une défection de la part des évêques de Syrie II[e]. *(Ils) étaient venus*, écrit Philoxène, *[quelque] temps auparavant, à Antioche, [où] ils [avaient] communié avec le vénérable patriarche et [avaient] signé aussi les pièces relatives au Concile et au* Tome. La *Lettre à Alcison* confirme : *d'autres (évêques), après avoir consenti par force, se sont rétractés et ont révoqué leur consentement, entre autres les évêques suffragants d'Apamée*. L'assemblée s'étonne d'abord de la solitude de Pierre d'Apamée, rapporte enfin Sévère au maître des offices, preuve que le ralliement de la province à Sévère et l'adhésion de ses évêques aux résolutions du printemps 513 **(n° 10)** étaient alors tenus pour acquis.

Cette lettre de Sévère désigne comme réfractaires les titulaires des sièges d'Aréthuse, Épiphanie et Raphanée. Après avoir entendu la plainte de leur métropolite, le synode les convoque dans les formes canoniques [74].

L'acte **n° 25** dut être dépêché dès l'ouverture de la session [75].

N° 26 (515 le 11 mai ?)

N° 26

Convocation (ܩܪܝܬܐ) par Sévère des évêques dissidents de Syrie II[e]. Elle est ignorée.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 34, p. 113-114 [101] ; cf. *DAA*, 2, p. 136, § 185.
Incipit : ܐܦ ܡܫܐܠܐ ܚܕ ܘܦܩܝܕ ܒܟܬ̈ܒܐ ܡܢ ܐܘܪܚܐ ܕܐܒܗ̈ܬܐ.

Sévère rappelle les évêques absents à l'obligation canonique de participer aux deux synodes annuels du patriarcat. Il les fait donc prier de venir par le lecteur d'Antioche, porteur de la convocation.

71. *Epistula synodi episcoporum Syriae II. a. 519.* On y trouve les signatures d'évêques réputés réfractaires en 515 : Zoïle de Rhaphanée (Rafniyé) ; Sévérien d'Aréthuse (al-Rastan) ; Cosme d'Épiphanie (Ḥama). Les noms de Cyr de Mariammé (Mariamin), premier signataire, et d'Eusèbe de Larissa (Sheizar) y figurent aussi.

72. *Pseudo lettre du pape Gélase*, dont un passage semble le fragment authentique d'une lettre du diacre Silvain (de Rome ?) aux évêques de Syrie II[e] : Cosme, Sévérien, Zoïle – ainsi que Cyr, Eusèbe et Thomas (de Balanée/Banias ou Séleucobelos/Jisr Ash-Shughur ?) ; cf. Honigmann 1951, p. 65.

73. Les évêques d'Aréthuse et de Larissa sont désignés, sans leurs noms, comme les (deux) dissidents condamnés par Sévère dans le commentaire de Serge le Reclus (p. 263-264 [184]).

74. Jean le Boiteux avance que la condamnation des évêques suffragants d'Apamée intervint, comme celle d'Épiphane de Tyr, sans convocation préalable (p. 260 [181], 264 [184]). Il évoque aussi deux rebelles et non trois. On préférera toujours le double témoignage de Sévère et Philoxène, acteurs des événements. Cf. De Halleux 1963a, p. 14-15 ; voir aussi n. 53 et **n° 27**.

75. Pour l'identification de ce synode avec celui du printemps 515, cf. Honigmann 1951, p. 58, et De Halleux 1963a, p. 24. En 515, Pâques tombait le 19 avril (Grumel 1958, p. 311) ; le premier synode ordinaire commence ainsi le 10 mai.

Littérature Comme au **n° 25**.

Critique Cette lettre ne contient pas de reproche explicite, sinon un rappel à l'obligation canonique de présence aux synodes (canon 5 de Nicée [325] [76], canon 20 d'Antioche [330] [77]). Elle est envoyée en même temps que la convocation **n° 25.** Sévère n'évoque que cette dernière dans sa lettre au maître des offices **(n° 27-*28*)**.

N° 27

N° 27 (515 11-17 mai)

Condamnation synodale des évêques dissidents de Syrie IIe *in absentia*.

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 21, p. 81-83 [73-75] ; 24, p. 93-94 [84] ;

Philoxène, *Ep. dog. XVII*, De Halleux, p. 6 [8] ; Serge le Reclus/Jean le Boiteux (*CPG* 7213), 4, *DOMI*, p. 228-229 [159], 263-264 [184].

Indice Évagre le Scholastique, Bidez, p. 133, l. 15 — p. 134, l. 4 [Festugière, p. 345, l. 1-21] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 177^B-D, § 701-702.

Littérature Comme au **n° 25**.

Critique Les évêques de Syrie IIe ne défèrent pas aux convocations (en infraction du canon 40 de Laodicée [343/381] [78]). Probablement à l'instigation des archimandrites des monastères chalcédoniens de leur ressort [79], ils persistent dans leur rébellion, adressent au synode d'Antioche un libelle provocant et refusent toute autorité canonique aux documents précédents, prétendant qu'ils n'émanent pas de vrais évêques [80]. Le synode les dépose donc, bien que Philoxène eût conseillé qu'on les frappât seulement d'interdit.

La lettre que Sévère adresse au maître des offices relate la procédure et demande l'appui du bras séculier pour exécution de la sentence. Comme elle mentionne aussi l'invitation faite au patriarche de se rendre au concile d'Héraclée, convoqué pour le 1er juillet 515, on doit considérer que la condamnation des évêques dissidents fut bien prononcée à cette même session synodale du printemps 515 qui les avait convoqués.

N° 28

***N° 28** (515 été)*

*La crise provoquée par les évêques de Syrie IIe donne lieu à une correspondance entre Sévère et le pouvoir impérial, dont le premier élément consiste en la lettre du patriarche au maître des offices (*SL*, Brooks, I, 21, p. 81-83 [73-75]), et dont témoigne ensuite sa lettre à l'archiatre Théoteknos (*SL*, Brooks, I, 24, p. 92-94*

76. *CConcOec*, p. 27-28.
77. *CSP*, p. 120.
78. *CSP*, p. 147.
79. Dénoncés comme tels par Sévère au maître des offices ; *SL*, Brooks, I, 21, p. 81, l. 17-18 [73, l. 21-22]. Dans leur lettre synodale de 519, les évêques du ressort d'Apamée souligneront eux-mêmes le rôle de pointe joué par les moines chalcédoniens dans toute cette affaire ; *CPG* 9329.9 = *CPG* 9206, Schwartz, p. 91, l. 28-29.
80. *SL*, Brooks, I, 21, p. 83, l. 11 [75, l. 10]. Selon une tradition orale consignée par Évagre (*loc. cit.*), Cosme d'Épiphanie et Sévérien d'Aréthuse auraient d'ailleurs fait transmettre à Sévère un *acte de déposition* (βιβλίον καθαιρέσεως) par l'intermédiaire du premier diacre d'Épiphanie, Aurélien, qui se serait déguisé en femme pour parvenir jusqu'au patriarche. Serge le Reclus (*loc. cit.*) se fait l'écho du même épisode, qu'il rapporte toutefois à Sévérien d'Aréthuse et Eusèbe de Larissa, le présentant comme une riposte à leur propre déposition.

[83-85]). Il faut intercaler les péripéties rapportées par Évagre quant au refus d'Anastase d'employer la force pour expulser Cosme d'Épiphanie et Sévérien d'Aréthuse (Bidez, p. 134, l. 5-18 [Festugière, p. 345, l. 22-34] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, PG*, t. 147, 177*^{D}*-180*^{A}*, § 702). Ainsi peut-on reconstituer la trame épistolaire suivante :*

Sévère écrit au maître des offices (Celer [81]*) une relation détaillée des faits ; il demande que l'empereur soit informé de la situation et la force publique envoyée pour expulser les évêques réfractaire ;*

Anastase ordonne au stratège Asiatikos [82]*, commandant des troupes en Phénicie libanaise, de chasser Cosme et Sévérien de leurs sièges d'Épiphanie et d'Aréthuse (Évagre) ;*

Asiatikos rencontre une forte hostilité des populations et en fait rapport à l'emperreur (Évagre) ;

Anastase écrit en termes précis *(*διαρρήδην*) à Asiatikos qu'ils se refuse à faire couler le sang (Évagre) ;*

Le maître des offices transmet à Sévère, par le magistrien Léonce Tapitoléon [83]*, une demande impériale d'annuler la révocation des évêques dissidents, assortie d'une défense du concile de Chalcédoine (lettre à Théoteknos) ;*

Sévère doit s'incliner mais, pour la forme, soumet la réhabilitation des évêques de Syrie IIe *à la condition qu'il se repentent et que consentent à leur absolution les membres du synode qui les avait déposés (lettre à Théoteknos).*

***Littérature** Comme au **n° 25**.*

***Critique** La lettre au maître des offices est de peu antérieure à juillet 515 (**n° 27**). Celle qui est adressée à l'archiatre Théoteknos commente la dispersion des évêques, envoyés romains compris, venus à Constantinople attendre (en vain) la réunion du concile d'Héraclée. La correspondance analysée ci-dessus fut donc échangée dans le cours de l'été 515. Les tractations d'Anastase avec l'ambassade d'Hormisdas et la menace de Vitalien durent naturellement inspirer à l'empereur une grande prudence dans la gestion des affaires de Syrie. Par la suite, et sans doute après qu'il se fut rendu lui-même à Constantinople pour solliciter le soutien impérial* [84]*, Sévère osera reprocher au gouverneur d'Apamée Eutychianos* [85] *d'avoir assisté à la consécration d'un martyrion par un évêque excommunié* [86] *et de s'opposer toujours au métropolite Pierre.*

81. *PLRE* 2, p. 275 : Celer 2.
82. *PLRE* 2, p. 164 : Asiaticus.
83. *PLRE* 2, p. 673 : Leontius (qui et Tapitoleon) 24.
84. *SL*, Brooks, I, 44, p. 137, l. 13-14 [123, l. 13] ; cf. aussi Honigmann 1951, p. 22.
85. *SL*, Brooks, I, 44, p. 137-139 [123-125]. Eutychianos (*PLRE* 2 : Fl. Palladius Eutychianus 4). Ce personnage recevra les doléances du synode chalcédonien de 519 (*CPG* 9329.9, Schwartz, p. 94, l. 16-21).
86. Le gouverneur est passible lui-même d'excommunication, selon le canon 4 d'Antioche (330) ; *CSP*, p. 108. Il n'y a pas lieu de supposer, avec Peeters 1950 (p. 36-37), que cet évêque consécrateur n'était autre que le métropolite Cosme d'Apamée, faussement prétendu démissionnaire (**n° 24**).

N° 29

N° 29 (515 été ?)

Excommunication d'Épiphane de Tyr, *in absentia*. Le métropolite de Phénicie maritime est déposé.

Texte Perdu.

Mentions Sévère, *SL*, Brooks, VI, 2, p. 410 [363-364] [87] ; *CL*, Brooks, n° 51, *PO*, t. 12, p. 325-326 ;
Philoxène, *Ep. dog. XVII*, De Halleux, p. 6 [8] [88] ; Serge le Reclus/Jean le Boiteux (*CPG* 7213), 4, *DOMI,* p. 228-229 [159], 260-263 [181-184] [89].

Littérature Comme au **n° 16**.

Critique La résistance d'Épiphane semble avoir été longue. Après avoir repoussé la communion de Sévère dès 512, il refusa obstinément de venir s'en expliquer à Antioche **(n° 16** et **17)**. Au synode du printemps 515, il n'est toujours pas condamné cependant, à l'inverse des évêques de Syrie IIe et nonobstant l'avis de Philoxène. La même année, la *Lettre à Alcison* ne le mentionne pas parmi les adversaires de Sévère réfugiés en Palestine, au contraire de Julien de Bosra et de Pierre de Damas. Quand sa condamnation intervient enfin, il reste encore à Tyr le temps d'excommunier des clercs qui, vraisemblablement suite à celle-ci, se sont retirés de sa communion (*SL*, Brooks, VI, 2) [90]. Le pouvoir impérial semble toujours vouloir intercéder en sa faveur (*CL*, Brooks, n° 51) [91].

Plusieurs facteurs expliquent que cette éviction ait coûté de la peine à Sévère. Il s'agit d'abord d'un théologien confirmé qui sut habilement contre-attaquer en dénonçant le patriarche pour complaisances eutychianistes [92]. On a déjà relevé l'avantage géographique que représente aussi pour le métropolite de Tyr la proximité du patriarcat de Jérusalem, véritable *base arrière* de l'opposition chalcédonienne [93]. De fait, Épiphane aura pu se maintenir presque aussi longtemps qu'Élie Ier lui-même. Enfin la révolte de Vitalien et ses péripéties imposent en la matière, jusqu'à l'automne 515, la plus grande prudence au pouvoir impérial. Le *comes foederatorum* avait en effet pris les armes au nom de la défense de Chalcédoine et des patriarches exilés Makédonios et Flavien [94]. Il était peut-être le filleul de celui-ci, donc lié également à son frère Épiphane. Anastase ne peut ainsi avoir accepté l'expulsion du métropolite de Tyr tant qu'il dut composer avec Vitalien et tant qu'il dut traiter avec ses alliés romains.

87. Trois autres fragments de cette lettre au lecteur Archélaos se trouvent cités par Serge le Reclus (*CPG* 7071.6 ; cf. *CPG* 7213).
88. Le fragment 4 de cette *Lettre à tous les moines orthodoxes d'Orient* indique que le synode d'Antioche du printemps 515 n'a pas rendu de jugement à l'encontre d'Épiphane. Son témoignage a plus d'autorité que celui, opposé, de Jean le Boiteux (*DOMI*, p. 228 [159] et 260 [181]) ; cf. n. 53 et 75.
89. Serge le Reclus présente ici tout un dossier des griefs de Sévère à l'encontre d'Épiphane, puisé dans la correspondance du patriarche. Il s'y trouve un fragment d'une lettre *Aux orthodoxes de Tyr*, p. 260-261 [182, l. 16-21] (le troisième extrait connu d'une telle épître, avec *CL*, Brooks, n° 32, *PO*, t. 12, p. 266-267, et *CPG* 7070.10), les trois fragments mentionnés plus haut d'une lettre *À Archélaos le Lecteur* (*CPG* 7071.6), p. 261 [182, l. 22-37], un fragment d'une lettre *À Marinos de Beryte* (*CPG* 7071.37), p. 262 [183, l. 8-21], et un fragment d'une lettre *Au préfet de Tyr* (*CPG* 7071.55), p. 262 [183, l. 23-32].
90. Sévère écrit à Archélaos que ces excommunications, déplorées par les clercs Ménas et Isidore (lecteurs eux aussi ?), ne sont pas valables, puisqu'Épiphane est désormais réputé hérétique, non plus que celles de Nestorius aux yeux de Cyrille. Le recours au patriarche est ainsi sans objet.
91. Sévère répond au cubiculaire Amantios que la condamnation d'Épiphane est sans rémission possible.
92. Cf. le fragment *CPG* 7071.37. Épiphane se serait expliqué à l'agent du maître des offices, Paul, ainsi qu'au patrice Calliopios, vicaire du *stratélatès* d'Orient, que la communion lui était impossible avec Sévère, approbateur présumé d'un écrit eutychianiste (***n° 30***). De fait, ce Calliopios était peut-être l'oncle d'Antonin de Béroia, premier destinataire, vers 515, du grammairien Serge ; Honigmann 1951, p. 26. La correspondance du patriarche avec cet eutychianiste (*CPG* 7025) a pu servir de prétexte à Épiphane pour accréditer son accusation ; De Halleux 1963a, p. 23, n. 73.
93. Cf. **n° 17** et n. 55.
94. Bury, *The Later Roman Empire*, p. 448 ; Stein, Palanque 1949, p. 179 et n. 2 ; Haarer 2006, p. 164-167.

La *datation longue* donnée par le Pseudo-Denys de Tell Maḥr (= Jean d'Éphèse) pour le *synode de Tyr* [95] impose le 1er octobre 515 comme *terminus ad quem* pour l'éviction d'Épiphane **(n° 31)**. On peut alors envisager le *scenario* suivant : les autorités impériales prêchent la modération à Sévère, qui se contente encore, au printemps 515, d'une interdiction d'ordination épiscopale **(n° 16** et **17)** ; au cours de l'été, tandis qu'on croit encore au concile d'Héraclée, Épiphane prend prétexte de la correspondance engagée par Sévère et Serge le Grammairien pour dénoncer le patriarche comme eutychianiste : la réplique est une condamnation formelle du métropolite [96] ; il est possible que celle-ci, avec le refus d'Anastase de rappeler les patriarches exilés [97], ait précipité la troisième révolte de Vitalien ; la prompte victoire de Marinos d'Apamée (septembre ?) entraînerait le départ effectif d'Épiphane [98].

*N° **30** (512-515)*

N° 30

Le conflit entre Épiphane et Sévère a donné lieu, de part et d'autre, à une correspondance avec les autorités impériales, que laissent entrevoir des fragments de lettres sévériennes. Les représentants locaux du pouvoir se font les interprètes de la politique d'Anastase, tributaire elle-même des circonstances, tandis que les deux adversaires tentent d'infléchir celle-ci selon leur intérêt.

> *Dans une lettre* À Marinos de Béryte *(*CPG *7071.37), Sévère se plaint qu'Épiphane a su gagner, à Tyr, le* clarissimus (ܢܨܝܚܐ) *Paul,* représentant du maître des offices (ܦܠܚܐ ܕܡܥܝܢܐ ܡܓܝܣܛܪܝܘܣ)*, et circonvenir par courrier l'*illustris (ܡܥܝܢܐ) *Calliopios* [99]*,* patrice et vicaire du stratélatès d'Orient *(*ܦܛܪܝܩܝܘܣ ܘܬܚܠܘܦܬܐ ܕܐܣܛܪܛܠܛܝܣ ܕܡܕܢܚܐ*).*
>
> *Dans une lettre* Au préfet de Tyr [100] *(*CPG *7071.55), Sévère reproche à ce fonctionnaire d'interpréter les ordres de l'empereur dans un sens qui lui est défavorable, et à son adhérent Élie de Botrys.*
>
> *Dans une réponse* Au cubiculaire Amantios [101] *(*CL*, Brooks, n° 51,* PO*, t. 12, p. 325-326), Sévère refuse de revenir sur la condamnation d'Épiphane, fin de non recevoir à une probable intercession d'Anastase.*

N° 31 (515 avant le 1/10 ?)

N° 31

Prétendu *Synode de Tyr*.

> **Mentions** *Chr. ad 846*, Brooks, p. 221 [Chabot, p. 168, l. 30-32] ; Jean d'Éphèse (*apud ps. Dionysium*), Chabot, p. 13-14 [Hespel, p. 9-10] ; *Zacharie le Scholastique, Historia ecclesiastica*, Brooks, p. 51, 55-56 [Hamilton-Brooks, p. 180, 183-184] ; *fragments arabes* n° 1-2, Kugener, p. 398-398.

95. 826 des Séleucides = 514/515 apr. J.-C. ; Chabot, p. 13-14 [Hespel, p. 9-10]. Cf. Honigmann 1951, p. 17 ; De Halleux 1963, p. 83 et n. 46. La *datation courte* de 513, donnée par les autres sources jacobites, est en effet à écarter ; cf. **n° 10** et n. 28.
96. Qui demeure en attente de confirmation synodale et surtout d'exécution par le bras séculier. C'est alors que Sévère écrit au lecteur Archélaos qu'Épiphane est un évêque hérétique, dont les excommunications sont sans valeur.
97. Bury, *The Later Roman Empire*, t. 2, p. 451 ; Stein, Palanque 1949, p. 184.
98. Qui n'a rien de volontaire, contrairement à l'allégation partisane de Zacharie le Scholastique, *Vita Seueri*, Kugener, p. 114, l. 8-10 [10-11].
99. *PLRE* 2, p. 252 : Calliopius 6 ; cf. n. 95.
100. Les *fragments arabes* n° 1 et 2, Kugener, p. 397-398, mentionnent un gouverneur Dādīyānūs (*PLRE* 2, p. 340 : Dâdîyanoûs ; p. 1054 : Tatianus 2).
101. *PLRE* 2, p. 6 : Amantius 4.

Littérature De Halleux 1963, p. 81-85 ; *Id.* 1963a, p. 25-26 ; Grumel 1972, n° 201 ; Grillmeier 1990, p. 398-399.

Critique Les trois historiens syriaques qui font état d'un *synode* de Tyr sont tributaires d'une source unique, qui a largement confondu l'assemblée phénicienne avec le synode d'Antioche du printemps 513 (De Halleux) [102]. Après le départ d'Épiphane [103], a pu cependant se tenir à Tyr une réunion épiscopale où furent solennellement réaffirmés les principes sévériens [104]. Le patriarche célébrait ainsi son triomphe sur le bastion dissident de Phénicie méridionale et son offensive allait bientôt inquiéter Élie Ier de Jérusalem, déposé fin août 516. Il fallait aussi confirmer la condamnation d'Épiphane et envisager, sinon sa succession, l'administration de la métropole [105] et le remplacement de ses partisans [106]. Peut-être cette assemblée valut-elle comme second synode ordinaire de l'année 515, au besoin légèrement avancé.

N° 32

N° 32 (513/515)

Condamnation de Julien de Bosra (métropolite d'Arabie).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, VIII, 2, p. 443 ; Théodore de Pétra, *Vita Theodosii*, Usener, p. 82 [Festugière, p. 148].

Indices *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 132, l. 34 — p. 133, l. 6 [Festugière, p. 344, l. 13-19] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t. 147, 177B-D, § 701-702 ; Jean Moschos, *Pratum spirituale*, n° 94, *PG*, t. 87, 2952D [Bouchet, p. 107] ;

Victor de Tunnuna, Hansen, p. 141, l. 7-8 ;

Zacharie le Scholastique, *Vita Seueri*, Kugener, p. 114, l. 7-8 [9-10] ;
IGLS, XIII, 9125.

Littérature Le Nain de Tillemont 1712, p. 715-717 ; Lebon 1909, p. 60, n. 2 ; Duchesne 1925, p. 32 ; Bardy 1939, p. 315 ; Devreesse 1945, p. 70, 227-228 ; Honigmann 1951, p. 76 ; Charanis 1974, p. 77, 98 ; Frend 1978, p. 228 ; Sartre 1985, p. 109.

Critique Julien refuse la communion de Sévère dès 512. Il semble avoir résisté quelque temps, puisqu'il consacre l'église des saints Serge, Bacchus et Léonce entre septembre 512 et mars 513 (*IGLS* 13/1, n° 9125) [107] et se trouve en butte à des adversaires qui ourdissent contre lui une tentative d'assassinat (Jean Moschos). Son exil en Palestine (*Lettre à Alcison*, Théodore de Pétra) n'a donc rien de volontaire, contrairement à ce que

102. Cf. **n° 10** et n. 28.
103. Une réunion sévérienne ne saurait se tenir à Tyr en sa présence. Il faut donc bien préférer la *datation longue* de Jean d'Asie (514/515) à la *datation courte* (513) donnée par les autres sources jacobites ; on sait aussi qu'Anastase n'aura pu consentir à l'éviction d'Épiphane avant la défaite de Vitalien (automne 515).
104. Cf. en dernier lieu Haarer 2006, p. 160.
105. Le *paramonarios* Jean *Mandritès*, sans doute d'origine romaine, semble alors avoir été chargé de célébrer le culte dans l'église de la Théotokos. En 518, il est condamné et conspué, avec Sévère et Élie de Botrys, par le synode chalcédonien (*CPG* 9329.8). Cf. Honigmann 1951, p. 40-41 ; Blaudeau 2006, p. 444-445.
106. Tout ou partie des cosignataires de la lettre des évêques chalcédoniens de 518. ; cf. n. 55.
107. Cf. p. 42 : inscription **A**.

prétend Zacharie le Scholastique [108]. Victor de Tunnuna assigne à son éviction la date manifestement erronée de 505 mais, comme il donne 504 pour l'élection de Sévère **(n° 1)**, on peut supposer qu'elle n'intervint pas très longtemps après l'installation du patriarche, en 513 ou 514. Le départ du métropolite d'Arabie est sûrement attesté en 515 par la *Lettre à Alcison*.

N° 33

N° 33 (513/515)

Condamnation de Pierre de Damas (métropolite de Phénicie libanaise).

Texte Perdu.

Indice *Lettre à Alcison* (*CPG* 9176) : Évagre le Scholastique, Bidez, p. 133, l. 6 [Festugière, p. 344, l. 19] = Nicéphore Calliste Xanthopoulos, *PG*, t 147, 177^{B-D}, § 701-702.

Littérature Duchesne 1925, p. 32 ; Bardy 1939, p. 315 ; Devreesse 1945, p. 70, 201 ; Honigmann 1951, p. 97 ; Charanis 1974, p. 98 ; Frend 1978, p. 228.

Critique Le cas du Pierre de Damas s'apparente à celui de son voisin Julien de Bosra. La *Lettre à Alcison* (515) montre les deux métropolites exilés en Palestine.

N° 34

N° 34 (516 juin ?)

Acceptation de la lettre synodale de Dioscore II d'Alexandrie.̓ Αμοιβαῖος συλλαβή (Évagre).

Texte Fragment ? Sévère, *CL*, Brooks, n° 49, *PO*, t. 12, p. 323-324 [109].
Incipit : ܒܪܡ ܕܝܢ ܠܟ ܠܒ ܠܡܐܡܪ ܘܠܘܬ ܗܠܝܢ ܕܝܠܢ: ܘܠܘܬ ܐܡܦܣܝܐ ܒܠܗܘܢ..

Quant à faire des concessions, il faut s'en tenir à une formule d'anathème explicite de Chalcédoine, du Tome de Léon, des adhérents de deux natures après l'Union et de confession de la doctrine de l'Hénotique. La seule profession de celui-ci ne peut suffire en effet.

Mention Sévère, *HC* 93, Brière, *PO*, t. 25, p. 44-50 ; *SL*, Brooks, I, 49, p. 147 [133] [110] ; *CL*, Brooks, n° 48, *PO*, t. 12, p. 323.

Évagre le Scholastique, Bidez, p. 154, l. 29 [Festugière, p. 365, l. 21] ;

108. Non plus que celui d'Épiphane de Tyr ; cf. n. 98.
109. Simplement daté par Brooks en 516-517, ce fragment dogmatique exprime très clairement la position sévérienne (cf. **n° 3**, **4**, **5**, **10**). Dans la confusion qui marque l'avènement de Dioscore et au moment où le nouveau patriarche doit aller à Constantinople rendre compte à l'empereur des troubles alexandrins (Maspéro 1923, p. 86 ; Stein, Palanque 1949, p. 164 ; Grillmeier 1996, p. 76), cette définition ne semble pas un viatique inopportun et l'appartenance du passage au document **n° 34** paraît probable. Les concessions évoquées relèvent du principe de non-réitération des sacrements, posé par Timothée Aelure ; cf. aussi la *Lettre à Hippocrate*, *CL*, Brooks, n° 47, *PO*, t. 12, p. 322.
110. Lettre à Jean et Jean, *presbytéroi* et archimandrites. Postérieure à la mort de Dioscore comme à l'exil de Sévère, ce document est daté par Brooks de 519. Le patriarche déchu rappelle expressément à ses correspondants la joie avec laquelle il répondait son acceptation d'une synodale d'avènement qui le satisfaisait totalement. *HC* 93 célébrait avec emphase la communion d'Antioche et Alexandrie, dont Sévère faisait encore état, en 516, dans une *Lettre à Dioscore* en route pour Constantinople (*SL*, Brooks, IV, 3, p. 291 [257] ; cette dernière missive n'est pas la réponse officielle à la synodale du patriarche alexandrin, comme semble le croire Maspéro 1923, p. 86).

Agape de Menbidj, Vassiliev, p. 425 ; Maḥbūb b. Mufarriğ, Evetts, p. 451 ; Michel de Malīğ, *Synaxaire*, Basset, *PO*, t. 1, p. 343-344 ; *Senkessar*, Colin, *PO*, t. 44, p. 94 [95].

Littérature Renaudot 1713, p. 130 ; Honigmann 1951, p. 144.

Critique Jean III Nikiotès meurt le 22 mai 516 et Dioscore II lui succède, dans un climat confus. Sévère fait lire à l'ambon sa synodale, qu'il commente avec faveur dans *HC* 93.

N° 35

N° 35 (517 novembre)

Acceptation de la synodale de Timothée III (IV) d'Alexandrie. Ἀμοιβαῖος συλλαβή (Évagre).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *HC* 112, Brière, *PO*, t. 25, p. 795-803 ;

Évagre le Scholastique, Bidez, p. 154, l. 29 [Festugière, p. 365, l. 21].

Littérature Fortescue *apud* Maspéro 1923, p. 346, n. 3.

Critique Dioscore II meurt le 14 octobre 517 et Timothée III (IV) lui succède. Sévère fait lire sa synodale dans la Grande Église le 3 novembre, jour de la fête de la dédicace, faisant ensuite l'éloge du nouveau patriarche dans *HC* 112. Cette communion se concrétisera par l'accueil de Sévère en Égypte, un an plus tard.

N° 36

N° 36 (513/517)

Examen par le synode d'Antioche du cas du diacre Philippe.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 42, p. 132-133 [119].

Critique Moine isaurien ordonné diacre par Sévère, Philippe s'est laissé gagné par l'esprit de lucre et a entrepris de chercher un trésor. Le patriarche l'expulse donc du sanctuaire des Quarante martyrs, dont il semble avoir eu la charge, et le relègue au monastère de Romain. Le synode autorise le coupable à prendre part à l'eucharistie mais il veut, comme Sévère, des preuves manifestes de son repentir pour le restaurer dans son diaconat.

N° 37

N° 37 (513/517)

Examen par le synode d'Antioche du cas d'un chorévêque et périodeute de Telḥadin (diocèse de Qennešrin [Chalcis], Syrie Ire).

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 37-38, p. 117-123 [104-110]. Cf. *DAA*, 2, p. 256, § 357.

Littérature Honigmann 1951, p. 28, 68-69, 71.

Critique Suite aux plaintes répétées des moines du monastère de Mār ʿAqiba et du village de Telḥadin contre ce personnage, Sévère le fait déférer (de force) à Antioche et soumet son cas à l'examen du synode.

Marion de Sura et Serge de Cyr, en particulier, furent sollicités mais le prévenu se dérobe au jugement de l'assemblée, en dépit des menaces du patriarche comme de ses propres assurances. Il se trouve donc *ipso facto* excommunié et interdit mais continue à exercer ses fonctions, au grand scandale de ses ouailles comme du *presbytéros* Cosme. Sévère écrit deux lettres à Siméon de Qennešrin, le priant de nommer un autre chorévêque et périodeute. Le patriarche lui demande aussi d'annuler l'exclusion d'un moine injustement sanctionné pour avoir dénoncé le contrevenant.

N° 38 (513/517)

N° 38

Examen par le synode d'Antioche des accusations pesant sur l'archidiacre Calliste de Séleucie d'Isaurie (1).

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 3, p. 18-19 [17-18].

Littérature Honigmann 1951, p. 85 ; Frend 1981, p. 212.

Critique Des charges ont été portées par Hilarion de Diocésarée et Mousonios de Méloé contre Calliste. Le second accuse formellement l'archidiacre de simonie [111]. Le métropolite Solon de Séleucie se trouvait précisément à Antioche et a connu l'affaire conjointement avec le patriarche. Ce dernier recommande et obtient pour Calliste le pardon de l'assemblée synodale.

N° 39 (513/517)

N° 39

Examen du cas de l'archidiacre Calliste de Séleucie d'Isaurie par le synode d'Antioche (2).

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 3, p. 18-24 [17-22] ; 19, p. 78 [69-70] [112].

Littérature Honigmann 1951, p. 66, 85-86, 90 ; Frend 1978, p. 225 ; *Id.*, 1981, p. 212.

Critique Après une première *relaxe* de Calliste, l'affaire est relancée par l'envoi au patriarche d'une lettre où l'archidiacre de Séleucie fait figurer une fausse signature d'Hilarion de Diocésarée, son accusateur, en différend avec l'évêque voisin Paul d'Olba [113]. Il s'agissait vraisemblablement d'une épître de ce dernier à Solon de Séleucie d'Isaurie ; personnage instable et sans finesse, Paul devait plutôt y desservir sa cause, maladroitement plaidée aussi devant Sévère. Bref, le brouillage des cartes opéré par cette fausse signature portait tort à Hilarion, qui fait aussitôt le rapprochement avec ses propres accusations portées contre Calliste [114]. De son côté, excédé, Paul s'enfuit à Constantinople ; Sévère, quant à lui, s'estime offensé et convoque le faussaire. Il écarte le reproche que lui fait Solon d'empiéter ainsi sur sa juridiction de métropolite : au demeurant, la procédure

111. *SL*, Brooks, I, 4, p. 34, l. 16-19 [31, l. 18-21]. Dans ces affaires d'Isaurie, les querelles de personnes, les questions disciplinaires et le débat doctrinal se conjuguent inextricablement. Notons cependant que toutes les parties en cause (l'archidiacre Calliste, Hilarion de Diocésarée, Mousonios de Méloé, Paul d'Olba, le clerc Eustathe ou Solon de Séleucie lui-même) sont tous des antichalcédoniens radicaux.
112. Cf. *CSWSyrTr*, n° 31, 76.
113. Le conflit portait sur la juridiction d'un monastère (*SL*, Brooks, I, 4, p. 30-32 [27-29] ; 19, p. 76, 78 [69-70] ; 26, p. 96-97 [86-87]). Paul avait profité d'un passage à Antioche pour exposer ses griefs *de manière puérile et rustique (*ܒܥܪܐܝܬ ܘܫܒܪܢܐܝܬ*)* et Sévère connut ainsi l'affaire. Frappés d'interdit par Paul, les moines n'en ont pas moins procédé à une ordination avec Hilarion. Sévère demande donc à Solon de prolonger l'interdit jusqu'au règlement de l'affaire, puis de rapporter la mesure après la fuite de Paul ; cf. Honigmann 1951, p. 91 ; Frend 1978, p. 224 ; *Id.*, 1981 p. 212.
114. *SL*, I, 3, p. 20 [18]. Honigmann 1951, p. 85, comprend a tort que le faux relève d'Hilarion.

contre Calliste avait déjà été ouverte à Antioche (**n° 38**). En revanche, le cas du clerc Eustathe, visé lui aussi par Hilarion et Mousonios, relève exclusivement de la juridiction de Séleucie.

Le patriarche n'admet pas d'autre part que Solon justifie son archidiacre d'avoir refusé la communion de Sévère ou celle de Philoxène, au prétexte que n'ont pas été rayés des diptyques d'Antioche et de Hiérapolis les hénoticiens Pierre le Foulon, Palladios ou le métropolite Étienne. Calliste, lui, n'avait pas hésité à dresser le gouverneur d'Isaurie contre Constantin, le prédécesseur de Solon, ni même à écrire aux chalcédoniens. De plus, les Églises d'Isaurie ont toutes gardé, inscrits dans leurs diptyques, les noms de leurs évêques signataires à Chalcédoine. Calliste devra donc adopter une autre ligne de défense (que celle d'un *orthodoxe* injustement persécuté).

En attendant que le synode se prononce, Calliste est interdit.

N° 40

N° 40 (513/517)

Convocation (ܩܪܘܝܬܐ) à Antioche d'Hilarion de Diocésarée (Isaurie).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 3, p. 19-25 [18-23].

Littérature Honigmann 1951, p. 85, 90, 91 ; Frend 1981, p. 212.

Critique Hilarion est convoqué pour déposer à propos de Calliste.

Il devra répondre aussi du témoignage porté contre lui par Paul d'Olba : en présence de ce dernier, Hilarion a reconnu avoir écrit, en accord avec Mousonios de Méloé, que Calliste ne devait pas être restauré dans sa dignité d'archidiacre mais recouvrer le simple diaconat [115].

Sévère fixe la fin de septembre à Hilarion comme date limite pour déférer à la convocation (l'année n'est pas précisée). Au-delà, il sera frappé lui-même de l'interdit qui pèse sur Calliste.

N° 41

N° 41 (516/517)

Demande de confirmation synodale de la déposition (*in absentia* ?) de Mousonios de Méloé (2).

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 22, p. 84-89 [75-80] [116].
Incipit : ܒܕ. ܠܟܘܢ، ܐ ܒܟܬܒ̈ܬܐ ܘܡܢܝܢܐ ܐ ܝܦ ܕܠܟܠܐ ܕܪ ܐܝܠܢܬܐ ܫܘܬ̈ܦܘܬܐ
ܘܡܫܬܠܡܢܘܬܐ ܕܠܐ ܗܘ ܠܝ.

Mousonios s'est enfui à Alexandrie. Il n'avait cessé d'imposer à son métropolite, le faible Solon de Séleucie, une ligne extrémiste, exigeant des évêques isauriens des ὁμολογίαι/ܐܡܘ̈ܠܘܓܝܣ (confessions) *radicales et la radiation des diptyques de tous les officiants ou responsables antérieurs, qu'ils fussent clercs ou laïcs, selon les termes d'une* πρᾶξις/ܦܪܟܣܝܣ *qui mit la province en ébullition. Cette activité le retenait à Séleucie, la métropole, ou à Olba, sa patrie, loin de son siège de Méloé. Malgré tous les engagements pris après sa déconvenue devant le synode d'Antioche, il n'a jamais cessé de pratiquer illégalement le prêt à intérêt. Dans sa lettre*

115. Dans une autre lettre à Solon, le même écrit est attribué à Mousonios ; *SL*, Brooks, I, 4, p. 34, l. 20-22 [31, l. 22-25] .
116. Sévère entretient son synode des questions en cours ; en fait, il s'agit essentiellement d'un dossier des charges qui pèsent sur Mousonios et qui ont conduit le patriarche à condamner l'évêque de Méloé. Le document vaut demande de confirmation synodale.

au presbytéros Longin, il réclame de l'or, sans aucune retenue, et fait un éloge en règle de la corruption comme moyen de gouverner l'Église. Ainsi Flavien d'Antioche en usait-il, ose-t-il écrire, avec Bisoula de Germanicopolis. Devant l'échec de sa demande, Mousonios déserte en Égypte.

Indices Sévère, *SL*, Brooks, I, 4, p. 26, 36 [28-29, 32-33] [117] ; 23, p. 90-92 [81-83].

Littérature Honigmann 1951, p. 86-87, 95 ; Frend 1978, p. 224 ; *Id.*, 1981, p. 212-213.

Critique Sévère semble avoir déposé lui-même cet évêque trublion, usurier et déserteur, faute sans doute d'avoir obtenu de Solon de Séleucie d'Isaurie la convocation d'un synode *ad hoc* [118]. Trois ans après qu'ils eurent déjà eu à connaître ce cas **(n° 21)**, le patriarche expose tous ses griefs *aux Pères* (ܠܘܬ ܐܒܗ̈ܬܐ) du synode patriarcal.

La position en flèche adoptée par l'évêque de Méloé, notamment sur la question des diptyques, était connue très tôt de Sévère, qui lui adressait des consignes expresses de modération [119]. Elle se manifestait toujours au synode d'Antioche, en 513 ou 514 **(n° 21)**, puis par la politique extrémiste que Mousonios mit en œuvre à partir de Séleucie, se substituant d'ailleurs à son métropolite. Celle-ci débouche sur de graves troubles (défections) et désordres (réitérations sacramentelles).

En dépit des monitions du synode antiochien et de la générosité du patriarche **(n° 21)**, Mousonios persistait à prêter à intérêt, en violation des canons (canon 17 de Nicée [325], canon 4 de Laodicée [343/381]) [120]). Il avait vertement repris le *presbytéros* d'Antioche Hésychios, qui lui reprochait cette inconduite [121]. Sévère cite deux fois la lettre au *presbytéros* Longin, où Mousonios fait l'éloge de la corruption et de Flavien II [122].

Absentéiste, Mousonios réside à Séleucie ou à Olba, après le départ de l'évêque Paul. Il finit par s'enfuir à Alexandrie et doit donc être déposé. Un évêque Pierre, banni en 519, semble lui succéder.

N° 42 (516/517)

N° 42

Refus de la *convention d'union et de conjonction* (ܡܠܟܐ ܕܚܕܝܘܬܐ ܘܫܘܬܦܘܬܐ) proposée par Sotérichos de Césarée (Cappadoce Ire).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12, p. 319.

Indices Sévère, *SL*, Brooks, IV, 3, p. 291 [258], *CL*, Brooks, n° 45, *PO*, t. 12, p. 315.

Littérature Honigmann 1951, p. 109, 113, 114-116.

117. Cf. *DAA*, 2 ; p. 178, § 244 ; p. 233, § 328.
118. Cf. *SL*, I, 4, p. 36-37 [32-34] ; 23, p. 90-91 [81-82]. Solon a dû en revanche prononcer celles de Paul d'Olba, également absentéiste, et d'Helpidios de Cestroï. Cf. Honigmann 1951, p. 91 et 93 ; Frend 1981, p. 213. Sévère s'était résolu à réclamer la première (*SL*, Brooks, I, 26, p. 96-97 [86-87]), non sans avoir d'abord temporisé (*SL*, Brooks, I, 23, p. 90-91 [82]), penchant plutôt en faveur de Paul dans son conflit avec Hilarion de Diocésarée (*SL*, Brooks, I, 19, p. 76 [69]), et naturellement défiant devant la collusion avec Hilarion affichée par Mousonios de Méloé dans sa lettre au *presbytéros* Longin (*SL*, Brooks, I, 4, p. 31-32 [28-29]).
119. *CL*, Brooks, n° 41, *PO*, t. 12, p. 306-307.
120. *CconcOec*, p. 38 et *CSP*, p. 132.
121. *SL*, Brooks, I, 4, p. 27, l. 18-20 [25, l. 21-23].
122. *SL*, Brooks, I, 4, p. 28, l. 2-13 [25, l. 24 - 26, l. 12] ; 22, p. 87, l. 17-19 [79, l. 6-8].

Critique Tandis qu'Éleusinios de Sasime et Proclos de Colonée (Cappadoce II[e]) se trouvaient déjà dans la communion de Sévère, le métropolite de Cappadoce I[re] propose au patriarche d'Antioche — et par son intermédiaire à celui d'Alexandrie —, de concert avec les évêques de Cappadoce II[e], une simple *convention d'union* (ܡܩܒܠܐ ܕܚܕܝܘܬܐ). Il ne s'agissait pas d'une pleine communion, Sotérichos se réservant peut-être la possibilité manœuvrière de communiquer aussi avec tel évêque du parti adverse. Sévère refuse donc, fermement attaché au principe de stricte communion autrefois défini par Basile.

N° 43

N° 43 (516/avant 518)

Arbitrage de Sévère, saisi par les sous-diacres d'Alexandrette (Cilicie II[e]) en conflit avec leur évêque Jean.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 32, p. 110-111 [98-99] [123].
Incipit : ܢܬܦܐ ܗܘܦܘܕܝܩܢܐ ܕܒܕܘܟܬܐ ܕܝܠܟܘܢ ܡܩܒܠܢܐ ܒܓܙܘ ܠܟܘܪܣܝܐ ܥܠܝܢܐ

Les sous-diacres se plaignent (ܡܩܒܠܢܐ) d'avoir à accomplir des semaines de service *(ܫܒ̈ܘܥܐ) chez l'évêque. Une ancienne coutume de leur Église les en dispense en effet et il leur faut, d'autre part, travailler pour vivre. Le patriarche demande à Jean de n'introduire aucune innovation, sinon pour soulager les plaignants : qu'il rapporte son ordre, tout en accordant aux sous-diacres des compensations matérielles à leur service d'Église. Cf. Paul :* I Co*, 9,7-13 et* passim.

Littérature Honigmann 1951, p. 80.

Critique Les sous-diacres saisissent directement le patriarche, par-delà le métropolite de la province (Entréchios d'Anazarbe, pourtant son fidèle partisan [124]). Sévère leur donne gain de cause et peut-être faut-il rapprocher son intervention de la situation, pour lui délicate, que connaît l'Église d'Alexandrette, où se tient, vers 515, une assemblée chalcédonienne [125]. Il importait de trancher vite et de désamorcer les oppositions locales.

C'est l'occasion pour Sévère d'exposer un principe général d'action disciplinaire : le respect des coutumes propres à chaque Église, qui peuvent présenter entre elles de notables variations [126]. À l'évêque de s'y conformer ; toute innovation de sa part doit manifester sa charité.

N° 44

***N° 44** (juillet 518)*

***Libelle** adressé à l'empereur Justin*

***Texte** Perdu.*

Mention Chr. melkite*, De Halleux, p. 35, § 15.*

123. Un évêque Paul d'Alexandrette figure sur la liste des bannis de 518 ; Honigmann 1951, p. 80, 146. Il convient donc de resserrer un peu la fourchette de datation proposée par Brooks pour cette lettre à Jean d'Alexandrette.
124. Sévère l'associe à l'examen du cas de Procope de Flavias **(n° 52)** et se tourne vers lui quand il reçoit le ψήφισμα du clergé et des habitants de Rhosos (**n° 55**).
125. Philoxène, *Ep. dog. XII*, p. 45-47 [68-71] ; Lebon 1909, p. 137-147 ; De Halleux 1963, p. 211-214 ; *CPG* 6855, Richard, p. viii-xii ; De Halleux, 1977 ; Aubineau 1983, p. 92.
126. *SL*, I, 32, p. 110, l. 11-14 [99, l. 5-7].

Littérature *ibid., p. 13.*

Critique *Anastase meurt dans la nuit du 8 au 9 juillet 518 et Justin lui succède aussitôt. Selon les termes de la* Chr. melkite*, seule à mentionner le document, Sévère écrit immédiatement au nouvel empereur (*ܚܕܬܐ ܒܗ ܒܫܘܪܝܐ ܕܡܠܟܘܬܗ*), soit avant sa propre condamnation par la* σύνοδος ἐνδημοῦσα *de la ville impériale, le 20 juillet. Il sollicitait une audience officielle. La sentence synodale de Constantinople, bientôt communiquée à Jérusalem (6 août), puis à Tyr où rentre Épiphane (16 septembre), rend la requête sans objet. Menacé de surcroît par Vitalien, Sévère n'attend pas la réponse, prend la fuite et passe en Égypte (le 29 septembre ?), au terme d'un voyage mouvementé (cf.* CPG *7070.11).*

N° 45

N° 45 (512/518)

Lettre aux Émésiens. À propos de l'*Union hypostatique* du Verbe incarné.

Texte Sévère, *CL*, Brooks, n° 25, *PO*, t. 12, p. 222-248.
Incipit : ܠܢܟܦܐ ܩܫܝܫܐ ܘ ܡܫܡܫܢܐ ܐܘܦܕܝܩܘܣ: ܘܠܣܕܪܐ ܕܩܠܝܪܝܩܐ ܠܐܪܟܘܢܬܐ ܘܡܗܝܡܢܐ
ܕܐܡܝܣܘܣ: ܘܠܟܠܗ ܒܪܘܟܬܐ ܘܢܣܝܒܝ ܠܡܫܝܚܐ ܬܪܝܨܐ ܕܡܗܝܡܢܘܬܐ: ܘܠܟܠܗ ܥܡܐ
ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ:

*Un chrétien d'Émèse — dont Sévère tait le nom —, victime d'une fausse interprétation de Cyrille (*Adv. Nest.*, II, 6), soutient que l'*Union *(*ܚܕܝܘܬܐ*) du Verbe et de la chair prend fin après la Résurrection et que le premier retrouve alors sa pure divinité. Un émoi s'en est suivi, dont le patriarche fut informé, d'autant que l'intéressé menace d'aller répandre sa doctrine à Alexandrie. Sévère démontre l'erreur et en profite pour exposer sa propre doctrine de l'*Union hypostatique *(*ܚܕܝܘܬܐ ܩܢܘܡܝܬܐ*). Il décrit l'Incarnation non comme un mélange mais bien une synthèse de deux éléments, justement désignée par l'appellation d'*Emmanuel *(*ܥܡܢܘܐܝܠ*). Les arguments sont surtout patristiques : Cyrille d'Alexandrie, Grégoire de Nazianze, Jean Chrysostome, Proclus de Constantinople — avec, au rebours, Nestorius. L'égaré émésien et ceux qu'il aurait éventuellement séduits doivent être fraternellement détrompés puis réintégrés dans la communauté.*

Littérature Chestnut 1976, p. 9-56, *passim* ; Grillmeier 1993, p. 163, n. 289 .

Critique Daté par Brooks entre 512 et 518, ce document atteste l'existence d'une tendance théologique *ultracyrillienne* active à Émèse à l'époque du patriarcat sévérien. Au plan de l'histoire dogmatique, il faut rapprocher ceci de la correspondance engagée, vers 515, avec le grammairien Serge [127], qui s'adressait d'abord à Antonin de Béroia. Dans l'un et l'autre cas, Sévère s'attache d'ailleurs à ramener à lui des éléments fondamentalement hostiles au parti chalcédonien. La retenue observée vis-à-vis de l'égaré émésien et les recommandations de douceur qui terminent la lettre le montrent assez.

On notera que l'évêque du lieu ne se trouve pas mentionné, ni de nom ni de titre, en dépit du caractère semi-officiel de la missive, spécialement adressée aux *presbytéroi*, diacres, clercs, magistrats et peuple de la cité (cf. *incipit*). Y avait-il vacance sur le siège de la métropole autocéphale ? Cela expliquerait la saisine directe du patriarche par le clergé *orthodoxe*. L'évêque se serait-il laissé gagner lui-même et Sévère jugerait-il de bonne politique de ne pas heurter de front, au moins dans un premier temps, un prélat antichalcédonien [128] ?

127. *CPG* 7025, 7102-7105.
128. Une lettre à Pierre d'Apamée, datée par Brooks de 514-518, évoque avec estime l'évêque Julien d'Émèse (*SL*, Brooks, I, 5, p. 38, l. 8-9 [35, l. 1-2]).

N° 46

N° 46 (513/518)

Sommation (ܩܪܘܝܬܐ) à comparaître devant le synode d'Antioche, dépêchée au moine Nonnos, par lettre adressée à l'archimandrite de Saint Syméon.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 43, p. 134-137 [120-123].
Incipit : ܥܠ ܕܢܘܢܘܣ ܐܦ ܩܕܡ ܕܢܐܬܐ ܠܘܬ ܕܝܪܐ ܕܩܕܝܫܐ ܫܡܥܘܢ.:

Avant d'entrer au monastère de Saint-Syméon, Nonnos avait maintes fois refusé de venir répondre d'accusations de simonie portées contre lui. Une visite nocturne qu'il finit par rendre au patriarche ne modifia d'ailleurs pas son comportement délictueux. Sévère l'a donc à nouveau convoqué, par l'intermédiaire de son archimandrite, lui accordant un délai de dix jours pour obtempérer, prolongé bientôt de dix autres jours. Comme Nonnos fit répondre par son supérieur qu'il refusait d'être confronté aux ecclésiastiques dont il avait reçu des avantages illicites, Sévère réitère fermement la convocation : Nonnos doit venir se défendre tandis que le synode est réuni et qu'il peut se constituer en tribunal canonique. Les évêques ne sauront différer plus longtemps de retourner auprès de leurs ouailles. Si Nonnos ne défère pas à cette dernière sommation, son cas relèvera désormais de la justice civile. Il y urgence : le diacre Eusèbe vient en personne porter la missive.

Littérature Moosa 1986, p. 67.

Critique Moosa suppose qu'il s'agissait d'un évêque (*bishop*). Il semble en ce cas que Sévère aurait précisé cette qualité dans sa lettre, ainsi que le siège de Nonnos, voire les péripéties de son remplacement, après qu'il se fut retiré à Saint-Syméon. On envisagera plutôt que c'était un *chorévêque* ou *périodeute* indélicat (cf. **n° 37**), qui aurait fait commerce de son pouvoir de conférer les ordres mineurs ou d'examiner les candidats aux ordinations. Sévère s'étonne ainsi qu'il ait eu le front d'assister aux consécrations et d'entendre, sans broncher, le patriarche formuler les anathèmes prescrits contre les simoniaques. De plus, avant sa retraite au monastère, une certaine familiarité dans ses rapports avec Sévère — qui lui écrit d'abord sans mettre toutes les formes, auquel il rend visite la nuit — suggère que la charge de Nonnos se situait bien en Antiochène. Ce sont d'ailleurs les juges civils d'Antioche qui connaîtront de l'affaire si le prévenu persiste dans son refus de comparaître devant le synode.

La lettre de Sévère présente plusieurs détails de procédure très instructifs. Les convocations adressées par le patriarche à Nonnos observent d'abord une certaine gradation, qui va croissant selon l'urgence : simples lettres ; sommation officielle, transmise par des *huissiers ecclésiastiques* (ἐκκλησιέκδικοι/ܐܩܠܣ̈ܝܩܕܝܩܘܣ) ; dernière missive remise au supérieur de Saint-Syméon par un messager attitré du patriarche, le diacre Eusèbe. Ensuite, les vingt jours de délai accordés par Sévère ne devaient pas excéder le terme prévu pour la session du synode d'Antioche : la semaine réglementaire peut avoir été prolongée, surtout en automne, quand les obligations liturgiques se font moins impérieuses aux évêques. Ainsi s'expliquerait la mansuétude du patriarche — qui n'avait d'abord accordé que dix jours —, puis son inquiétude devant la réponse dilatoire qu'il reçoit. On notera enfin qu'une fois Nonnos devenu moine à Saint-Syméon, toute sa correspondance avec Sévère, envois et réponses, passe désormais par l'archimandrite.

N° 47

N° 47 (513/518)

Destitution (ܩܬܐܪܣܝܣ/καθαίρεσις) d'une diaconesse.

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 45, p. 139 [125].

Critique La femme avait usurpé ce rang, ayant été mariée trois fois et son dernier époux se trouvant toujours en vie. Mesure disciplinaire prise par l'évêque d'Antioche.

N° 48 (513/518)

N° 48

Convocation (ܩܪܘܝܬܐ) du clerc Firmin de Paltos (Syrie I[re]), pour révision de son procès.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 10, p. 51-52 [46-47] [129].
Incipit : ܦܩܕܬ ܒܟܠܗ ܕܐܣܛܪܬ ܒܡܕܒܪܢܘܬܐ ܙܒܢܬ ܠܡܫܡܫܢܐ ܘܡܫܡܫܢܘܬܐ
ܕܦܠܛܝܢܐ ܟܠܗ ܦܪܡܝܢܘܣ ܘܩܠܝܠܬ ܠܗܘܢ.

Sévère veut entendre les accusateurs du diacre Firmin aussi bien que sa défense, pour s'assurer que la sentence est bien rendue dans les formes canoniques.

Littérature Honigmann 1951, p. 30.

Critique Le patriarche écrit directement à l'évêque du lieu, sur une affaire (?) déjà entendue par celui-ci. Le jugement lui semble en effet irrégulier, faute de la comparution de Firmin.

N° 49 (513/518)

N° 49

Demande de proposition (ψήφισμα/ܦܣܦܝܣܡܐ) au clergé d'Antarados (Phénicie maritime) pour la nomination d'un nouvel évêque.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 46, p. 141-144 [126-129]. Cf. *DAA*, 2, p. 178, § 245.
Incipit : ܟܕ ܩܪܝܬ ܠܟܢܘܫܬܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܝܠܟܘܢ..

La succession d'Antarados présente une difficulté que Sévère décide de soumettre à l'empereur. Il demande d'ores et déjà qu'on lui propose trois candidats distingués par leur vertu et leur capacité.
Par ailleurs, il met en garde contre les ambitions archidiaconales déplacées de Léonce, diacre qu'un second mariage a déjà rendu indigne de son état et dont il demande au comte Jean d'examiner le cas.

Littérature Honigmann 1951, p. 43, 44. Cf. aussi Le Nain de Tillemont 1712, p. 715.

Critique La difficulté évoquée par Sévère tient au fait que le métropolite de Phénicie maritime, Épiphane de Tyr, se trouve alors frappé d'interdit **(n° 16)**, condamné **(n° 29)**, peut-être déjà exilé **(n° *30*-31)**, mais non formellement remplacé. Légaliste, le patriarche n'entend pas se substituer à l'autorité métropolitaine et désigner lui-même un évêque à Antarados sans l'aveu d'Anastase. On notera que la prérogative impériale et la fonction arbitrale du souverain en matière ecclésiastique se trouvent en cette occasion très clairement formulées [130].

129. Cf. *SWSyrTr*, n° 34.
130. *SL*, Brooks, I, 46, p. 141, l. 6-11 [126, l. 16-21].

Peut-être aussi s'agissait-il de remplacer le chalcédonien Théodose d'Antarados, cité dans les *Actes* du synode de Tyr (518) [131]. Il semble que Sévère ait craint que cette succession ne facilitât les ambitions de Léonce [132].

Le comte Jean est un correspondant de Sévère et son actif partisan dans la région [133].

N° 50

N° 50 (513/518)

Convocation (ܩܪܘܝܬܐ) d'Indakos de Korykos (Cilicie Ire). Adressée au métropolite.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, V, 7, p. 359-361 [318-319].
Incipit : ܕܐܦ ܠܗܘܢ ܠܐܝܠܝܢ ܕܩܒܠܬ ܒܬܪ ܡܬܪ̈ܥܝܢܘܬܗ ܟ̈ܠܝܠܬܐ ܕܡܫܝܚܐ

Le patriarche reproche au métropolite de Cilicie Ire d'avoir reçu (ܩܒܠ) l'évêque Indakos de Korykos, qui n'a pas souscrit aux résolutions du synode des pieux évêques orientaux (ܣܘܢܗܘܕܘܣ ܕܪ̈ܚܡܝ ܐܠܗܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܡܕܢܚܐ). *Le clergé de Korykos a fait quant à lui profession orthodoxe. Sévère prie donc Denys d'envoyer Indakos à Antioche pour se justifier.*

Littérature Honigmann 1951, p. 47.

Critique Le *synode oriental* évoqué est assurément l'assemblée du printemps 513 **(n° 10)** [134].

N° 51

N° 51 (513/518)

Arbitrage (τύπος/ܛܘܦܘܣ ܐܘܪܚܬ ܫܘܬܦܐ ܡܫܝܚܝܐ) de Sévère, saisi par des clercs de Flavias (Cilicie IIe) en conflit avec leur évêque Procope (1).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 13, p. 59-60 [53-54] [135].

Littérature Honigmann 1951, p. 82.

Critique Des membres du clergé de Flavias saisissent directement le patriarche, par-delà le métropolite Entréchios d'Anazarbe. Leur triste condition — ils sont vieux et pauvres — nourrit assurément leurs griefs mais ils reprochent encore à Procope de percevoir une rétribution pour les ordinations qu'il confère. Fût-ce au profit de l'Église et non à fin d'enrichissement personnel, il s'agit là de simonie et d'une violation caractérisée des canons ecclésiastiques (canon 17 de Nicée [325], canon 4 de Laodicée [343/381] [136]).

131. *CPG* 9329.8 (= *CPG* 9205), *ACO, s. 1, 3*, Schwartz, p. 82, l. 2-5. Le synode accuse Sévère d'avoir aidé Étienne d'Orthosias (Phénicie maritime) à conférer une ordination (épiscopale ?) dans le diocèse d'Antarados du vivant même de Théodose, compromis peut-être dans la disgrâce d'Épiphane **(n° 17)**.
132. Qui ne paraît pas être un ancien archidiacre, non plus que le futur évêque chalcédonien de Tripoli, malgré la suggestion d'Honigmann 1951, p. 44. Pour la carrière de ce dernier personnage, cf. Cyrille de Scythopolis, *Vita Euthymii* (*CPG* 7535), 47, Schwartz, p. 68, l. 19-26 [Festugière, p. 123, l. 5-11].
133. *PLRE* 2, p. 607 : Ioannes 59. Cf. *SL*, Brooks, IV, 6, p. 297-300 [263-266].
134. Honigmann tient encore pour le *synode de Tyr* en 514/515 ; de même Brooks date-t-il le document entre 515 et 518.
135. Cf. *DAA*, 2, p. 122, § 164.
136. *CConcOec*, p. 38 ; *CSP*, p. 132.

Sévère écrira dans la suite à Entréchios qu'il *s'étai(t) chargé de l'affaire* (ܦܪ̈ܢܣܝܗ̇ ܚܕ ܠܡܕܒܪܢܘܬܐ), rendant un arbitrage propre à concilier les parties. Il convient de noter cette nouvelle intrusion du patriarche dans les affaires disciplinaires de Cilicie IIe (cf. **n° 43**).

N° 52 (513/518)

N° 52

Examen (ܒܘܚܢ) par une commission mixte (métropolite Entréchios/*presbytéros* antiochien Théodose) du cas de Procope de Flavias (Cilicie IIe) (2).

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 13, p. 59-60 [53-56] [137].

Littérature Honigmann 1951, p. 82.

Critique En dépit du premier avertissement **(n° 51)**, Procope persiste dans ses pratiques simoniaques. Les clercs lésés renouvellent leur plainte au patriarche, accusant en outre leur évêque d'adhérer à l'hérésie de l'adelphien (= messalien) Lampétios, doctrine formellement condamnée autrefois à Comane (Arménie IIe), et plus récemment en Cappadoce IIe, par un synode d'évêques cappadociens, galates et pontiques présidé par Sotérichos de Césarée, métropolite de Cappadoce Ire et primat du Pont.

Devant l'insistance des plaignants à voir Procope traduit devant Sévère et pour les garantir contre toute pression ou persécution locale, le patriarche renonce à remettre le jugement de l'affaire au seul métropolite Entréchios. Il dépêche en Cilicie IIe le *presbytéros* antiochien Théodose pour examiner le cas de concert avec celui-ci. Le métropolite jugera d'après les conclusions de l'enquête commune et selon les canons appropriés. Il versera de plus aux plaignants — qui sont réduits à cette nécessité — une indemnité *per diem* égale au double de leur traitement ; avant tout, il doit les réintégrer dans le clergé de Flavias, dont Procope les a indûment exclus. Ces injustes représailles de l'évêque méritent aussi sanction canonique.

N° 53 (513/518)

N° 53

Notification à Nonnos de Séleucie de Piérie (Syrie Ire) des dispositions conjointement arrêtées par Sévère et le comte d'Orient, suite au dérèglement du moine Pélage.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, VII, 4, p. 420-426 [373-378].
Incipit : ܗ̇ܕܐ ܕܫܒܚܬ ܐܠܗܐ ܕܝܠܟܘܢ ܕܦܠܐܓܝܘܣ ܗܘ ܒܡܫܡܠܝܘܬܐ ܕܟܠ ܢܟ̈ܦܘܬܐ
ܐܠܨܢܐ ܕܪܘܚܐ ܐܬܟܪܗ:

Convoqué par Sévère pour répondre, en présence du comte d'Orient, des accusations portées contre lui, Pélage n'a fait qu'accréditer celles-ci. Il devra donc faire pénitence et quitter quelque temps le monastère voisin du sanctuaire de l'apôtre Thomas, à Séleucie. Il y avait en effet introduit un nestorien *: son propre frère, un ancien solitaire hérétique, qui allait jusqu'à donner la communion aux frères. Pélage abusait aussi d'une tolérance patriarcale autorisant la commémoraison d'un dénommé Épiphane* [138] *: il en faisait un véritable culte, le célébrant comme théologien, avec chants et vénération de reliques. L'archimandrite porte une part de responsabilité dans ces débordements, mais Sévère et le comte préfèrent lui pardonner. Les dispositions suivantes sont en revanche arrêtées : interdiction désormais de commémorer*

137. Cf. *DAA*, 2, p. 122, § 164.
138. Non sans réserves, Brooks propose d'identifier ce saint personnage avec Épiphane de Magydos, qui avait conféré l'ordination sacerdotale à Sévère ; *SL*, 2, p. 467 (*index* *Epiphanius [1]).

Épiphane ; affichage à la porte du couvent, selon l'usage, d'une profession de foi (ܦܪܘܓܪܐܡܐ [= *πρόγραμμα*] ܕܝܢ ܐܘܕܝܬ ܘܡܗܝܡܢܘܬ ܕܬܪܝܨܘܬܐ ܕܗܝܡܢܘܬܐ), *sur le modèle des monastères orthodoxes. Nonnos doit surveiller le monastère, dont les religieux sont fermement rappelés à l'ordre et menacés de la justice civile s'ils ne se montrent pas dignes de leur état. Évêque du lieu, Nonnos aurait dû régler l'affaire.*

Littérature Honigmann 1951, p. 30.

Critique Sévère se saisit directement d'une affaire qui concerne au premier chef son suffragant Nonnos, bientôt réduit au rôle d'exécutant des décisions du patriarche, arrêtées de concert avec l'autorité civile. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un jugement ecclésiastique, et nulle peine canonique n'est véritablement prononcée. L'implication du comte d'Orient [139] permet de régler promptement la question, comme on prend une mesure de police. C'est en ce sens qu'il convient d'interpréter, semble-t-il, les menaces à l'adresse des moines.

N° 54

N° 54 (513/518)

Examen par Sévère d'un différend où est partie Antonin de Béroia (Alep, Syrie Ire), à propos d'une propriété voisine du hameau de Beth Remsha.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 16, p. 69 [62].

Critique L'autre partie demeure inconnue. Sévère écrit à Antonin qu'il fera tout pour le satisfaire, dans le respect de la législation cependant.

N° 55

N° 55 (513/518)

***Demande de proposition** (ψήφισμα/ܦܣܝܦܣܡܐ) au clergé et aux habitants de Rhosos (Cilicie IIe) pour la nomination d'un nouvel évêque.*

***Texte** Perdu.*

***Mention** Sévère,* SL*, Brooks, I, 18, p. 73-74 [66-67]* [140].

***Littérature** Devreesse 1945, p. 120, n. 7* ; *Honigmann 1951, p. 82.*

***Critique** Cet acte ne relève pas directement de Sévère mais du métropolite de Cilicie IIe, Entréchios d'Anazarbe, sur instruction précise du patriarche d'Antioche.*

*Le clergé et les habitants de Rhosos ont en effet spontanément présenté à ce dernier une candidature à l'épiscopat de leur cité. Leur démarche soulève en fait un double problème : 1°) c'est la prérogative d'Entréchios que de désigner l'évêque de Rhosos, d'autant que le métropolite de Cilicie IIe est bien dans la communion de Sévère (à la différence d'Épiphane de Tyr, dans le cas de la succession d'Antarados ; **n° 49**) ; 2°) pour une succession épiscopale, le collège des clercs et notables doit proposer trois noms au choix de l'évêque compétent (cf. **n° 9, 19, 20, 22, 49**). Sévère renvoie donc l'affaire à Entréchios mais lui demande de réclamer un* ψήφισμα/ܦܣܝܦܣܡܐ *régulier.*

139. *PLRE* 2, p. 1228 : Anonymus 52.
140. Cf. *DAA*, 2, p. 179, § 245.

*Le réflexe — non canonique — des gens de Rhosos, qui s'adressent directement à Sévère, rappelle celui des sous-diacres d'Alexandrette le saisissant aussi du différend qui les oppose à leur évêque Jean **(n° 43)** ou des clercs de Flavias accusateurs de Procope **(n° 51-52)**. Il révèle le souci et la présence manifestés par le patriarche dans cette région voisine d'Antioche et agitée au plan théologique. La condamnation de la doctrine de leur défunt évêque Romain **(n° 59)**, en particulier, peut avoir conduit les intéressés à faire préalablement vérifier par Sévère l'orthodoxie du candidat pressenti*

N° 56 (514/518)

N° 56

Enquête de Sévère à propos d'une ordination sacerdotale douteuse conférée à Qennešrin (Chalcis) par Antonin de Béroia (Alep).

Mention Sévère, *SL*, Brooks, I, 14, p. 63-66 [57-59].

Littérature Honigmann 1951, p. 28.

Critique Feu Siméon de Qennešrin, mourant mais encore conscient, aurait autorisé son voisin Antonin de Béroia à conférer le sacerdoce à des candidats de son diocèse [141]. L'entourage tout puissant et peu scrupuleux de Siméon y trouvait sans doute son intérêt (simonie ou autre satisfaction). Après sa mort, voici l'ordination contestée et Antonin mis en cause, qui interroge Sévère sur la validité du sacrement et sur sa propre responsabilité.

Le patriarche — et métropolite de Syrie Ire — répond qu'une enquête est en cours et qu'il adressera copie du jugement à l'issue de la procédure. L'innocence d'Antonin ne fait pas de doute, sinon sa prudence ; il faut aussi examiner la qualité des administrés. Isidore, le successeur de Siméon, vient compléter l'information de Sévère.

N° 57 (514/518)

N° 57

Jugement de la cause des *presbytéroi* Cosme, Polyeucte et Zénon (?).

Indices Sévère, *SL*, Brooks, I, 12, p. 57-58 [52-53] ; *SWSyrTr*, n° 32, 77.

Critique En l'absence d'Isidore de Chalcis, évêque du lieu, Sévère veut bien entendre la cause (?) de ces trois *presbytéroi* mais il doit convoquer aussi la partie adverse (?), qui devra déférer. La sympathie du métropolite de Syrie Ire semble acquise aux demandeurs — peut-être membres de la communauté monastique chalcidénienne de Mār ʿAqibā, où l'on connaît un *presbytéros* Cosme — mais il faut une procédure contradictoire, principe que retient précisément le *Synodicon*. Tout contexte a disparu, qui permettrait d'assurer que Sévère à bien prononcé un jugement et en quel sens.

N° 58 (515/518)

N° 58

Pardon accordé à l'archimandrite Marc (près de Tarse, Cilicie Ire).

141. Honigmann (*loc. cit.*) comprend qu'il s'agit de l'ordination épiscopale de Siméon lui-même. Cela n'est pas possible, puisqu'il était évêque avant Antonin et avait d'ailleurs participé avec le prédécesseur de celui-ci, Pierre de Béroia, au sacre de Sévère **(n° 2)** et parafé sa προσφώνησις **(n° 4)**.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, V, 4, p. 321-324 [286-289] ; 5, p. 325-329 [290-293] [142].

Littérature Honigmann 1951, p. 46 ; Escolan 1999, p. 113-114.

Critique Par charte impériale, le monastère relève de la juridiction d'Antioche, au grand déplaisir des clercs de Tarse. Le courrier de Sévère a donc valeur de notification.

Pardon est accordé à Marc pour ses errements doctrinaux (chalcédoniens et messaliens) : il doit signer une formule de satisfaction (ἴσον τῆς πληροφορίας/ܦܣܩܐ ܕܦܠܪܘܦܘܪܝܐ) préparée d'avance par les *notaires* (ܢܘܛܪ̈ܐ) du patriarche. Il y a en effet des précédents patristiques et il importe de couper court à toute intrigue de Marc à Constantinople. Il doit aussi garder la direction du monastère.

N° 59

N° 59 (515/518)

Demande de condamnation synodale de l'hérétique Romain (de Rhosos).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, V, 4, p. 323 [288].

Indices Sévère, *HC* 119, Brière, p. 395 sqq ; *HC* 124, *Id.*, p. 223 sqq ; *Lettre à Antiochos* [143].

Littérature Honigmann 1951, p. 83 ; Brock 1975a, p. 3-24.

Critique Sévère écrit à Théoteknos qu'il souhaite recevoir des évêques de Cilicie IIe une *synodique de condamnation* (ܐܓܪܬܐ ܣܘܢܗܕܝܩܝܬܐ ܕܡܚܪܡܘܬܐ) de Romain.

Il s'agit assurément du personnage visé dans *HC* 119 (11 février 518) [144], *HC* 124 (après mi-avril 518) et dans une lettre à Antiochos, supérieur de Mār Bassos. Daté de 515-518, ce dernier document désigne bien le théologien incriminé comme un évêque de Rhosos, récemment décédé. Dès l'époque de son séjour à Constantinople (508-511), Sévère a réfuté la doctrine de Romain et son traité de l'*Échelle* (ܣܒܠܬܐ), qu'une assemblée épiscopale (informelle ?) condamne ensuite à Antioche, avec le concours d'Éleusinios de Sasime (Cappadoce IIe). Le patriarche semble ici demander *l'enregistrement* de cette résolution par l'instance compétente, puisque Romain de Rhosos appartenait justement au synode de Cilicie IIe. À cette fin, il a fait parvenir son *Tome* de réfutation à Théoteknos.

Sévère associera plus tard l'erreur de Romain à celle de Julien d'Halicarnasse [145]. Brock établit toutefois, sur la base de la lettre à Antiochos, que les deux dissidents n'avaient pas partie liée, le premier ayant disparu avant l'éclosion de la controverse julianiste [146]. On peut rapprocher en revanche la curieuse succession de Rhosos **(*n° 55*)** de la condamnation de Romain.

142. Cf. *CPG* 7071.17 ; *DAA*, 2, p. 353, § 519.
143. *CPG* 7070.3, Brock, n° 26 ; *adhuc inedita : non uidi*.
144. Une note marinale du manuscrit L précise sa qualité épiscopale : *PO*, t. 26, p. 407, n. 1.
145. Cf. *SL*, Brooks, V, 15, p. 401, l. 15-16 [356, l. 12-13]) ; lettre à Serge de Cyr et Marion de Sura, datée par l'éditeur de 522/527.
146. Cette découverte infirme en particulier Draguet 1924, p. 80-81, et Honigmann 1951, p. 82.

N° 60 (515/518)

Condamnation synodale du *presbytéros* Julien de Tarse (Cilicie I[re]).

Texte Perdu.

Indices Sévère, *SL*, Brooks, I, 40, p. 126-129 [113-115] ; V, 5, p. 329 [293-294].

Littérature Peeters 1950, p. 40-42 ; Honigmann 1951, p. 46, 47 ; Frend 1978, p. 225.

Critique Julien et quelques autres sont accusés de retenir indûment la propriété de l'Église de Tarse. Les parties conviennent de porter leur différend devant la juridiction du patriarche, mais Sévère constitue sur place une commission *ad hoc*, composée des évêques de Cilicie I[re], d'avocats confirmés et de deux *presbytéroi* d'Antioche ayant l'expérience de telles questions. Il en résulte un jugement synodal défavorable à Julien, qui tente d'en appeler devant les tribunaux civils. Il encourt *ipso facto* une condamnation canonique (canon 12 d'Antioche [330] [147]) dont, à la demande de son frère Sérénos, évêque d'Augusta (Cilicie I[re]), Sévère suspend d'abord l'exécution.

Julien persiste toutefois, circonvenant le *curator* Héliodore [148], puis le στρατηλάτης Hypatios en personne [149]. Peeters suppose même que cette affaire faisait le fond de la rencontre d'Aigéaï, le 25 juillet 517, entre Sévère et ce dernier. On manque de preuve, à cet égard, mais Julien semble bien avoir essayé de se pourvoir jusque devant l'empereur. Le patriarche déclare donc à Denys de Tarse sa condamnation irrévocable.

N° 61 (515/518)

Injonction faite à Denys de Tarse (Cilicie I[re]) d'annuler une ordination arrachée de force à Basile de Pompéïopolis.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 33, p. 111-112 [100]. Cf. *DAA*/II, p. 200, § 272.
Incipit : ܐܒܠܬ ܐܝܟ ܕܕܡܟܠܐ ܘܚܒܠܐ ܡܕܡ ܚܕܬܐ

Basile de Pompéïopolis se plaint d'avoir dû procéder à une ordination sous la menace des soldats. Il faut annuler cet acte invalide et illégal.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, V, 4, p. 324 [289-290].

Littérature Honigmann 1951, p. 46-47.

Critique Saisi de la plainte de Basile, Sévère a demandé à l'archiatre et *presbytéros* de Tarse Théoteknos de mener une enquête conjointe avec Jean, *presbytéros* et logothète. De ses conclusions résulte l'injonction faite à Denys [150].

147. *CSP*, p. 114.
148. *PLRE* 2, p. 532 : Heliodorus 8.
149. *PLRE* 2, p. 577 : Hypatius 6.
150. Il faut donc préférer ici la fourchette de datation plus étroite proposée pour *SL*, Brooks, V, 4 : 515/518. Brooks avançait trop largement, à propos de *SL*, I, 33 (= **n° 61**), celle de 513/518. Le contexte semble exclure, d'autre part, que la fonction de *logothète* (λογοθέτης/ܠܓܘܬܛܝܣ) exercée par le *presbytéros* Jean, ne soit pas ecclésiastique.

N° 62

N° 62 (516/518)

Arbitrage de Sévère, saisi par les sous-diacres de Pergé (Pamphylie, diocèse d'Asie) qui s'estiment lésés dans leurs prérogatives par les lecteurs et les chantres.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, I, 7, p. 43-45 [39-41].
Incipit : ܒܥܘܬܐ ܗܕܐ ܕܒܝܕ ܗܘ ܠܘܬܢ ܐܝܬܝܬܘ ܕܢܦܩܐ ܗܘܦܘܕܝܩܢܐ ܕܠܘܬܟܘܢ

Les sous-diacres de Pergé ont présenté une pétition *(ܒܥܘܬܐ) à Sévère, où ils se plaignent des empiètements qu'il subissent de la part des lecteurs et des chantres. L'évêque Castor doit y mettre bon ordre et réprimer en effet les prétentions des seconds. Une stricte hiérarchie s'impose à toutes les Églises, reflet de celle qui régit les créatures célestes et application des préséances pauliniennes.*

Littérature Honigmann 1951, p. 132 ; Frend 1978, p. 225.

Critique Métropole pamphylienne, Pergé appartient au diocèse d'Asie et n'a jamais relevé de la juridiction d'Antioche. La saisine de Sévère par les sous-diacres comme les instructions (comminatoires) du patriarche à l'évêque Castor méritent donc quelques remarques.

Dans une lettre à Sévère, Dioscore II d'Alexandrie en route pour Constantinople [151], en été 516, annonçait en effet son accord et sa communion avec Castor [152]. Il faut comprendre que l'évêque de Pergé entra bientôt dans celle de Sévère aussi, par voie de conséquence. Comme il était le seul de la zone, ses clercs, privés du synode pamphylien, ne disposaient guère que de la juridiction du patriarche antiochien comme instance d'appel en matière disciplinaire. Sévère accueille leur pétition.

N° 63

N° 63 (516/518)

Notification au synode des ordinations presbytérales des diacres Énée et Zacharie, et diaconale du moine Élie.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, IX, 1, p. 472 [417-418].
Incipit locus : ܠܐ ܠܢ ܘܠܐܒܗܬܐ ܢܦܩܐ ܡܫܡܫܢܐ

Le synode a confirmé la bonne opinion de Sévère sur les candidats pressentis. Le patriarche les ordonne donc — et aussi parce qu'il a effectivement besoin d'eux.

Critique La notification au synode éclaire la procédure suivie. Les intéressés ont fait l'objet d'un rapport favorable (ܣܗܕܘܬܐ) de la part de l'assemblée des *Pères* (ܐܒܗ̈ܬܐ) orientaux. Confirmé dans sa bonne opinion, Sévère a procédé aux ordinations, sûr que l'ambition personnelle et l'intrigue étaient ainsi déjouées.

151. Pressé de venir se justifier devant Anastase (cf. n. 109), Dioscore a sans doute emprunté la voie maritime, jusqu'à Magydos ou Attalia, et rencontré Castor à cette occasion, soit qu'il fît escale sur la côte, soit plutôt qu'il eût poursuivi en empruntant l'itinéraire terrestre, par Pergé et Nicomédie **(Pl. XVI)**. La seconde hypothèse semble la plus logique et probable : à partir de la fin juin, date estimée des événements (juin-juillet 516), le vent du *meltem* se fait vivement sentir dès le passage des îles Chélidoniennes, en effet, et les voyageurs préfèrent alors couper par la route de l'intérieur, libérée par la fonte des neiges depuis mai, ainsi saint Paul (en 46/48) ou l'empereur Vespasien (en 70) ; Arnaud 2005, *passim* et p. 208-211 (ainsi qu'une correspondance dont je remercie cet auteur).
152. Cf. la réponse de Sévère : *SL*, Brooks, IV, 3, p. 292 [259] ; voir aussi **n° 34** et n. 111. La présente lettre à Castor **(n° 62)** semble nécessairement postérieure (*contra PChBE*3, p. 514).

N° 64 (516/518)

Notification au synode des mesures contre les adhérents de Grégoire (?) et censure d'un partisan d'Isaïe l'arménien.

Texte Sévère, *SL*, Brooks, IX, 1, p. 472-473 [418-419].
Incipit locus : ܗܠܝܢ ܕܝܢ ܕܡܢ ܓܪܝܓܘܪܝܘܣ ܗܘ ܕܬܐܘܕܘܛܘܣ ܗܘ ܡܥܡܕ ܬܢܝܢܐ ܗܘܐ
ܠܗܘܢ ܫܘܝܐ ܕܥܠܡܢܝܘܬܐ

Ceux qui ont reçu l'ordination de Grégoire, sectateur de Théodote le réitérateur, doivent être rétrogradés à l'état laïc, mais il ne faut pas renouveler les baptêmes qu'ils auront conférés, souvent en état d'urgence. Sévère ne veut même pas prononcer le nom d'un sectateur d'Isaïe l'Arménien, parjure et imposteur.

Littérature Honigmann 1951, p. 21, 117 (Grégoire de Diocésarée) ; p. 33-34, 132 (Isaïe l'Arménien).

Critique Le passage se trouve consigné dans une *lettre récapitulative* des instructions de Sévère à son synode, datée par l'éditeur entre 513 et 518 (elle porte aussi la *notification* **n° 63** et mention de l'acte **n° 65** qui ne peut remonter avant 516).

Brooks [153] semble assimiler le Grégoire en question à Grégoire dit de Diocésarée (Cappadoce II[e]), qui prétendra, après 518, se faire le chef des sévériens d'Antioche. Le patriarche exilé dut alors menacer ses partisans d'excommunication [154] mais sans retenir à son encontre une pratique anachriste. L'identité des deux personnages paraît ainsi douteuse, d'autant plus que Théodote de Joppé (Palestine I[re]), ici présenté comme l'inspirateur de Grégoire, avait effectivement préconisé, au temps de Timothée Aelure, la réitération sacramentelle [155].

La confusion procède sans doute de ce que la lettre qui vise le second Grégoire, en 518/519, condamne aussi Isaïe l'Arménien, que Sévère évoque ici. Pseudo-évêque, cet aventurier cherchera alors à s'emparer du siège d'Émèse mais il avait auparavant tenté la même opération à Alexandrie, sans doute à la faveur des troubles qui marquèrent la difficile intronisation de Dioscore II (juin 516). Sévère fait clairement allusion à l'épisode : c'est un adhérent de l'antipape qu'il censure ici.

N° 65 (516/518)

Sommation à l'évêque de Béryte (Phénicie maritime), par les *presbytéroi* Eusèbe et Victor.

Texte Perdu.

Mention Sévère, *SL*, Brooks, IX, 1, p. 473-474 [419-420] [156].

153. *SL*, Brooks, t. 2, p. 418, n., 1 et p. 468 (*index* : Gregory [2]).
154. *SL*, Brooks, II, 3, p. 232 [208], 256 [228].
155. Sévère associe régulièrement son souvenir à la problématique anachriste. Cf. ainsi *SL*, Brooks, V, 6, p. 355, l. 21 - 356, l. 1-4 [314, l. 27 – 315, l. 5].
156. Cette lettre au synode est datée par Brooks de 513/518. Or, on connaît un fragment d'une lettre de Sévère à Marinos (*CPG* 7071.37) où le patriarche se plaint en termes vifs du procédé d'Épiphane de Tyr, qui l'a dénoncé comme eutychianiste **(*n° 28-29*)** ; l'épisode se situait vraisemblablement entre le synode ordinaire du printemps 515 et la défaite de Vitalien, à l'automne de la même année. La suspicion dans laquelle Sévère tient maintenant Marinos (ou son successeur) est nécessairement postérieure ; le synode destinataire de cette lettre ne peut guère se concevoir avant le printemps 516. On a vu, d'autre part, que l'imposture égyptienne d'Isaïe, évoquée dans le même document **(n° 64)**, se situe vraisemblablement vers l'époque de l'avènement de Dioscore II.

Littérature Honigmann 1951, p. 32.

Critique Sévère écrit aux Pères du synode que l'évêque de Béryte (Marinos ?) s'est laissé gagner aux doctrines d'Eutychès et Valentin [157]. Il envoie Eusèbe et Victor pour l'amener à résipiscence, avec menace de sanctions canoniques.

Le synode s'était d'ailleurs ému du laisser-aller doctrinal qui prévalait parmi les clercs bérytains. Le patriarche accuse encore leur évêque d'honorer après sa mort la mémoire d'un prélat hérétique, titulaire du siège palestinien de Scythopolis (ܪܝܫܢܘܬܐ ܕܒܝܫܢ). Sans doute s'agit-il du successeur de Cosme († 496/497) [158] comme métropolite de Palestine IIe et du prédécesseur de Théodose qui signe, le 6 août 518, au synode de Jérusalem réuni contre Sévère [159].

N° 66

N° 66 (516/518)

Acceptation de la synodale d'avènement du nouvel évêque métropolitain de Séleucie d'Isaurie, accompagnée d'une lettre collective des évêques de la province (ܟܬܝ̈ܒܬܐ).

Texte Perdu.

Mention Sévère, *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12, p. 304.

Littérature Honigmann 1951, p. 32.

Critique Après jugements des affaires qui ont secoué la province **(n° 39-41)**, Sévère semble désireux de jouer la carte de l'apaisement, comme le montrait déjà sa correspondance avec le comte Oecuménios ou la communauté de Tagaï. Il accueille favorablement la succession de Solon et l'*installation* (ܡܩܪܝܢܘܬܐ) de son successeur, signifiée par des *lettres excellentes* (ܟܬܝ̈ܒܬܐ ܕܫܘܦܪ ܥܡܝܪ̈ܐ) du nouvel *archevêque* (ܪܝܫ ܐܦܝܣܩܘܦܐ) et de son synode. Le patriarche écrit même à ses correspondants alexandrins, destinataires de la présente missive, sa compréhension des exigences formulées par les Isauriens, rappelant en cette occasion qu'il connaissait les membres de l'assemblée provinciale, depuis ses années de Constantinople (allusion possible à Victor de Philadelphie ou Astérios de Célendéris). En fait, il s'agit très probablement du métropolite Étienne, passé au chalcédonisme, vers 520-521, et de la communion duquel, fidèles à Sévère, les Églises d'Isaurie se départiront alors [160].

157. Amalgame polémique, assez ordinaire chez Sévère, pour dénoncer une christologie confusionniste.
158. Cf. Cyrille de Scythopolis(*CPG* 7535), *Vita Euthymii*, Schwartz, p. 55-56 [Festugière, p. 110] ; Fedalto 1988, p. 1032, 100.1.3.
159. *CPG* 9329.7 (= *CPG* 9204), Schwartz, p. 79, n° 2.
160. *SL*, Brooks, I, 58, p. 166 [150].

Tableau n° 10 : Correspondance annexe

Les tableaux suivants rassemblent les lettres de Sévère éditées à ce jour, qui ont été datées entre 513 et 518, mais n'ont pas été portées comme actes officiels *dans les* Regestes *du patriarcat, ni même signalées à titre de* **mentions** *ou d'***indices***. Font exception quelques épîtres déjà mentionnées, traitant plusieurs sujets et dont certains développements — qui n'intéressaient pas les* Regestes *— sont maintenant seuls indiqués. En ce cas, les références se trouvent présentées entre crochets.*

I — Lettres donnant avis ou instructions en matière disciplinaire ou administrative :

A/ à destination du patriarcat d'Antioche :

Correspondant	**qualité**	**lieu**	**date**	**référence**	**sujet**	**autorité**
Étienne	évêque métropolitain	Apamée (Syrie IIe)	513/514	*SL*, VII, 6	Le *PPO* Marinus d'Apamée (*PLRE* 2 : Marinus 7) recommande un parent pour le diaconat. Ne pas ordonner Jean de Mār ‘Aqiba contre la volonté de l'archimandrite et des moines.	
Mousonios	évêque	Méloé (Isaurie)	513/514	*CL*, n° 41	Il faut être modéré sur la question des diptyques.	pratique conciliaire
Cassien	évêque métroplitain	Bosra (Arabie)	513/517	*SL*, I, 47	Élie de Jérusalem viole les canons en consacrant un évêque dans le clergé de Bosra. L'évêque Agapios doit être sanctionné (?)	(*can.16 Nicée*)
Eusèbe	diacre	Apamée (Syrie IIe)	513/517	*SL*, I, 36	Le *presbytéros* Libanios ne doit pas prêter à intérêt.	*can.17 Nicée*
Philoxène	évêque métropolitain	Hiérapolis (Euphratésie)	513/517	*SL*, I, 48	Consultation : les simoniaques par ignorance ordonnés par Flavien et démis depuis par Sévère se plaignent à CP et auprès des archimandrites ; peut-on leur pardonner, en dépit des canons ?	
Aurélios (*PLRE* 2 : Aurelius 2)	scholastique	Bosra (Arabie)	513/518	*SL*, VIII, 3	Cas du *presbytéros* eunuque Thomas : le maintenir, s'il s'agit d'une opération chirurgicale ; interdiction canonique pour une mutilation volontaire.	*can.1 Nicée*
Cassien	évêque métropolitain	Bosra (Arabie)	513/518	*SL*, VIII, 2	Cas d'un *presbytéros* eunuque (Thomas) : le maintenir s'il s'agit d'une opération chirurgicale ; interdiction canonique pour une mutilation volontaire. Affaire Dorothée ?	*can.1 Nicée*
Conon	*ληστώδιοκτης*	?	513/518	[*SL*, I, 45]	Le *στατηλάτης* d'Orient confère à Conon toute autorité en matière ecclésiastique.	

Cosme	archimandrite	Mār Khuriš (Antiochène)	513/518	*SL*, IV, 5	Julien est pardonné, puisqu'il a péché par ignorance, mais c'est en soi une faute très grave que de communiquer avec des hérétiques.	scripturaire
Denys	évêque métroplitain	Tarse (Cilicie I[re])	513/518	*SL*, IV, 4	Plainte de Sévère : Denys admet des hérétiques dans sa communion.	scripturaire, patristique (Basile)
Denys	évêque métroplitain	Tarse (Cilicie I[re])	513/518	*SL*, I, 25	Affaire d'un prêtre possédé à Pessinous : il faut bien le traiter mais il ne doit plus officier.	*can.ap.78*
Étienne	évêque	Tripoli (Phénicie I[re])	513/518	*SL*, I, 9	Ordonné de force dans une ville étrangère et par un évêque hérétique, le *prebytéros* Étienne doit bien être incardiné à Tripoli. Émotion populaire : l'évêque doit veiller au maintien de l'ordre.	patristique (Cyrille) ; précédent connu de Sévère
Eustathe	*presbytéros*	Antiochène	513/518	*SL*, I, 35	Esclave devenu moine, Jean ne peut recevoir l'ordination diaconale qu'après son affranchissement. Petite contribution au monastère d'Eusthate en construction.	*can.ap.81*, Pierre l'Ibère
Jean (*PLRE* 2 : Ioannes 59)	comte	Antarados (Phénicie I[re])	513/518	*SL*, IV, 6	Sous l'influence de son frère, l'évêque d'Arca, est en communion avec des cercles hérétiques.	
Néon *et alii*	archimandrite et moines	Tagaï (près de Séleucie d'Isaurie)	513/518	*SL*, V, 3	Contre la réitération sacramentelle. Allusion à la question des diptyques : envoi à Néon de lettres de Sévère sur le sujet.	
Néon *et alii* ?	archimandrite et moines ?	Tagaï ? (près de Séleucie d'Isaurie)	513/518	[*SL*, V, 6 ; *CSWSyrTr*, n° 26]	Contre la réitération sacramentelle.	scripturaire, patristique (Bas., Cypr., GrNaz., JChrys.), *can.19 Nicée*, *can.7 Laodicée*
Nicias	évêque métropolitain (autocéphale)	Laodicée	513/518	*SL*, I, 6	Ordinations chalcédoniennes illicites de villageois de Minidos et Varis : il faut dégrader les intéressés.	*can.22 Antioche*
Nicias	évêque métropolitain (autocéphale)	Laodicée	513/518	*SL*, V, 2	Même affaire : les confessions orthodoxes invoquées par Gennade, prêtre de Minidos, ne changent rien à l'illégalité des ordinations.	*can.22 Antioche*
Philoxène	évêque	Doliché (Euphratésie)	513/518	*SL*, I, 28	Intercession en faveur du *presbytéros* Romylos, pour qu'il soit autorisé à conduire les prières tandis qu'il se trouve à Antioche.	

Siméon	archimandrite (du *grand monastère*)	Téléda (Syrie I[re])	513/518	*SL*, VII, 3	Il ne faut pas, pour pratiquer l'ascèse, renoncer à la direction du monastère ni s'écarter du saint ministère.	scripturaire
Solon	évêque métroplitain	Séleucie (Isaurie)	513/518	*SL*, I, 41	Maxime, *presbytéros* coupable de fornication, ne doit pas être restauré dans son sacerdoce, en dépit de son repentir et de sa pénitence.	*can.9 Nicée*, *can.9 Néocésarée*
Timostrate (*PLRE* 2 : Timostratus)	duc	Orient	513/518	*SL*, I, 8	Sévère ordonne peu : 1°) c'est un acte grave ; 2°) l'Église est trop pauvre.	scripturaire
Victor	évêque	Philadelphie (Isaurie)	513/518	*SL*, VII, 5	Il faut renvoyer Jean, diacre et moine, à son monastère, car son amour de l'argent le rend impropre à assister un évêque dans son gouvernement	
	moines	Mār Bassos (Bātabū, Syrie I[re])	514/518	*SL*, X, 6 – *DAA*, 2, p. 368-369, § 545	Il faut renvoyer le paysan du village qui s'est fait moine car il a abandonné sa femme et sa famille	
Pierre	évêque métropolitain	Apamée (Syrie II[e])	514/518	*SL*, I, 5	Originaire d'Apamée, Léonce peut être ordonné à Antioche.	
Théoteknos	archiatre et *presbytéros*	Tarse (Cilicie I[re])	514/518	[*SL*, I, 24]	Plainte de Sévère contre Denys : à Tarse, on commémore Nestorius parmi les martyrs	
Antonin	évêque	Béroia (Syrie I[re])	515/518	*SL*, I, 15-16	Principes de conduite à l'égard des Juifs : toute sévérité est légitime ; se tenir en deçà de ce qu'ils méritent en effet.	scripturaire ; avis du lieutenant du *στρατηλάτης* d'Orient (= *PLRE* 2 : Calliopius 6 ?)
	moines	Mār Bassos (Bātabū, Syrie I[re])	516/517	*CL*, n° 40	On peut être strict sur la question des diptyques dans les monastères ; à l'extérieur, la modération s'impose par souci de l'unité des Églises.	
Théodore	évêque	Olba (Isaurie)	518/519	*SL*, IX, 2 – *CWSyrTSr*, n° 27 (+ *CPG* 7071.63 ?)	Cas d'un esclave barbare qui ne se souvient pas s'il a reçu le baptême : dans l'incertitude, il faut conférer un sacrement conditionnel.	scripturaire, patristique (Cyrille), précédent connu de Sévère

B/ à destination extérieure au patriarcat d'Antioche :

Correspondant	**qualité**	**lieu**	**date**	**référence**	**sujet**	**autorité**
Valériana (*PLRE* 2 : Valeriana 3)	diaconesse et archimandritesse	CP	513/518	*SL*, VII, 12 – *DAA*, 2 , p. 358 ; § 526	Principes et règles de direction d'un monastère féminin.	scripturaire
Ammonios, Olympiodore, Pierre	*presbytéroi*	Alexandrie	513/516	*CL*, n° 38	Pierre Monge est inscrit dans les diptyques d'Antioche mais, à son époque, seuls Pierre l'Ibère, Théodore d'Antinoous et Isaïe (de Scété) tenaient le bon parti.	patristique (Athanase, Basile, GrNaz.)
Anastase (*PLRE* 2 : Anastasius 8)	comte	Égypte ?	513/518	*SL*, III, 1	La consécration du pain ne tient pas à la qualité personnelle de l'officiant mais à celle de sa foi. Il y a donc équivalence entre les oblations d'Orient et d'Égypte.	patristique (GrNaz.)
Misael (*PLRE* 2 : Misael)	*cubicularius*	CP	513/518	*SL*, I, 17	Sévère ordonne peu : 1°) c'est un acte grave ; 2°) détresse des finances de l'Église. Sévère doit emprunter et ne peut satisfaire tous les impétrants, ce que Misael doit expliquer au *sacellarius* Eleuthère (*PLRE* 2 : Eleutherius 4).	scripturaire
Zacharie	?	Péluse (Égypte)	513/518	*SL*, IV, 1	Il faut plutôt communiquer avec les orthodoxes qu'avec les tenants des bâtiments ecclésiastiques.	scripturaire, patristique (GrNaz. ; Isidore Pél.)
Ammonios	*presbytéros*	Alexandrie	516	*SL*, IV, 2	L'insertion de Pierre Monge dans les dyptiques d'Antioche est politique : en fait il communiquait avec tout le monde (≠ Jean III Nikiotès). Ainsi, à Sidon (511), des lettres de Pierre Monge, Athanase II et Jean II d'Alexandrie ont porté tort aux sévériens.	
Sotérichos	évêque métropolitain	Césarée (Cappadoce IIe)	516	*CL*, n° 45	Principe : dans la question des diptyques, il faut avoir en vue l'union des Églises.	scripturaire, patristique (Cyrille, Eusèbe)
Dioscore II	patriarche	Alexandrie	516/517	*CL*, n° 50 ; *CSWSyrTr*, n° 33, 78	Sévère ne peut donner son accord s'il lui est impossible de vérifier les termes d'une convention (?).	
Hippocrate	scholastique	Alexandrie	516/517	[*CL*, n° 46]	Modération nécessaire sur la question des diptyques.	patristique (Cyrille)

Urbain (*PLRE* 2 : Urbanus 2)	grammairien	CP ?	516/517	*CL*, n° 44	Modération dans la question des diptyques.	pratique conciliaire, Timothée Ælure, patristique (Cyrille)
	prêtres	Alexandrie	516/518	*CL*, n° 39	Sévère n'approuve pas les rigoristes isauriens contre Philoxène, qui, comme les Alexandrins, se contente de l'*Hénotique*.	patristique (Basile, GrNaz.)
Éleusinios	évêque	Sasime (Cappadoce IIe)	518	*SL*, VI, 1	À propos de l'élévation récente de Jean III de CP : confiance et incertitudes.	

C/ à destination indéterminée :

Correspondant	**qualité**	**date**	**référence**	**sujet**	**autorité**
Charisios	moine	513/516 ?	*CL*, n° 37	Il ne faut pas seulement supprimer le synode de Chalcédoine mais encore le condamner.	
Théophane (*PLRE* 2 : Theophanus 2)	scholastique	516/517	*CL*, n° 42-43 – *CPG* 7071.65	Principes : modération sur la question des diptyques ; on agit de façon canonique quand on a des références patristiques.	Timothée Aelure

II — Lettres relevant de la polémique théologique, de l'exégèse ou de la direction spirituelle :

A/ à destination du patriarcat d'Antioche :

Correspondant	**qualité**	**lieu**	**date**	**référence**	**sujet**	**autorité**
Solon	évêque métropolitain	Séleucie (Isaurie)	514/517	*CL*, n° 96	Théologie : les plaisirs de la vie céleste sont de nature spirituelle (≠ ceux de l'Éden) ; question connexe à la problématique antieutychienne. Sévère s'inquiète du débat dans l'entourage de Solon.	scripturaire, patristique (Basile, Eusèbe, GrNys., JChr.)
Oecuménios (*PLRE* 2 : Oecumenius)	comte	Isaurie	513/518	*CL*, n° 2-3	Théologique : idiomes et opérations.	patristique (Cyrille *et alii*)
Oecuménios (*PLRE* 2 : Oecumenius)	comte	Isaurie	513/518	*CL*, n° 64 (+ *CPG* 7071.45 ?)	Il ne faut pas se contenter de résumés pour comprendre l'argumentation théologique de Sévère.	
Néon	archimandrite	Tagaï (près de Séleucie, Isaurie)	513/518	*CL*, n° 33	Théologique : problème de la réception d'Eutychès (Éphèse 449).	

Maron	lecteur	Anazarbe (Cilicie II[e])	513/518 ?	*CL*, n° 6-9 (+ *apud CPG* 7252)	Définitions théologiques : nature ; hypostase.	scripturaire, patristique (Athan., GrNaz.)
	moines	Mār Isḥāq (près de Gabboula, Syrie I[re])	513/518	*CL*, n° 84 (+ *CPG* 7071.42 ?)	Exégèse : *Dn* 9,27.	
Antonin	évêque	Béroia (Syrie I[re])	513/518	*CL*, n° 29	Théologique : contre Mara qui défend l'insensibilité de la Vierge	scripturaire
Thomas	syncelle	Antioche	513/518	*CL*, n° 14-17	Théologique : une personne, une nature incarnée, union hypostatique sans confusion.	patristique (Cyrille)
	épouse du patrice Calliope (*PLRE* 2 : Calliopius 6)	Antioche ?	513/518	*SL*, VII, 7	Avertissement : il ne faut pas dissocier le Christ de la Trinité ; les femmes ne doivent pas enseigner en public.	scripturaire (Paul)
Archélaos	lecteur	Tyr (Phénicie I[re])	513/518	*CL*, n° 93	Théologique : contre ceux qui prétendent que l'apôtre Jean n'a pas connu de mort naturelle.	scripturaire, patristique (Cyrille, JChrys., Eusèbe).
Archélaos	lecteur	Tyr (Phénicie I[re])	513/518 ?	*CL*, n° 94	Théologique : sur les anges.	patristique (Basile, JChrys.)
Zénobios	*presbytéros*	?	513/518	*CL*, n° 58	Maxime morale.	
Philoxène	évêque métropolitain (ou évêque ?)	Hiérapolis ou Doliché ?, (Euphratésie)	513/518	*CL*, n° 77	Exégèse : *I Cor* 3,10.	
Victor	*presbytéros* et *xénodochos*	Antioche	513/521	*CL*, n° 74-75	Exégèse : *Job*.	
	moines	Tufa	513/518	*CL*, n° 18	Théologique : une personne, une hypostase, une nature incarnée du Verbe divin.	
	frères orthodoxes	Tyr (Phénicie I[re])	513/518	*CL*, n° 32 (+ *CPG* 7070.3, n° 4 ; 7070.10 ?)	Défense de Dioscore I[er] quant à la réception d'Eutychès (Éphèse 449).	
Léonce	*presbytéros*	Antioche ?	514/518	*CL*, n° 87	Exégèse : *Mt* 26,29.	patristique (JChrys., GrNaz)
Serge	grammairien	Béroia (Syrie I[re]) ?	515/518	*CPG* 7025	Première lettre théologique.	
Constantin	évêque métropolitain (autocéphale)	Laodicée	515 ?/538	*CL*, n° 90 (+ *CPG* 7070.3, n° 22 ?)	Exégèse : *Ex* 20,25.	
Antiochos	archimandrite	Mār Bassos (Bātabū, Syrie I[re])	516/518	*CPG* 7070.3, n° 26	Contre la doctrine de Romain de Rhosos	

B/ à destination extérieure au patriarcat d'Antioche :

Correspondant	**qualité**	**lieu**	**date**	**référence**	**sujet**	**autorité**
Étienne	lecteur	CP	513/515	*SL*, VIII, 1	Fin de non recevoir à la demande faite à Sévère de composer, suite à *HC* 30, une hagiographie en forme de saint Siméon.	patristique (Basile)
Conon (*PLRE* 2 : Conon 5)	*silentiarius*	CP	513/518	*CL*, n° 78 (+ *CPG* 7071.13)	Théologique : le péché originel ne tient pas à la nature humaine mais à la sexualité.	scripturaire, patristique (Cyrille)
Éleusinios	évêque	Sasime (Cappadoce II[e])	513/518	*CL*, n° 10-12 (+ *CPG* 7071.19)	Théologique : les deux natures et l'humanisation du Verbe.	patristique (Basile, Cyrille, GrNaz.)
Eugénie (*PLRE* 2 : Eugenia 2)	diaconesse et archimandritesse	CP	513/518	*CL*, n° 110	Exégèse : *Pr* 23,1,2	
Misael (*PLRE* 2 : Misael)	*cubicularius*	CP	513/518	*SL*, XI	Un autre service de Misæl a déjoué le *clarissimus* Aegilas (*PLRE* 2 : Aegilas). Misæl ne doit pas, en ces temps de lutte, abandonner l'Église pour le couvent.	scripturaire, histoire de l'Église
Théodore (*PLRE* 2 : Theodorus 54)	moine (ancien tribun et notaire)	CP (monastère de Théodore)	513/518	*SL*, X, 5	Admonestation : Théodore doit persister dans la vie monastique qu'il a choisie malgré l'avis de Sévère.	scripturaire
Ammonios	*presbytéros*	Alexandrie	515/518	*CL*, n° 80	Exégèse : *Eccl.* 1,9-10 ; 3,15.	

C/ à destination indéterminée :

Correspondant	**qualité**	**date**	**référence**	**sujet**	**autorité**
Dorothée (*PLRE* 2 : Dorotheus 11)	comte	513/518 ?	*CL*, n° 73	Exégèse : *Mt* 13,23.	scripturaire
Eusèbe (*PLRE* 2 : Eusebius 24)	scholastique	513/518 ?	*CL*, n° 5	Définitions théologiques : essence et hypostase.	
Simos (*PLRE* 2 : Simus)	*scrinarius*	513/518 ?	*CL*, n° 4	Théologique : la Trinité possède une essence et trois hypostases.	patristique (Basile)
Simos (*PLRE* 2 : Simus)	*scrinarius*	513/518 ?	*CL*, n° 111 (+ *CPG* 7070.3, n° 22 ?)	Théologique : l'Esprit Saint est le souffle qui anime Adam et constitue l'âme humaine.	patristique (Basile, Cyrille)
Zacharie	?	513/518	*CL*, n° 113	Exégèse : *Nb* 11,16-17.	
Jean	soldat	514/518 ?	*CPG* 7071.17 *CPG* 7071.32	Triple immersion baptismale ; baptême du Christ ; onction du saint Myron	
Serge (*PLRE* 2 : Sergius 6, 8)	médecin et sophiste	515/518	*CL*, n° 31	Défense de Dioscore I[er] quant à la réception d'Eutychès (Éphèse 449), en réaction à la propagande de (Jean) de Scythopolis.	

Les nombreux fragments théologiques, souvent préservés dans les chaînes, témoignent encore abondamment du profond souci de Sévère d'éclairer ses ouailles et son clergé. Pour mémoire, on retiendra ces références de lettres perdues et que l'on peut supposer écrites entre 513 et 518 : CPG *7071.4 (À* Antonin d'Alep*) ; CPG 7071.13 (*À Conon*) ;* CPG *7071.14 (*À l'évêque Constantin – *de Séleucie ou Laodicée ?) ;* CPG *7071.19 (*À Éleusinios de Sasime*) ;* CPG *7071.42 (*Aux moines de Mār Isḥāq*) ;* CPG *7071.43 (*À Nicias de Laodicée*) ;* CPG *7071.44 (*À Nonnos – *de Séleucie et non de Martyropolis) ;* CPG *7071.50 (*À Pierre de Théodosiopolis*). Pour l'identification possible de destinataires d'exégèses, voir aussi en dernier lieu Petit 2006, p. 205-206.*

RÉPERTOIRE PROSOPOGRAPHIQUE

La liste ci-après comporte les noms des personnages recensés dans les sources sévériennes et les documents connexes, concernés par l'action du patriarche en Orient, entre 512 et 518. Pour les évêques, il s'agit principalement d'une mise à jour des données déjà présentées par Honigmann 1951, p. 19-154. Cet auteur se fondait en particulier sur la liste des prélats bannis sous Justin, vers 519-520, de laquelle on aura rapproché celle des archimandrites chassés à la même époque, ainsi que celles des signataires chalcédoniens, au contraire, des lettres monastiques et des actes synodaux des années 517-519. Les laïcs impliqués figurent également ici, avec référence à la PLRE, *quand il y a lieu. Celle des* ACO *IV, 3, 2 est également donnée, le cas échéant, aussi bien pour les laïcs que les ecclésiastiques. On a marqué en gras, selon l'usage convenu plus haut, les renvois aux* Regestes *du patriarcat sévérien comme aux inscriptions éventuelles. Les personnages mentionnés dans le cours de l'exposé figurent aussi à l'*Index nominum personarum *du t. 1.*

Aaron, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ] d’Arsamosate (Mésopotamie) 519-520

Assiste à la consécration de Maras d’Amid, son métropolite, successeur de Thomas. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 102.

Abraam, archimandrite [*archimandrita*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 208] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 26.

Abraam, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 142] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 26.

Abraham, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Édesse/Ourhoï (Osrohène) 512-517

Philoxène de Mabboug lui écrit, ainsi qu’au *presbytéros* Oreste, pour condamner l’hérésie d’Étienne bar Ṣūdaylī. *PS* 107.3, *Ep. spir. II*, Forthingham, p. 28-48 [29-49]. De Halleux 1963, p. 91-93, 259-262.

Abramios, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 91] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 3-4.

Aegilas [*uir clarissimus*/ܢܨܝܚܐ] (?) 513-518

Aurait opprimé l’Église d’Antioche. Sa machination hostile est déjouée par l’intervention du chambellan Misael. *SL*, Brooks, XI, p. 516 [459]. *PLRE* 2, p. 13 : Aegilas.

Aelios, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Philadelphie (Isaurie) (?) † avant 513-518

Le moine Jean, dont Sévère réprouve ensuite l’influence sur l’évêque Victor, l’assistait dans sa vieillesse, non sans y chercher quelque intérêt matériel. *SL*, Brooks, VII, 5, p. 426-428 [378-380].

Aetios, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve ce qui a été dit à l’issue de l’*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d’Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Aetius 4.

Agapios, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Arabie 513-517

Sévère écrit au métropolite Cassien de Bosra que ce suffragant mérite, pour ses offenses (?), une condamnation canonique, modérée toutefois, parce qu’il est proche de mourir et que les temps sont difficiles. *SL*, Brooks, I, 47, p. 144-145 [130]. « Agapios » traduit selon toute apparence l’arabe « Maḥbūb ». Évêché indéterminé. Le personnage doit être distingué d’un prélat homonyme connu par une inscription de Dājbir, plus tardivement datée de 530 (*IGLS* 5/1, n° 2). Honigmann 1951, p. 77.

Alexandre, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Abila (Phénicie libanaise) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 98.

Alexandre ou Alexis, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Chônochôra (Phénicie libanaise) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 99.

Alexandre, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 187] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 15-16.

Alexandre, *presbytéros* et archimandrite [*presbyter et archimandrita*/πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Maron, Syrie II[e] 517-519

Signataire [n° 1] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 15. Signataire [n° 1] du

Libellus monachorum Apameae. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 15, p. 109, l. 10. *ACO* IV, 3, 2 : Alexander 4. Dib 1962, p. 5-7 ; Naaman 1971, p. 46-48, 150-151 ; Moosa 1986, p. 41-42.

ALEXANDRE, *uindex* [ܒܢܕܝܩܣ], Anazarbe (Cilicie IIe) 513

Collègue de Mousonios et, comme lui, retenu de venir saluer Sévère à Antioche par les obligations de sa charge. Le patriarche lui annonce l'heureuse issue du synode de 513 **(n° 10)** et la rédaction de la synodique à Jean III Nikiotès **(n° 11)**. Semble avoir intercédé pour le clerc Martyrios, convaincu de se livrer à la poésie dramatique **(n° 15)**. *SL*, Brooks, I, 27, p. 97-99 [87-89]. *PLRE* 2, p. 57 : Alexander 16.

ALPHÉE, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Jacques, Antioche 518

Signataire [n° 22] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 13. *ACO* IV, 3, 2 : Alphius 5.

ALPHÉE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 182] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 13.

AMANTIOS, chambellan [*cubicularius*/ܩܘܒܩܠܪܐ], Constantinople 515

Sévère l'informe de l'impossibilité où il se trouve de pardonner à Épiphane de Tyr (***n°30***). *CL*, Brooks, n° 51, *PO*, t. 12, p. 325. Présenté comme le soutien de Sévère au sein de la maison de l'empereur. *Chr. Séert*, *GCAL* 56, Scher, p. 120. *PLRE* 2, p. 67 : Amantius 4. Honigmann 1951, p. 39.

AMÉLIOS [*gloriosissimus*/ἐνδοξότατος], subordonné du gouverneur Eutychianos (?), Apamée (Syrie IIe) 519

Assiste à la pétition des moines au synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 108, l. 5. *ACO* IV, 3, 2 : Amelius. *PLRE* 2, p. 70 : Amelius 2. Moosa 1986, p. 75-76.

AMMONIOS, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 54] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 17.

AMMONIOS, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Alexandrie 513-516

Sévère lui écrit à propos de Pierre Monge, qu'il a dû insérer dans les diptyques d'Antioche pour prix de l'union avec Alexandrie, bien que celui-ci n'eût pas, en son temps, anathématisé Chalcédoine ni le *Tome* de Léon. En effet Pierre avait communiqué avec tous, *orthodoxes* ou non, à la seule condition de l'*Hénotique*. Ses successeurs Athanase II et Jean II Émula en firent autant, ce qui rendait exorbitante l'exigence d'anathème formulée ensuite par Jean III Nikiotès à l'adresse de Timothée Ier de Constantinople. Au concile de Sidon (511), la publication des lettres de Pierre, Athanase et Jean II a provoqué l'échec du parti de Philoxène et de Sévère. *SL*, Brooks, IV, 2, p. 286-290 [253-257]. Dans une lettre sur le même sujet à Ammonios, Olympiodore et Pierre Sévère rend hommage, au contraire, à la rigueur de Pierre l'Ibère, Théodore d'Antinoous et Isaïe, l'ascète de Gaza. *CL*, Brooks, sn° 38, *PO*, t. 12, p. 294-295. Ammonios reçoit aussi une exégèse de Sévère sur *Eccl*. 1,9-10 et 3,15. *CL*, Brooks, n° 80, *PO*, t. 14, p. 127-128. Une autre exégèse sur *1 R* 16,2 lui est encore probablement adressée. Petit 2006, p. 96 [97], n° 16.

ANANIAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 76] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 28.

ANASTASE, comte [ܩܘܡܣ] (?), fils de Serge, Égypte 513-518

Sévère lui envoie du pain consacré, précisant cependant que seule importe l'orthodoxie du consécrateur et que les Églises d'Égypte et d'Orient se trouvent bien en communion. *SL*, Brooks, III, 1, p. 261-262 [231-232]. *PLRE* 2, p. 80 : Anastasius 8.

ANASTASE, diacre [*reu. diaconus*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 29. *ACO* IV, 3, 2 : Anastasius 3.

ANASTASE, diacre [*reu. diaconus*] (2), fils de Théodose, Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 32. *ACO* IV, 3, 2 : Anastasius 4.

ANASTASE, duc [*dux*/δοῦξ] de Palestine 516/517

Successeur d'Olympos décédé, fait pression sur Jean III de Jérusalem, qu'il jette en prison pour le faire communiquer avec Sévère. Après l'assemblée de Saint-Étienne et l'échec de son entreprise, déjouée par Sabas et Théodose appuyés de milliers de moines, se retire à Césarée. *PLRE* 2, p. 80-81 : Anastasius 10.

ANASTASE, *Imperator (Augustus)*, 11 avril 491 - 9/10 juillet 518

Les dix dernières années de son règne se trouvent largement influencées, en matière religieuse, par la personnalité de Sévère, inspirateur direct du *Type d'Anastase* et promu patriarche d'Antioche, en novembre 512, par la volonté impériale. De fait, Sévère consacre à l'empereur de larges développements encomiastiques dans ses *HC* 13, 15, 24, 28, 34, 83 — Brière-Graffin, *PO*, t. 37, p. 392-396 [393-397] ; *Id.*, *PO*, t. 38, p. 432 [433] ; *Id.*, *PO*, t. 37, p. 142-144 [143-145] ; *Id.*, *PO*, t. 36, p. 576 [577] ; *Id.*, *PO*, t. 36, p. 430-436 [431-437] ; Brière, *PO*, t. 20, p. 339. Les résolutions du synode oriental du printemps 513 **(n° 10)** suscitent d'abord l'inquiétude d'Anastase ***(n° 13)***, qui choisit aussi la prudence en 515, devant la rebellion des évêques de Syrie II[e] ***(n° 28)***, et tente même d'apaiser le conflit avec Épiphane de Tyr ***(n° 30)***, du moins aussi longtemps que Vitalien menace Constantinople. L'union des Églises d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople **(n° 5**, **6**, **11**, **12**, **34**, **35)**, réalisée sur la base des thèses sévériennes, donne pourtant nouvelle vigueur à l'*Hénotique* et l'empereur se convainc bientôt de leur efficacité. Un voyage du patriarche antiochien dans la ville impériale doit se situer à l'automne 515, après la défaite de Vitalien, l'éviction d'Épiphane de Tyr et l'assemblée épiscopale qui a pu se tenir ensuite dans la métropole phénicienne ***(n° 31)***. *SL*, Brooks, I, 44, p. 137 [123]. Sans doute y fut-il également question de l'élévation de Sergiopolis/Reṣāfā, en Euphratésie méridionale, au rang de métropole. *PLRE* 2, p. 78-80 : Anastasius 4. *ACO* IV, 3, 2 : Anastasius 21. Capizzi 1969 ; Haarer 2006.

ANASTASE, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Anastasius 22.

ANATOLE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 512-518

Citoyen de Tarse (Cilicie I[re]), ordonné cependant à Antioche par Sévère (cf. le diacre Irénée, émésien d'origine, ou le *presbytéros* Léonce, apaméen). *SL*, Brooks, p. 38 [35]. Peut-être s'agit-il du diacre antiochien homonyme qui sera condamné pour s'être remarié, une fois devenu veuf. *SL*, Brooks, I, 63, p. 218-219 [196] ; *LCSyrIn*, I, 3, § 135 (VIII) = *ROC* 14, 1909, p. 118-119. Cet Anatole semble, de plus, avoir erré au plan dogmatique ; Sévère écrit au comte Oecuménios qu'un diacre Anatole se reprenait, à cet égard, et finissait par remercier le patriarche. *SL*, Brooks, p. 38 [35] ; *CL*, Brooks, n° 2, *PO*, t. 12, p. 194.

ANDRÉ, clerc (?), Antioche 518

Signataire [n° 8] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Andreas 5.

ANDRÉ, évêque [ἐπίσκοπος], Sidon (Phénicie maritime) (498)-513-518

Vraisemblablement concerné par l'inscription **F**. Reçoit sans doute du patriarche la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνηστικόν/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n° 17**, portée par les diacres Thomas et Basile. Resté fidèle à son métropolite, qu'il suit probablement en exil. Signataire [n° 2] de la lettre du synode chalcédonien de Tyr (518) à la σύνοδος ἐνδημοῦσα de Constantinople. *CPG* 9205 = 9329.8, Schwartz, p. 84, l. 37. *ACO* IV, 3, 2 : Andreas 18. Honigmann 1951, p. 42.

ANTHÉMIOS, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Anthemius 2.

ANTIOCHOS, archimandrite de Mār Bassos [ܪܝܫ ܕܝܪܐ ܕܕܝܪܐ ܕܒܣܘܣ], Bātabū (Syrie Ire) 514-518

Sévère lui écrit une lettre réfutant l'erreur de Romain de Rhosos **(n° 59)**, récemment retrouvée. Assez peu amène, cette missive répond en fait à une défense de cette doctrine, adressée par Antiochos à un *presbytéros* Thomas qui semble le syncelle antiochien. *CPG* 7070.3, Brock, p. 22, n° 26. Le même (?) abbé de Mār Bassos adresse au patriarche, après la mort de Cosme, ci-devant métropolite d'Apamée, une curieuse demande d'annulation rétrospective de la démission présentée par le défunt, quand il eut renoncé à son siège métropolitain de Syrie IIe **(n° 24)**. Sévère montre l'incongruité juridique de cette requête et se reproche d'avoir lui-même visité Cosme, à son lit de mort, bien qu'il se fût retiré de la communion patriarcale. Il exprime cependant, à cette occasion, ayant sans doute en mémoire sa visite pastorale de l'automne 514, l'estime que lui inspirent le monastère de Mār Bassos et son supérieur. *SL*, Brooks, I, 11, p. 52-57 [47-52]. Les moines reçoivent encore de lui deux lettres collectives. Peeters 1950, p. 36-37 ; Honigmann 1951, p. 56 et n. 3.

ANTIOCHOS, tribun [ܛܪܝܒܘܢܐ] (?) [*uir clarissimus*/ܪܡܝܣܐ] 514-518

Vient voir Sévère de la part d'Antonin de Béroia ; le patriarche le recommande à un évêque Thomas (?). *SL*, Brooks, I, 14, p. 63 [57]. *PLRE* 2, p. 106 : Antiochus 18 [*tribunus et notarius* (?)].

ANTIPATER [*magnificissimus*/ܪܒܘܬܐ], Gabboula (Syrie Ire) (?) 513-518

Semble avoir menacé les moines de Mār Isḥaq, près de Gabboula, auxquels justice a été rendue (?). *SL*, Brooks, I, 29, p. 101 [90]. Il s'agit peut-être d'un ancien *Dux Palestinae*. *PLRE* 2, p. 106 : Antipater 2.

ANTONIN, diacre et archimandrite [*diaconus et archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 171] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 8.

ANTONIN, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Antoninus 1.

ANTOINE, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 63] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 22.

ANTONIN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Béroia/Alep (Syrie Ire) 514-519

Neveu du patrice Calliopios (?). *SL*, Brooks, I, 15, p. 67 [60] ; *CPG* 7071, Chabot, p. 262 [183]. Premier correspondant du grammairien Serge. *CPG* 7102, Lebon, p. 70 [51] [Torrence, p. 10]. Recommande à Sévère le tribun Antiochos. *SL*, Brooks, I, 14, p. 63 [57]. En procès devant le tribunal métropolitain, relativement aux droits de son Église sur une propriété sise auprès du hameau de Beth Remsha (**n° 54**). Se laisse entraîner à conférer une ordination douteuse à Chalcis ; Sévère lui adresse copie du jugement qui l'exonère (**n° 56**). Interroge Sévère sur la conduite à tenir à propos des Juifs. *SL*, Brooks, I, 15, p. 66 [60]. Le patriarche lui écrit encore contre l'hérésie de Mara et sa doctrine de l'insensibilité de la Sainte Vierge. *CL*, Brooks, n° 29, *PO*, t. 12, P. 260-262. Destinataire du fragment *CPG* 7071.4. Banni sous Justin. *PLRE* 2, p. 107 : Antoninus 1. Honigmann 1951, p. 25.

ANTONIN, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Dépose, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, contre le métropolite Pierre, qu'il accuse d'avoir blasphémé, indûment taxé de 50 nomismata l'héritier de l'économe Rufin, Jean, et entretenu une liaison scandaleuse avec Ptérovola (dite Stéphanie). *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 101, l. 16-23. Il approuve ce qui a été dit, à l'issue de l'*actio altera apud praesidem provinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Antoninus 3.

ANTONIN, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 127] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 21.

ANTONIN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 32] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 6-7.

ANTONIN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 94] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 5.

ANTONIN, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519

Dépose, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, contre le métropolite Pierre, qu'il accuse d'avoir indûment taxé de 300 nomismata les héritiers de l'économe Rufin, blasphémé et subrepticement introduit une femme (Marie) dans le baptistère de l'église de la Théotokos. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 99, l. 10-29. Au cours de l'*actio altera*, propose de rétablir, dans les diptyques d'Apamée, les noms des anciens évêques jusqu'à Isaac. *Ibidem*, p. 105, l. 18-21. *ACO* IV, 3, 2 : Antoninus 4.

ANYSIOS, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519

Dépose, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, contre le métropolite Pierre : le *presbytéros* Romain, paramonaire de l'église de la Théotokos, aurait invité Anysios à ne pas se rendre au baptistère, bien qu'il y fût de service, et à gagner directement la sacristie, car leur supérieur voulait y parler, seul à seule, avec l'Émésienne Marie ; l'évêque aurait encore prélevé une taxe injuste de 300 nomismata sur les héritiers de l'économe Rufin ; Anysios confirme enfin l'interdit jeté sur le diacre Julien (2) pour son refus d'anathématiser Chalcédoine. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 98, l. 26-33 ; p. 100, l. 23-24. *ACO* IV, 3, 2 : Anusius.

APAPHON, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] et abbé (?) [ἀββᾶς/ܐܒܐ], Antiochène (?) 513-517

Vient voir Sévère, qui en est heureux, et emprunte 50 dariques pour les lui donner. *SL*, Brooks, I, 43, p. 133-134 [120].

APHTONIOS, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Aphtonius 1.

ARABOS, (?), Callinique (Osrhoène) 512-538

Destinataire d'un courrier de Sévère (*CPG* 7071.5). Autrement inconnu. Honigmann 1951, p. 54, n. 4.

ARCHÉLAOS, lecteur [ܩܪܘܝܐ], Tyr (Phénicie maritime) 513-518

Partisan de Sévère pendant l'épiscopat d'Épiphane. Les excommunications portées par celui-ci, lui écrit le patriarche, n'ont pas de portée effective, puisqu'il s'agit d'un hérétique (**n° 29**). *SL*, Brooks, VI, 2, p. 410 [363-364] ; *CPG* 7071.6, Chabot, p. 261 [182]. Archélaos anime peut-être ce groupe anti-chalcédonien des *Frères orthodoxes de Tyr* auquel s'adressent d'autres fragments épistolaires sévériens. Devaient en faire partie les clercs Ménas et Isidore, ainsi que les victimes de la vindicte d'Épiphane. Archélaos reçoit aussi de Sévère un courrier théologique condamnant des opinions hétérodoxes sur Jean l'Évangéliste. *CL*, Brooks, n° 93, *PO*, t. 14, p. 170-177. Un dernier fragment concerne les anges. *CL*, Brooks, n° 94, *PO*, t. 14, p. 178-179. Sans doute reçoit-il aussi une exégèse de *4 R* 2,11. Petit 2006, p. 150 [151], n° 61. Honigmann 1951, p. 39.

ARÉTHOU ou ARÉTHAS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ] d'Ingila (Mésopotamie) 519-520

Assiste à la consécration de Maras d'Amid, son métropolite, successeur de Thomas. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 102.

ASIATIKOS, stratège [στρατηγός/*dux*] de Phénicie libanaise 515

Reçoit l'ordre de chasser *manu militari* les évêques dissidents de Syrie IIe mais, devant l'opposition déterminée des populations, demande de nouvelles instructions. Anastase refuse alors de faire couler le sang et suspend l'exécution de la sentence d'expulsion (***n° 28***). *PLRE* 2, p. 164 : Asiaticus.

ASTÉRIOS, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Asterius 2.

Astérios, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Asterius 3.

Astérios, évêque [ܐܦܣܩܘܦܐ], Célendéris (Isaurie) 508-518

Rencontre Sévèreen 508-511 à Constantinople ; celui-ci entre en communion, par son intermédiaire et celle de Serge de Philadelphie, avec les Églises d'Isaurie. *SL*, Brooks, I, 1, p. 4 [4] ; [allusion *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12. p. 304]. Son successeur, Pélage, est banni en 519. Lebon 1909, p. 49, n. 2 ; Honigmann 1951, p. 9, 92.

Astérios, évêque [ܐܦܣܩܘܦܐ], Nysse (Cappadoce Ire) 516-517

Frère de Sotérichos, métropolite de Césarée ? Souhaite une communion avec Sévère et non la simple convention proposée par le prélat du Pont (**n° 42)** ; prêt, pour cela, à quitter son siège. *CL*, Brooks, n°46, *PO*, t. 12, p. 319. Honigmann 1951, p. 113.

Astérios [Jean], *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519
Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, propose de rétablir, dans les diptyques, les noms des anciens métropolites jusqu'à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 7-10. *ACO* IV, 3, 2 : Asterius 11.

Astérios, référendaire [*a secretis*/ܐܣܩܪܝܛܝܣ], ancien préfet [*ex Praefectis Vrbis* / ܐܦܐ ܗܦܪܟܘܢ ܕܡܕܝܢܬܐ] [*uir illustris*/ܡܫܒܚܐ] 513

Dépêché à Antioche pour présenter à Sévère les remontrances d'Anastase (**n° 13**). Devant l'inflexibilité du patriarche, s'écrie : *Le royaume des Romains est en état de trouble à cause de cette affaire*. *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12. p. 321. *PLRE* 2, p. 172 : Asterius 10.

Aurélien, archidiacre [ὁ πρῶτος τῶν διακόνων], Épiphanie (Syrie IIe) vers 514

Déguisé en femme, va remettre à Sévère un acte de déposition rédigé par les évêques dissidents de la province (**n° 27**).

Aurélios, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], Bosra (Arabie) 513-518

Consulte Sévère sur le cas de Thomas, prêtre eunuque : tenu de faire respecter la loi de l'Église, d'autant qu'il est surveillé, le patriarche rappelle qu'une interdiction canonique sanctionne la mutilation volontaire ; on ne peut maintenir Thomas qu'en cas d'opération chirurgicale. *SL*, Brooks, VIII, 3, p. 443-445 [395-396]. Ce sont les propres termes d'une autre lettre à Cassien de Bosra. *SL*, Brooks, VIII, 2, p. 442-443 [394-395]. *PLRE* 2, p. 201 : Aurelius 2.

Azizos, diacre et archimandrite [*diaconus et archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 170] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 7.

Bacchos, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Bacchus 2.

Barabsabas, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 202] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 23.

Barsauma, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 96] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 6.

Basile, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 513

Porteur, avec le diacre Thomas, de la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνηστικόν/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n° 17**. Honigmann 1951, p. 39.

BASILE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Pompéiopolis (Cilicie Ire) 513-518

Se plaint au patriarche d'avoir été contraint *manu militari* de procéder à des ordinations voulues par Denys de Tarse. Sévère déclare leur nullité et confie aux *presbytéroi* Théoteknos et Jean le soin d'y mettre bon ordre (**n° 61**). Honigmann 1951, p. 46-47

BASILE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 176] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 10.

BASILE, (?) [ܒܣܝܪܐ], Séleucie (Isaurie) 514-517

Porteur d'une lettre du métropolite Solon à Sévère. *CL*, Brooks, n° 96, *PO*, t. 12, p. 181.

BASSOS, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 175] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 10.

BASSOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 8] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 22.

BENJAMIN, archimandrite [archimandrita], Syrie IIe 517

Signataire [n° 205] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 24.

BISOULA, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Germanicopolis (Isaurie) avant 511

Mousonios de Méloé rappelle en exemple au *presbytéros* Longin que Flavien II avait acheté le soutien de cet évêque. *SL*, Brooks, I, 4, p. 28 [26] ; 22, p. 88 [80]. Honigmann 1951, p. 94 ; Frend 1981, p. 212.

CALLIOPIOS (fils d'Aphtonios), diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 29. *ACO* IV, 3, 2 : Calliopius.

CALLIOPIOS, lieutenant [τοποτηρητής/ܛܘܦܘܛܪܝܛܝܣ] ou vicaire [*uicarius*] du *MVMPO* [*patricius*/ܦܛܪܝܩܝܘܣ] [*uir illustris*/ܡܫܒܚܐ], Antioche 513-518

Sans doute s'agit-il de l'oncle d'Antonin de Béroia et du représentant ordinaire d'Hypatios à Antioche. *SL*, Brooks, I, 15, p. 66 [60] ; (I, 45, p. 140 [125-126]) ; *CPG* 7071.37, Chabot, p. 262 [183] ; (*CPG* 7071.55, Chabot, p. 263 [183]). Épiphane de Tyr, après en avoir convaincu de vive voix le magistrien Paul, écrit à Calliopios que Sévère a composé un traité eutychianiste, ce qui interdit au métropolite de communiquer avec le patriarche (***n° 30***). *CPG* 7071.37, Chabot, p. 262 [183]. Il faut rapprocher cette accusation du début de la correspondance échangée, vers 515, entre Sévère et le grammairien Serge (*CPG* 7025). Antonin de Béroia se trouvait, en effet, le premier destinataire de ce théologien monophysite, et la connaissance que pouvait en avoir Calliopios, par son neveu, corroborait en quelque sorte la dénonciation d'Épiphane. À l'avènement de Justin, Calliopios passe d'ailleurs pour avoir rallié le camp chalcédonien et secondé le comte Irénée dans la poursuite du patriarche en fuite. *Hymne* n° 273, Brooks, *PO*, t. 7, p. 721-722. Entre 513 et 518, il avait conféré avec Sévère sur la conduite à tenir vis-à-vis des Juifs. *SL*, Brook, I, 15, p. 67 [60]. Calliopios avait encore donné tous pouvoirs à Conon le ληστοδιώκτης en matière ecclésiastique, comme l'écrit le patriarche à cet officier de police. *SL*, Brooks, I, 45, p. 140 [125-126]. Sévère adresse enfin à l'épouse de Calliopios une lettre à caractère spirituel. *SL*, Brooks, VII, p. 430-432 [382-384]. *PLRE* 2, p. 252-253 : Calliopius 6.

CALLISTE, archidiacre [ܪܝܫ ܡܫܡܫܢܐ], Séleucie (Isaurie) 513-517

Refuse la communion de Sévère d'Antioche et de Philoxène de Mabboug, trop laxistes, prétend-il, sur le chapitre des diptyques. Sévère ne voit dans ce rigorisme affiché qu'un prétexte fallacieux de l'archidiacre pour faire oublier ses propres turpitudes et pour s'imposer auprès du métropolite Solon de Séleucie, alors qu'il n'avait pas hésité, dans le passé, à

comploter contre le précédent archevêque, Constantin. *SL*, Brooks, I, 3, p. 20-24 [19-22]. Poursuivi pour simonie, chef dont l'accusent Hilarion de Diocésarée et Mousonios de Méloé, Calliste est une première fois pardonné par le synode oriental, à la demande du patriarche, mais bientôt convaincu aussi de faux, au détriment d'Hilarion de Diocésarée, et frappé d'interdit **(n° 38-39)**. Honigmann 1951, p. 85-87, 90 ; Frend 1978, p. 225 ; *Id.* 1981, p. 212-214.

Carufas, moine et diacre [*diaconus*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 14] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 26-27.

Carufas, moine et diacre [*diaconus*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 144] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 27.

Carufas, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 193] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 18.

Cassien, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Bosra (Arabie) 515-518

Remplace le chalcédonien Julien, qui se réfugie en Palestine. Cassien se plaint d'ailleurs à Sévère d'Élie de Jérusalem, qui a ordonné évêque un clerc de Bosra ; le patriarche fait porter le différend à Constantinople. *SL*, Brooks, I, 47, p. 144 [129-130]. Sévère écrit au métropolite que l'évêque Agapios (Maḥbūb) mérite une condamnation canonique. *SL*, Brooks, I, 47, p. 144-145 [130]. Une autre correspondance disciplinaire, doublée d'une lettre au scholastique Aurélios, concerne le clerc émasculé (Thomas) : on ne peut le maintenir que s'il s'agit d'une opération chirurgicale. *SL*, Brooks, VIII, 2, p. 442-444 [394-395]. La même missive fait état d'un grief (?) de Sévère dont Cassien prétend ignorer la nature contre un certain Dorothée, sans doute un clerc de Bosra. Honigmann 1951, p. 76.

Castor, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Pergé (Pamphylie) 516-518

Entre en communion avec Dioscore II, en route pour Constantinople, et donc avec Sévère. *SL*, Brooks, IV, p. 292 [259]. Par la suite, le patriarche d'Antioche est fondé à se saisir des plaintes des sous-diacres de Pergé contre leur évêque au sujet des empiètements qu'ils subissent de la part des lecteurs et des chantres **(n° 62)**. *PChBE* 3, p. 573-574 : Kastôr 1. Honigmann 1951, p. 132 ; Frend 1978, p. 225.

(Celer), maître des offices [*magister officiorum*/ ܡܓܝܣܛܪܘܣ], Constantinople 503-518

Chargé par Anastase de rendre justice aux couvents de Maïouma qui avaient député Sévère à Constantinople en 508, année où il obtient le consulat. En 515, il fait transmettre à Sévère sa convocation au synode d'Héraclée par l'*agens in rebus* Rufin. Reçoit du patriarche un rapport énergique dans l'affaire des évêques dissidents de Syrie IIe mais, devant les difficultés rencontrées par le stratège Asiatikos, se fait bientôt l'interprète de la volonté impériale d'apaisement (***n° 28***). Son courrier auprès de Sévère est alors le magistrien Léonce Tapitoléon. *PLRE* 2, p. 275-276 : Celer 2.

Charisios, moine [ܕܝܪܝܐ], (?) 513-518

Sévère lui écrit qu'on ne peut rejeter Chalcédoine sans condamner les blasphèmes et la personne de ses adhérents. *CL*, Brooks, n° 37, *PO*, t. 12, 292-293.

Clementios ou Clematios, négociant en huile, Tyr avant 515

Originaire d'Alexandrie et venu faire affaire en Phénicie, y constate la dépravation *nestorienne* d'Épiphane de Tyr, dont il fait peut-être rapport. Sévère mentionne son témoignage dans un fragment de lettre au lecteur Archélaos. *CPG* 7071.6, Chabot, p. 261 [182]. Honigmann 1951, p. 43, n. 3.

Conon, *chasseur de brigands* [ληστοδιώκτης/ܪܕܘܦ ܠܣ̈ܛܝܐ] 513-518

Intercède pour une femme indûment investie du diaconat et que Sévère a destituée **(n° 47)**. Le vicaire (Calliopios) du στρατηλάτης d'Orient (Hypatios) lui confère les pleins pouvoirs en matière ecclésiastique. *SL*, Brooks, I, 45, p. 140 [125-126]. *PLRE* 2, p. 307-308 : Conon 6.

Conon, silentiaire [*silentiarius*/ܒܪܘܒܘܬܐ ܣܝܠܢܛܝܪܐ], Constantinople 511-518

Reçoit de Sévère une correspondance théologique sur notre condition mortelle, liée au péché et à la sexualité, non à la nature humaine. *CL*, Brooks, n° 78, *PO*, t. 14, p. 124 ; fragment *CPG* 7071.13. Peu après le 17 avril 518, rencontre le nouveau patriarche Jean II de Constantinople et rassure Sévère sur l'orthodoxie de celui-ci. *SL*, Brooks, VI, 1, p. 409 [362-363]. *PLRE* 2, p. 307 : Conon 5.

Constantin, diacre [διάκονος], Apamée (Syrie II[e]) avant 519

Ordonné par le nouveau métropolite Pierre, de préférence aux futurs diacres Étienne (1), Pierre et Julien, alors lecteurs, qui sont menacés du sous-diaconat. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 93, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Constantinus 2.

Constantin, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Laodicée (Syrie I[re]) avant 519

Métropolite autocéphale, successeur de Nicias. Reçoit de Sévère une exégèse d'*Ex* 20,25. *CL*, Brooks, n° 90, *PO*, t. 14, p. 156-158. Banni sous Justin, il figure parmi les sévériens d'Alexandrie. Destinataire d'une autre exégèse, après 519, et du fragment indéterminé *CPG* 7071.14, à moins que celui-ci ne s'adresse à Constantin de Séleucie d'Isaurie. Honigmann 1951, p. 36.

Constantin, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܣ], Séleucie (Isaurie) avant 511

En correspondance avec Sévère, alors à Constantinople, où l'influence de celui-ci était combattue par un suffragant de Constantin, Jean de Claudiopolis. *SL*, Brooks, I, 1, p. 3-12 [3-11]. Peut-être destinataire du fragment *CPG* 7071.14, à moins que celui-ci ne s'adresse à Constantin de Laodicée. Sévère rappelle à Solon, son successeur, les bons termes de leur relation. *SL*, Brooks, I, 3, p. 21, 22 [19, 20]. Lebon 1909, p. 47, 49, n. 2 ; Honigmann 1951, p. 11-12, 85-86, 90.

Constantin, moine et apocrisiaire [μοναχός καὶ ἀποκρισιάριος], Antioche 518

Représentant les moines du couvent du bienheureux Astérios, signataire [n° 17] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Constantinus 12.

Cosme, archimandrite [ܪܝܫܕܝܪܐ] de Mār Khuriš (ou Cyros), Antiochène 513-518

Sévère lui écrit, en qualité d'évêque du lieu, qu'il pardonne au frère Julien d'avoir communiqué, par ignorance, avec des hérétiques. *SL*, Brooks, IV, 5, p. 295-296 [261-263].

Cosme, évêque [ἐπίσκοπος/ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Épiphanie (Syrie II[e]) 514-519

Se retire, avec l'ensemble de ses cosuffragants, de la communion de Sévère et de son propre métropolite, Pierre d'Apamée. Excommunié par le synode oriental, au printemps 515, il réplique, avec Sévérien d'Aréthuse, selon Évagre le Scholastique, en faisant remettre au patriarche, par l'intermédiaire de son archidiacre Aurélien déguisé en femme, un acte de destitution [Serge le reclus rapporte cette représaille à Sévérien d'Aréthuse et Eusèbe de Larisse] (**n° 25-*28***). Destinataire d'une missive du diacre Silvain, consignée dans la pseudo-missive du pape Gélase. *PublS*, Schwartz, p. 126, l. 23. Signataire [n° 4], en 519, de la lettre du synode d'Apamée à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.9 = *CPG* 9206, Schwartz, p. 92, l. 27. *ACO* IV, 3, 2 : Cosmas 2. Honigmann 1951, p. 64-65.

Cosme, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܣ], Apamée (Syrie II[e]) 514 († 514/518)

Désigné comme évêque (**n° 23**) lors de la difficile succession d'Étienne (**n° 22**), il semble inégal à la tâche et finit par démissionner (**n° 24**). Après la mort de Cosme, l'abbé de Mār Bassos, sans doute Antiochos, demande à Sévère l'annulation rétrospective de cette démission. Le patriarche montre l'incongruité juridique de la requête et se reproche d'avoir lui-même visité Cosme, sur son lit de mort, bien qu'il se fût retiré de sa communion. *SL*, Brooks, I, 11, p. 52-57 [47-52]. Peeters 1950, p. 36-37 ; Honigmann 1951, p. 57.

Cosme, moine et *presbytéros* [ܕܝܪܝܐ ܘܩܫܝܫܐ], Chalcis/Qennešrin (Syrie I[re]) (511)-517

Un moine Cosme de Mār ʻAqiba – mais résidant alors à Antioche – rédige la supplique des antichalcédoniens du concile de Sidon, en 511. Peut-être s'agit-il du *presbytéros* Cosme qui intervient auprès du patriarche, au nom de sa communauté de Mār ʻAqiba, dans l'affaire du périodeute de Telḥadin (**n° 37**). Sévère écrit enfin, à l'époque de l'épiscopat d'Isidore, à trois

presbytéroi, Cosme, Polyeucte et Zénon, qu'ils devraient venir à Antioche exposer leur affaire devant le patriarche, dont la juridiction pourrait se substituer à celle de l'évêque de Qennešrin, momentanément absent de son siège **(n° 57)**. Selon une procédure contradictoire, convocation serait aussi adressée à la partie adverse, qui se mettrait en tort en refusant d'y déférer. *SL*, Brooks, I, 12, p. 38 [52-53] (ce principe est consigné au *SWSyrTr*, n° 32/77). L'identité de ces Cosme semble probable et, pour les deux derniers au moins, admise par Brooks. *SL*, t. 2, « Index », p. 467. Honigmann 1951, p. 28.

Cyr, évêque [ἐπίσκοπος/ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Mariammé (Syrie IIe) 514-519

Avec l'ensemble de ses cosuffragants, se retire de la communion de Sévère et de son propre métropolite, Pierre d'Apamée, ce qui lui vaut de subir la condamnation du synode oriental, au printemps 515, mais celle-ci ne sera pas mise à exécution **(n° 25-*28*)**. Destinataire d'une missive du diacre Silvain, consignée dans la pseudo-missive du pape Gélase. *PublS*, Schwartz, p. 126, l. 23. En 519, préside le synode chalcédonien d'Apamée, sans doute au bénéfice de l'âge, signant en tête [n° 1] la synodique adressée par les évêques de Syrie IIe à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.9 = *CPG* 9206, Schwartz, p. 92, l. 20. *ACO* IV, 3, 2 : Cyrus 9. Honigmann 1951, p. 64-65.

Cyr, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Tyane (Cappadoce IIe) (508)-520

Probable correspondant de Sévère à Constantinople, avant 512. Semble avoir suivi Sotérichos de Césarée (Cappadoce Ire) dans sa demande à Dioscore II et Sévère d'une *convention d'union et de conjonction*, exclusive en fait d'une véritable communion **(n° 42)**. En 518, peut-être même a-t-il signé, en huitième position, l'Ἀναφορά de la συνοδὸς ἐδημοῦσα de Constantinople au patriarche Jean II Cappadoce et se trouve-t-il donc également cité parmi les destinataires du *Libellus monachorum ad synodum*. *CPG* 9202 (= *CPG* 9329.6), Schwartz, p. 65, l. 16 ; *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 67, l. 7 [il faudrait alors corriger Κυριακὸς τῆς Τυανέων μετροπόλεως τῆς δευτέρας Καππαδοκῶν ἐπαρχίας en Κύρος…]. [= *ACO* IV, 3, 2 : Cyr(iac)us 21]. Honigmann 1951, p. 113-114.

Cyriaque, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Dorothée, Antioche 518

Signataire [n° 26] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 17. *ACO* IV, 3, 2 : Cyriacus 24.

Cyriaque, *presbytéros* et logothète [*reu. presbyter et logothetes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, propose de rétablir, dans les diptyques, les noms des anciens métropolites jusqu'à Isaac ; forme aussi des vœux pour la victoire de l'empereur orthodoxe. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 13-17. *ACO* IV, 3, 2 : Cyriacus 25.

Cyrille, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 172] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 8-9.

Cyrinos, sous-diacre [*subdiaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Pendant l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par Pierre d'Apamée et la spoliation des héritiers de l'économe Rufin. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 101, l. 11. *ACO* IV, 3, 2 : Cyrinus 3.

Dādīyānūs (Tatien ?), gouverneur [wālī], Tyr (Phénicie maritime) 515 (?)

Aurait convoqué Sévère à un synode pour exposer sa foi, selon les notices arabes n° 1 et 2. *PO*, t. 2, Kugener, p. 397, 398). *PLRE* 2, p. 340 : Dâdîyânoûs ; *Ibid*., p. 1054 : Tatianus 2. NB : on connaît aussi, à Tyr, pour la même période, le clarissime Paul, *représentant du maître des offices*, et un préfet anonyme.

Danihel, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 89] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 2.

Danihel, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 185] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 14.

DANIHEL, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 168] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 6.

DANIHEL, *presbytéros* et archimandrite [*presbyter et archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 207] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 25.

DASIANOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 166] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 5-6.

DAVID, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517
Signataire [n° 92] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 4.

DAVIDTHOS, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 85] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 32.

DÉMÉTRIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517
Signataire [n° 134] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 23-24.

DENYS, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Tarse (Cilicie Ire) 512-518 (?)

Consécrateur de Sévère **(n° 2)**, bien qu'il ne signe pas la prosphonèse **n° 4** ni ses anathèmes. Vient ensuite à Antioche, remet au patriarche une lettre d'adhésion, sans doute à l'occasion du synode, mais admet toujours des hérétiques au ministère. *SL*, Brooks, IV, 4, p. 293. Sévère lui reproche de rester en communion avec Indakos de Corycos, qui n'a pas souscrit, quant à lui, aux résolutions du printemps 513 **(n° 50)**. Correspondant privilégié du patriarche, l'archiatre et *presbytéros* tarsiote Théoteknos dénonce la commémoration de Nestorius, compté parmi les martyrs, et Sévère écrit son indignation au métropolite. *SL*, Brooks, I, 24, p. 94 [84-85]. Sévère lui notifie, par ailleurs, le pardon qu'il accorde à l'archimandrite Marc **(n° 58)**, dont l'établissement relève directement du siège apostolique antiochien. Denys doit annuler les ordinations arrachées par la force à Basile de Pompéiopolis, qui s'est pourvu devant le patriarche **(n° 61)**. Le prêtre possédé du village Pessinous, écrit encore Sévère, toujours informé par un tiers, ne doit pas officier. Une correspondance avec Denys confirme enfin la condamnation définitive du *presbytéros* Julien **(n° 60)**. Honigmann 1951, p. 45-46.

DIAS (fils d'Ouranios), diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 32. *ACO* IV, 3, 2 : Dias.

DIODORE, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Diodorus 4.

DIOGÈNE, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Diogenes 2.

DIOSCORE II, patriarche [πατριάρχης/ܪܫ ܟܗܢܐ] d'Alexandrie juin 516 - 14 octobre 517

Successeur de Jean III Nikiotès. Sévère accepte sa synodale **(n° 34)**, qu'il fait lire à l'ambon de la grande Église d'Antioche (*HC* 93), non sans insister sur la nécessité d'un anathème explicite de Chalcédoine, en plus de l'adhésion à l'*Hénotique*. *CL*, Brooks, n° 49, *PO*, t. 12, p. 323-324. Convoqué à Constantinople pour s'expliquer des troubles qui ont accompagné son élection, Dioscore entre, sur la route, en communion avec l'évêque métropolitain Castor de Pergé (Pamphylie), qui se rallie du même coup à Sévère et dont il acceptera la juridiction **(n° 62)**. *SL*, Brooks, IV, 3, p. 292-293 [259]. Sotérichos de Césarée (Cappadoce Ire), primat du Pont, propose à Sévère et Dioscore une *convention d'union et de conjonction*, soit un pacte de communion théologique dépourvu d'anathèmes bien en-deçà de l'union souhaitée et réalisée par plusieurs évêques

de Cappadoce. Le patriarche d'Antioche écrit à Dioscore à ce propos **(n° 42)**. *ACO* IV, 3, 2 : Dioscorus 2. Maspéro 1923, p. 343-346 ; Honigmann 1951, p. 109, 132, 144 ; Grillmeier 1996, p. 76.

Domnos, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 198] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 20.

Domnos, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 136] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 24.

Dorothée, clerc (?), Bosra (Arabie) 513-518

Une lettre de Sévère au métropolite d'Arabie fait état d'un grief (?) du patriarche contre ce Dorothée ; Cassien prétend en ignorer la nature. *SL*, Brooks, VIII, 2, p. 443 [394-395].

Dorothée, comte [ܩܘܡܝܣ] (?), (?) 513-518

Reçoit une exégèse de Sévère sur *Mat* 13,23. *CL*, Brooks, n° 73, *PO*, t. 14, p. 118-119. *PLRE* 2, p. 378 : Dorotheus 11.

Dorothée, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 93] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 4.

Dorothée, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Cyrille, Syrie IIe 519

Signataire [n° 14] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 109, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Dorotheus 1.

Éleusinios, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Sasime (Cappadoce IIe) 508-518

Correspond avec Sévère, alors à Constantinople, entre 508 et 511. En 515, avec Proclos de Colonée, s'enfuit de Constantinople, où il s'était rendu dans la perpective du concile prévu pour se tenir à Héraclée. *SL*, Brooks, I, 24, p. 93 [83]. Participe à Antioche, entre 515 et 518, à une assemblée épiscopale qui condamne la doctrine de Romain de Rhosos, et dont la résolution a fait ensuite l'objet, de la part du patriarche, d'une demande d'enregistrement par le synode de Cilicie IIe **(n° 59)** . *CPG* 7070.3, Brock, p. 22, n° 26. Destinataire d'une correspondance théologique de Sévère, sur l'unique nature et l'inhumanation du Verbe. *CL*, Brooks, n° 10-12, *PO*, t. 12, p. 201-207 ; *CPG* 7071.19 (= *CPG* 9402.3, Riedinger, p. 324, 11, l. 25-26). Après s'être d'abord accordé, semble-t-il, avec l'assemblée pro-chalcédonienne d'Alexandrette, selon la lettre de Philoxène de Mabboug à Maron, lecteur d'Anazarbe, il se serait bientôt ravisé. *PS* 107.3, *Ep. dog. XII*, Lebon, p. 44 [66-67]. Le patriarche le mentionne d'ailleurs comme étant depuis longtemps dans sa communion, à propos de la *convention d'union et de conjonction* vainement proposée par Sotérichos de Césarée **(n° 42)**. *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12, p. 319. En 518, à l'avènement de Jean II Kappadokès, Sévère lui écrit son espoir et son inquiétude de maintenir, malgré tout, l'union avec Constantinople, en dépit des bruits concernant l'anathème dont on l'aurait frappé. *SL*, Brooks, VI, 1, p. 406-409 [360-363]. Cette lettre répondait à une missive où l'évêque de Sasime laissait entendre son désir d'accommodement avec la nouvelle politique qui se dessinait. Absent de la liste des prélats bannis sous Justin, comme des correspondants ultérieurs de Sévère, il semble avoir alors rallié le parti dominant. Honigmann 1951, p. 114-115.

Éleuthère, sacellaire [*sacellarius*/ܣܩܠܪܐ] [*uir illustris*/ ܡܥܠܝܐ], Constantinople 513-518

Écrit à Sévère, directement ou par l'intermédiaire de ses apocrisiaires, pour obtenir des ordinations en faveur d'affidés. Le patriarche ne peut accéder à ses demandes et prie le chambellan Misael de le lui expliquer. *SL*, Brooks, I, 17, p. 72-73 [65-66]. *PLRE* 2, p. 390 : Eleutherius 4.

Élie, *curator ciuitatis* [κουράτωρος], Tyr 518

Acclamé par la foule lors du synode chalcédonien de Tyr. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 86, l. 23. Vasiliev, *Justin the first*, p. 153, n. 33. *PLRE* 2, p. 391 : Elias 7.

ÉLIE, archidiacre [ἀρχιδιάκονος], de la famille de Majorinos, mentionné à Bosra de Trachonitide (Arabie) en 517

Waddington, n° 2477 = Sartre, *IGLS*, XV, 235 (à paraître). Voir inscription **G**.

ÉLIE, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Elias 4.

ÉLIE, évêque [ἐπίσκοπος/ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Botrys (Phénicie maritime) 515-518

Desservi par le préfet de Tyr, contrairement aux instructions de l'empereur Anastase (**n° 30**). *CPG* 7071.55, Chabot, p. 262-263 [183]. La foule chalcédonienne conspue son nom au synode de Tyr de 518, le taxant de manichéisme et le traitant de *boulanger et* (de) *marchand de bois égyptien*. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 86, l. 18, 25, p. 89, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Elias 10. Honigmann 1951, p. 38, 43.

ÉLIE, évêque [ἐπίσκοπος], Zénopolis/Rakhlé (Phénicie maritime) (513)-518

Reçoit sans doute du patriarche la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνηστικόν/ ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n° 17**, portée par les diacres Thomas et Basile. Resté fidèle à son métropolite, il signe, en cinquième position, la lettre du synode chalcédonien de Tyr (518) à la σύνοδος ἐνδημοῦσα de Constantinople. *CPG* 9205 = 9329.8, Schwartz, p. 85, l. 2. Anathématise personnellement Sévère, comme acéphale et manichéen, au cours des *allocutiones*, ainsi que son acolyte Jean Mandritès. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 89, l. 22-31. *ACO* IV, 3, 2 : Elias 19. Honigmann 1951, p. 44.

ÉLIE, logothète [λογωθέτης], mentionné à Bosra de Trachonitide (Arabie) en 517

Waddington, n° 2477 = Sartre, *IGLS*, XV, 235 (à paraître). Voir inscription **G**.

ÉLIE, moine [ܕܝܪܝܐ] puis diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 514-518

Son élévation au diaconat reçoit l'aval du synode (**n° 63**), comme un avancement utile à l'Église et qui ne doit rien à l'ambition de l'impétrant. Élie persuade Sévère d'aller visiter Cosme, ancien métropolite d'Apamée, sur son lit de mort. *SL*, Brooks, I, 11, p. 55 [50].

ÉLIE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 138] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 25.

ÉLIE Ier, patriarche [ܪܝܫ ܟܗܢܐ] de Jérusalem 494-516

Sévère défend les moines dissidents de Gaza contre l'offensive de son agent Néphalios, puis obtient gain de cause contre lui, en 508, à Constantinople. En 512, Élie refuse la synodique d'avènement du nouveau patriarche d'Antioche (**n° 7**), aussi bien que l'acte de déposition de Flavien II (**n° 8**). La nouvelle synodique adressée à l'issue du synode oriental de mai 513 se voit également repoussée, en dépit de l'appui militaire dont bénéficiaient les envoyés de Sévère (**n° 14**). Sabas et Théodose, respectivement archimandrites des anachorètes et des cénobites, avaient en effet organisé une émeute monastique à Jérusalem pour appuyer la résistance d'Élie. Celle-ci se poursuit avec succès jusqu'à la défaite définitive de Vitalien. Le patriarcat de Jérusalem accueille les adversaires de Sévère en fuite, comme Pierre de Damas ou Julien de Bosra, et facilite l'opposition d'Épiphane de Tyr en Phénicie. Sévère se plaint à son synode de tels agissements et saisit le tribunal de l'empereur, quand le patriarche de Jérusalem ordonne évêque un clerc de Bosra (Arabie), sans l'aveu du métropolite sévérien Cassien. *SL*, Brooks, I, 47, p. 144 [129-130]. Le 1er septembre 516, Élie est déposé et relégué à Aïla par le duc de Palestine Olympios. Il y meurt le 20 juillet 518. *ACO* IV, 3, 2 : Elias 15. Janin, « Élie Ier », dans : *DHGE* 15 (1963), col. 189-190. Perrone 1980, p. 151-173.

ÉLISÉE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 65] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 23.

ÉNÉE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ] puis *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Antioche 514-518

Son élévation presbytérale reçoit l'aval du synode (**n° 63**), comme un avancement utile à l'Église et qui ne doit rien à l'ambition de l'impétrant.

Entréchios, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Anazarbe (Cilicie IIe) 508-518

Correspond avec Sévère, alors à Constantinople, entre 508 et 511, et reçoit ainsi une lettre à caractère théologique, portant sur l'inhumanation du Verbe. *CL*, Brooks, n° 12, *PO*, t. 12, p. 207-208. Une autre missive traite de la chute de Macédonios. *CL*, Brooks, n° 13, *PO*, t. 12, p. 207-208. Devenu patriarche, Sévère ne semble guère hésiter à empiéter sur la juridiction de son métropolite cilicien, notamment dans le cas de Procope de Flavias **(n° 51-52)**, ou même lors de la succession de Rhosos **(*n° 55*)**. L'étroite union qui existait entre les deux prélats explique en partie cette familiarité. D'ailleurs, Sévère se plaît à souligner la bonne influence d'Entréchios sur Sotérichos de Césarée, à l'occasion des incertitudes qui accompagnèrent, en 518, l'avènement de Jean II Kappadokès. *SL*, Brooks, VI, 1, p. 407 [363]. De fait, l'évêque d'Anazarbe figure sur la liste des prélats bannis sous Justin. Il faut garder en tête la fragilité dogmatique de la Cilicie IIe, illustrée par l'hérésie du défunt Romain de Rhosos **(n° 59)** ou l'assemblée pro-chalcédonienne d'Alexandrette, incitant sans doute Sévère à y exercer une tutelle étroite.

Épilampsios, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Epilampsius.

Épimaque, moine [ܕܝܪܝܐ] puis *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Antioche avant 518-520

Pressenti pour devenir, avec Pierre, le propre frère de Sévère, apocrisiaire du siège d'Antioche à Constantinople. Cependant le patriarche ne l'a pas ordonné, découvrant qu'il avait été marié deux fois. *SL*, Brooks, I, 49, p. 149-152 [134-137]. Parvient néanmoins au presbytérat, après 518, mais Sévère demande qu'on lui interdise de consacrer, tout en lui permettant toujours de diriger la prière. *SL*, Brooks, I, 50, p. 156-157 [141-142].

Épiphane, diacre [*diaconus*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Confirme, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, l'accusation de blasphème portée contre le métropolite Pierre. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 100, l. 25. *ACO* IV, 3, 2 : Epiphanius 2.

Épiphane, diacre [*diaconus*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Epiphanius 3.

Épiphane, diacre [*reu. diaconus*] (3), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Epiphanius 4.

Épiphane, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], (?) (Isaurie) 514-517

Siège indéterminé. Vient à Antioche, en compagnie de l'évêque Symbatios, sans *lettre testimoniale* du métropolite Solon de Séleucie. *CL*, Brooks, n° 96, *PO*, t. 14, p. 351. Tous deux souscrivent à la règle de conduite définie par Sévère en matière de diptyques : effacer les évêques signataires à Chalcédoine et ne pas toucher aux autres noms dans l'immédiat. *SL*, Brooks, I, 19, p. 75-76 [68]. Honigmann 1951, p. 97.

Épiphane, évêque métropolitain [ἀρχιεπίσκοπος/ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ],
Tyr (Phénicie maritime) 512-518

Frère de Flavien II, refuse de souscrire aux synodiques de Sévère, en 512 et 513, comme de déférer à la convocation du nouveau patriarche **(n° 16)**. Dans un premier temps, celui-ci se contente de frapper le métropolite d'interdit et notifie la mesure par une lettre circulaire [ὑπομνηστικόν/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] aux suffragants phéniciens. Ces évêques sont sommés de se séparer d'Épiphane et de ne plus participer aux nominations épiscopales **(n° 17)**. Le synode patriarcal du printemps 515 ne prend pas encore de sanction plus sévère, malgré l'avis contraire de Philoxène de Mabboug. *PS* 107.3, *Ep. dog. XVII*, Lebon, p. 6-7 [8]. La résistance d'Épiphane se fonde en effet sur le soutien des suffragants méridionaux de sa province, le voisinage du patriarcat chalcédonien de Jérusalem et la menace que fait peser sur le pouvoir d'Anastase la révolte de Vitalien, filleul de Flavien. À Tyr, le métropolite sévit contre les partisans locaux de Sévère du groupe des

frères orthodoxes, excommuniant en particulier des lecteurs. *SL*, Brooks, VI, 2, p. 410 [363-364]. Convainc le clarissime Paul, magistrien, de l'eutychianisme de Sévère et écrit en ce sens à Calliopios, vicaire du *MVMPO*, pour justifier son refus de la communion du patriarche. *CPG* 7071.37, Chabot, p. 262 [183]. Il faut rapprocher cette accusation du début de la correspondance échangée, vers 515, entre Sévère et le grammairien Serge (*CPG* 7025). Cette attaque dogmatique et la défaite de Vitalien (automne 515) précipitent la déposition d'Épiphane (**n° 29-*30***), suivie sans doute d'une assemblée sévérienne qui se tint à Tyr, valant peut-être comme synode ordinaire (***n° 31***). En 518, il revient à Tyr et tient un synode contre Sévère, le 16 septembre, signant en tête la lettre alors adressée à la σύνοδος ἐνδημοῦσα de Constantinople ; la foule l'acclame et lui décerne le titre de patriarche [πατριάρχης]. *CPG* 9205 = 9329.8, Schwartz, p. 84, l. 36 , p. 85, l. 18, p. 86, l. 1, 24, p. 87, l. 7, p. 89, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Epiphanius 21. Honigmann 1951, p. 38-41.

ÉPIPHANE, lecteur [*reu. anagnostes*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Epiphanius 22.

ÉPIPHANE, lecteur [*reu. anagnostes*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Epiphanius 23.

ÉPIPHANE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 188] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 15-16.

ÉPIPHANE, théologien suspect, auquel le moine Pélage rendait un culte scandaleux, au couvent Saint-Thomas de Séleucie de Piérie (**n° 53**).

ÉTIENNE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antarados (Phénicie maritime) 513-518

Émissaire du clergé d'Antarados auprès de Sévère. Présente au patriarche une demande de nomination d'un nouvel évêque et l'informe des agissements du diacre Léonce (**n° 49**).

ÉTIENNE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 513-517

Messager de Sévère et du synode. *SL*, Brooks, I, 2, p. 84 [76]. Dépêché notamment auprès de Siméon de Chalcis. *SL*, I, 38, p. 119 [106]. Peut-être faut-il identifier ce personnage avec l'autre diacre ou le *presbytéros* homonymes attestés à Antioche.

ÉTIENNE, diacre [διάκονος], Antioche 518

Signataire [n° 3] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 30. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 3. Peut-être faut-il identifier ce personnage avec l'autre diacre ou le *presbytéros* homonymes attestés à Antioche.

ÉTIENNE, diacre et archimandrite [*diaconus et archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 174] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 9-10.

ÉTIENNE, diacre [*diaconus*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Accuse le métropolite Pierre, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, de l'avoir menacé du sous-diaconat, conjointement avec ses collègues Pierre et Julien, alors qu'ils étaient tous trois lecteurs, et d'avoir proféré des blasphèmes en cette occasion. Le métropolite aurait, d'autre part, fait lacérer une sainte étoffe. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 92, l. 33 - p. 93, l. 10, p. 96, l. 2, p. 99, l. 22. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 4.

ÉTIENNE, diacre [*diaconus*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 29. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 5.

Étienne, diacre [*reu. diaconus*] (3), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 6.

Étienne, diacre [*reu. diaconus*] (4), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 7.

Étienne, diacre [*diaconus*] (5), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 8.

Étienne, diacre [*diaconus*] (6), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 9.

Étienne, moine de Mār Isḥaq, Gabboula (Syrie Ire) ;
évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ] pressenti d'Anasartha (Syrie Ire) 513-518

Un des trois noms du ψήφ ισμα successoral des habitants d'Anasartha adressé à Sévère ; celui-ci engage les moines à se conformer au choix qu'il a fait de leur frère **(n° 19)**. Honigmann 1951, p. 30.

Étienne, évêque [ἐπίσκοπος], Orthosias (Phénicie maritime) 513-518

Aide Sévère à procéder à des ordinations (?) à Antarados, du vivant même de Théodose, le titulaire chalcédonien du siège. *CPG* 9329.8 (= 9205), Schwartz, p. 82, l. 3-5. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 40.

Étienne, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Tripoli (Phénicie maritime) 513-518

Demande l'avis de Sévère sur le cas du *presbytéros* Étienne, incardiné à Tripoli, dont il n'est pas originaire, sans lettre de congé de son consécrateur hétérodoxe, lequel, par surcroît, l'avait ordonné contre son gré. Le patriarche juge légitime de compter Étienne dans le clergé tripolitain. Il rappelle également à son évêque ses prérogatives en matière d'ordre public, à la suite des troubles survenus devant la maison du *uindex* Théodore. *SL*, Brooks, I, 10, p. 49-51 [44-46]. Honigmann 1951, p. 44-45.

Étienne, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Apamée (Syrie IIe) 513-514

Succède (?) à Isaac, qui n'a pu participer au synode du printemps 513. Sévère lui recommande d'admettre au diaconat un parent du préfet du prétoire, Marinos d'Apamée, et de ne pas ordonner Jean de Mār 'Aqiba sans l'accord de son archimandrite (Ignace ?) et de ses frères. *SL*, Brooks, VII, 6, p. 428-429 [380-381]. Sa succession difficile **(n° 20, 22-24)** et la date de la fronde des suffragants de Syrie IIe contre Pierre d'Apamée, au printemps 515 **(n° 25-27)**, placent sa disparition assez tôt en 514. Honigmann 1951, p. 56.

Étienne, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Séleucie (Isaurie) 516-518

Sévère salue l'avènement du successeur de Solon comme la marque du retour au calme dans une province désormais pacifiée. *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12, p. 304. En fait, Étienne passe au parti chalcédonien, en 518, alors que la majorité des évêques et des clercs isauriens demeurent dans la communion sévérienne. *SL*, Brooks, I, 52, p. 166 [150]. En 532, participera, comme chalcédonien, à la *collocatio cum Seuerianis* (*CPG* 9311 = 6846). Honigmann 1951, p. 87, 88, 150.

Étienne, lecteur [ܩܪܘܝܐ], Constantinople 513-515

Écrit à Sévère pour lui demander une hagiographie en forme de saint Syméon le Stylite. Sa lettre fait suite à la diffusion du texte d'*HC* 30, donnée le 2 septembre 513 ; elle est transmise par le gouverneur Serge de Syrie IIe, prédécesseur d'Eutychianos, lui-même en fonction courant 515. *SL*, Brooks, VIII, 1, p. 440-442 [391-393].

ÉTIENNE, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 46.

ÉTIENNE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 13] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 26.

ÉTIENNE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 132] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 23.

ÉTIENNE, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent de Saint-Théodore de Basala, Syrie IIe 519

Signataire [n° 6] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 16, p. 109, l. 20. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 2.

ÉTIENNE, *presbytéros* [*reu. presbyter*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Avec son collègue homonyme Étienne (2), il accuse le métropolite Pierre, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, d'avoir interrompu l'exorcisme des catéchumènes pour introduire les chanoinesses dans le baptistère et y demeurer, seul avec elles, pendant des heures. Les deux *presbytéroi* confirment aussi les blasphèmes proférés par Pierre d'Apamée à l'encontre de ses lecteurs (Étienne, Pierre et Julien). *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 99, l. 30-35. [Le *presbytéros* Étienne (1) ou (2) approuve, ainsi que son collègue Eustathe, les propositions des autres clercs quant au rétablissement des anciens usages, notamment en fait de diptyques, au cours de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 9-11]. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 49.

ÉTIENNE, *presbytéros* [*reu. presbyter*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Avec son collègue homonyme Étienne (1), il accuse le métropolite Pierre, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, d'avoir interrompu l'exorcisme des catéchumènes pour introduire les chanoinesses dans le baptistère et y demeurer, seul avec elles, pendant des heures. Les deux *presbytéroi* confirment aussi les blasphèmes proférés par Pierre d'Apamée à l'encontre de ses lecteurs (Étienne, Pierre et Julien). *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 99, l. 30-35. [Le *presbytéros* Étienne (1) ou (2) approuve, ainsi que son collègue Eustathe, les propositions des autres clercs quant au rétablissement des anciens usages, notamment en fait de diptyques, au cours de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 9-11]. *ACO* IV, 3, 2 : Stephanus 50.

ÉTIENNE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Antioche 513-518

Porteur de la citation à comparaître devant le patriarche destinée à Hilarion de Diocésarée **(n° 40)**. Peut-être faut-il identifier ce personnage avec l'un des diacres homonymes attestés à Antioche.

ÉTIENNE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Tripoli (Phénicie maritime) 513-518

Incardiné à Tripoli, dont il n'est pas originaire, sans lettre de congé de son consécrateur hétérodoxe, lequel, par surcroît, l'avait ordonné contre son gré. Le patriarche juge cependant légitime de le compter dans le clergé tripolitain. *SL*, Brooks, I, 10, p. 49-50 [44-46].

ÉTIENNE BAR-ṢŪDAYLĪ, moine [ܕܝܪܝܐ], Orient/Palestine 512-518

Moine origéniste et évagrien, dont les écrits hétérodoxes circulent à l'époque du patriarcat sévérien. Philoxène de Mabboug met en garde contre sa doctrine les *presbytéroi* édesséniens Abraham et Oreste. *PS* 107.3, *Ep. spir. II*, Forthingham, p. 28-48 [29-49] ; De Halleux 1963, p. 91-93, 259-262

EUBOULOS, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], (?) 513-518

Sévère demande que le synode lui fasse prendre connaissance d'une lettre récapitulative, adressée à l'assemblée épiscopale, pour qu'il en transmette la teneur à son évêque, absent de la session. Le siège de ce dernier demeure indéterminé. *SL*, Brooks, IX, 1, p. 474-475 [420].

EUCHARIOS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Paltos (Syrie Ire) 512-518

Eucharios occupe le siège de l'évêque Jean, déporté à Pétra, en même temps que Flavien d'Antioche, et qui reviendra à Paltos en 518. L'affaire du clerc Firmin (?) conduit Sévère à rappeler à son suffragant la nécessité canonique d'un procès contradictoire **(n° 48)**. Ce principe est consigné au *SWSyrTr*, n° 34. Honigmann 1951, p. 30.

EUDOXE, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519

Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, propose de rétablir, dans les diptyques, les noms des anciens métropolites, de Domnos à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 103, l. 35 - p. 104, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Eudoxius 7.

EUGÈNE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 6] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 20-21.

EUGÈNE, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Hésychios, Syrie IIe 519

Signataire [n° 4] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 16 , p. 109, l. 16. *ACO* IV, 3, 2 : Eugenius 2.

EUGÉNIE, diaconesse [ܡܫܡܫܢܝܬܐ] et archimandritesse [ܪܝܫܬ ܕܝܪܐ], Constantinople (?) 513-538

Reçoit une exégèse de Sévère sur *Pr* 23,1,2. *CL*, Brooks, n° 110, *PO*, t. 14, p. 273-274. *PLRE* 2, p. 416 : Eugenia 2.

EULOGE, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Eulogius 3.

EUPHÉMIE, impératrice [*Augusta*] 518-527

Femme de Justin. Acclamée avec son époux au cours des synodes chalcédoniens de 518-519. *PLRE* 2, p. 423 : Lupicinia *quae et* Euphemia. *ACO* IV, 3, 2 : Euphemia aug.

EUPRAXIOS, chambellan [*cubicularius*/ܩܘܒܩܠܪܐ], Constantinople 508-512

Correspondant théologique de Sévère avant l'accession de celui-ci au patriarcat ; il l'avait introduit à la cours d'Anastase († 512). *CL*, Brooks, n° 65-68, *PO*, t. 14, p. 6-75 ; *CPG* 6999, Kugener, p. 104. *PLRE* 2, p. 426 : Eupraxius, p. 426.

EUSÈBE, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 155] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 1-2.

EUSÈBE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 513-518

Dernier messager de Sévère à l'archimandrite de Saint-Syméon, à propos de Nonnos **(n° 46)**.

EUSÈBE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Apamée (Syrie IIe) 513-517

Sévère le charge de détourner, avec l'aide de l'économe (Rufin ?, Eustathe ?) et de l'archidiacre (Romain ?) d'Apamée, le *presbytéros* Libanios de se livrer au prêt à intérêt. *SL*, Brooks, I, 36, p. 115-116 [103-104].

EUSÈBE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Gabboula (Syrie Ire) 512

Consécrateur de Sévère et signataire de sa prosphonèse **(n° 2, 4)**. Honigmann 1951, p. 31.

EUSÈBE, évêque [ἐπίσκοπος/ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Larisse (Syrie IIe) 514-519

Se retire, avec l'ensemble de ses cosuffragants, de la communion de Sévère et de son propre métropolite, Pierre d'Apamée. Excommunié par le synode oriental, aurait, selon Serge le Reclus, répliqué, avec Sévérien d'Aréthuse, en

adressant à Sévère un acte de déposition [Évagre le Scholastique rapporte cette représaille à Sévérien d'Aréthuse et Cosme d'Épiphanie] (**n° 25-*28***). Destinataire d'une missive du diacre Silvain, consignée dans la pseudo-missive du pape Gélase. *PublS*, Schwartz, p. 126, l. 23. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 25. Honigmann 1951, p. 65. Signataire [n° 5], en 519, de la lettre du synode d'Apamée à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.9 = *CPG* 9206, Schwartz, p. 92, l. 30. *ACO* IV, 3, 2 : Eusebius 22. Honigmann 1951, p. 64-65.

Eusèbe, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 10] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 1-2.

Eusèbe, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 24] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 14

Eusèbe, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 47] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 14.

Eusèbe, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 98] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 7.

Eusèbe, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (5), Syrie IIe 517

Signataire [n° 158] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 3.

Eusèbe, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 27. *ACO* IV, 3, 2 : Eulogius 3.

Eusèbe, *presbytéros* et économe [ܩܫܝܫܐ ܘܐܦܛܪܘܦܐ], Antioche 515-518

Porteur, avec le xénodochos Victor, d'une sommation à l'évêque de Béryte (Marinos ?), dont l'orthodoxie semble vaciller **(n° 65)**.

Eusèbe, scholastique [ܐܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], (?) 513-518

Reçoit de Sévère une correspondance théologique sur les définitions d'*essence* et *hypostase*. *CL*, Brooks, n° 5, t. 12, p. 195. *PLRE* 2, p. 432 : Eusebius 24.

Eusébona, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Cappadoce IIe (?) 518-521

Cappadocien partisan de Sévère, titulaire d'un siège indéterminé. Après 518, reçoit avec Proclos de Colonée (Cappadoce IIe), probablement son compagnon d'exil, une lettre du patriarche. [*SL*, Brooks, V, 13, p. 385-389 (342-345)]. Honigmann 1951, p. 117.

Eustasios, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 156] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 3.

Eustathe, clerc de Séleucie (Isaurie) 513-517

Compromis avec l'archidiacre Calliste, est également visé par les accusations portées par Mousonios de Méloé et Hilarion de Diocésarée. Son cas relève de la seule juridiction du métropolite Solon **(n° 39)**. Honigmann 1951, p. 90, 94.

Eustathe, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Perrhé (Euphratésie) 512-519

Signataire de la prosphonèse **n° 4**, sans avoir toutefois participé au sacre de Sévère **(n° 2)**. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 71.

EUSTATHE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] et archimandrite (?), Antiochène 513-518

Destinataire d'une lettre de Sévère qui concerne le cas de Jean, ancien esclave : on ne peut l'ordonner diacre sans affranchissement préalable. Le patriarche adresse une petite contribution, pour le monastère d'Eustathe en construction mais ne peut davantage, vu le montant des dettes laissées par Flavien. Sévère a reçu comme il le mérite un certain Genesios (?), leur commun frère [ܐܚܘܢ], recommandé par Eustathe. *SL*, Brooks, I, 35, p. 114-115 [102-103].

EUSTATHE, *presbytéros* et économe [*reu. presb. et oeconomus*/οἰκονόνμος], Apamée (Syrie IIe) 519

Sans doute le successeur de Rufin (auquel il incombait, plutôt qu'à Eustathe, de corriger le *presbytéros* Libanios, avec l'aide du diacre Eusèbe et de l'archidiacre [Romain ?] d'Apamée. *SL*, Brooks, I, 36, p. 116 [103]). Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, le métropolite Pierre est accusé d'avoir blasphémé en s'emportant contre son économe. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 94, l. 38/ p. 95, l. 3, p. 99, l. 6-9. Eustathe approuve la proposition de restaurer les anciens usages de l'Église d'Apamée et ses anciens diptyques, au cours de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 5-8. *ACO* IV, 3, 2 : Eusthatius 25.

EUTYCHIANOS, comte [*comes*/κόμης], gouverneur de Syrie IIe [*praeses*/ܪܫܐ ܕܐܦܪܟܝܐ] [*uir clarissimus*] [μεγαλοπρεπέστατος], Apamée (Syrie IIe) 515-518

Après son retour de Constantinople, Sévère lui reproche d'avoir assisté à la consécration d'un martyrion par l'un des évêques rebelles de Syrie IIe et le menace alors d'excommunication ; il lui reproche aussi de s'opposer de toutes les façons au métropolite Pierre d'Apamée, en dépit des ordres de l'empereur et du sentiment des notables (**n° 28**). *SL*, Brooks, I, 44, p. 137-139 [123-125]. Représentant impérial au synode d'Apamée (519). *CPG* 9329.9, p. 93, l. 11-16 ; p. 103, l. 4, 20 ; p. 106, l. 10-11. *ACO* IV, 3, 2 : Eutychianus 1. *PLRE* 2, p. 446 : Fl. Palladius Eutychianus 4. Peeters 1950, p. 36-40 ; Honigmann 1951, p. 58, 61.

EUTYCHIANOS, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre à l'encontre de ses lecteurs (Étienne, Pierre et Julien). *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 99, l. 36-37. Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae*, se prononce pour le rétablissement, dans les diptyques de l'Église d'Apamée, des noms des anciens évêques jusqu'à celui d'Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 22-26. *ACO* IV, 3, 2 : Eutychianus 2.

EUTYCHIANOS, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 149] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 29.

ÉVAGRE, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Evagrius 3.

FAUSTOS, chef de bande, Larisse (Syrie IIe) 517

À la tête d'une troupe de mercenaires agissant pour le compte de Pierre d'Apamée, massacre un groupe de moines chalcédoniens à Larisse et attaque plusieurs églises et monastères du secteur. Le nom de Faustos est conspué au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée et le *libellus monachorum Apameae* stigmatise ses exactions. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 103, l. 17, 20, p. 107, l. 31-34. *ACO* IV, 3, 2 : Faustus 4. Peeters 1950, p. 31, n. 2 ; Honigmann 1951, p. 62.

FÉLIX, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Jean, Antiochène 518

Signataire [n° 13] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 14. *ACO* IV, 3, 2 : Felix 9.

FIRMIN, clerc de Paltos (Syrie Ire) 513-518

Sévère convoque devant sa juridiction ce clerc déjà jugé par Eucharios, évêque du lieu, pour assurer une procédure contradictoire (**n° 48**). Honigmann 1951, p. 30.

FLAVIEN, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 59] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 20.

GÉLADIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 7] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 20-21.

GÉNÉSIOS, *presbytéros* (?) 513-518

Sévère écrit à Eustathe, *presbytéros* (et archimandrite ?), qu'il a bien reçu, selon son mérite, leur commun frère [ܐܚܘܢ] Génésios. *SL*, Brooks, I, 35, p. 115 [103].

GENNADIOS, prêtre [ܩܫܝܫܐ] au village de Minidos, diocèse de Laodicée (Syrie Ire) 513-518

Gennadios a obtenu de clercs des localités de Minidos et Varis, ordonnés outre-mer aux mains de chalcédoniens, des rétractations dogmatiques en forme. Sévère écrit à l'évêque Nicias que leurs ordinations demeurent canoniquement invalides et qu'il faut rétrograder les intéressés dans leur rang d'origine. *SL*, Brooks, V, 2, p. 317-318 [282-283] ; (I, 6, p. 42-43[38-39]). Honigman 1951, p. 35.

GENNADIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 115] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 15.

GINDÉOS, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Gindeus 9.

GRÉGOIRE, hérétique réitérateur 513-518

Les clercs qu'il a ordonnés, écrit Sévère à son synode, doivent être rétrogradés parmi les laïcs ; en revanche, il faut examiner les baptêmes au cas par cas **(n° 64)**. À distinguer, semble-t-il, de Grégoire dit de Diocésarée, connu à Antioche après 518. Honigmann 1951, p. 106, 117.

HABRAAM, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 128] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 21.

HABRAAM, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 130] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 22.

HABRAMIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 118] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 17.

HABRAMIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 139] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 25-26.

HABRAMIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 190] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 16.

HÉLIODORE, administrateur ou intendant [*curator*/ܩܘܪܛܘܪ] du *MVMPO* Hypatios 517-518

Julien, *presbytéros* de Tarse, tente de le circonvenir, après qu'un jugement synodal l'eut débouté de ses prétentions sur une propriété de l'Église de Tarse **(n° 60)**. *PLRE* 2,p. 532 : Heliodorus 8.

Helpidios, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Cestroi (Isaurie) 513-(520)

Écarté pour une raison indéterminée par le synode et le métropolite d'Isaurie. On le retrouve cependant parmi les bannis de 519. Sévère demande alors sa réhabilitation aux évêques orientaux regroupés à Alexandrie. *SL*, Brooks, I, 53, p. 176, 179 [159, 161]. Honigmann 1951, p. 93.

Hésychios, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Antioche 513-514

Dépêché auprès de Mousonios de Méloé, auquel il reproche de persister dans ses pratiques usuraires, s'attire une insolente réplique de la part de l'évêque isaurien, qui riposte en tirant argument de sa propre pauvreté et du traitement confortable que perçoivent, au contraire, son interlocuteur et les clercs antiochiens **(n° 41)**.

Hésychios, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre à l'encontre de ses lecteurs (Étienne, Pierre et Julien) et l'accuse d'avoir introduit Marie, une femme au demeurant indigne du saint baptême, dans le baptistère de l'église de la Théotokos, pour de coupables entretiens. Propose aussi de rétablir les vieux usages de l'Église d'Apamée soit, dans les diptyques, les noms des anciens évêques, jusqu'à Isaaac. *CPG* 9329.9, p. 98, l. 8-14, p. 104, l. 20-26. *ACO* IV, 3, 2 : Hesychius 5. Honigmann 1951, p. 61.

Hilarion, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Diocésarée (Isaurie) 513-519

Avec Mousonios de Méloé, met en cause, sans doute pour simonie, l'archidiacre Calliste de Séleucie, qui a de plus imité sa signature, à des fins malveillantes, sans doute au bas d'une lettre maladroite de Paul d'Olba **(n° 38-39)**. En conflit avec celui-ci, son voisin, pour la juridiction d'un monastère, Hilarion se voit convoqué à Antioche par Sévère, qui entend régler le différend **(n° 40)**. Honigmann 1951, p. 87, 90 ; Frend 1981, p. 212-213.

Hippocrate, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], Alexandrie 516-517

Important correspondant alexandrin de Sévère (avec le *presbytéros* Ammonios). Le patriarche lui expose les difficultés qu'il a rencontrées, de la part du pouvoir impérial et de l'*a secretis* Astérios, après l'envoi de la synodique **n° 12** à Timothé I[er] de Constantinople (***n° 13***). Dans la même lettre, il s'autorise de l'exemple de Cyrille d'Alexandrie, pour justifier sa prudence en matière de diptyques. *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12, p. 316. Plus loin, il informe Hippocrate des affaires de Cappadoce et de son refus de la simple *convention d'union et de conjonction* proposée par Sotérichos de Césarée, en deçà du souhait de communion complète exprimé par plusieurs évêques cappadociens **(n° 42)**. Ailleurs, Sévère insiste auprès d'Hippocrate sur la nécessité d'anathématiser expressément Chalcédoine et le *Tome* de Léon, et sur son attachement à l'union des Églises d'Antioche et d'Alexandrie. *CL*, Brooks, n° 47-48, p. 322-323. *PLRE* 2, p. 566 : Hippocrates. Sans doute s'agit-il du même personnage, dénommé Socrates par Liberatus, qui presse Diocore II d'Alexandrie d'accepter l'*Hénotique*, tout en rejetant publiquement Chalcédoine. *PLRE* 2, p. 1019 : Socrates 3. *ACO*, IV, 3, 2 : Hippocrates (Socrates).

Hormisdas, pape de Rome (514-523)

La révolte de Vitalien conduit Anastase à entrer en relations épistolaires avec ce successeur de Symmaque. Dans la perspective de la réunion d'un concile général à Héraclée (Thrace), le premier juillet 515, Hormisdas propose une formule de foi chalcédonienne, le *libellus Hormisdae*, comme condition du rétablissement de la communion entre Rome et Constantinople. Le texte servira en 519, sous Justin, lors de la liquidation du schisme acacien, avec une épuration des diptyques des noms des prélats hénoticiens, quelles qu'eussent été en fait leurs positions christologiques. Fin 517, Hormisdas avait reçu, transmise par les frères Jean et Serge, la lettre de protestation des moines de Syrie II[e] contre Sévère et Pierre d'Apamée (*CPG* 9200 = *CPL* 1620). Le pontife leur avait répondu par un courrier d'encouragement, le 10 février 518 (*CPG* 9201 = *CPL* 1683). *ACO*, IV, 3, 2 : Hormisdas (2). Schwartz, *PublS*, p. 170 ; Capizzi 1969, p. 126-129, 248-249 ; Moosa 1986, p. 40 ; Haarer, 2006, p. 162-163, 172-175, 180-181.

Hypatios, Flauius Hypatius, *magister utriusque militiae per Orientem* [Στρατηλάτης τῆς Ἑῴας/ܪܒ ܚܝܠܐ ܕܡܕܢܚܐ] [*patricius*/ ܦܛܪܝܩܝܘܣ] [*uir illustris*/ܡܫܒܚܐ], neveu de l'empereur Anastase par son frère Secundinos 500-532

Consul en 500. *magister militum praesentalis* en 514, il est fait prisonnier par Vitalien, puis libéré contre rançon, l'année suivante. Il accomplit, en 516, un pèlerinage d'action de grâce à Jérusalem. Il y assiste, entre septembre 516 et le début

de l'année 517, à l'assemblée de la basilique Saint-Étienne où, rompant ses engagements, le nouveau patriarche Jean III, encadré à l'ambon par Théodose et Sabas, anathématisa solennellement Chalcédoine, Sévère d'Antioche et Sotérichos de Césarée de Cappadoce. Probablement chalcédonien lui-même, Hypatios ne prit pas parti contre cette rebellion et quitta les Lieux Saints, *en communion avec les moines*, après avoir richement gratifié les églises. Il exerce alors la charge de *MVMPO* sans résider lui-même à Antioche. Son représentant semble bien avoir été le patrice Calliopios. (*SL*, Brooks, I, 15, p. 66 [60] ; 45, p. 140 [125-126] ; *CPG* 7071.37, Chabot, p. 262 [183] ; *CPG* 7071.55, Chabot, p. 263 [183]). Débouté de ses prétentions sur des biens de l'Église de Tarse (Cilicie I[re]), le *presbytéros* Julien tente de circonvenir son *curator* Héliodore, puis Hypatios en personne **(n° 60)**. Sévère vient rencontrer à Égée (Cilicie II[e]) le neveu d'Anastase, en route pour prendre le commandement des troupes sur la frontière orientale, le 25 juillet 517. *Hymne* n° 198, Brooks, *PO*, t. 7, p. 661 ; *HC* 110, Brière, *PO*, t. 25, p. 782. Fl. Probos, cousin d'Hypatios, lui a succédé comme *MVMPO* en 518. *HC* 116, Brière, *PO*, t. 12, p. 327. Ses convictions dogmatiques expliquent qu'Hypatios retrouve la charge de *MVMPO* en 520, fasse l'objet d'acclamations au synode d'Apamée en 519. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 102, l. 31, p. 103, l. 13. Disparaît en 532, éliminé par Justinien, pour avoir été compromis dans la sédition Nika. *PLRE* 2, p. 577-581 : Hypatius 6. *ACO* IV, 3, 2 : Hypatius 10. Peeters 1950, *passim* ; Honigmann 1951, p. 26, 70, 84, 110 ; Cameron 1950, p. 260-262, 274 ; Perrone 1980, p. 168-169 ; Patrich 1995, p. 307 ; Haarer 2006, p. 164-172, 193.

IGNACE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] et archimandrite [ܪܝܫ ܕܝܪܐ] de Mār ʿAqiba, Chalcis/Qennešrin (Syrie I[re]) 513-519

Sévère demande, dans un premier temps, au *presbytéros* Ignace de calmer les plaignants de Telḥadin, qui ne cessent de solliciter le patriarche à propos du périodeute exerçant indignement son ministère dans leur secteur **(n° 37)**. La liste des monastères persécutés par Paul le Juif, qui se trouve consignée chez Zacharie le rhéteur et Michel le Syrien, indique qu'il était en fait de l'archimandrite de Mār ʿAqiba. *CPG* 6995, Brooks, t. 2, p. 80 [55] [Hamilton-Brooks, p. 210] ; *PS* 164, Chabot, t. 4, p. 266 [t. 2, p. 171].

INDAKOS, évêque [ἐπίσκοπος], Korykos (Cilicie I[re]) (491)-513

Connu par l'incription **C**. Indakos ne souscrit pas aux résolutions du synode du printemps 513, contrairement à ses clercs. Sévère reproche au métropolite Denys de Tarse de le recevoir cependant dans sa communion et, par son intermédiaire, convoque le récalcitrant à Antioche **(n° 50)**. Honigmann 1951, p. 47.

IRÉNÉE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 512-518

Citoyen d'Émèse (Phénicie libanaise), ordonné cependant à Antioche par Sévère (cf. le diacre Anatole, d'origine tarsiote, ou le *presbytéros* Léonce, apaméen). *SL*, Brooks, p. 38 [35].

IRÉNÉE, comte d'Orient, Antioche 518

Chargé par Justin, selon Évagre, d'appréhender Sévère, garde de près la ville mais ne peut s'emparer du patriarche, malgré, semble-t-il, l'aide de Calliopios. *CPG* 7500, Bidez-Parmentier, p. 155 l. 1-16 [Festugière, p. 36, l. 27 - 366, l. 11] ; (*CPG* 7070.11, Vööbus, p. 298 ; *Hymne* n° 273, Brooks, *PO*, t. 7, p. 721-722). *PLRE* 2, p. 625 : Irenaeus 6.

IRÉNÉE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], (?) 513-518

Sévère demande que le synode lui fasse prendre connaissance d'une lettre récapitulative, adressée à l'assemblée épiscopale, pour qu'il en transmette la teneur à son évêque, absent de la session. Le siège de ce dernier demeure indéterminé. *SL*, Brooks, IX, 1, p. 474-475 [420].

ISAAC, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܣ], Apamée (Syrie II[e]) † vers mars 513

N'a pas participé au synode du printemps 513. Sa mort est annoncée à Sévère par le clergé d'Apamée dans une lettre comportant une citation assez inopportune **(n° 9)**. En 519, le synode d'Apamée le qualifie comme dernier évêque *orthodoxe* à devoir figurer dans les diptyques. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104-106. *ACO* IV, 3, 2 : Isaacius 3. Honigmann 1951, p. 56.

ISACIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 67] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 23-24.

ISACIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 75] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 27.

ISACIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 164] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 5.

ISACIOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 206] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 25.

ISAÏE dit l'Arménien, imposteur 516-519

Aventurier, dont Sévère refuse même de nommer un partisan **(n° 64)**. Ce pseudo-évêque avait déjà tenté de s'emparer du siège patriarcal d'Alexandrie à la faveur des troubles marquant la difficile intronisation de Dioscore II (juin 516) ; vers 519, après le départ en exil de Sévère, tentera la même opération à Émèse (Phénicie libanaise). *SL*, Brooks, IX, 1, p. 473 [418-419] ; II, 3, p. 231-233 [208-209]. Honigmann 1951, p. 33-34.

ISIDORE, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 122] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 19.

ISIDORE, clerc (lecteur ?), Tyr (Phénicie maritime) 515

Dénonce à Sévère, avec le clerc Ménas, l'excommunication par Épiphane de lecteurs qui viennent de se séparer du métropolitain de Phénicie maritime, à la suite de la condamnation synodale de ce dernier (**n° 29**). Isidore et Ménas appartiennent au groupe anti-chalcédonien des *frères orthodoxes de Tyr*, probablement animé par Archélao. *SL*, Brooks, VI, 2, p. 410 [363-364]. Honigmann 1951, p. 39.

ISIDORE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Chalcis/Qennešrin (Syrie Ire) 514-534

Successeur de Siméon, il va prêter son concours, écrit Sévère à Antonin de Béroia, pour élucider l'ordination douteuse où s'était fourvoyé celui-ci **(n° 56)**. En l'absence d'Isidore, le patriarche pourrait connaître contradictoirement de la cause des trois *presbytéroi* Cosme, Polyeucte et Zénon, et de celle de la partie adverse, à condition que tous viennent exposer l'affaire à Antioche **(n° 57)**. *SL*, Brooks, I, 12, p. 57-58 [52-53]. Banni sous Justin et d'abord exilé à Pétra (Arabie), rejoint ensuite les sévériens d'Alexandrie, où il meurt après 534. Honigmann 1951, p. 28.

JACQUES, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Bizos, Antiochène 518

Signataire [n° 16] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 6. *ACO* IV, 3, 2 : Iacobus 16.

JACQUES, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 28] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 5.

JACQUES, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 72] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 26.

JACQUES, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 104] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 10.

JACQUES, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 120] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 18.

JACQUES, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (5), Syrie IIe 517

Signataire [n° 157] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 2-3.

JACQUES, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (6), Syrie IIe 517

Signataire [n° 179] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 11-12.

JACQUES, périodeute [ܦܪܝܕܘܛܐ] puis évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Batnai/Saroug (Osrhoène) 512-521

Cantonné jusqu'en 519 dans le grade de périodeute, paraît avoir observé une grande prudence théologique pendant le patriarcat de Sévère. Honigmann 1951, p. 52.

JEAN, archimandrite [ܪܝܫ ܕܝܪܐ], Kefra de Bītra (Syrie IIe) après 519

Fidèles à la communion de Sévère, ce supérieur et ses moines figurent dans la liste des monastères persécutés par Paul le Juif, qui se trouve consignée chez Zacharie le rhéteur et Michel le Syrien. *CPG* 6995, Brooks, t. 2, p. 81 [56] [Hamilton-Brooks, p. 210]) ; *PS* 164, Chabot, t. 4, p. 266 [t. 2, p. 171].

JEAN, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 199] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 21.

JEAN, clerc (?) [ἐλεεινός], Antioche 518

Signataire [n° 12] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 2. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 16.

JEAN, comte [ܩܘܡܝܣ] [*magnificentissimus*/ܪܒܘܬܐ], Antarados (Phénicie maritime) 513-518

Écrit pour sa femme une recommandation à Sévère, que celui-ci juge inutile. Jean se porte aussi garant de l'innocence de l'évêque d'Arca, auquel Sévère reproche d'entrer en communion avec des cercles hérétiques et de subir l'influence néfaste de son frère : la lettre litigieuse qui semble l'attester (lettre de communion chalcédonienne ? interceptée et transmise à Sévère par le comte Jean ?) est adressée à Constantinople, aux apocrisiaires de Sévère, qui sauront en faire état. *SL*, Brooks, IV, 6, p. 297-300 [263-266]. Le patriarche charge Jean d'examiner le cas du diacre Léonce, ambitieux autant qu'indigne **(n° 49)**. Honigmann 1951, p. 41-42, 44. *PLRE* 2, p. 607 : Ioannes 59.

JEAN, comte [*comes*/κόμης] , Tyr (Phénicie maritime) 503-518

Acclamé au synode chalcédonien de Tyr, le 16 septembre 518, ce personnage semble être alors le gouverneur provincial. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 85, l. 17, p. 88, l. 22. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 19. *PLRE* 2, p. 608 : Ioannes 63. Feissel dans : *Bull. épigr.* 2003, 579. Peeters 1950, p. 47 (identification hasardeuse comme *neveu de Vitalien*) ; Vasiliev 1950, p. 158 (*local count*) ; Rey-Coquais 2002, n° 2, p. 329 (= *Inscriptions grecques et latines de Tyr*, 2006, n° 128, p. 87) et *Id.*, 2005, p. 521 (identification peu vraisemblable avec un *pater ciuitatis* homonyme connu en 503/504).

JEAN, diacre et archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 192] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 17.

JEAN, diacre (1) et sémiographe [*diaconus et semiografus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Pendant l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme tous les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre. *CPG* 9329.9, p. 100, l. 31-32. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 22.

JEAN, fils de Photios, diacre [*diaconus*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 32-33. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 23.

JEAN, diacre [*reu. diaconus*] (3), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 24.

JEAN, diacre [*diaconus*] (4), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 25.

JEAN, diacre [*diaconus*] (5), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 26.

JEAN, diacre [*diaconus*] (6), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 27.

JEAN, diacre [*diaconus*] (7), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 28.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Alexandrette (Cilicie IIe), 513-avant 518

Sévère se saisit d'une plainte portée contre Jean par les sous-diacres qui ne veulent ni ne peuvent *faire des semaines* chez l'évêque **(n° 43)**. Honigmann 1951, p. 80.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Carrhes/Harran (Osrhoène) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 50.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Claudiopolis (Isaurie) 508-519

Rencontre Sévère à Constantinople, dans la maison du στρατηλάτης Patricios, et tente de le gagner à la formule de Flavien II. *SL*, Brooks, I, 1, p. 3-12 [3-11]. N'occupe probablement pas son siège pendant la durée du patriarcat sévérien. En 518, il signe, en neuvième position, l'Ἀναφορά de la συνοδὸς ἐνδημοῦσα de Constantinople au patriarche Jean II Kappadokès et se trouve donc également au nombre des destinataires du *Libellus monachorum ad synodum*. *CPG* 9202 (= *CPG* 9329.6), Schwartz, p. 65, l. 18 ; *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 67, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 60. Lebon 1909, p. 49, n. 2 ; Honigmann 1951, p. 11, 84-85, 89-90, 141 ; Frend 1981, p. 210.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Europos (Euphratésie) 512

Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Honigmann 1951, p. 74.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Evaria (Phénicie libanaise) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 98.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Irénopolis (Cilicie IIe) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 81.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Mopsueste (Cilicie IIe) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 83.

JEAN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Palmyre/Tadmor (Phénicie liba-naise) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 98.

JEAN, évêque [ἐπίσκοπος], Ptolémaïs/Acre (Phénicie maritime) (513)-518

Reçoit sans doute du patriarche la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνήστικον/ ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n° 17**, portée par les diacres Thomas et Basile. Resté fidèle à son métropolite, signe, en troisième position, la lettre du

synode chalcédonien de Tyr (518) à la σύνοδος ἐνδημοῦσα de Constantinople. *CPG* 9205 = 9329.8, Schwartz, p. 85, l. 38. Anathématise personnellement Sévère, comme acéphale et manichéen, au cours des *allocutiones*, ainsi que son acolyte Jean Mandritès. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 89, l. 7-14. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 118. Honigmann 1951, p. 42.

JEAN, lecteur [*reu. anagnostes*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 141.

JEAN, lecteur [*reu. anagnostes*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 142.

JEAN, moine, Syrie IIe 517

Porteur, avec Serge, de la lettre de protestation des moines de Syrie IIe (*CPG* 9200) à Constantinople, puis à Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 567, l. 8. Moosa 1986, p. 40.

JEAN, moine [ܕܝܪܝܐ] de Mār ʻAqiba, Chalcis/Qennešrin (Syrie Ire) 513-514

Sévère a reçu une lettre, puis une délégation du monastère de Mār ʻAqiba, protestant contre l'ordination de Jean par Étienne d'Apamée (Syrie IIe), auprès duquel il s'était retiré, sans en avoir reçu congé de sa communauté. Le patriarche recommande au métropolite de ne rien faire en dehors de l'accord de l'archimandrite (Ignace ?) et des autres moines. *SL*, Brooks, VII, 6, p. 428-429 [380-381].

JEAN, moine [ܕܝܪܝܐ], Philadelphie (Isaurie) 513-518

Personnage gagné par l'esprit de lucre. Sévère paraît l'avoir connu à Constantinople, entre 508 et 511. Il se trouvait dans la suite de Serge de Philadelphie, avec le futur évêque Victor, et faisait déjà mauvaise impression. Quittant ensuite son monastère (des bienheureux Jean et Théodore ?), s'impose à Victor dans le gouvernement de l'Église de Philadelphie, cherchant partout son intérêt matériel. Vient ainsi trouver Sévère, sans convocation ni lettre de son évêque, dans l'espoir probable de toucher quelque gratification. Le patriarche reçoit un rapport défavorable à son endroit, issu peut-être de sa communauté monastique, et demande à Victor de renvoyer l'individu à son couvent. *SL*, Books, VII, 5, p. 426-428 [378-380]. Vasiliev l'identifie, peu vraisemblablement, avec le moine Jean Mandritès, paramonaire sévérien de Tyr (Phénicie maritime) ; Vasiliev 1950, p. 151-153, n. 25, 34. Sans plus de preuve, Brooks semble l'associer au moine homonyme, ancien esclave, dont le *presbytéros* Eustathe voulait que Sévère fît un diacre. *SL*, « Index », p. 469.

JEAN, moine [ܕܝܪܝܐ] et ancien esclave, Antiochène 513-518

Sévère aborde son cas dans une lettre à son supérieur, le *presbytéros* Eustathe : on ne peut l'ordonner diacre sans affranchissement préalable. *SL*, Brooks, I, 35, p. 114-115 [102]. Brooks l'identifie, peu vraisemblablement, avec le moine Jean de Philadelphie d'Isaurie. *SL*, « Index », p. 469.

JEAN, moine et diacre [*diaconus*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 21] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 1.

JEAN, moine et diacre [*diaconus*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 61] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 21.

JEAN, moine et diacre [*diaconus*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 87] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 1.

JEAN, moine et diacre [*diaconus*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 112] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 14.

JEAN, moine et diacre [*diaconus*] (5), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 150] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 29.

JEAN, moine, diacre et économe [*diaconus et dispensator*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 3] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 17-18.

JEAN, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Maron, Antiochène 518

Signataire [n° 15] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 5. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 150. Naaman 1971, p. 47-48.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 18] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 28-29

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 19] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 1.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 29] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 5.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 33] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 7.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (5), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 49] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 15.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (6), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 62] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 21.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (7), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 70] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 25.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (8), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 80] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 30.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (9), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 83] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 31.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (10), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 110] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 12-13.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (11), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 121] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 18.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (12), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 124] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 20.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (13), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 146] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 28.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (14), Syrie IIe 517

Signataire [n° 154] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 1.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (15), Syrie IIe 517

Signataire [n° 178] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 11.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (16), Syrie IIe 517

Signataire [n° 183] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 13.
JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (17), Syrie IIe 517

Signataire [n° 161] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 4.

JEAN, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (18), Syrie IIe 517

Signataire [n° 167] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 6.

JEAN, moniteur [ὑποβολεύς], Antioche 518

Signataire [n° 14] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 152.

JEAN dit Mandritès (ou le cousin de Mandritès ?), paramonaire [παραμονάριος], Tyr (Phénicie maritime) 515-518

Sévère charge cet Égyptien d'origine (?) de célébrer le culte dans l'église de la Théotokos, après l'éviction du métropolite chalcédonien Épiphane. Est condamné et conspué par le synode de Tyr, le 16 septembre 518, où la foule semble encore conspuer son origine et sa condition sociale (de boutiquier ?). *CPG* 9329.8, p. 82, l. 29, p. 83, l. 22, p. 85, l. 29, p. 86, l. 16, p. 88, l. 13, 15, 34, p. 89, l. 10, 18, 28. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 145. Honigmann 1951, p. 40-41 ; Escolan 1999, p. 141. Vasiliev l'identifie, peu vraisemblablement, avec le moine Jean de Philadelphie d'Isaurie ; Vasiliev 1950, p. 151-153, n. 25, 34.

JEAN II Kappadokès (*le Cappadocien*), patriarche [πατριάρχης/ ܪܫ ܐܒܗܬܐ] de Constantinople
12 avril 518 - février 520

Successeur de Timothée Ier, Jean avait condamné le concile de Chalcédoine, avant son ordination, et semble avoir dépêché à Antioche, avant le 20 juillet 518, une synodique d'avènement qui ne remettait pas en cause la communion de Sévère. Grumel 1972, n° 206 et 207. Sotérichos de Césarée (Cappadoce Ire) et Éleusinios de Sasime (Cappadoce IIe) montrent cependant quelque incertitude, et des bruits d'anathème parviennent au patriarche d'Antioche, liés sans doute à l'annonce de la mort d'Anastase, elle-même survenue dans la nuit du 9 au 10 juillet. *SL*, Brooks, VI, 1, p. 407-409 [361-363]. La prise du pouvoir par Justin précipite la condamnation de Sévère, du 16 au 20 juillet, réclamée par la foule chalcédonienne et prononcée par la σύνοδος ἐνδήμοῦσα de Constantinople. Grumel 1972, n° 207a ; *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 60-76. Jean adresse en conséquence deux synodiques aux évêques de Palestine et de Syrie IIe. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 76 = *CPG* 6828 ; *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 77 = *CPG* 6829. Il reçoit en retour les lettres synodales de Jérusalem (6 août), Tyr (16 septembre) et d'Apamée (début 519). *CPG* 9329.7, Schwartz, p. 77-80 = *CPG* 9204 ; *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 80-85 = *CPG* 9205 ; *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 90-92 = *CPG* 9206. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 65. Honigmann 1951, p. 142 ; Grillmeier 1990, p. 443-445, 450-452, 455.

JEAN III Nikiotès (*de Nikiou*), patriarche [πατριάρχης/ܪܫ ܐܒܗܬܐ] d'Alexandrie 505 - 22/05/516

Exige, en 511, de Timothée Ier de Constantinople un anathème formel de Chalcédoine comme condition de l'union des Églises, en dépit des intrigues de ses apocrisiaires Dioscore et Chérémon. *SL*, Brooks, IV, 2, p. 288 [255]. Sévère lui donne raison et la prosphonèse **n° 4** indique clairement sa volonté de communion avec Jean, réalisée bientôt par l'acceptation des synodiques antiochiennes de 512 **(n° 5** et ***5 bis*****)** et de 513 **(n° 11)**. Quelque peu contradictoire, l'inscription du nom de Pierre Monge dans les diptyques d'Antioche visait le même objectif. *CL*, Brooks, n° 38, *PO*, t. 12, p. 294-295 ; *SL*, Brooks, IV, 2, p. 287-289 [254-256] ; *CPG* 9329.3, Schwartz, p. 40, l. 33-38. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 38. Grillmeier 1996, p. 74-75, 136, 191.

Jean III, patriarche [πατριάρχης/ܪܝܫ ܐܒܗܬܐ] de Jérusalem 1er septembre 516 - 20 avril 524

Staurophylax désigné par Olympios, duc de Palestine, pour succéder à Élie, sous condition de communiquer avec Sévère. Sabas le convainc du contraire et Jean se retrouve jeté en prison par le duc Anastase, successeur d'Olympios, lui-même décédé entre temps. Sur le conseil de Zacharie, gouverneur de Palestine Ire, Jean promet alors de se soumettre et obtient pour cela deux jours de délai. Rompant ensuite cet engagement, tandis qu'une assemblée solennelle s'est réunie dans la basilique Saint-Étienne, en présence d'Hypatios, le neveu de l'empereur, Jean monte à l'ambon, encadré par Théodose et Sabas, et jette au contraire l'anathème sur Sévère d'Antioche et Sotérichos de Césarée de Cappadoce. Probablement chalcédonien lui-même, Hypatios ne prit pas parti contre cette rebellion. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 84. Peeters 1950, p. 8-24 ; Perrone 1980, p. 166-169 ; Patrich 1995, p. 306-307.

Jean, *presbytéros* [πρεσβύτερος], Antioche 518

Signataire [n° 7] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 34. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 153.

Jean, *presbytéros* [*reu. presbyter*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

S'agit-il de l'héritier de l'économe Rufin, spolié par Pierre d'Apamée d'une somme de 50 nomismata, selon la déposition du lecteur Antonin, consignée dans l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée ? *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 101, l. 21-22. Au cours de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*, Jean approuve la proposition de restaurer, dans les diptyques de l'Égise d'Apamée, les noms de ses anciens évêques jusqu'à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 11. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 155.

Jean, *presbytéros* [*reu. presbyter*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre à l'encontre de ses lecteurs (Étienne, Pierre et Julien), et son mouvement de colère contre son économe Eustathe. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 99, l. 1-10. Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae*, Jean approuve la proposition faite du rétablissement des anciens usages de l'Église d'Apamée et, dans les diptyques, de celui des noms des évêques jusqu'à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 6. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 156.

Jean, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Bélios, Syrie IIe 519

Signataire [n° 7] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 15, p. 109, l. 22. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 5.

Jean, *presbytéros* et logothète [ܩܫܝܫܐ ܘܠܘܓܘܬܛܝܣ], Tarse (Cilice Ire) 515-518

Sévère le charge, ainsi que l'archiatre et *presbytéros* Théoteknos, de remédier aux ordinations forcées arrachées à Basile de Pompéioupolis **(n° 61)**.

Jean, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], Bosra (Arabie) 519-538

Destinataire d'une correspondance postérieure à l'exil de Sévère. Une lettre théologique porte sur la parousie. *CL*, Brooks, n° 81, *PO*, t. 14, p. 128-131. Une longue missive répond à des problèmes disciplinaires : la discipline monastique et l'anathème ; le cas d'un clerc volontairement castré, sujet déjà abordé à propos d'un prêtre Thomas dans deux lettres parallèles de l'époque du patriarcat, adressées à Cassien de Bosra et au scholastique Aurélios. *SL*, Brooks, VIII, 4, 445-467 [397-412] ; [VIII, 2-3, p. 442-445 (394-396)]. Jean peut être l'auteur d'une *anaphora*. Honigmann 1951, p. 77. *PLRE* 2, p. 609 : Ioannes 66.

Jean, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], Antioche 513-518

Fils de Matronianos (*PLRE* 2, p. 735 : Matronianus 1 ; *PLRE* 2, p. 1327 : Stemma 32). Sévère le pressent pour recevoir le diaconat à Apamée et suggère cette ordination au métropolite Pierre. *SL*, Brooks, I, 5, p. 40-41 [37]. Porteur d'une lettre du patriarche à Antonin de Béroia. *SL*, Brooks, I, 16, p. 68 [61]. *PLRE* 2, p. 608 : Ioannes 61.

JEAN, soldat [ܣܛܪܛܝܘܛܐ], (?) 514-518

Destinataire d'une lettre théologique, sans doute écrite entre 514 et 518, et qui porte sur la signification de la triple immersion du baptême, le baptême du Christ et l'onction du myron. *CPG* 7071.17, Brock, p. 60-67 [68-75] ; *CL*, Brooks, n° 24, *PO*, t. 12, p. 218-222 ; *SWSyrTr*, n° 36 ; *CPG* 7071.32.

JEAN, sous-diacre [*subdiaconus*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 101, l. 12. *ACO* IV, 3, 2 : Iohannes 179.

JOB, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 173] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 9.

JULES ou JULIEN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Égée (Cilicie II[e]) 519

Banni sous Justin. NB : le 25 juillet 517, Sévère vient rencontrer à Égée le *MVMPO* Hypatios. *Hymne* n° 198, Brooks, *PO*, t. 7, p. 661 ; *HC* 110, Brière, *PO*, t. 25, p. 782. Il donne encore dans cette cité son *HC* 111 ; *ibid.*, p. 789-794. L'évêque du lieu n'est pas mentionné. Honigmann 1951, p. 84

JULIEN, clerc (?), Antioche 518

Signataire [n° 9] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Iulianus 3.

JULIEN, diacre [*diaconus*] (1), Apamée (Syrie II[e]) 519

Accuse le métropolite Pierre, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, de l'avoir menacé du sous-diaconat, ainsi que ses collègues Pierre et Étienne, alors qu'ils étaient tout trois lecteurs, et d'avoir proféré des blasphèmes en cette occasion. Le métropolite aurait, d'autre part, fait lacérer une sainte étoffe. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 92, l. 33 - p. 93, l. 10, p. 99, l. 23. Pour avoir approuvé la foi de l'empereur (Justin), a suscité la colère de son évêque. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 96, l. 29-36 ; p. 108, l. 14-26. Julien approuve tout ce qui a été dit, à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Iulianus 7.

JULIEN, diacre [*diaconus*] (2), Apamée (Syrie II[e]) 519

Accuse le métropolite Pierre, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, de l'avoir frappé d'interdit pour son refus d'anathématiser Chalcédoine (propos confirmé par les *presbytéroi* Anysios et Mégas). *CPG* 9329.9, p. 100, l. 15-20. Approuve ensuite tout ce qui a été dit, à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Iulianus 8.

JULIEN, diacre [*diaconus*] (3), Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Iulianus 9.

JULIEN, diacre [διάκονος], Antioche 518

Signataire [n° 5] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 32. *ACO* IV, 3, 2 : Iulianus 6.

JULIEN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Émèse (Phénicie libanaise) 514-518

Connu, sur la période, par une lettre de Sévère à Pierre d'Apamée. *SL*, Brooks, I, 5, p. 38 [35]. En revanche, nul métropolite autocéphale ne se trouve mentionné, ni par son titre ni par son nom, dans l'épître du patriarche aux Émésiens, relative à la controverse ultra-cyrillienne qui s'est alors développée dans la cité. *CL*, Brooks, n° 25, *PO*, t. 12, p. 222-248. Honigmann 1951, p. 33.

JULIEN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Salamias (Phénicie libanaise) 512

Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Honigmann 1951, p. 31.

Julien, évêque métropolitain [ἀρχιεπίσκοπος], Bosra (Arabie) 512-518

Ancien moine palestinien, consacre l’église des saints Serge, Bacchus et Léonce en 512/513 ; inscription **A**. Chalcédonien, refuse la communion de Sévère, aurait été victime d’une tentative d’assassinat et se voit condamné, entre 513 et 515, par le synode patriarcal **(n° 32)**. Retourne alors en Palestine, au couvent de son maître Théodose. Recouvre son siège épiscopal en 518. Honigmann 1951, p. 76.

Julien, moine [ܕܝܪܝܐ] au couvent de Mār Khuriš (ou Cyros), Antiochène 513-518

Sévère écrit, en qualité d’évêque du lieu, à l’archimandrite Cosme, qu’il pardonne à Julien d’avoir communiqué, par ignorance, avec des hérétiques. *SL*, Brooks, IV, 5, p. 295-296 [261-263].

Julien, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 35] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 8.

Julien, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 52] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 16.

Julien, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 123] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 19.

Julien, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 148] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 29.

Julien, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (5), Syrie IIe 517

Signataire [n° 162] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 4.

Julien, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (6), Syrie IIe 517

Signataire [n° 180] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 12.

Julien, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (7), Syrie IIe 517

Signataire [n° 191] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 17.

Julien, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Tarse (Cilicie Ire) 515-518

Débouté de ses prétentions sur des biens de l’Église de Tarse par le jugement d’une commission synodale, cherche à se pourvoir devant les tribunaux civils, encourant *ipso facto* une condamnation canonique. Sévère en suspend d’abord l’exécution, sur les instances de Sérénos, évêque d’Augusta (Cilicie Ire) et frère de Julien. Celui-ci tente alors de circonvenir Héliodore, *curator* d’Hypatios, puis le *MVMPO* lui-même. La condamnation devient donc irrévocable, ce que le patriarche signifie au métropolite Denys **(n° 60)**. Peeters 1950, p. 40-42 ; Honigmann 1951, p. 46-47.

Julien, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent de Papoulès, Syrie IIe 519

Signataire [n° 13] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 109, l. 33. *ACO* IV, 3, 2 : Iulianus 1.

Julien, receveur ecclésiastique [ἀποδέκτης τῶν ἐκκλησιαστικῶν χρημάτων], Apamée (Syrie IIe) avant 519

Apparemment chargé de percevoir les revenus des propriétés de l’Église d’Apamée, dut constituer pour son compte (?) une fortune assez considérable. À sa disparition, l’économe Rufin paraît avoir pris en main la gestion de ces biens. Selon l’*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d’Apamée, à la mort de Rufin, le métropolite sévérien Pierre taxera injustement sa succession. *CPG* 9329.9, p. 94, l. 29. *ACO* IV, 3, 2 : Iulianus 43.

Justin Ier, *Imperator (Augustus)* 518-527

Comes excubitorum en 515-518, parvient à s’emparer du pouvoir pour son compte personnel à la mort d’Anastase, le 10 juillet 518, au détriment de Théocrite, le candidat du chambellan Amantios, qui lui aurait pourtant donné des subsides

pour rallier les excubiteurs à la cause de son protégé. Sévère écrit au nouvel empereur (***n° 44***), mais celui-ci adopte aussitôt une ligne politique résolument chalcédonienne. Sur les instances de Vitalien, lui-même rentré en grâce, le comte d'Orient Irénée est ainsi dépêché à Antioche pour appréhender le patriarche. Les divers synodes chalcédoniens de 518-519 acclament chaleureusement Justin. *PLRE* 2, p. 648-649 : Iustinus 4. *ACO* IV, 3, 2 : Iustinus 2. Vasiliev 1950 ; Tate 2004, p. 67-131.

KAIOUMAS, diacre et archimandrite [διάκονος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Paul, Syrie IIe 519

Signataire [n° 17] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 110, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Caiumas 1.

KAISARIOS, curiale (?) d'Antioche 512-518

Guéri au cours d'un pèlerinage en Palestine, au couvent de Saint-Euthyme. Adresse un cadeau annuel au monastère et, selon Cyrille de Scythopolis, le récit de ce miracle détermine la conversion de Léonce, cousin d'Étienne de Tripoli et futur évêque lui-même. *CPG* 7535, Schwartz, p. 68 [Festugière, p. 123].

LEMNÉOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517
Signataire [n° 88] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 2.

LÉONCE, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antarados (Phénicie maritime) 513-518

Admis au diaconat puis dégradé, à la suite d'un second mariage, intrigue pour obtenir la position d'archidiacre, profitant peut-être de la vacance épiscopale (consécutive à la disparition du chalcédonien Théodose ?). Émissaire du clergé d'Antarados, le diacre Étienne a recueilli les plaintes concernant Léonce, dont il fait un rapport à Sévère. Le patriarche met en garde le clergé d'Antarados et demande au comte Jean d'examiner l'affaire (**n° 49**). Honigmann 1951, p. 44 [qui semble curieusement associer ce Léonce au futur évêque de Tripoli, cousin de son prédécesseur Étienne, et converti par le récit du miracle de Kaisaros].

LÉONCE, fils de Matronianos ou Matronos, diacre [*diaconus*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre à l'encontre de ses lecteurs (Étienne, Pierre et Julien), son mouvement de colère contre son économe (Eustathe), et ses rencontres prolongées, dans un monastère, avec (Stéphanie dite) Ptérovola. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 100, l. 7-14. Léonce approuve ensuite tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 29. *ACO* IV, 3, 2 : Leontius 4.

LÉONCE, diacre [*reu. diaconus*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, il confirme les blasphèmes proférés par le métropolite sévérien Pierre. *CPG* 9329.9, p. 100, l. 33-32. Léonce approuve ensuite tout ce qui a été dit, à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 35. *ACO* IV, 3, 2 : Leontius 5.

LÉONCE, diacre [*reu. diaconus*] (3), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Leontius 6.

LÉONCE, fils d'Anatole, diacre [*diaconus*] (4), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 33. *ACO* IV, 3, 2 : Leontius 7.

LÉONCE, diacre [*diaconus*] (5), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Leontius 8.

LÉONCE, diacre [*diaconus*] (6), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit, à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Leontius 9.

LÉONCE, évêque [ἐπίσκοπος], Tripoli (Phénicie maritime) (512) - après 518

Cousin de son prédécesseur (sévérien), l'évêque Étienne. Converti par le récit de la guérison miraculeuse de Kaisaros, selon Cyrille de Scythopolis, avait pris l'habit monastique à Saint-Euthyme, en Palestine, mais son cousin l'investit ensuite comme paramonaire du sanctuaire tripolitain de Saint-Léonce. *CPG* 7535, Schwartz, p. 68 [Festugière, p. 123]. Devenu lui-même évêque, après 518, ordonnera Nil, frère palestinien de Saint-Euthyme, comme évêque d'Orthosias. Honigmann 1951, p. 43, 45 (qui semble curieusement l'identifier avec le diacre homonyme d'Antarados).

LÉONCE, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 12] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 25

LÉONCE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Antioche 514-518

Ancien correspondant de Sévère dès le temps où celui-ci était moine en Palestine. Citoyen d'Apamée (Syrie IIe), il est cependant ordonné par le patriarche à Antioche (cf. les diacres Anatole, d'origine tarsiote, ou Irénée, émésien), en dépit de la protestation du métropolite Pierre. *SL*, Brooks, I, 5, p. 38-42 [35-38]. Sévère lui adresse une exégèse de *Mat* 24, 29. *CL*, Brooks, n° 87, *PO*, t. 14, p. 148-150.

LÉONCE dit TAPITOLÉON, magistrien [*agens in rebus*/ܡܓܣܛܪܝܢܐ] [*uir clarissimus*/ܠܡܦܪܐ] [*gloriosus*/ܗܕܝܪܐ], Constantinople 515

Courrier du maître des offices [Celer] à Sévère, au cours de la crise des évêques dissidents de Syrie IIe (***n° 28***). *PLRE* 2, p. 673 : Leontius qui et Tapitoleon.

LIBANIOS, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Apamée (Syrie IIe) 513-517

Clerc qui se livre au prêt à intérêt. Saisi d'une plainte, Sévère écrit au diacre Eusèbe, qu'il charge de remettre le délinquant dans le droit chemin, avec l'aide de l'économe (Rufin ? Eustathe ?) et de l'archidiacre (Romain ?) d'Apamée. *SL*, Brooks, I, 36, p. 115-116 [103-104].

LONGIN, diacre [διάκονος], Antioche 518

Signataire [n° 2] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 2. *ACO* IV, 3, 2 : Longinus 2.

LONGIN, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Antioche 513-517

Reçoit de Mousonios de Méloé une lettre qui scandalise Sévère. L'évêque isaurien nécessiteux réclame en effet de l'argent du siège apostolique antiochien, donnant comme exemple de gouvernement ecclésiastique la corruption dont usait Flavien II avec Bisoula de Germanicopolis, achetant le soutien de ce dernier contre argent liquide et vêtements. Dans la même missive, Mousonios se targue et se repent à la fois d'avoir facilité l'accession de Paul au siège épiscopal d'Olba (**n° 41**). Honigmann 1951, p. 91, 94-95 ; Frend 1981, p. 212.

LOUCAS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Anémourion (Isaurie) avant 519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 92.

LUC, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 56] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 18.

MAKÉDONIOS, diacre (? et) archimandrite [*diac*. (? et) *archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 197] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 19-20.

Makédonios, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 32. *ACO* IV, 3, 2 : Macedonius 1.

Magnos, Flauius Anastasius Paulus Probus Moschianus Probus Magnus, petit-neveu d'Anastase, fils de Fl. Probos, lui-même neveu de l'empereur par son frère Paulos. Sévère salue son consulat (consul unique) 1er janvier 518

HC 116, Brière, *PO*, t. 12, p. 327. Il est donc éponyme de l'année de la σύνοδος ἐνδημοῦσα qui condamne Sévère. *CPG* 9329.6 (= 9202), Schwartz, p. 62, l. 34. *PLRE* 2, p. 701 : Magnus 5. *ACO* IV, 3, 2 : Magnus 1. Haarer 2006, p. 193.

Malchos, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 11] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 24-25.

Mammianos, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Damas (Phénicie libanaise) 513-515, † avant 518

Son épiscopat se situe entre l'éviction du chalcédonien Pierre **(n° 33)** et celui du sévérien Thomas, banni sous Justin. Sévère écrit à Solon de Séleucie d'Isaurie que Mammianos a bien rayé des diptyques de son Église, dès son avènement, le signataire damascène au concile de Chalcédoine (Théodore). *SL*, Brooks, I, 3, p. 22 [20]. Honigmann 1951, p. 97.

Mara, moine et diacre [*diaconus*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 74] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 27.

Mara, moine et diacre [*diaconus*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 129] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 21-22.

Mara, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 102] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 9.

Mara, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 160] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 3.

Mara, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Basile, Syrie IIe 519

Signataire [n° 8] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 109, l. 24. *ACO* IV, 3, 2 : Maras 1.

Mara, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Maras 3.

Marc, clerc (?), Béroia/Alep 513-518

Messager d'Antonin de Béroia à Sévère, porteur d'une lettre et de présents. *SL*, Brooks, I, 16, p. 68-69 [62].

Marc, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] et archimandrite [ܪܝܫܢܘܬܗ ܘܡܕܒܪܢܘܬܗ ܕܕܝܪܐ], (Cilicie Ire) 515-518

Coupable d'errements doctrinaux (chalcédoniens et messaliens), devra signer une formule de satisfaction toute préparée pour son pardon. D'abord laissée à l'appréciation de Denys de Tarse, la question de son maintien comme supérieur ne se pose pas en fait, puisqu'il y a très peu d'opposants à Marc parmi ses moines (**n° 58**). L'affaire se situe sur un fond de rivalité juridictionnelle, le monastère concerné relevant directement, par charte impériale, du siège apostolique antiochien : Sévère s'attache à ménager les instances de l'Église locale en la personne de Denys. *SL*, Brooks, V, 4-5, p. 321-329 [286-293]. L'identification de l'archimandrite Marc et du théologien messalianisant Marc le Moine fait l'objet d'un débat. Honigmann 1951, p. 46 ; Chadwick 1972 ; Hesse 1976 ; Escolan 1999, p. 113-114.

MARCEL, diacre [διάκονος], Antioche 518

Signataire [n° 10] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 37. *ACO* IV, 3, 2 : Marcellus 2.

MARCEL, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve tout ce qui a été dit, à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Marcellus 3.

MARCEL, moine et diacre [*diaconus*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 160] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 14.

MARCEL, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 100] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 8.

MARIE, femme de mauvaise vie 514-518

Ancienne actrice originaire d'Émèse, que Pierre d'Apamée est accusé, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode de 519, d'avoir subrepticement introduite, nue, dans le baptistère de l'église de la Théotokos. Elle était au demeurant indigne du baptême et, tandis que s'accomplissaient les saints mystères, les diacres de service entendaient rumeurs et propos choquant leurs oreilles chrétiennes. *CPG* 9329.9, Schwartz, (p. 95, l. 3-7), p. 98, l. 11-14, l. 19-24, l. 26-33, (p. 99, l. 24-29), 100, l. 37-40 - p. 101, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Maria.

MARINOS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Béryte (Phénicie maritime) 512-518

Marinos a signé la prosphonèse **n° 4**, s'il n'a pas participé au sacre de Sévère **(n° 2)**. La *Lettre à Alcison* le donne en effet pour un partisan précoce du nouveau patriarche. *CPG* 9176, Bidez-Parmentier, p. 132, l. 27 [Festugière, p. 344, l. 6-7]. Métropolite autocéphale, n'aura pas eu à connaître de la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνηστικόν/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n°17**. Le patriarche s'ouvre cependant à lui de ses griefs contre ce dernier, qui a dénoncé Sévère aux autorités impériales (le *clarissimus* Paul, l'*illustris* Calliopios) comme suspect d'eutychianisme **(*n° 30*)**. *CPG* 7071.55, Chabot, p. 262 [183]. On apprend que, dans la suite, l'évêque de Béryte semble errer au plan doctrinal, mais son identification avec Marinos n'est pas assurée **(n° 65)**. Celle du métropolite autocéphale phénicien avec l'évêque Marinos destinataire d'une exégèse de *2 R* 22,27 n'est pas vérifiée non plus. Petit 2006, p. 120 [121], n° 34. Honigmann 1951, p. 32-33.

MARINOS, préfet du prétoire [*Praefectus praetorio Orientis*] [*magnificentissimus*/ܪܒܘܬܐ], Constantinople 512-519

Originaire d'Apamée (Syrie II[e]), est acquis à la christologie antichalcédonienne : les émeutiers hostiles à la doxologie du Trisagion s'en prennent ainsi à sa maison de Constantinople, qu'ils incendient le 6 novembre 512. En 513 ou 514, intercède auprès du patriarche d'Antioche pour obtenir l'ordination diaconale d'un parent apaméen ; Sévère recommande en effet l'impétrant au métropolite Étienne, lui faisant valoir l'importance de satisfaire un partisan aussi considérable. *SL*, Brooks, VII, 6, p. 428-429 [381]. À l'automne 515, la victoire de Marinos sur Vitalien détermine celle de Sévère sur Épiphane de Tyr, comme, à terme, l'éviction d'Élie de Jérusalem. *PLRE* 2, p. 726-728 : Marinus 7. Honigmann 1951, p. 56.

MARION, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Soura (Euphratésie) 512-519

Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Pressenti par le patriarche, avec son cosuffragant Serge de Cyr, pour examiner le cas du périodeute scandaleux de Telḥadin **(n° 37)**. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 71.

MARON, lecteur [ܩܪܘܝܐ], Anazarbe (Cilicie II[e]) 513-518

Sévère lui écrit les définitions théologiques de *nature* et *hypostase*. *CL*, Brooks, n° 6-9, *PO*, t. 12, p. 196-200 ; (frgs *in CPG* 7252). Vers 515, Maron consulte Philoxène de Mabboug à propos d'une réunion pro-chalcédonienne tenue à Alexandrette (Cilicie II[e]), où l'on proposait notamment de recevoir Chalcédoine au moins pour ses anathèmes. *PS* 107.3, *Ep. dog. XII*, Lebon, p. 39-56 [58-80]. Lebon 1909, p. 137-147 ; Honigmann 1951, p. 64, 115 ; De Halleux 1963, p. 211-214 ; Aubineau 1983, p. 92.

MARTYRIOS, clerc (?), Antioche 513

Originaire d'Anazarbe (Cilicie II[e]) mais incardiné à Antioche, ce clerc pratiquait la poésie (dramatique ?), et Sévère semble l'avoir, pour cette raison, relégué dans sa patrie. Alexandre et Mousonios, *uindices* d'Anazarbe, ont intercédé en sa faveur mais en vain **(n° 15)**. *PLRE* 2, p. 733 : Martyrius 8.

MAURICE, sous-diacre [ὑποδιάκονος], Antioche 518

Signataire [n° 4] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 31. *ACO* IV, 3, 2 : Mauricius 2.

MAXIME, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Séleucie (?) (Isaurie) avant 517

Sévère éclaire le métropolite Solon sur le cas de ce clerc fornicateur. *SL*, Brooks, I, 41, p. 129-132 [116-118].

MAXIMIN, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], Apamée 513-518

Sévère le pressent pour recevoir la prêtrise à Antioche, avec son confrère Pierre, et s'en s'ouvre au métropolite Pierre d'Apamée. *SL*, Brooks, I, 5, p. 41 [37]. *PLRE* 2, p. 743-744 : Maximinus 14.

MÉGAS, *presbytéros* (1) [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre à l'encontre de ses lecteurs (Étienne, Pierre et Julien). *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 98, l. 34-36. Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae*, Mégas demande l'abolition de toutes les innovations des *acéphales*, propose le rétablissement des anciens usages de l'Église d'Apamée et notamment, dans les diptyques, celui des noms des évêques jusqu'à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 27-30. *ACO* IV, 3, 2 : Megas 5.

MÉGAS, *presbytéros* (2) [*presbyter*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme l'interdit jeté, par le métropolite Pierre, sur le diacre Julien (2) pour son refus d'anathématiser Chalcédoine. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 100, l. 21-22. *ACO* IV, 3, 2 : Megas 6.

MÉNAS, clerc (lecteur ?), Tyr (Phénicie maritime) 515

Dénonce à Sévère, avec le clerc Isidore, l'excommunication par Épiphane de lecteurs qui viennent de se séparer du métropolitain de Phénicie maritime, à la suite de la condamnation synodale de ce dernier **(n° 29)**. Isidore et Ménas appartiennent au groupe anti-chalcédonien des *Frères orthodoxes de Tyr*, probablement animé par Archélaos - *SL*, Brooks, VI, 2, p. 410 [363-364]. Honigmann 1951, p. 39.

MÉNAS, diacre et archimandrite [*diaconus et archimandrita*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 201] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 22.

MISAEL, chambellan [*cubicularius*/ܩܘܒܝܩܠܪܐ], Constantinople 513-518

Correspondant privilégié de Sévère au sein de la maison impériale. Le patriarche le remercie d'avoir déjoué les desseins hostiles (?) du *clarissimus* Aegilas et lui déconseille (en vain) d'embrasser l'état monastique. *SL*, Brooks, XI, p. 516 [459]. Sévère lui dépeint sans fard la détresse financière de l'Église d'Antioche et le prie d'expliquer en conséquence au *sacellarius* Eleuthère qu'il ne peut accéder à ses demandes d'ordinations. *SL*, Brooks, I, 17, p. 72-73 [63-66]. Après 518, Misael deviendra moine et recevra le diaconat ; Sévère lui écrit alors des lettres relevant surtout de la direction spirituelle. *SL*, Brooks, I, 63, p. 217-221 [195-199] ; III, 3, p. 267-277 [236-244]. *PLRE* 2, p. 763 : Misael.

MOÏSE, *presbytéros* [πρεσβύτερος], Antioche 518

Signataire [n° 13] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Moyses 3.

MONIMOS, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 60] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 20.

MOUSILIOS, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Barsaba, Syrie IIe 519

Signataire [n° 9] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 109, l. 26. *ACO* IV, 3, 2 : Musilius.

MOUSONIOS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Méloé (Isaurie) 513-517

Sévère enjoignait très tôt à ce radical la modération en matière de diptyques. *CL*, Brooks, n° 41, *PO*, t. 12, p. 306-308. Loin de se calmer, incrimine à ce propos l'ensemble du synode oriental, qui riposte en lui reprochant de pratiquer l'usure **(n° 21)**. Malgré une première relaxe, assortie d'une subvention de Sévère, ne change pas de comportement et ne cesse de réclamer de l'argent, s'adressant en termes scandaleux aux *presbytéroi* antiochiens Hésychios et Longin. Impliqué d'autre part dans les intrigues de sa province, où il prend le parti d'Hilarion de Diocésarée contre Paul d'Olba ou l'archidiacre Calliste, il néglige tout à fait son Église de Méloé et impose une ligne extrémiste au métropolite Solon de Séleucie, ce qui jette un trouble général. Mousonios finit par s'enfuir à Alexandrie et Sévère demande au synode oriental confirmation de sa déposition, faute sans doute d'avoir obtenu une condamnation de la part de Solon de Séleucie et de son assemblée provinciale **(n° 41)**. Honigmann 1951, p.85-87, 90, 94-95 ; Jones 1964, p. 905-906 ; Frend 1981, *passim*.

MOUSONIOS, *uindex* [ܒܝܢܕܩܣ], Anazarbe (Cilicie IIe) 513

Collègue d'Alexandre et, comme lui, retenu de venir saluer Sévère à Antioche par les obligations de sa charge. Le patriarche lui annonce l'heureuse issue du synode de 513 **(n° 10)** et la rédaction de sa synodique à Jean III Nikiotès **(n° 11)** ; semble avoir intercédé pour le clerc Martyrios, convaincu de se livrer à la poésie dramatique **(n° 15)**. *SL*, Brooks, I, 27, p. 97-99 [87-89]. *PLRE* 2, p. 769 : Musonius 3.

MUCIMOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 25] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 3.

MUNDIR III B. NU'MĀN, dynaste lakhmide de Ḥīra [φύλαρχος] 505-554

Client des Perses, se serait converti un temps au christianisme et Sévère aurait alors tenté de le rallier à sa christologie. Deux évêques envoyés auprès de lui par le patriarche d'Antioche auraient cependant échoué, devant les arguties théologiques du Lakhmide. En fait, un succès aurait signifié son allégeance à l'Empire d'Anastase et Al-Munḏir s'est comporté toute sa vie en païen endurci. *PLRE* 2, p. 40-43 : Alamundarus 2. Guidi, 1881 ; Aigrain, « Arabie », dans : *DHGE* 3 (1924), col. 1225-1227 ; Frend 1978, p. 229 ; Trimingham 1979, p. 193 ; Shahîd 1995, p. 706-709

NARSES [*magnificentissimus*/μεγαλοπρεπέστατος], subordonné du gouverneur Eutychianos (?), Apamée (Syrie IIe) 519

Assiste à la pétition des moines au synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 108, l. 6. *ACO* IV, 3, 2 : Narses. *PLRE* 2, p. 773 : Narses 3. Moosa 1986, p. 75-76.

NÉON, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] et archimandrite [ܪܝܫ ܕܝܪܐ], Tagaï (Isaurie) 513-518

Le patriarche écrit à Néon et à ses moines sur les questions des diptyques et de la réitération. *SL*, Brooks, V, 3, p. 318-321 [283-286]. Ils sont vraisemblablement aussi les destinataires de son traité contre les réitérateurs de l'onction = *SL*, Brooks, V, 6, p. 330-359 [294-317] [cf. *SWSyrTr*, n° 26]. Une autre lettre à Néon concerne le problème de la réception d'Eutychès par Dioscore Ier dans sa communion. *CL*, Brooks, n° 12, *PO*, t. 12, p. 267-269. Lebon 1946, p. 520 ; Honigmann 1951, p. 88 ; Frend 1981, p. 213, n. 9-10.

NICIAS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Laodicée (Syrie Ire) 512 - avant 518

Métropolite autocéphale. Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Le patriarche lui écrit que les ordinations chalcédoniennes constatées à Minidos et Varis demeurent canoniquement invalides, en dépit des rétractations dogmatiques obtenues par le prêtre Gennadios, et qu'il faut rétrograder les intéressés dans leur rang d'origine. *SL*, Brooks, V, 2, p. 317-318 [282-283] ; I, 6, p. 42-43 [38-39]. Honigman 1951, p. 35-36.

Nil, évêque [ἐπίσκοπος], Orthosias (Phénicie maritime) après 518

Ordonné par Léonce de Tripoli, son ancien frère de Saint-Euthyme, en Palestine, selon Cyrille de Scythopolis. *CPG* 7535, Schwartz, p. 68 [Festugière, p. 123]. Honigmann 1951, p. 43.

Nonnos, chorévêque ou périodeute (?), Antiochène (?), Saint-Syméon 513-518

Clerc délinquant, peut-être simoniaque, s'est réfugié au monastère, *parmi le troupeau de Saint-Syméon* [ܕܡܪ̈ܥܝܬܐ ܫܡܥܘܢ، ܠܘܬ ܡܪܐ]. Sévère entend le traduire devant le synode pour lui épargner les juges civils d'Antioche et dépêche, sans succès, des huissiers ecclésiastiques [ἐκκλεσίεκδικοι/ܐܩܠܣܝܐܩܕ̈ܝܩܘ] pour le faire comparaître avant la fin de la session en cours. Le diacre Eusèbe porte au supérieur de l'établissement la convocation de la dernière chance **(n° 46)**. Moosa 1986, p. 67.

Nonnos, diacre et archimandrite [*diaconus et archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 186] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 14-15.

Nonnos, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Circésion (Osrhoène) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 53.

Nonnos, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Martyropolis/Maipherqaṭ (Mésopotamie) 519-520

Assiste à la consécration de Maras d'Amid, son métropolite, successeur de Thomas. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 102.

Nonnos, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Séleucie de Piérie (Syrie Ire) 513-520

Natif d'Amid (Mésopotamie). Sévère lui reproche de n'avoir pas mis bon ordre au trouble causé par le moine Pélage du monastère de Saint-Thomas **(n° 53)**. Banni sous Justin, rentre dans sa patrie et devient évêque d'Amid, avant de mourir trois mois plus tard. Honigmann 1951, p. 30.

Nonnos, moine et diacre [διάκονος] au couvent du bienheureux Paul, Antioche 518

Signataire [n° 18] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 9. *ACO* IV, 3, 2 : Nonnus 2.

Nonnos (fils d'Éortasios), diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 33. *ACO* IV, 3, 2 : Nonnus 1.

Oecuménios, scholastique [*scholasticus*], comte [ܩܘܡܝܣ] [*magnificentissimus*/ܒܪܒܘܬܐ], Isaurie 508-518

Correspondant théologique de Sévère dès les années de Constantinople (508-511), il devient ensuite son plus fidèle agent dans sa province difficile. Le patriarche le désigne sans ambages à Solon de Séleucie comme son fondé de pouvoir et propose au métropolite d'avoire recours à sa compétence pour régler les cas de Mousonios de Méloé et de Paul d'Olba (cf. **n° 41**). *SL*, Brooks, I, 23, p. 92 [83]. Sur la période, Oecuménios reçoit aussi plusieurs lettres théologiques de Sévère, portant sur les *idiomes* et les *opérations*, en même temps que l'avis général de ne pas s'en tenir à des résumés pour juger de l'argumentation sévérienne. *CL*, Brooks, n° 2-3, *PO*, t. 12, p. 186-194 (cf. *CPG* 7071.45 et fragments dans *CPG* 7252) ; n° 64, *PO*, t. 14, p. 5-6. Sévère envisage d'enrôler Oecuménios dans la cléricature. *SL*, Brooks, I, 5, p. 38 [35]. Il semble bien que tel fut en effet son destin, après 518 : bien qu'encore discutée, l'identification du personnage avec le commentateur de l'*Apocalypse* (*CPG* 7470) paraît probable. *PLRE* 2, p. 794 : Oecumenius. *ACO*, IV, 3, 2 : Oecumenius (Ycumenius). Schmid, « Oekumenios », dans : *LThK* 7, 1962 [1986], col. 1122-1123 ; Frend 1981, p. 215 ; Dulaey, « Oecuménius », dans : *DSp* 11, 1982, col. 681-682 ; De Groote 1996 ; Lamoreaux, 1998.

OLYMPIODORE, diacre [διάκονος], Alexandrie, ordonné par Jean III Nikiotès (505-516)

Exégète surtout connu pour ses commentaires moralisants des livres sapientiaux et prophétiques, a composé un traité dogmatique contre Sévère d'Antioche (*CPG* 7459), dont un court fragment subsiste, transmis sous le nom d'Athanase d'Alexandrie, dans le *Contra Monophysitas* du Ps.-Anastase le Sinaïte.

OLYMPIODORE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] (?), Alexandrie 513-516

Ammonios, *presbytéros* d'Alexandrie, conjointement avec Olympiodore et Pierre, reçoit une lettre où Sévère rend hommage à la rigueur de Pierre l'Ibère, de Théodore d'Antinoous et d'Isaïe, l'ascète de Gaza, les seuls à avoir, en leur temps, ouvertement anathématisé Chalcédoine. *CL*, Brooks, n° 38, *PO*, t. 12, p. 294-295. Ces destinataires sont probablement les *presbytéroi alexandrins* qui désapprouvent la nouvelle tolérance affichée par Philoxène de Mabboug. *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12, p. 295-305.

OLYMPOS, duc [*dux*/δοῦξ] de Palestine 516

Envoyé pour déposer Élie I[er] de Jérusalem qui refuse la communion de Sévère, il l'exile à Aïla, sur le golfe d'Idumée, et le remplace par le staurophylax Jean (1[er] septembre 516). Celui-ci promet de communiquer avec Sévère, puis se ravise à l'instigation de Sabas. Olympos meurt sur ces entrefaites, remplacé par Anastase. *PLRE* 2, p. 804 : Olympus.

ORESTE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Édesse/Ourhoï (Osrohène) 512-517

Philoxène de Mabboug lui écrit, ainsi qu'au *presbytéros* Abraham, contre l'hérésie d'Étienne bar Ṣūdaylī. *PS* 107.3, *Ep. spir. II*, Forthingham, p. 28-48 [29-49]. De Halleux 1963, p.91-93, 259-262.

PALLADIOS, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Valentin *sis à Kapriolès*, Syrie II[e] 519

Signataire [n° 5] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 16 ; 109, l. 18. *ACO* IV, 3, 2 : Palladius 1. NB : Le même monastère se trouve représenté, sur la liste des clercs et moines (antiochiens) pétitionnaires en 518, par le moine Solomon [n° 19]. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 10.

PATRICIOS, *magister utriusque militiae praesentalis* [στρατηλάτης/ܐܣܛܪܛܝܠܐܛܝܣ], Constantinople 500-518

Prête sa maison à la rencontre de Sévère avec Jean de Claudiopolis, entre 508 et 511. *SL*, Brooks, I, 1, p. 3-12 [3-11] ; Jean de Beith Aphtonia, *CPG* 7527, p. 237. De tendance chalcédonienne, est chargé par Anastase, en 511, de signifier, avec Celer, son exil à Macédonios II. Affronte la foule, avec Celer également, en tentant d'apaiser l'émeute du Trisagion de 512. En 513, parlemente avec Vitalien révolté. En 519, vient déposer Paul d'Édesse (Osrhoène), qui refuse d'accepter Chalcédoine. *PLRE* 2, p. 840-842 : Fl. Patricius 14. Honigmann 1951, p. 11, 49.

PAUL, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Paulus 8.

PAUL, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Alexandrette (Cilicie II[e]) vers 518-519

Banni sous Justin. Peut être s'agit-il du prélat anonyme que concerne la plainte portée, devant Sévère, par les sous-diacres d'Alexandrette **(n° 43)** ou encore l'assemblée prochalcédonienne tenue vers 515. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 80.

PAUL, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Callinique (Osrhoène) 518-528

Banni sous Justin. Traduira plus tard Sévère en syriaque. Honigmann 1951, p. 54.

PAUL ou PAULIN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Épiphanie (Cilicie II[e]) vers 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 78.

PAUL, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Olba (Isaurie) 513-520

Nommé évêque d'Olba à l'instigation de Mousonios de Méloé, qui était originaire de la cité et y demeurait plus volontiers que dans son propre évêché. Semble avoir appartenu à la mouvance radicale du parti anti-chalcédonien, si caractéristique de la province, mais son conflit avec Hilarion de Diocésarée, pour la juridiction et le revenu d'un monastère limitrophe, le jette dans un comportement déraisonnable. *SL*, Brooks, I, 4, p. 31-32 [28-29] ; 19, p. 76-77 [68-69]. Après avoir plaidé maladroitement sa cause devant Sévère, finit par abandonner définitivement son siège et chercher de l'aide à Constantinople. *SL*, Brooks, I, 3, p. 20 [18-19] ; 4, p. 31-32 [28-29]. Le patriarche recommande alors sa déposition par le synode local. *SL*, Brooks, I, 23, p. 90 [81-82] ; 26, p. 96-97 [86-87]. Après 519, Paul rejoindra cependant le groupe des évêques sévériens en exil à Alexandrie. *SL*, Brooks, I, 53, p. 169-170 [153]. Honigmann 1951, p. 91 ; Frend 1981, p. 212-213, 215.

PAUL, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Édesse/Ourhoï (Osrhoène) 510-526

Ancien syncelle de Flavien II, se refuse à anathématiser Chalcédoine en 512, à la différence de celui-ci. Sévère acceptera cependant son ralliement. Banni sous Justin, finit par se rallier à la formule de Chalcédoine et recouvrera son siège, peu avant de mourir. *PLRE* 2, p. 609 : Ioannes 66. Honigmann 1951, p. 49.

PAUL, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Hésychios 518, Antioche 518

Signataire [n° 25] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 16. *ACO* IV, 3, 2 : Paulus 59.

PAUL, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 48] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 4-5.

PAUL, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 48] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 6.

PAUL, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 48] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 14-15.

PAUL, agent du maître des offices [ܦܠܚܐ ܕܡܓܝܣܛܪܐ ܡܓܝܣܛܪܝܐܢܘܣ] [*uir clarissimus*/ܢܨܝܚܐ], Tyr (Phénicie maritime) 515-(518)

Magistrien, se laisse persuader par Épiphane de Tyr de l'eutychianisme de Sévère **(n° 30)** - *CPG* 7071.37, Chabot, p. 262 [183]. Il faut rapprocher cette accusation du début de la correspondance échangée, vers 515, entre le patriarche et le grammairien Serge (*CPG* 7025). Le même dossier de fragments réunis par Serge le Reclus, à propos des affaires de Tyr, comporte une pièce mentionnant un préfet (anonyme) hostile à Sévère et à Élie de Botrys, son partisan dans la province. *CPG* 7071.55, Chabot, p. 262-263 [183]. Il peut s'agir de Paul, qui, plus vraisemblablement encore, pourrait être aussi le μάγιστρος acclamé au synode chalcédonien du 16 septembre 518. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 86, l. 22. Honigmann 1951, p. 38.

PAUL, sous-diacre [*subdiaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Confirme, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, les accusations de débauches commises avec les *chanoinesses*, et de blasphème portées contre le métropolite Pierre. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 101, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Paulus 76.

PÉLAGE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Célendéris (Isaurie) avant 519

Successeur d'Astérios. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 92.

PÉLAGE, moine [ܕܝܪܝܐ] au couvent dit de Saint-Thomas, Séleucie de Piérie (Syrie Ire) 513-518

Fait de l'établissement un foyer chalcédonien et y inaugure le culte d'un théologien suspect (Épiphane), scandale auquel Sévère met bon ordre, avec l'aide du comte d'Orient **(n° 53)**. Honigmann 1951, p. 30.

PÉLAGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 140] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 4-5.

PTÉROVOLA, surnom de STÉPHANIE, maîtresse supposée de Pierre d'Apamée. 514-519

PHILIPPE, moine [ܕܝܪܝܐ], Égypte 517

Demande à Sévère une exégèse d'*Is* 19,18, que le patriarche donne en public, au cours de l'hiver 517. *HC* 107, Brière, *PO*, t. 25, p. 667-668.

PHILIPPE, moine [ܕܝܪܝܐ] puis diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 513-517

Ancien moine isaurien ordonné par Sévère, qui l'institue paramonaire du sanctuaire des Quarante martyrs, Philippe se laisse gagner par l'esprit de lucre. Il se voit donc déchargé et relégué au couvent de Romain. Le synode l'admet ensuite à l'eucharistie mais attend encore, comme le patriarche, des marques effectives de son repentir pour le restaurer **(n° 36)**.

PHILIPPE, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 71] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 25-26.

PHILOXÈNE, évêque [ܐܦܣܩܘܦܐ], Doliché (Euphratésie) 512-532

Neveu de Philoxène de Mabboug, consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Sévère lui écrit en faveur d'un clerc de son Église frappé d'interdit et présent à Antioche, le *presbytéros* Romylos. *SL*, Brooks, I, 29, p. 100-101 [89-90]. Fidèle à Sévère en 518, il ne se ralliera au parti chalcédonien qu'à l'issue de la *collocatio cum Seuerianis* de 532 (*CPG* 9311 = 6846). Philoxène semble avoir accepté alors le siège de Salamine en Chypre. Vraisemblablement concerné par l'inscription **L**. *ACO* IV, 3, 2 : Philoxenus 1. Honigmann 1951, p. 72.

PHILOXÈNE (XÉNAIAS), évêque métropolitain [ܐܦܣܩܘܦܐ ܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Hiérapolis/Mabboug (Euphratésie) 512-523

Âme de la lutte contre Flavien II, participe activement à sa chute, organisant l'émeute monastique qui précipite son départ d'Antioche, et rassemble un synode à Laodicée (Syrie Ire) pour déposer le patriarche (*SL*, Brooks, V, 3, p. 319 [284] ; 6, p. 357 [316] ; 15, p. 397 [353]). Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**, il est aussi le maître d'œuvre du ralliement de l'ensemble des évêques orientaux, réalisé au synode du printemps 513 **(n° 10)**. Son action paraît décisive, notamment en direction des provinces de l'Est syrien, foyers de culture syriaque et de théologie anti-chalcédonienne. Philoxène soutient cependant la ligne modérée de Sévère en matière de diptyques, se prononce contre les réitérations sacramentelles et se contente de la seule acceptation de l'*Hénotique* comme acte d'adhésion personnelle, en deçà même des exigences limitées du nouveau patriarche. *PS* 107.3, *Ep. dog. XVII*, Lebon, p. 202 [213], 207 [217-218] ; *PS* 107.3, *Ep. dog. XVIII*, Lebon, p. 180-181 [191-192] ; *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12, p. 296-297 ; *SL*, Brooks, I, 3, p. 20-21 [19]. Devant la fronde des évêques de Syrie IIe, prêche sans succès l'apaisement au synode du printemps 515 **(n° 27)**. Il s'y montre en revanche un ferme partisan de la condamnation d'Épiphane de Tyr, acquise plus tard qu'il ne l'eût souhaité **(n° 29)**. Sévère traite son métropolite d'Euphratésie avec déférence et le consulte, par exemple, sur le problème des simoniaques repentis. Pour traiter cette question, il le prie de venir à Antioche. *SL*, Brooks, I, 48, p. 145-148 [130-132]. Il lui adresse peut-être un exégèse de *ICor* 3,10, à moins que ce ne soit à son neveu et homonyme, Philoxène de Doliché. *CL*, Brooks, n° 77, *PO*, t. 14, p. 122-123. La position de Philoxène le met en mesure de recueillir les informations les plus utiles au patriarche. Maron, lecteur d'Anazarbe, l'informe ainsi de la tenue d'une réunion pro-chalcédonienne à Alexandrette, dans sa province de Cilicie IIe. *PS* 107.3, *Ep. dog. XII*, Lebon, p. 48 [66-67]. Philoxène écrit aux *presbytéroi* Abraham et Oreste, demeurés à Hiérapolis, contre l'hérésie d'Étienne Bar-Sudayli, dont il connaît les progrès en Orient. *PS* 107.3, *Ep. spir II*, Forthingham, p. 28-48 [29-49]. Citant Jean Diakrinoménos et replaçant les accusations portées contre le métropolite euphratésien dans le contexte de la querelle des images, le concile de Nicée II (787) stigmatise en lui un précurseur de l'iconoclasme, hostile au culte comme aux représentations des anges. *CPG* 7509, Hansen, p. 155. Sans doute faut-il plutôt y reconnaître l'indice d'une méfiance avertie et instruite des manifestations possibles du paganisme oriental. Exilé en 519, Philoxène connaît un dur exil et meurt en 523, à Philippopolis de Thrace, non sans avoir gardé le contact des moines d'Orient. Les documents synodaux chalcédoniens l'associent étroitement à la condamnation de Sévère. *ACO* IV, 3, 2 : Xeneas. Honigmann 1951, p. 66-68 ; De Halleux 1963, en particulier p. 76-92.

PHOTIN, diacre [*reu. diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 36. *ACO* IV, 3, 2 : Photinus 4.

PHOTIN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Arsinoé (Isaurie) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 96-97.

PIERRE, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Accuse le métropolite Pierre, au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, de l'avoir menacé du sous-diaconat, conjointement avec ses collègues Julien et Étienne, alors qu'ils étaient tous trois lecteurs, et d'avoir proféré des blasphèmes à cette occasion. Le métropolite aurait, d'autre part, détruit une relique. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 92, l. 33 - p. 93, l. 10, p. 99, l. 23. *ACO* IV, 3, 2 : Petrus 5.

PIERRE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Béroia/Alep (Syrie Ire) 512-514 ?

Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Honigmann 1951, p. 25.

PIERRE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Mandané (Isaurie) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 96.

PIERRE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Méloé (Isaurie) 517-519

Sans doute le successeur désigné après la condamnation de Mousonios **(n° 41)**. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 95.

PIERRE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Théodosiopolis/Rēš'ainā (Mésopotamie méridionale) 518-519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 104.

PIERRE, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܛܪܘܦܘܠܝܛܣ], Apamée (Syrie IIe) 514-536

Désigné après la démission de Cosme **(n° 24)**, bien que celui-ci fût toujours en vie. *SL*, Brooks, I, 11, p. 5-57 [47-52]. Selon l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée (519), il raye les noms des évêques chalcédoniens, depuis Domnos jusqu'à Isaac, des diptyques de son Église, où il introduit, en revanche, ceux des alexandrins Dioscore II et Timothée II Ælure, en signe de communion christologique. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 94, l. 16-21. Les relations de ce satellite de Sévère avec le patriarche d'Antioche n'ont cependant pas été dépourvues d'aigreur. Il se plaint ainsi de l'ordination presbytérale de l'Apaméen Léonce à Antioche, qui était pourtant un ancien correspondant sévérien, et élève à ce propos une protestation, canoniquement infondée, tant auprès du patriarche lui-même que de son syncelle, le *presbytéros* Thomas. *SL*, Brooks, I, 5, p. 37-38 [34]. Très tôt, Pierre se trouve en butte à la dissidence de ses suffragants **(n° 25-*28*)**. Suscitée, semble-t-il par les monastères chalcédoniens de la vallée de l'Oronte, fédérés sous l'exarchat de l'archimandrite Alexandre du couvent du bienheureux Maron, cette rebellion trouve un large écho dans les documents synodaux d'Apamée pour les exactions consécutives à la répression du mouvement monastique. Ainsi plusieurs couvents et sanctuaires auraient été assaillis par des sbires à la solde du métropolite, juifs, isauriens ou membres de la faction des Verts ; un certain Faustos se serait particulièrement déchaîné à Larisse. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 96, l. 19-24, p. 103, l. 17-18, p. 107, l. 6-9, p. 107, l. 14-35 - p. 108, l. 1-4. La fronde des moines chalcédoniens de Syrie IIe s'exprime aussi dans la correspondance qu'ils échangent alors avec le pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 565-571 (*Coll. Auellana*, n° 139) ; *CPL* 1683 [*CPG* 9201 = *CPG* 9329.4], Günther, p. 571-584 (*Coll. Auellana*, n° 140). Le massacre de quelque 350 d'entre eux aux abords du sanctuaire de Saint-Syméon (Qal'at Sim'ān), à Kefr Kermīn (κατὰ προκεραμέων χωρίον), en 517, compromet Sévère lui-même, puisque le site se trouve en Syrie Ire. Le *Libellus monachorum Apameae* de 519 et les actes d'accusation dressés à Constantinople, en 518 et en 536, associent donc le patriarche à toutes les violences imputées à Pierre. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 27-34 ; *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 60, l. 27-31 ; *CPG* 9329.3, Schwartz, p. 39, l. 17 - p. 40, l. 9. En 519, le clergé d'Apamée accuse encore son évêque de prévarication et de simonie, de blasphèmes, d'abus d'autorité et de débauches, avec un luxe de détails tout à fait déplaisant. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 92-106, *passim*. Une inscription syriaque **(B)**, en provenance de Ma'ar-Zaytā, dans la région de Ma'arrat an-Nu'mān, et datée

de 515/516, porte le nom de Pierre d'Apamée. Elle atteste que ce prélat possédait malgré tout des adhérents dans l'arrière-pays, ce que corrobore l'expulsion, après 519, du monastère anti-chalcédonien de Kefra de Bītra et de son archimandrite Jean, rapportée par Zacharie le rhéteur et Michel le Syrien. *PS* 175 [*CPG* 6995], Brooks, t. 2, p. 83 [55] [Hamilton-Brooks, p. 210] ; *PS* 164, Chabot, t. 4, p. 266 [t. 2, p. 171]. Banni lui-même sous Justin, Pierre se trouve à Constantinople, en 536, et inclus dans la nouvelle condamnation qui frappe alors Sévère (*CPG* 9329.10 ; *CPG* 9330 [= *CPG* 6877]). *ACO* IV, 3, 2 : Petrus 14. Peteers 1950, p 25-40 : Vasiliev 1950, p. 159-160 ; Honigmann 1951, p. 57-63 ; Moosa 1986, p. 39-63 ; Alpi 2003-2004.

PIERRE, évêque métropolitain [ἀρχιεπίσκοπος], Damas (Phénicie libanaise) 512-513

Refuse la communion de Sévère ; condamné, entre 513 et 515, par le synode patriarcal **(n° 33)**, se retire en Palestine. Honigmann 1951, p. 97.

PIERRE, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 184] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 14.

PIERRE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 5] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 19-20.

PIERRE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 196] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 19.

PIERRE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] (?), Alexandrie 513-516

Ammonios, *presbytéros* d'Alexandrie, conjointement avec Pierre et Olympiodore, reçoit une lettre où Sévère rend hommage à la rigueur de Pierre l'Ibère, de Théodore d'Antinoous et d'Isaïe, l'ascète de Gaza, les seuls à avoir, en leur temps, ouvertement anathématisé Chalcédoine. *CL*, Brooks, n° 38, *PO*, t. 12, p. 294-295. Ces destinataires sont probablement les *presbytéroi alexandrins* qui désapprouvent la nouvelle tolérance affichée par Philoxène de Mabboug. *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12, p. 295-305.

PIERRE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] et apocrisiaire [ܐܦܘܩܪܝܣܝܣ] d'Antioche à Constantinople † avant 518

Frère de Sévère, qu'il suit à Constantinople, en 508-511. *SL*, Brooks, I, 1, p. 11 [11]. Y retourne comme apocrisiaire, pendant le patriarcat sévérien, et meurt durant de son ambassade. *SL*, Brooks, I, 49, p. 149-150 [134-135] ; XI, p. 518 [461]. Peut-être s'agit-il du *presbytéros* Pierre, mentionné en 513-518, en tête d'une lettre au comte Oecuménios. *CL*, Brooks, n° 3, p. 194. Sévère montre par ailleurs, dans sa correspondance, l'importance qui s'attache aux fonctions d'apocrisiaire, mais sans préciser le nom des titulaires. *SL*, Brooks, I, 17, p. 72 [65] ; 47, p. 144 [130] ; 145-146 [131] ; IV, 7, p. 299 [266]. Brooks, *SL*, t. 2, p. v et n. 6 ; Honigmann 1951, p. 22.

PIERRE, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], Apamée 513-518

Sévère le pressent pour recevoir la prêtrise à Antioche, avec son confrère Maximin. Il s'ouvre de cette intention au métropolite Pierre d'Apamée. *SL*, Brooks, I, 5, p. 41 [37]. *PLRE* 2, p. 869 : Petrus 26.

PIERRE, syncelle [ܣܘܢܩܠܐ], Antioche † avant 518

Formé à l'ascétisme par son éducation monastique. Deux *Hymnes* réputées sévériennes (n° 340 et 341) célèbrent ses vertus. Brooks, *PO*, t. 7, p. 772-774. Le *presbytéros* Thomas lui aurait succédé.

POLYEUCTE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] (et moine [ܕܝܪܝܐ] ?), Chalcis/Qennešrin (Syrie Ire) 514-518

Pendant l'épiscopat d'Isidore de Chalcis, Sévère écrit aux trois *presbytéroi* Polyeucte, Cosme et Zénon qu'ils devraient venir à Antioche pour exposer leur affaire devant le patriarche, dont la juridiction pourrait se substituer à celle de leur évêque, momentanément absent **(n° 57)**. Selon une procédure contradictoire, convocation serait aussi adressée à la partie adverse, qui se mettrait en tort de ne pas y déférer. *SL*, Brooks, I, 12, p. 38 [52-53] (ce principe est consigné au *SWSyrTr*, n° 32/77). Polyeucte et Zénon appartiennent peut-être, ainsi que Cosme lui-même, à la communauté de Mār 'Aqiba.

PRISCOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 31] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 6.

PRISCOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 101] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 8.

PROBOS, Flauius Probus 508-519

Neveu d'Anastase par son frère Paulos, cousin d'Hypatios, père de Fl. Magnos consul en 518, lui-même consul en 502 et *MVMPO* en 518. Sévère le mentionne dans cette dernière charge le 1er janvier 518 ; *HC* 116, Brière, *PO*, t. 12, p. 327, l. 4-5 [5-6]. Il avait présenté Sévère à l'empereur en 508. Acclamé en 519, lors du synode chalcédonien d'Apamée, conjointement avec Hypatios. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 102, l. 31, p. 103, l. 12-13. *ACO* IV, 3, 2 : (Flauius) Probus. *PLRE* 2, p. 912-913 : (Fl.) Probus 8. Tate 2004, p. 67 ; Haarer 2006, p. 193.

PROCLOS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Colonée (Cappadoce IIe) 515-538

En 515, avec Éleusinios de Sasime, s'enfuit de Constantinople, où il s'était rendu dans la perspective du concile prévu pour se tenir à Héraclée. *SL*, Brooks, I, 24, p. 93 [83]. Le patriarche le mentionne comme étant depuis longtemps dans sa communion, à propos de la *convention d'union et de conjonction* vainement proposée par Sotérichos de Césarée **(n° 42)**. *CL*, Brooks, n° 46, *PO*, t. 12, p. 319. Banni sous Justin. Sévère continue à lui écrire, pour le détourner de communiquer avec des chalcédoniens et le conseiller dans sa vie familiale (il était marié et père d'une fille passée à l'autre parti). *SL*, Brooks, V, 13, p. 346 (343) ; I, 56, p. 185-187 [167-169]. Honigmann 1951, p. 116.

PROCOPE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Flavias (Cilicie IIe) 513-518

En conflit avec ses clercs, qui lui reprochent leur triste condition de vie et l'accusent de simonie. Ils saisissent le patriarche, qui prévient le métropolite Entréchios et rend directement un arbitrage **(n° 51)**. Procope n'en poursuit pas moins ses coupables pratiques et son clergé l'accuse alors d'adhérer au messalianisme pneumatique de l'adelphien Lampétios. L'évêque réplique en suspendant les plaignants. Sévère dépêche le *presbytéros* Théodose en Cilicie IIe, pour examiner l'affaire, de concert avec Entréchios **(n° 52)**. Les clercs injustement exclus devront percevoir une indemnité compensatrice se montant au double de leur traitement. Honigmann 1951, p. 82.

PROCOPE, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης/*presbyter et archimandrita*] du couvent du bienheureux Théodose, Syrie IIe 517-519

Signataire [n° 4] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 18. Signataire [n° 5] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 16 ; 109, l. 14-15. *ACO* IV, 3, 2 : Procopius 1.

RIANOS, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Pendant l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes qui avaient été proférés par le métropolite Pierre et dont il avait été le témoin auriculaire, alors qu'il était lui-même sous-diacre. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 101, l. 14. *ACO* IV, 3, 2 : Rianus.

ROMAIN, archidiacre [*archidiaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Au début de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, appelle les clercs de déposer contre leur ancien évêque Pierre. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 103, l. 25-31. Peut-être s'agissait-il de l'archidiacre chargé de corriger le *presbytéros* Libanios, de concert avec le diacre Eusèbe et l'économe (Rufin ? Eustathe ?) d'Apamée. *SL*, Brooks, I, 36, p. 116 [103]. *ACO* IV, 3, 2 : Romanus 1.

ROMAIN, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Romanus 2.

Romain, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Rhosos (Cilicie II[e]) † avant 515-516

Hérétique eutychianisant. Sévère a réfuté son traité de l'*Échelle* (Κλῖμαξ/ܣܠܡܐ), dès les années 508-511, à Constantinople. Devenu patriarche d'Antioche, il le fait condamner, à titre posthume, au cours d'une conférence théologique, non synodale mais tenue à Antioche, où participait notamment Éleusinios de Sasime (Cappadoce II[e]). *CPG* 7070.3, Brock, p. 22, n° 26. Sévère demande ensuite l'enregistrement de cette résolution par le synode de Cilicie II[e] (**n° 59**). Peut-être la candidature à l'épiscopat, présentée directement au patriarche, nonobstant la juridiction du métropolite Entréchios d'Anazarbe, par le collège des clercs et des citoyens de Rhosos, concernait-elle la succession de Romain (***n° 55***). L'irrégularité de la démarche s'expliquerait par les circonstances difficiles, au plan dogmatique, que connaissait la cité cilicienne et le souci des habitants de réintégrer la communion du diocèse oriental. Il est sûr, en tout cas, que Sévère flétrit encore la doctrine de Romain dans ses *HC* 119 (11 février 518) et 124 (après mi-avril 518). *HC* 119, Brière, *PO*, t. 26, p. 391-439 ; *HC* 124, Brière, *PO*, t. 29, p. 223-227. Draguet 1924, p. 80-81 ; Honigmann 1951, p. 82-83.

Romain, lecteur [*anagnostes*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 7. *ACO* IV, 3, 2 : Romanus 9.

Romain, moine et diacre [*diaconus*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 153] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 1.

Romain, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 125] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 20.

Romain, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 141] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 26.

Romain, *presbytéros* [*reu. presbyter*/πρεσβύτερος], paramonaire [παραμονάριος] de l'église de la Théotokos, Apamée (Syrie II[e]) 519

Pendant l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre, ses rencontres scandaleuses et fréquentes avec l'ancienne actrice émésienne Marie dans le baptistère attenant au sanctuaire de la Vierge, son comportement sacrilège avec une sainte étoffe qu'il fit lacérer. *CPG* 9329.9, p. 98, l. 15-25. Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae*, Romain demande le rétablissement des anciens usages de l'Église d'Apamée et notamment, dans les diptyques, celui des noms de ses évêques jusqu'à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 38. *ACO* IV, 3, 2 : Romanus 12.

Romylos, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 9] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 22-23.

Romylos, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Jacques, Syrie II[e] 519

Signataire [n° 15] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 37. *ACO* IV, 3, 2 : Romulus 1.

Romylos, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Doliché (Euphratésie) 513-518

Sévère écrit à Philoxène de Doliché en faveur de ce clerc, frappé d'interdit et présent à Antioche. Approché en ce sens par des fidèles qui souhaiteraient le voir officier, le patriarche transmet canoniquement leur requête en grâce à l'évêque du lieu. *SL*, Brooks, I, 29, p. 100-101 [89-90]. Honigmann 1951, p. 72.

Rufin, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 33. *ACO* IV, 3, 2 : Rufinus 2.

RUFIN, économe [οἰκονόμος/ܐܩܘܢܘܡܐ], Apamée (Syrie IIe) avant 519

Rufin avait exercé très longtemps la charge d'administrer les biens de l'Église d'Apamée, selon l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode chalcédonien de 519. *CPG* 9329.9, p. 94, l. 30-31. Aussi s'agit-il sans doute de l'économe irrégulièrement démis, à la disparition de l'évêque Isaac, début 513 (?), et dont Sévère réclame qu'il soit aussitôt rétabli dans ses fonctions **(n° 9)**. Il peut également (de préférence à l'économe Eustathe) avoir été chargé de corriger le *presbytéros* Libanios, de concert avec le diacre Eusèbe et l'archidiacre (Romain ?) d'Apamée. *SL*, Brooks, I, 36, p. 116 [103]. À la mort du receveur Julien, Rufin paraît avoir pris en main la gestion des biens de ce dernier et, quand il mourut lui-même, le métropolite sévérien Pierre taxera injustement sa succession de 50 ou de 300 *nomismata*, selon les témoignages. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 98, l. 30-33, p. 99, l. 10-19, p. 100, l. 3-6, p. 101, l. 9-10, 18-22. *ACO* IV, 3, 2 : Rufinus 12.

RUFIN, magistrien [*agens in rebus*] [*uir illustris*/ܡܝܩܪܐ], Constantinople/Antioche 515

Subordonné au maître des offices (Celer) [ܦܠܟܐ ܕܐܡܓܝܣܛܪܘܣ], porte à Sévère sa lettre de convocation [*iussio*] pour le concile d'Héraclée, prévu le 1er juillet 515. *SL*, Brooks, I, 21, p. 81 [73]. *PLRE* 2, p. 954 : Rufinus 12.

SABBATIOS, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode de Syrie IIe, approuve le rétablissement des noms des anciens évêques dans les diptyques de l'Église d'Apamée jusqu'à celui d'Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 36-37. *ACO* IV, 3, 2 : Sabbatius 6.

SAMUEL, diacre et archimandrite [διάκονος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Isaac, Syrie IIe 519

Signataire [n° 18] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 110, l. 5. *ACO* IV, 3, 2 : Samuelius.

SAMUEL, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 16] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 27-28.

SAULINOS, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 23] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 2.

SAULINOS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 108] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 12.

SÉRÉNOS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Augusta (Cilicie Ire) 515-518

Frère de Julien, *presbytéros* de Tarse, il obtient de Sévère la suspension de la condamnation encourue par ce clerc, qui, débouté par une commission synodale, s'était pourvu devant les tribunaux civils **(n° 60)**. Honigmann 1951, p. 46, 47.

SERGE, clerc (?) [ἐλεεινός], Antioche 518

Signataire [n° 11] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Sergius 2.

SERGE, diacre [διάκονος], Tyr 518

Le 16 septembre 518, après avoir donné lecture de l'Évangile, Serge lit encore les lettres adressées à Épiphane de Tyr par Jean II Kappadokès, Théophile d'Héraclée et le synode de Constantinople, puis la sentence prononcée par ce dernier contre Sévère. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 82, l. 3-15. Vasiliev 1950, p. 151. *ACO* IV, 3, 2 : Sergius 3.

SERGE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Cyr (Euphratésie) 512 après 532

Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Pressenti par le patriarche, avec son cosuffragant Marion de Schoura, pour examiner le cas du périodeute scandaleux de Telḥadin **(n° 37)**. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 68-69.

Serge, évêque [ܐܦܣܩܘܦܐ], Philadelphie (Isaurie) avant 512

En 508-511, rencontre à Constantinople Sévère, lequel entre par son intermédiaire et celui d'Astérios de Célendéris en communion avec les Églises d'Isaurie [allusion, *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12. p. 304]. Son futur successeur Victor et le moine Jean semblent l'avoir accompagné. Lebon 1909, p. 49, n. 2 ; Honigmann 1951, p. 9, 93-94

Serge Ier, évêque (métropolitain ?), Sergiopolis/Reṣāfā (Euphratésie méridionale) 514-518 (?)

Reṣāfā est devenue métropole, sous le nom de Sergiopolis, entre 514 et 518, puisque Sévère désigne encore cette localité des marches du désert sous son nom indigène le 1er octobre 514. *HC* 57, Duval, *PO*, t. 4, p. 92-93. Son institution comme métropole, liée à la translation d'une relique de saint Serge à Constantinople, a dû faire l'objet d'un entretien, entre Anastase et Sévère, au cours de la visite du patriarche à situer vers l'automne 515. Or un métropolite Serge II est connu, au printemps 518, comme successeur, sans doute immédiat, d'un premier Serge, dont on pourrait supposer qu'il fut évêque sous le patriarcat sévérien. Honigmann 1951, p. 102-103 ; Gatier-Ulbert 1991, p. 179-182.

Serge II, évêque métropolitain [ἐπίσκοπος/μητροπολίτης], Sergiopolis/Reṣāfā (Euphratésie méridionale) 518-524

Deuxième évêque du nom, attesté par une inscriptions datée de 518 (**I**). On le retrouve en 524, comme ambassadeur à Ḥīra, auprès du Lakhmide Al-Mundir. Il faut donc supposer qu'il avait alors rallié l'orthodoxie de l'Église impériale. Il était cependant évêque sous Sévère, peut-être le premier métropolite en titre, et put succéder à cette époque à Serge Ier. Honigmann 1951, p. 10-103 ; Gatier, *apud* Ulbert 1986, p. 161-169 Gatier-Ulbert 1991, p. 179-182 ; Gatier 1998, p. 237-241.

Serge, gouverneur [ܪܝܫ ܕܥܡܐ] [*magnificentissimus*/ܪܒܘܬܐ] de Syrie IIe 513-515 (?)

Prédécesseur d'Eutychianos, porte au patriarche la lettre du lecteur Étienne de Constantinople. *SL*, Brooks, VIII, 1, p. 440 [392]. *PLRE* 2, p. 994 : Sergius 4.

Serge, grammatikos [ܓܪܡܛܝܩܘܣ], Syrie Ire (?) 515-520 (?)

Chalcédonien converti, de tendance eutychianiste, il s'adresse d'abord, vers 515, à une assemblée présidée par Antonin de Béroia. Sévère se saisit du dossier, au retour d'une absence, peut-être son voyage à Constantinople. S'engage alors une correspondance théologique qui se poursuit après 518. *CPG* 7102 ; *CPG* 7025. Lebon 1909, p. 163-172 ; Honigmann 1951, p. 26 ; *PLRE* 2, p. 995 : Sergius 9.

Serge, médecin et sophiste [ܐܣܝܐ ܣܘܦܣܛܐ], (?) 515-518

Sévère lui écrit sur le point délicat de défendre Dioscore Ier d'Alexandrie, qui avait reçu dans sa communion Eutychès en 449. Il s'agit de présenter les arguments à opposer à la propagande d'un groupe chalcédonien oriental, vraisemblablement inspiré par Jean de Scythopolis. *CL*, Brooks, n° 31, *PO*, t. 12, p. 264-266. Lebon 1946, p. 520, 523. *PLRE* 2, p. 994 : Sergius 6 ; (*PLRE* 2, p. 995 : Sergius 8).

Serge, moine, Syrie IIe 517

Porteur, avec Jean, de la lettre de protestation des moines de Syrie IIe (*CPG* 9200) à Constantinople, puis à Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 567, l. 8. Moosa 1986, p. 40.

Serge, moine et diacre [*diaconus*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 50] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 15.

Serge, moine et diacre [*diaconus*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 51] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 16.

Serge, moine et diacre [*diaconus*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 66] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 23.

SERGE, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Siméon 518, Antiochène 518

Signataire [n° 21] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 12. *ACO* IV, 3, 2 : Sergius 11.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 45] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 13.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 53] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 17.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 68] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 24.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 77] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 28.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (5), Syrie IIe 517

Signataire [n° 97] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 6.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (6), Syrie IIe 517

Signataire [n° 103] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 9.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (7), Syrie IIe 517

Signataire [n° 159] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 3.

SERGE, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (8), Syrie IIe 517

Signataire [n° 203] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 23.

SERGE, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Thalassios, Syrie IIe 519

Signataire [n° 10] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 109, l. 28. *ACO* IV, 3, 2 : Sergius 1.

SERGE, *presbytéros* [*reu. presbyter*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio altera apud praesidem prouinciae* du synode de Syrie IIe, approuve la suppression des innovations coupables, le rétablissement des noms des anciens évêques dans les diptyques de l'Église d'Apamée jusqu'à celui d'Isaac, et adhère à tout ce qui a été dit. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 31-35. *ACO* IV, 3, 2 : Sergius 13.

SERGE, *presbytéros* [*presbyter*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 27. *ACO* IV, 3, 2 : Sergius 14.

SERGE, (?) [*uir illustris*/ܡܝܩܪܐ], Égypte 513-518

Sévère envoie du pain consacré à Serge et à son père, précisant cependant que seule importe l'orthodoxie du consécrateur et que les Églises d'Égypte et d'Orient se trouvent bien en communion. *SL*, Brooks, III, 1, p. 261-262 [231-232]. *PLRE* 2, p. 231 : Sergius 2.

SERGE, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], Antioche 513-518

Sévère le pressent pour recevoir le diaconat à Apamée et suggère cette ordination au métropolite Pierre. *SL*, Brooks, I, 5, p. 40-41 [37]. *PLRE* 2, p. 994 : Sergius 5.

SÉVÉRIEN, évêque [ἐπίσκοπος/ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Aréthuse (Syrie IIe) 514-519

Se retire, avec l'ensemble de ses cosuffragants, de la communion de Sévère et de son propre métropolite, Pierre d'Apamée. Excommunié par le synode oriental, aurait répliqué, avec Cosme d'Épiphanie, en adressant à Sévère, selon Évagre le Scholastique, un acte de déposition [Serge le Reclus rapporte cette représaille à Sévérien et Eusèbe de Larisse] **(n° 25-*28*)**. Destinataire d'une missive du diacre Silvain, consignée dans la pseudo-missive du pape Gélase. *PublS*, Schwartz, p. 126, l. 23. Signataire [n° 3], en 519, de la lettre du synode d'Apamée à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.9 = *CPG* 9206, Schwartz, p. 92, l. 24. *ACO* IV, 3, 2 : Severianus 4. Honigmann 1951, p. 64-65.

SILVAIN, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Ourim (Euphratésie) 512-518

Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. Honigmann 1951, p. 72.

SIMÉON, archimandrite [ܪܝܫܕܝܪܐ] du *grand monastère* [= Téléda] (Syrie Ire) 513-531

Sévère lui enjoint de ne pas renoncer à la direction de l'établissement au profit de la pure vie ascétique, et de ne pas s'écarter non plus du saint ministère. *SL*, Brooks, VII, 3, p. 419-420 [371-373]. Il semble bien que le vœu de *prière continuelle* qu'avait formulé l'archimandrite relevait de quelque messalianisme diffus. Il faut en tout cas distinguer résolument ce *grand monastère* [ܕܝܪܐ ܪܒܬܐ] du sanctuaire de Saint-Siméon/ Télanissos (Qal'at Sim'ān) et identifier résolument ce Siméon avec le supérieur homonyme de Téléda (Tell 'Adā), destinataire, après 518, d'une autre lettre sévérienne, ainsi que d'une missive de Philoxène. *SL*, Brooks, VI, 9, p. 365-366 [323-324] ; *PS* 107.3, *Ep. dog. XVIII*, Lebon, p. 175-183 [183-195]. Vööbus 1960, p. 242 et n. 3 (*contra* Nasrallah 1971, p. 61, n. 63 ; *Idem* 1972, p. 157, n. 4) ; Escolan 1999, p. 113.

SIMÉON, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 90] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 3.

SIMÉON, archimandrite [ܪܝܫܕܝܪܐ] de Mār Isḥaq, Gabboula (Syrie Ire) 513-519

Fidèles à Sévère, les moines de cette communauté sont chassés après 519 ; Zacharie le rhéteur (*CPG* 6995, Brooks, t. 2, p. 81 [56] [Hamilton-Brooks, p. 211]) et Michel le Syrien (*PS* 164, Chabot, t. 4, p. 266 [t. 2, p. 171]) mentionnent à ce propos l'archimandrite Siméon. Sévère avait écrit à la communauté qu'il pressentait le frère Étienne pour l'épiscopat d'Anasartha **(n° 19)**. *SL*, Brooks, I, 29, p. 101-103 [90-92].

SIMÉON, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Chalcis/Qennešrin (Syrie Ire) 513-517

Consécrateur de Sévère **(n° 2)** et signataire de la prosphonèse **n° 4**. À la suite du scandale du périodeute de Telḥadin, Sévère le presse d'agir mais il n'en fait rien et sanctionne, au contraire, un moine comme informateur supposé du patriarche **(n° 37)**. Vieilli et malade, Siméon semble avoir été gouverné par un entourage indigne et sans scrupules, comme le montreront les péripéties de l'ordination sacerdotale illicite où se fourvoya Antonin de Béroia **(n° 56)**. Honigmann 1951, p. 28.

SIMÉON, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Hésychios, Antiochène 518

Signataire [n° 20] du libelle des clercs et moines antiochiens à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 11. *ACO* IV, 3, 2 : Symeon 8.

SIMÉON, moine et diacre [*diaconus*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 22] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 2.

SIMÉON, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 78] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 29.

SIMÉON, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 81] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 30.

SIMÉON, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 84] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 32.

SIMÉON, *presbytéros* et archimandrite [*presbyter et archimandrita*/πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Agapet, Syrie IIe 517-519

Signataire [n° 2] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 16 ; signataire [n° 2] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 15, p. 109, l. 12. *ACO* IV, 3, 2 : Symeon 2. Dib 1962, p. 5-7 ; Naaman 1971, p. 46-48, 150-151 ; Moosa 1986, p. 41-42.

SIMÉONÈS, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 209] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 26-27.

SIMÉONÈS, diacre et archimandrite [*diaconus et archimandrita*/διάκονος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Eugraphios, Syrie IIe 517-519

Signataire [n° 200] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 21-22 ; signataire [n° 12] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 109, l. 31. *ACO* IV, 3, 2 : Symeones 1.

SIMÉONÈS, diacre [*reu. diaconus*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Pendant l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre. *CPG* 9329.9, p. 100, l. 28. Il approuve ce qui a été proposé à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 25. *ACO* IV, 3, 2 : Symeones 2.

SIMÉONÈS, diacre [*reu. diaconus*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été proposé à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Symeones 3.

SIMÉONÈS, diacre [*reu. diaconus*] (3), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été proposé à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Symeones 4.

SIMÉONÈS, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Paul *de Jugaton*, Syrie IIe 518

Signataire [n° 24] du libelle des clercs et moines (antiochiens) à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 15. *ACO* IV, 3, 2 : Symeones 7.

SIMÉONÈS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 26] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 4.

SIMÉONÈS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 36] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 8-9.

SIMÉONÈS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 38] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 9-10.

SIMÉONÈS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 41] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 11.

SIMÉONÈS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 43] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 12.

SIMÉONÈS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (5), Syrie IIe 517

Signataire [n° 58] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 19.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (6), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 99] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 7.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (7), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 114] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 15.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (8), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 117] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 16.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (9), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 119] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 17.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (10), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 133] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 23-24.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (11), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 137] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 25.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (12), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 143] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 27.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (13), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 145] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 28.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (14), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 147] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 28-29.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (15), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 177] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 11.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (16), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 181] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 13.

Siméonès, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (17), Syrie II[e] 517

Signataire [n° 194] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 18.

Simos, secrétaire [*scriniarius*/ܐܣܩܪܝܢܪܐ], (?) 513-518 (?)

Destinataire d'une correspondance théologique de Sévère (la Trinité : essence et hypostases ; l'Esprit-Saint, animateur de l'âme humaine). *CL*, Brooks, n° 4, *PO*, t. 12, p. 194-195 ; n° 111, *PO*, t. 14, p. 274-276. *PLRE* 2, p. 1016 : Simus.

Solomon, moine [μοναχός] au couvent du bienheureux Valentin *de Kaproélès*, Syrie II[e] 518

Signataire [n° 19] du libelle des clercs et moines (antiochiens) à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 62, l. 10. *ACO* IV, 3, 2 : Salomon 4. NB : le même monastère se trouve représenté, en 519, par l'archimandrite Palladios [n° 5] sur le *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 16 ; 109, l. 18.

Solon, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Séleucie (Isaurie) 511 - † après 516

Successeur de Constantin. Ses relations avec le patriarche d'Antioche furent difficiles en raison des conflits disciplinaires et théologiques suscités par les personnages controversés ou délinquants de Mousonios de Méloé, Hilarion de Diocésarée,

Paul d’Olba, de l’archidiacre Calliste et du clerc Eustathe **(n° 21, 38-41)**. Le métropolite cherchait avant tout à défendre sa juridiction des intrusions de Sévère, et c’est la principale raison, semble-t-il, pour laquelle il défendait Calliste ou retardait la condamnation de Mousonios. Au plan doctrinal, sous l’influence (successive ?) de ces deux agitateurs, au demeurant indélicats, il s’est laissé aller à une rigueur dangereuse, par exemple en matière de diptyques, et parfaitement contraire aux consignes de modération émanant du siège apostolique. Sévère s’inquiétait, d’autre part, de l’eutychianisme larvé qui couvait sous le couvert de cet extrémisme affiché ; il adresse un long courrier théologique à Solon sur la nature spirituelle des plaisirs de la vie céleste. *CL*, Brooks, n° 96, *PO*, t. 14, p. 181-193. Dans l’ordre disciplinaire et pastoral, le patriarche le rappelait à tous ses devoirs d’évêque métropolitain. *SL*, Brooks, I, 4, p. 25-37 [23-34]. Il lui écrivait également sur des questions ponctuelles, s’étonnant ainsi de voir venir à Antioche les évêques Épiphane et Symbatios dépourvus de lettres testimoniales. *CL*, Brooks, n° 96, *PO*, t. 14, p. 181, rendant un avis, canoniquement justifié, à propos du *presbytéros* fornicateur Maximin. *SL*, Brooks, I, 41, p. 129-132 [116-118], rappelant à l’occasion les principes essentiels de la justice ecclésiastique : miséricorde et intégrité. *SWSyrTr* n° 31/76. Les affaires d’Isaurie paraissent avoir connu un apaisement, sans doute vers 517, et Solon mourut dans la communion de Sévère. *SL*, Brooks, I, 53, p. 172 [156]. Le patriarche nourrissait de bons espoirs, déçus en 518, quant à l’*orthodoxie* de son successeur Étienne. *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12, p. 304. Frend 1981, *passim* ; Honigmann 1951, p. 85-87.

SOPHRONE, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l’issue de l’*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 5. *ACO* IV, 3, 2 : Sophronius 5.

SOTÉRICHOS, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Césarée (Cappadoce I[re]), primat du Pont 510-537

Correspondant de Sévère dès les années de Constantinople (510-511), joue au concile de Sidon (511), de concert avec Philoxène de Mabboug, un rôle dominant parmi les opposants antichalcédoniens. Pourtant, il ne propose ensuite aux patriarches Sévère d’Antioche et Dioscore II d’Alexandrie qu’une *convention d’union et de conjonction*, soit un simple pacte de communion théologique dépourvu d’anathèmes, bien en deçà de l’union souhaitée et réalisée par plusieurs évêques de Cappadoce, tels (son propre frère ?) Astérios de Nysse (Cappadoce I[re]), Proclos de Colonée (Cappadoce II[e]) ou Éleusinios de Sasime (Cappadoce II[e]) **(n° 42)**. Sévère repousse cette demi-mesure, sentant bien que Sotérichos se réservait ainsi la possibilité de communiquer pour son compte avec qui bon lui semblerait. Le primat du Pont ne se trouve pas moins compris dans l’anathème jeté, pendant l’hiver 516/517, par le nouveau patriarche Jean III de Jérusalem, à l’ambon de la basilique Saint-Étienne. Sévère lui écrit, d’autre part, sur la question des diptyques, d’avoir en tête le souci premier de réaliser l’union des Églises. *CL*, Brooks, n° 45, *PO*, t. 12, p. 313-315. À l’occasion de l’affaire de Procope de Flavias (Cilicie II[e]), rappelle au métropolite Entréchios d’Anazarbe que Sotérichos de Césarée, renouvelant l’ancienne assemblée épiscopale de Comane (Arménie II[e]), avait récemment tenu un synode pontique pour condamner l’hérésie des adelphiens, dont semble affecté le suffragant cilicien **(n° 52)**. Plusieurs fragments coptes, à caractère théologique, peuvent enfin appartenir à la correspondance de Sévère à Sotérichos, qu’il faudrait plutôt rapporter à l’époque du patriarcat. *CL*, Brooks, n° 118, p. 290-291 ; *CPG* 7070.13, Lebon, p. 185-198. En effet, dès l’avènement de Jean II de Constantinople, un Cappadocien originaire de Colonée (Cappadoce II[e]), la fermeté doctrinale de Sotérichos paraît fléchir, en dépit de la bonne influence d’Entréchios d’Anazarbe. *SL*, Brooks, VI, 1, p. 407 [363]. Son comportement s’apparente alors à celui d’Éleusinios de Sasime. Esprit ondoyant, ami du compromis, il aura pu se maintenir après 518 : il semble attesté, comme évêque métropolitain de Césarée, à la mort de Justin (527). Honigmann 1951, p. 109-113 ; *Id.* 1953b, p. 205-216 ; Perrone 1980, p. 169 ; Patrich 1995, p. 307.

STÉPHANIE (alias PTÉROVOLA), ancienne actrice et maîtresse supposée de Pierre d’Apamée. 514-519

Cette liaison est dénoncée au cours de l’*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d’Apamée (519), notamment par le lecteur Antonin, le diacre Théonas et le diacre Léonce, fils de Matronianos. Un monastère aurait même abrité les amants. Sévère se serait ému du scandale, aurait convoqué le métropolite à Antioche, où sa maîtresse aurait eu l’effronterie de venir le rejoindre, au vu et au su de tous. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 95, l. 8-15, p. 96, l. 16-18, p. 100, l. 12-14, p. 101, l. 2, l. 22-23, p. 102, l. 35, p. 103, l. 8. Le *Libellus monachorum Apameae* reprend ce chef d’accusation. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 108, l. 21-29. *ACO* IV, 3, 2 : Stephana.

STRATÉGIOS, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie II[e]) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l’issue de l’*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Strategius 8.

SYMBATIOS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], (?) (Isaurie) 514-517

Siège indéterminé. Vient à Antioche, en compagnie de l'évêque Épiphane, sans *lettre testimoniale* du métropolite Solon de Séleucie. *CL*, Brooks, n° 96, *PO*, t. 14, p. 351. Tous deux souscrivent à la règle de conduite définie par Sévère en matière de diptyques : effacer les évêques signataires à Chalcédoine et ne pas toucher aux autres noms dans l'immédiat. *SL*, Brooks, I, 19, p. 75-76 [68]. Honigmann 1951, p. 97.

THALÉLAOS, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519

Confirme les blasphèmes du métropolite Pierre au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 98, l. 4-7. Pendant l'*actio altera apud praesidem prouinciae*, demande le rétablissement dans les diptyques des noms des anciens métropolites, de Domnos à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 104, l. 5-8. *ACO* IV, 3, 2 : Thalelæus 4.

THÉODORE, archimandrite [*archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 204] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 23-24.

THÉODORE, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Olba (Isaurie) 518-519

Successeur de Paul, soumet au patriarche le cas d'un esclave barbare dont le baptême est douteux et pour lequel Sévère propose de conférer le sacrement à titre conditionnel. *SL*, Brooks, IX, 2, p. 476-479 [420-423] [cf. *SWSyrTr*, n° 27] ; X, 1, p. 483 [427]. Destinataire d'une autre réponse à caractère disciplinaire. *CPG* 7071.63. Banni sous Justin. Ensslin, *RE*, V, A, col. 1915 ; Honigmann 1951, p. 91 ; Frend 1981, p. 212.

THÉODORE, évêque [ἐπίσκοπος], Porphyréon/Chaïfa (Phénicie maritime) 513-518

Reçoit sans doute du patriarche la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνηστικόν/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n° 17**, portée par les diacres Thomas et Basile. Resté fidèle à son métropolite, qu'il suit probablement en exil. Signataire [n° 4] de la lettre du synode chalcédonien de Tyr (518) à la σύνοδος ἐνδημοῦσα de Constantinople. *CPG* 9205 = 9329.8, Schwartz, p. 85, l. 1. Anathématise personnellement Sévère comme acéphale et manichéen, ainsi que son acolyte Jean Mandritès, au cours des *allocutiones*. *CPG* 9329.8, Schwartz, p. 89, l. 15-21. *ACO* IV, 3, 2 : Theodorus 50. Honigmann 1951, p. 41.

THÉODORE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 17] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 28.

THÉODORE, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Constantinople 508-518

Accueille dans son monastère l'ancien tribun et notaire Théodore. *SL*, Brooks, X, 5, p. 505 [446]. L'éditeur identifie cet archimandrite avec le compagnon de Sévère qui, avant 512, se chargeait de correspondre avec Cosme, plus tard évêque métropolitain d'Apamée et en qui le futur patriarche n'avait guère confiance. *SL*, Brooks, I, 11, p. 53 [48] ; *Ibid*., « Index », t. 2, p. 472.

THÉODORE, tribun et notaire [*tribunus et notarius*/ܛܪܝܒܘܢܐ ܘܢܘܛܪܐ] puis moine [ܕܝܪܝܐ], Constantinople 508-518

Fils d'un riche scholastique Asclépios (*PLRE* 2, p. 164 : Asclepius 5), il exerça peut-être des fonctions consistoriales, que Sévère lui déconseille de quitter, pour embrasser l'état monastique. *SL*, Brooks, X, 3, p. 492-495 [436-439]. Théodore entre cependant au couvent, où il faut ensuite que le patriarche l'engage à demeurer. *SL*, Brooks, X, 5, p. 499-503 [442-447]. *PLRE* 2, p. 1095 : Theodorus 54.

THÉODORE, ancien gouverneur (?) [ܪܝܫܢܐ][*uir clarissimus*/ܢܨܝܚܐ], devenu *uindex* [ܒܢܕܝܩܣ], Tripoli 513-518

Une émeute semble être survenue devant sa maison, marquée par une croix (?). Sévère rappelle l'évêque Étienne à ses prérogatives en matière de maintien de l'ordre public. *SL*, Brooks, I, 10, p. 51 [46]. *PLRE* 2, p. 1095 : Theodorus 56. Honigmann 1951, p. 44.

THÉODOSE, diacre [*diaconus*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 30. *ACO* IV, 3, 2 : Theodosius 1.

THÉODOSE, diacre [*diaconus*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 3. *ACO* IV, 3, 2 : Theodosius 2.

THÉODOSE, évêque [ἐπίσκοπος], Antarados (Phénicie maritime) 513 - avant 518

Chalcédonien, Dut repousser la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνήστικον/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n°17**, portée par les diacres Thomas et Basile. Le 16 septembre 518, la synodique de Tyr accuse Sévère d'avoir procédé, sur son territoire diocésain, en compagnie d'Étienne d'Orthosias, à des ordinations illicites, alors que Théodose était toujours vivant. *CPG* 9329.8 = 9206, Schwartz, p. 82, l. 3-5. Meurt pendant le patriarcat sévérien ; émissaire du clergé d'Antarados, le diacre Étienne présente alors au patriarche une demande de nomination d'un nouvel évêque **(n° 49)**. *ACO* IV, 3, 2 : Theodosius 7. Honigmann 1951, p. 43-44.

THÉODOSE, *presbytéros* [πεσβύτερος/ܩܫܝܫܐ], Antioche 513-518

Dépêché par Sévère en Cilicie IIe pour examiner, de concert avec le métropolite Entréchios d'Anazarbe, les plaintes portées par les clercs de Flavias contre leur évêque Procope **(n° 52)**. Peut-être s'agit-il du *presbytéros* signataire [n° 1] du libelle des clercs et moines (antiochiens) à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 28. *ACO* IV, 3, 2 : Theodosius 21.

THÉODOTE, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Theodotus 1.

THÉOKTISTÈS, lecteur [*reu. anagnostes*], Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Theoctistus 9.

THÉONAS, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite Pierre, l'affaire de la femme répondant au nom de Marie introduite nue dans le baptistère attenant à l'Église de la Vierge, et avec qui le métropolite était resté trois fois seul à seule, enfin sa liaison avec Ptérovola. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 100, l. 37-40 - p. 101, l. 1-2. *ACO* IV, 3, 2 : Theonas 1.

THÉOPHANE, scholastique [ܣܟܘܠܣܛܝܩܐ], (?) 516-517

Sévère lui écrit sur la nécessaire modération en matière de diptyques, se référant notamment à Timothée Ælure. *CL*, Brooks, n° 42-43, *PO*, t. 12, p. 308-309 ; *CPG* 7071.65. *PLRE* 2, p. 1108 : Theophanus 2, p. 1108.

THÉOTEKNOS, archiatre [ἀρχίατρος/ܐܪܟܝܐܛܪܘܣ, ܪܫ ܐܣܘ̈ܬܐ] et *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Tarse (Cilicie Ire) 514-518

Correspondant privilégié et ami personnel de Sévère. Il informe le patriarche des affaires de Cilicie, où Sévère le charge souvent d'agir en son nom. Théoteknos proteste ainsi, auprès du patriarche, contre la mention de Nestorius parmi les martyrs de l'Église de Tarse, ce qui vaut une remontrance antiochienne au métropolite Denys. *SL*, Brooks, I, 24, p. 94 [84-85]. Sévère associe Théoteknos au règlement de la dissidence de l'archimandrite Marc **(n° 58)**. Il lui demande aussi de parvenir à l'enregistrement, par un synode local, de la condamnation doctrinale de Romain de Rhosos **(n° 59)**. Il lui confie enfin de remédier, de concert avec le *presbytéros* et logothète Jean, aux ordinations forcées arrachées à Basile de Pompéiopolis **(n° 61)**. Une lettre de Sévère à Théoteknos commente, en toute liberté de ton, la dispersion des évêques réunis à Constantinople pour le concile d'Héraclée, à l'été 515, et la fuite des cappadociens Éleusinios de Sasime et Proclos de Colonée. La même missive rapporte la mission du magistrien Léonce Tapitoléon, dépêché par le maître des offices (Celer) auprès du patriarche d'Antioche, pour apaiser le conflit ouvert par la dissidence et la condamnation des

évêques suffragants de Syrie IIe, fût-ce au prix d'une concession majeure, refusée par Sévère **(*n° 28*)**. Ce courrier apprend également l'envoi d'un cadeau personnel à Sévère, une chaussure de laine, qui marque l'affection de son correspondant. *SL*, Brooks, I, 25, p. 94 [85]. Les deux amis resteront en relation après 518, comme l'atteste une lettre sévérienne à la comtesse Thècle. *SL*, Brooks, IX, 3, p. 483 [427]. *PLRE* 2, p. 1111 : Theotecnus 3.

THÉRAPIOS, diacre [*diaconus*], Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite sévérien Pierre. *CPG* 9329.9, p. 101, l. 5-6. *ACO* IV, 3, 2 : Therapius.

THOMAS, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], Antioche 513

Porteur, avec le diacre Basile, de la lettre circulaire aux suffragants d'Épiphane de Tyr [ὑπομνήστικον/ܗܘܦܘܡܢܣܛܝܩܘܢ] **n° 17**. Honigmann 1951, p. 39.

THOMAS, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], puis *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Bosra (Arabie) 513-518

Clerc émasculé, qui fait l'objet d'une correspondance parallèle de Sévère avec le métropolite Cassien et le scholastique Aurélios : on ne peut le maintenir dans son ministère que s'il s'agit d'une opération chirurgicale. *SL*, Brooks, VIII, 2-3, p. 442-445 [394-396]. NB : le cas semble encore évoqué, après 518, dans une missive au scholastique Jean de Bosra. *SL*, Brooks, VIII, 4, p. 461-467 [408-412].

THOMAS, diacre [διάκονος], Antioche 518

Signataire [n° 6] du libelle des clercs et moines (antiochiens) à Jean de Constantinople et à sa σύνοδος ἐνδημοῦσα. *CPG* 9329.6, Schwartz, p. 61, l. 33. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 5.

THOMAS, diacre [*diaconus*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio* (prima) *apud praesidem prouinciae* du synode d'Apamée, confirme les blasphèmes proférés par le métropolite sévérien Pierre. *CPG* 9329.9, p. 100, l. 1-66. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 6.

THOMAS, diacre [*diaconus*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 7.

THOMAS, diacre [*diaconus*] (3), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 4. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 8.

THOMAS, évêque [ἐπίσκοπος], Balanée ou Séleucobélos (Syrie IIe) 514-518

Concerné par la dissidence de l'épiscopat de la province **(n° 25-*28*)**. Destinataire d'une missive du diacre Silvain, consignée dans la pseudo-lettre du pape Gélase. *PublS*, Schwartz, p. 126, l. 24. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 25. Honigmann 1951, p. 65.

THOMAS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Germanicie/Mar'aš (Euphratésie) (?) - 542

Sévère recommande à ce prélat (ou à Thomas de Damas ?) le tribun Antiochos. *SL*, Brooks, I, 14, p. 63 [57]. Banni sous Justin. Thomas participera à la *collocatio cum Seuerianis* de 532 (*CPG* 9311 = 6846). Honigmann 1951, p. 74

THOMAS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Hémérion (Osrhoène) 519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 53.

THOMAS, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Iabrouda (Phénicie libanaise) 519

Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 99.

THOMAS, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Amid (Mésopotamie) 504-519

Prend part à la fondation de Dara- Anastasiopolis. Mort en 519, avant de recevoir le courrier de Justin. Honigmann 1951, p. 100.

THOMAS, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Damas (Phénicie libanaise) (?) - 518

Successeur de Mammianos. Sévère lui recommande le tribun Antiochos (ou à Thomas de Germanicie ?). *SL*, Brooks, I, 14, p. 63 [57]. Banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 97.

THOMAS, évêque métropolitain [ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܘܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܝܣ], Dara-Anastasiopolis (Mésopotamie méridionale) avant 519

Thomas bar ʿAbdiyā de Rēšʿainā. Dépose le réitérateur Zakkai **(n° 18)**. Banni sous Justin. Honigmann 1951,104, 107.

THOMAS, lecteur [*reu. anagnostes*] (1), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 26.

THOMAS, lecteur [*reu. anagnostes*] (2), Apamée (Syrie IIe) 519

Approuve tout ce qui a été dit à l'issue de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 106, l. 8. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 27.

THOMAS, moine et diacre [*diaconus*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 20] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 1.

THOMAS, moine et diacre [*diaconus*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 57] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 19.

THOMAS, moine et diacre [*diaconus*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 64] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 22.

THOMAS, moine et diacre [*diaconus*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 69] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 24-25.

THOMAS, moine et diacre [*diaconus*] (5), Syrie IIe 517

Signataire [n° 86] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 1.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 15] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 568, l. 27.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 27] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 4.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (3), Syrie IIe 517

Signataire [n° 34] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 7-8.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (4), Syrie IIe 517

Signataire [n° 37] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 9.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (5), Syrie IIe 517

Signataire [n° 40] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 10-11.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (6), Syrie IIe 517

Signataire [n° 42] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 11-12.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (7), Syrie IIe 517

Signataire [n° 44] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 12-13.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (8), Syrie IIe 517

Signataire [n° 46] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 13-14.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (9), Syrie IIe 517

Signataire [n° 55] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 18.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (10), Syrie IIe 517

Signataire [n° 79] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 29.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (11), Syrie IIe 517

Signataire [n° 82] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 31.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (12), Syrie IIe 517

Signataire [n° 95] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 5.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (13), Syrie IIe 517

Signataire [n° 105] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 10.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (14), Syrie IIe 517

Signataire [n° 106] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 11.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (15), Syrie IIe 517

Signataire [n° 107] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 11.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (16), Syrie IIe 517

Signataire [n° 109] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 12.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (17), Syrie IIe 517

Signataire [n° 116] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 16.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (18), Syrie IIe 517

Signataire [n° 126] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 20.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (19), Syrie IIe 517

Signataire [n° 135] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 24.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (20), Syrie IIe 517

Signataire [n° 151] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 30.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (21), Syrie IIe 517

Signataire [n° 152] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 30.

THOMAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (22), Syrie IIe 517

Signataire [n° 165] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 5-6.

THOMAS, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Jean, Syrie IIe 519

Signataire [n° 16] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 110, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Thomas 3.

THOMAS, *presbytéros* et syncelle [ܩܫܝܫܐ ܘܣܘܢܩܠܐ], Antioche 513-518

Succèderait au syncelle Pierre. Destinataire d'une correspondance théologique du patriarche relative à l'unique nature du Verbe incarné et à l'union hypostatique sans confusion. *CL*, Brooks, n° 14-16 (+ n° 17 ?), *PO*, t. 12, p. 208-211 (212 ?). Il reçoit, comme Sévère, une lettre de protestation de Pierre d'Apamée, contrarié par l'ordination du *presbytéros* Léonce, apaméen d'origine. *SL*, Brooks, I, 5, p. 37 [34]. Il s'agit sans doute du *presbytéros* Thomas qui reçut d'Antiochos, abbé de Mār Bassos, une lettre favorable à la doctrine de Romain de Rhosos. Immédiatement averti, Sévère réplique avec aigreur. *CPG* 7070.3, Brock, p. 22, n° 26.

TIMOSTRATOS, duc [*dux*/ܕܕܘܟܣ] [*magnificentissimus*/ܡܝܬܪܘܬܐ ܕܝܠܟ] 513-518

Sévère lui décrit la détresse financière de son Église, qui le met dans l'impossibilité matérielle d'ordonner. *SL*, I, 8, p. 45-48 [41-44]. *PLRE* 2, p. 1119-1120 : Timostratus.

TIMOTHÉE, diacre et archimandrite [*diaconus et archimandrita*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 195] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 18-19.

TIMOTHÉE, *presbytéros* et archimandrite [πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης] du couvent du bienheureux Gaianos, Syrie IIe 519

Signataire [n° 11] du *Libellus monachorum Apameae*. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 110, l. 1. *ACO* IV, 3, 2 : Timotheus 2.

TIMOTHÉE Ier, patriarche de Constantinople octobre 511- 5 avril 518

Successeur de Macédonios II, déposé et exilé par Anastase le 11/08/511. Sa synodique à Jean III Nikiotes, dépourvue d'anathème formel du concile de Chalcédoine et qui s'en tenait au seul *Hénotique*, est refusée par le patriarche d'Alexandrie, en dépit des intrigues des apocrisiaires Dioscore et Chérémon. *SL*, Brooks, IV, 2, p. 288 [255] ; Grumel 1972, n° 193. Sévère indique clairement, quant à lui, dans sa prosphonèse **n° 4**, sa volonté de communion avec Timothée, réalisée bientôt par l'acceptation, à Constantinople, des synodiques antiochiennes de 512 (**n° 6** et ***6 bis***) et de 513 (**n° 12**), non sans que leur précision antichalcédonienne suscitât quelque émoi de la cour impériale (***n° 13***). L'union rétablie de ce fait avec Alexandrie, que Timothée s'efforce en vain d'étendre à Jérusalem, dut rallier finalement le pouvoir. Grume 1973, n° 201-204. Le patriarche de Constantinople semblait cependant plus un hénoticien pragmatique qu'un adhérent des thèses de Sévère. À sa disparition, celui-ci porte d'ailleurs un jugement nuancé sur sa personne. *SL*, Brooks, VI, 1, p. 407 [361]. Jean II Kappadokès, son syncelle, lui succède le 17 avril 518. *ACO* IV, 3, 2 : Timotheus 16.

TIMOTHÉE III (IV), patriarche [πατριάρχης/ܦܛܪܝܪܟܐ ܪܝܫ] d'Alexandrie octobre 517 - 7 février 535

Successeur de Dioscore II. Sévère accepte sa synodale (**n° 35**), qu'il fait lire dans la grande Église d'Antioche, prononçant ensuite un éloge du nouveau patriarche. *HC* 112, Brière, *PO*, t. 25, p. 795-803. Celui-ci accueille Sévère en Égypte, en 518. Maspéro 1923, p. 346-348. Grillmeier 1996, p. 77-80.

URBAIN, grammatikos (de langue latine) [γραμματικός/ܓܪܡܛܝܩܘܣ (ܕܡܪ̈ܕܘܬܐ ܕܠܫܢܐ ܕܪ̈ܗܘܡܝܐ)], Constantinople 516-517

Ancien condisciple de Sévère à Alexandrie, membre du groupe des *philoponoi*, il reçut alors le baptême, selon Zacharie le Scholastique. *CPG* 6999, Kugener, p. 37. Installé comme professeur de lettres latines à Constantinople, il correspond avec Sévère, devenu patriarche, qui lui adresse une lettre sur la nécessaire modération à adopter en matière de diptyques. *CL*, Brooks, n° 44, *PO*, t. 12, p. 310-312. *PLRE* 2, p. 1188 : Urbanus 2.

VALÉRIANA, diaconesse [ܡܫܡܫܢܝܬܐ] et archimandritesse [ܪܝܫܬܐ ܕܝܪܐ], Constantinople 513-518

Noble dame qui a embrassé l'état monastique. Sévère lui écrit les principes de direction d'un établissement féminin. *SL*, Brooks, VII, 2, p. 411-414 [364-368]. *PLRE* 2, p. 1141 : Valeriana 3.

VARASALDAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 111] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 13.

VICTOR, évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Philadelphie (Isaurie) (508)-519

Sévère semble l'avoir connu avant 512, ainsi que le douteux moine Jean, personnage animé par l'esprit de lucre, dont il lui demandera de se séparer par la suite. Sans doute était-ce entre 508 et 511, à Constantinople, où Victor et Jean auraient accompagné leur évêque Serge, logeant peut-être au même monastère que Sévère lui-même. Devenu évêque à la mort de Serge, Victor tombe, entre 513 et 518, sous l'influence de Jean, qui paraît exercer de fait le rôle d'un archidiacre ou d'un vicaire général. *SL*, Brooks, VII, 5, p. 426-428 [378-380]. Victor est banni sous Justin. Honigmann 1951, p. 94.

VICTOR, *presbytéros* et *xénodochos* [ܩܫܝܫܐ ܘܡܩܒܠ ܐܟܣܢܝ̈ܐ], Antioche 515-518

Porteur, avec l'économe Eusèbe, d'une sommation à l'évêque de Béryte (Marinos ?), dont l'*orthodoxie* semble vaciller **(n° 65)**. Destinataire d'une correspondance exégétique du patriarche. *CL*, Brooks, n° 74-75, *PO*, t. 14, p. 120.

VITALIEN, Flauius Vitalianus, *magister utriusque militiae per Thracias* 512-520

Probable filleul de Flavien II d'Antioche, fidèle de Macédonios II de Constantinople. Sa rebellion contre Anastase se définit comme une défense de Chalcédoine et des deux patriarches hénoticiens récemment déposés. Sévère fait donc figure d'adversaire principal, au plan dogmatique mais temporel aussi bien. Les péripéties militaires de la révolte de Vitalien et l'histoire du patriarcat sévérien se trouvent donc en étroite relation. La menace du maître des milices explique assez largement l'inquiétude du pouvoir impérial devant les résolutions du synode oriental du printemps 513 (***n° 13***), de même que ses succès retarderont longtemps la condamnation d'Épiphane de Tyr, frère de Flavien II (**n° 29-*30***). Interprétée comme un revers, sa première retraite devant Constantinople donne lieu, pendant l'automne 513, à la célébration par Sévère de la victoire d'Anastase sur l'hérésie, reprise au printemps suivant, après l'annonce d'un nouveau succès des forces impériales. *HC* 34, Brière-Graffin, *PO*, t. 36, p. 430-437 [431-437] ; *HC* 45, Brière-Graffin, *PO*, t. 36, p. 125 [125]. Vainqueur d'Hypatios à Acrae, en 514, Vitalien peut imposer la convocation d'un concile à Héraclée pour le 1er juillet 515. Dans le même temps, l'empereur cherche à temporiser en Orient et ne donne pas de suite effective à la condamnation des évêques dissidents de Syrie IIe (***n° 28***). Fait prisonnier sur le champ de bataille, puis libéré contre rançon l'année suivante, son neveu Hypatios peut avoir conclu quelque accord avec le rebelle, ce qui expliquerait, selon Peteers, sa neutralité bienveillante envers Jean III de Jérusalem, Théodose et Sabas, pendant l'hiver 516/517. À cette date, la défaite complète de Vitalien par Marinos d'Apamée rendait cependant caducs les engagements contractés par Anastase en vue du concile d'Héraclée, et précipitait la disgrâce d'Épiphane de Tyr (**n° 29**), comme celle d'Élie de Jérusalem. Elle fait d'ailleurs l'objet de l'*Hymne* d'action de grâce n° 262, attribuée à Sévère. Brooks, *PO*, t. 7, p. 392-396. En 518, après la mort d'Anastase, Vitalien rentre en grâce auprès de Justin et cherche à tirer vengeance du patriarche en fuite. On l'acclame au synode chalcédonien de Tyr, le 16 septembre. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 86, l. 21-22. Sa position n'était toutefois guère assurée, puisqu'il défendait la mémoire des hénoticiens Macédonios, Flavien ou Élie, eux-mêmes condamnés sans recours, selon les termes de l'accord conclu avec le pape Hormisdas. Dangereux pour le nouveau pouvoir et représentant d'un parti théologique désormais dépassé, Vitalien est éliminé en 520. *PLRE* 2, p. 1171-1176 : Vitalianus 2. *ACO* IV, 3, 2 : Vitalianus 1. Stein-Palanque 1949, p. 177-185 ; Peteers 1950 ; Vasiliev 1950, p. 108-113 ; Honigmann 1951, p. 142-143 ; Jones 1964, p. 234-235 ; Capizzi 1969, p. 123-127 ; Charanis 1974, p. 80-94.

ZACCHÉE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie IIe 517

Signataire [n° 39] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 10.

ZACHARIE, archidiacre [ἀρχιδιάκονος], Tyr (Phénicie maritime) 518

À l'issue du synode chalcédonien du 16 septembre 518, convoque, pour le dimanche suivant, dans la même église de la Théotokos [ἐν Ἰαμψύφοις] où s'est tenue l'assemblée, à un office solennel. *CPG* 9329.9, p. 90, l. 3-17. *ACO* IV, 3, 2 : Zacharias 3. Vasiliev 1950, p. 157.

Zacharie, consulaire [*consularis*/ἀρχων] de Palestine Ire 516/517

Il conseille à Jean III de Jérusalem, jeté en prison par le duc Anastase, de feindre de promettre de communiquer avec Sévère pour recouvrer la liberté. *PLRE* 2, p. 1194 : Zacharias 2.

Zacharie (?), Péluse 513-518

Sévère écrit à ce correspondant égyptien (?) qu'il faut communiquer avec les orthodoxes plutôt qu'avec les occupants des bâtiments ecclésiastiques. *SL*, Brooks IV, 1, p. 282-286 [249-253]. [NB : le nom de Zacharie est inconnu aux fastes épiscopaux de Péluse, au demeurant très fragmentaires, et la lettre de Sévère constitue la plus ancienne source d'information sur Isidore de Péluse].

Zacharie, diacre [ܡܫܡܫܢܐ], puis *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ], Antioche 514-518

Son élévation presbytérale reçoit l'aval du synode **(n° 63)**, comme un avancement utile à l'Église et qui ne doit rien à l'ambition de l'impétrant.

Zacharie, l'un des deux correspondants précédents ou encore Zacharie le Scholastique (?) 513-518

Il reçoit de Sévère une exégèse de *Nom* 11,16-17. *CL*, Brooks, n°113, *PO*, t. 14, p. 277-278.

Zacharie, scholastique [σχολαστικός], puis évêque de Mytilène (Lesbos) vers 465 - après 536

Natif de Maïouma, près de Gaza (Palestine Ire), il est, à Alexandrie puis à Béryte, le condisciple et l'ami de Sévère. Dans sa biographie de celui-ci (*CPG* 6999), composée entre 512 et 518, il raconte ces années d'études communes, en insistant sur son propre rôle d'initiateur religieux du futur patriarche. Élevé lui-même dans le cercle des disciples de Pierre l'Ibère, Zacharie peut avoir également prévenu Sévère contre la christologie des deux natures. Rallié cependant à Chalcédoine après 518, il quitte alors l'état de scholastique et devient évêque de Mytilène, se prononçant à ce titre contre son ancien ami en 536. On lui attribue un formulaire d'abjuration du manichéeisme (*CPG* 6997) et un traité contre les manichéens (*CPG* 6998). Honigmann 1953a, p. 194-204. *PLRE* 2, p. 1194-1195 : Zacharias (the Rhetor) 4. *PChBE* 3, p. 960-973 : Zacharias 1.

Zachée, *presbytéros* [*reu. presbyter*], Apamée (Syrie IIe) 519

Au cours de l'*actio altera apud praesidem prouinciae*, approuve la proposition de restaurer, dans les diptyques de l'Égise d'Apamée, les noms de ses anciens évêques jusqu'à Isaac. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 105, l. 11. *ACO* IV, 3, 2 : Zachaeus 3.

Zakkai, évêque (?), Mésopotamie méridionale avant 519

Réitérateur déposé par Thomas de Dara, puis restauré comme sous-diacre **(n° 18)**. Honigmann 1951, p. 105-107.

Zébad, évêque (?), Mésopotamie méridionale (?) vers 513

Réitérateur déposé par Sévère, en relation probable avec Zakkai **(n° 18)**. Honigmann 1951, p. 106-107.

Zénobios, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (1), Syrie IIe 517

Signataire [n° 73] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 569, l. 26-27.

Zénobios, moine et *presbytéros* [*presbyter*] (2), Syrie IIe 517

Signataire [n° 131] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 570, l. 22-23.

Zénobios, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] 513-518

Sévère demande que le synode lui fasse prendre connaissance d'une lettre récapitulative, adressée à l'assemblée épiscopale, pour qu'il en transmette la teneur à son évêque (?), absent de la session. Le siège de ce dernier demeure indéterminé. *SL*, Brooks, IX, 1, p. 474-475 [420].

ZÉNON, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] (et moine [ܕܝܪܝܐ] ?), Chalcis/Qenneš̌rin (Syrie I[re]) 514-518

Pendant l'épiscopat d'Isidore de Chalcis, Sévère écrit aux trois *presbytéroi* Zénon, Cosme et Polyeucte qu'ils devraient venir à Antioche pour exposer leur affaire devant le patriarche, dont la juridiction pourrait se substituer à celle de leur évêque, momentanément absent **(n° 57)**. Selon une procédure contradictoire, convocation serait aussi adressée à la partie adverse, qui se mettrait en tort de ne pas y déférer. *SL*, Brooks, I, 12, p. 38 [52-53] (ce principe est consigné au *SWSyrTr*, n° 32/77). Zénon et Polyeucte appartiennent peut-être, aini que Cosme lui-même, à la communauté de Mār ʻAqiba.

ZÉVÉNAS, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 169] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 7.

ZOÏLE, évêque [ἐπίσκοπος], Raphanée (Syrie II[e]) 514-518

Concerné par la dissidence de l'épiscopat de la province **(n° 25-*28*)**. Destinataire d'une lettre du diacre Silvain, consignée dans la pseudo-missive du pape Gélase. *PublS*, Schwartz, p. 126, l. 24. *ACO* IV, 3, 2 : Zoilus 3. Honigmann 1951, p. 65.

ZOÏLE, moine et *presbytéros* [*presbyter*], Syrie II[e] 517

Signataire [n° 1899] de la pétition au pape Hormisdas. *CPG* 9200 = *CPL* 1620, Günther, p. 571, l. 16.

ZONINOS, *presbytéros* [ܩܫܝܫܐ] 513-518

Sévère demande que le synode lui fasse prendre connaissance d'une lettre récapitulative, adressée à l'assemblée épiscopale, pour qu'il en transmette la teneur à son évêque (?), absent de la session. Le siège de ce dernier demeure indéterminé. *SL*, Brooks, IX, 1, p. 474-475 [420].

ANONYMES

Comte d'Orient [*comes Orientis*/ܩܘܡܣ ܕܡܕܢܚܐ] [*uir illustris* ܡܫܒܚܐ], Antioche 513-518

Examine avec Sévère les dérèglements de Pélage, moine à Saint-Thomas de Séleucie de Piérie **(n°53)**. Mention. *SL*, Brooks, VII, p. 420-426 [373-378]. *PLRE* 2, p. 1228 : Anonymus 52.

Ἔπαρχοι, fonctionnaires de rang préfectoral acclamés au synode de Tyr 518

CPG 9329.8, Schwartz, p. 85, l. 17, p. 86, l. 22.

Évêque [ܐܦܝܣܩܘܦܐ], Arca (Phénicie maritime) 513-518

Le comte Jean d'Antarados se porte garant de l'innocence de cet évêque, auquel Sévère reproche d'entrer en communion avec des cercles hérétiques et de subir, par bêtise, l'influence néfaste de son frère. Une lettre litigieuse (lettre de communion ? interceptée et transmise par le comte Jean ?) est adressée à Constantinople aux apocrisiaires de Sévère, qui sauront en faire état. *SL*, Brooks, IV, 6, p. 297-300 [263-266]. NB : la synodique de Tyr du 16 septembre 518 accuse Sévère d'avoir procédé à des dégradations et des ordinations illicites sur le territoire du diocèse d'Arca, mais sans mentionner l'évêque du lieu. *CPG* 9329.8 = 9206, Schwartz, p. 81, l. 30 - p. 82, l. 1.

Femme [ܒܪܬ ܙܘܓܐ] du comte Jean [*magnificentissima*/ܪܒܘܬܐ ܦܐܝܫܬ], Antarados (Phénicie maritime) 513-518

La lettre de recommandation de son époux pour Sévère est inutile, eu égard à l'étroitesse de ses relations avec le patriarche. *SL*, Brooks, IV, 6, p. 297 [263].

Femme du patrice Calliopios [ܐܢܬܬܗ ܕܩܐܠܝܘܦܝܘܣ], Antioche (?) 513-518

Destinataire d'une lettre de Sévère. *SL*, Brooks, VII, p. 430-432 [382-384]. Il ne faut pas dissocier le Christ de la Trinité, lui écrit le patriarche, et les femmes ne doivent pas enseigner en public. *PLRE* 2, p. 1240 : Anonyma 26.

Femme d'un soldat surnommé Psépha (?) [γαμέτης στρατιώτου τινὸς τοῦ ἐπίκλην Ψηφᾶ], Apamée 519

Maîtresse supposée de Pierre d'Apamée. *CPG* 9329.9, Schwartz, p. 96, l. 24-25.

Frères orthodoxes de Tyr [ܕܐܚ̈ܝܗ ܒܨܘܪ ܐܢ̈ܫܐ ܐܪܬܕܘܟܣܘ̈ܣ : ܕܟܛܘܪܘܣ ܡܕܝܢܬܐ] 513-518

Destinataires d'une correspondance connue par trois fragments dont on ne sait de combien de lettres ils proviennent. Les deux premiers concernent la défense de Dioscore d'Alexandrie, incriminé pour avoir reçu Eutychès dans sa communion, en 449. *CL*, Brooks, n° 32, *PO*, t. 12, p. 266-267 ; *CPG* 7070.10, Lebon, 525-526 [527-528]. Le troisième se rapporte à la condamnation d'Épiphane de Tyr **(n°29)**. *DOMI*, Chabot, p. 260 [182]. Ces *orthodoxes de Tyr* constituent un noyau sévérien d'opposition à Épiphane, auquel appartiennent peut-être le lecteur Archélaos, les clercs Ménas et Isidore.

Μάγιστρος, chef de bureau palatin acclamé au synode de Tyr 518

CPG 9329.8, Schwartz, p. 86, l. 22. Peut-être s'agit-il du clarissime Paul, précédemment gagné par Épiphane.

Moines de Mār Bassos [ܒ̈ܢܝ ܕܝܪܗ ܕܛܘܒܢܐ ܒܣܘܣ], Bātabū (Syrie Ire) 513-518

Sévère écrit à ce couvent sur la question des diptyques et des accommodements qu'il faut consentir pour préserver l'unité des Églises. *CL*, Brooks, n° 40, *PO*, t. 12, p. 305. Une autre lettre concerne le cas d'un moine admis après avoir abandonné son état de cultivateur, sa femme et ses enfants. *SL*, Brooks, X, 6, p. 503-504 [447]. L'archimandrite (Antiochos ?) reçoit personnellement deux lettres du patriarche. La communauté sera persécutée sous Justin (Zacharie le rhéteur, *CPG* 6995, Brooks, t. 2, p. 83 [55] [Hamilton-Brooks, p. 210] ; Michel le Syrien, *PS* 164, Chabot, t. 4, p. 266 [t. 2, p. 171]). Honigmann 1951, p. 189 ; Canivet 1977, p. 171 ; Flusin 1998a, p. 574.

Moines de Mār Isḥaq [ܕܝܪ̈ܝܐ ܕܛܘܒܢܐ ܡܪܝ], Gabboula (Syrie Ire) 513-518

Sévère pressent le frère Étienne pour l'épiscopat d'Anasartha **(n° 19)**. *SL*, Brooks, I, 29, p. 101-103 [90-92]. Destinataires d'une exégèse sur l'expression *abomination de la désolation* [ܛܢܦܘܬܐ ܕܚܒܠܐ]. *CL*, Brooks, n° 14, p. 138-140. Fidèles à Sévère, ces moines sont chassés après 519 ; Zacharie le rhéteur (*CPG* 6995, Brooks, t. 2, p. 81 [56] [Hamilton-Brooks, p. 211]) et Michel le Syrien (*PS* 164, Chabot, t. 4, p. 266 [t. 2, p. 171]) mentionnent à ce propos l'archimandrite Siméon.

Moines de Tufa [ܕܝܪ̈ܝܐ ܕܛܘܦܐ], (?) 512-518

Profession sur le Christ indivis, qui est une personne, une hypostase, une nature incarnée du Verbe divin. *CL*, Brooks, n° 18, *PO*, t. 12, p. 212.

Préfet [ἡγεμών/ܗܓܡܘܢܐ] de Tyr (Phénicie maritime) 515

Sévère lui écrit pour lui reprocher de n'avoir pas suivi les instructions d'Anastase à propos d'Élie de Botrys **(n° 30)**. *CPG* 7071.55, Chabot, p. 262-263 [183]. Il peut s'agir du clarissime Paul, connu par un fragment de lettre du patriarche à Marinos de Béryte. *CPG* 7071.37, Chabot, p. 262 [183]. Les deux passages relèvent d'un même dossier réuni par Serge le Reclus. Honigmann 1951, p. 38. Les notices arabes n° 1 et 2 mentionnent enfin un *gouverneur* de Tyr appelé Dādīyānūs.

Presbytéroi [ܩܫ̈ܝܫܐ] d'Alexandrie 516-518

Sévère leur écrit qu'il comprend les rigoristes isauriens d'avoir désapprouvé Philoxène de Mabboug, partisan de l'*Hénotique* seul, sans autre condamnation de Chalcédoine, comme le sont eux-mêmes les Alexandrins ; un nouvau métropolite vient d'ailleurs d'être intronisé à Séleucie, dont la communion est certaine. *CL*, Brooks, n° 39, *PO*, t. 12, p. 295-305. Ces correspondants alexandrins peuvent être Ammonios, Olympiodore et Pierre. De Halleux 1963, p. 87, n. 76.

الفهرس

المعهد الفرنسي للشرق الأدنى
عمان - بيروت - دمشق - حلب
المكتبة الآثارية والتاريخية - ١٨٨

طريق الملك

ساويرس انطاكية وكنائس الشرق (٥١٢-٥١٨)

٢

مراجع ووثائق

بقلم
فريدريك ألبي

مجلد طبع بمساعدة وزارة الخارجية الفرنسية
والمركز الوطني الأبحاث العلمية

بيروت
٢٠٠٩

فريدريك ألبي

طريق الملك
ساويرس انطاكية
وكنائس الشرق (٥١٢-٥١٨)



مراجع ووثائق



ifpo منشورات

ISBN 978-2-35159-154-3

المكتبة الآثرية والتاريخية - المجلد ١٨٨